REPUBLIQUE RWANDAISE

Ministère de l'Economie
et du
Commerce

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE
1980

TABLE DES MATIERES:

		Pages:
AVANT PROPOS:		
1.	POLITIQUE GENERALE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE	1
2.	ACTIVITES DES SERVICES	12
2.1.	Secrétariat Général	12
2.1.1.	Bureau Courrier et Archives	12
2.1.2.	Bureau Statistiques	13
2.1.3.	Bureau Gestion des Crédits	14
2.1.4.	Bureau Relations Publiques	15
2.1.5.	Secrétariat de la Commission Nationale des Prix	16
2.2	Direction Générale de la Politique Economique	18
2.2.1	Rapport d'Activités	18
2.2.1.	Direction Générale	18
2.2.1.2.	Direction de la Politique Macro-économique	19
2.2.1.3.	Direction de la Politique Sectorielle	23
2.2.2.	La Conjoncture Economique Nationale en 1980	28
2.2.3.	La Conjoncture Economique Internationale en 1980	38
2.2.4.	Evolution des cours mondiaux des principaux produits au cours de l'année 1980	44
2.3.	Direction Générale du Commerce	51
2.3.1	Evolution du Commerce	51
2.3.1.1.	Commerce Intérieur	51
2.3.1.2.	Commerce Extérieur	61
2.3.2.	Dossiers importants traités au cours de 1980	62
2.3.2.1	Tournées préfectorales du Ministre de l'Economie et du Commerce	62
2.3.2.2	Protection Industrielle et Commerciale	76
2.3.2.3	Relations avec les organismes commerciaux à caractère commercial	77
2.3.2.4	Relations commerciales bilatérales	81
2.3.2.5	Immatriculation au Registre de Commerce	85
2.3.2.6	Commercialisation des produits de grande consommation	88
2.3.2.7	Inspection, Contrôle et politique des prix	89
2.3.2.8	Transport international et Transit	131
2.3.2.9	Carburant	140
2.3.2.10	Importation des véhicules et pièces de rechange	144
2.3.2.11	Activités d'assurance au Rwanda	154
2.3.2.12	Aide alimentaire	156
2.3.2.13	Foires et Expositions	158
2.3.2.14	Projet RAF/77/038/010/40	160
2.4.	Direction Générale de l'Industrielle et de l'Artisanat	165

.../...

2.4.1. Activités générales 165
2. 2. Direction de la Promotion Industrielle 165
2.2.1. Projets industriels 169
2.4. 2. Prospection des investissements dans la petite industrie 177
2.4. Bureau Information et Documentation Industrielles 178
2.4.4 Direction de l'Artisanat 184
2.4.5 Bureau Commercialisation des Produits Artisanaux 188
2.5. Forge Gouvernementale de Nyabisindu 194
2.6. Usine d'Allumettes 197
2.5.1. Administration et finances 197
2.5.2. Aspect technique et maintenance 198
2.5.3. Production 199
2.5.4. Approvisionnement 199
3. Conclusions et recommandations, 201
4. Annexes 207

A V A N T P R O P O S

Le rapport annuel 1979 situait l'historique du Ministère de l'Economie et du Commerce qui, comme tel, est de création récente alors qu'en fait au travers de multiples mutations et diverses appelations, il existe depuis 1961.

Le présent rapport ne reviendra plus sur cet aspect. Il se limitera à situer les principales activités menées au cours de l'exercice 1980, à en souligner les problèmes et à en dégager les perspectives.

Au cours de l'analyse, certains faits seront détaillés, d'autres simplement évoqués de manière à les situer dans le contexte global soit qu'ils sont encore à l'étude, soit qu'ils ont reçu une solution partielle.

L'exercice 1980 aura été d'un grand apport tant au niveau du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat qu'à celui de la Politique Economique. Certaines actions concrètes ont pu être menées à bien, et ce malgré les moyens fort limités dont disposait le Département (0,4 % de l'enveloppe budgétaire globale).

Au niveau du Commerce néanmoins, notre Commerce, à l'import comme à l'export, subit des incidences exceptionnelles du fait des transports dont l'insuffisance et l'inorganisation des infrastructures et des structures constituent un véritable verrou solide qu'il conviendrait de faire sauter.

La distribution intérieure est assurée par des entreprises d'envergure, - telle que TRAFIPRO,- ou par des particuliers. A côté des magasins ou boutiques officiellement patentés, une foule de petites affaires réalisent des opérations appréciables ou marginales échappant à tout recensement.

Le Commerce organisé revêt différentes formes. Il n'est pas limité à la distribution finale c'est - à - dire au secteur de détail. Il touche, selon les cas, aux stades du "gros" ou du demi-gros", étapes intermédiaires entre la production et la consommation. A cet égard, il est regrettable que les limites de ces domaines ne soient pas toujours respectées. On trouve encore bien des entreprises ou particuliers qui mêlent illégalement ces différentes activités, ce qui entraine, en déhors d'un certain manque à gagner fiscal, une perturbation de la distribution normale et une concurrence fâcheuse au niveau des petits commerçants.

Face à cette "polyvalence" il faut opposer une politique délibérée de spécialisation. Celle-ci comporte des avantages innombrables dont celui d'une garantie de compétence et de qualité du service.

.../..

Notre politique d'industrialisation se veut dynamique tout en évitant le prestige futile. Mais plutôt, elle visa à favoriser la promotion d'unités qui paraissent répondre aux besoins du pays et dont celui-ci doit tirer le profit maximum.

Ne cédant pas à l'esprit d'aventure, l'on se doit de concilier délibérément les principes d'abondance de projets et de la sélection rigoureuse sur des bases précises. Ainsi et surtout, l'on vise à promouvoir :

- les industries de transformation des matières premières locales;
- celles susceptibles, dans des conditions de rentabilité suffisante, de couvrir les besoins intérieurs, de créer un grand nombre d'emplois, de se substituer à nos imports et, de produire des excédents exportables;
- celles qui sont accessibles aux nationaux tant au niveau du capital qu'à celui de la gestion;
- celles, enfin, qui contribuent à assurer sur le plan géographique une meilleure répartition des activités économiques du pays.

Ainsi donc les principes demeurent être : intégration matérielle révalorisante, substitution rentable aux marchandises importées, création d'emplois, recherche et satisfaction des débouchés extérieurs, gestion ou participation nationale et décentralisation, satisfaction des besoins fondamentaux de la population.

Aussi, appartient-il au Service de la promotion industrielle de ne pas laisser "la bride sur le cou" à l'imagination débordante des promoteurs éventuels et de déterminer, dans le foisonnement d'idées et de projets nouveaux, ceux qu'il convient d'encourager.

Chaque projet d'investissement industriel est donc un cas d'espèce dont il faut apprécier avec minutie les apports positifs et les incidences fâcheuses et réaliser une rigoureuse balance entre des facteurs divergents.

Au niveau de l'Artisanat, le Service actuel dispose de très peu de moyens financiers et humains. La promotion de l'Artisanat dans les zones rurales se trouve en butte, à l'éparpillement des artisans, ce qui rend aigü le problème de commercialisation des produits artisanaux.

La structure d'encadrement prévu au niveau communal, préfectoral et national se heurte elle aussi aux problèmes d'ordre pratique. Au niveau communal, il est prévu des centres communaux fonctionnant ou devant fonctionner dans le cadre des centres communaux de développement. Mais il se pose le problème du financement qui permettrait aussi le regrouper les artisans.

A l'échelon préfectoral, des comptoirs de vente sont prévus et devraient fonctionner comme centres de collecte et de vente. Actuellement quatre comptoirs seulement sont ouverts à GITARAMA, BUTARE, RUHENGERI et GISENYI.

.../...

A l'échelon national enfin, une Association pour la Promotion de l'Artisanat Rwandais (ASPAR) existe et entend :

- apporter à l'artisanat l'aide nécessaire au développement de la production, à la commercialisation et l'écoulement des produits;
- assurer un approvisionnement régulier en matières premières;
- soutenir la constitution progressive des coopératives d'artisans et des comptoirs d'achat;
- rechercher et assurer les débouchés pour l'exportation des produits artisanaux.

Il va falloir se pencher aussi sur l'artisanat urbain qui a ses problèmes spécifiques.

La description des tâches dévolues à chaque Service du Ministère de l'Economie et du Commerce montrera une fois de plus si besoin en était encore, l'urgence des moyens accrus à l'adaptation des structures de ce Département en vue d'un rendement optimal et compte tenu des diverses mutations conjoncturelles en matière économique, commerciale, industrielle et artisanale.

Fait à Kigali, le 25/6/1981

Mathieu NGIRIRA

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE

1. POLITIQUE GENERALE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE

Les fondements de la politique économique au Rwanda sont inspirés en premier lieu par la Constitution adoptée en 1978, par les Directives du Chef de l'Etat, spécialement par le Discours-Programme du 08 janvier 1979 et enfin par les décisions prises lors des Congrès du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND) ainsi que par d'autres décisions arrêtées par les différents Organes Centraux du MRND.

La Constitution en vigueur définit les droits et devoirs des citoyens : libertés d'association (art. 19), liberté de se rassembler (art. 20), invulnérabilité de la propriété privée individuelle ou collective (art. 23), liberté d'enseignement (art. 26), droit au travail et liberté de choisir son travail (art. 30).

Par ailleurs le Discours-Programme du 08 janvier 1979 ainsi que le Discours-Rapport du 17 décembre 1980 contiennent à leur tour des orientations économiques définies par le Chef de l'Etat. Ces orientations embrassent tous les secteurs de l'économie nationale (démographie, infrastructure, monnaie et crédit et les services).

Etant donné que ces textes importants font déjà l'objet d'une large diffusion et que tous les Services ont reçu mission de s'en inspirer dans leurs activités quotidiennes, il serait superflu de les développer outre mesure dans le cadre du rapport annuel du seul Ministère de l'Economie et du Commerce. L'on doit néanmoins noter que le IIIème Congrès Ordinaire du MRND tenu à Kigali du 17 au 21 décembre 1980 a opté, en matière économique, pour un système du "libéralisme planifié". Les grands principes sous-tendus par cette option tels qu'ils ont été adoptés par le dernier Congrès du M.R.N.D. sont esquissés de la manière suivante :

- L'indépendance économique et monétaire est la base d'une véritable indépendance politique;
- Le développement économique du RWANDA doit prendre racine et être soutenu par le travail de ses habitants, particulièrement le travail manuel revalorisé;
- L'économie nationale doit être organisée et orientée de façon à permettre et à faciliter la réalisation des objectifs fondamentaux de la politique économique du M.R.N.D. qui sont : la promotion de l'homme rwandais et de son libre épanouissement, l'instauration d'une société libre et affranchie de l'exploitation de l'homme par l'homme, le droit à la propriété privée individuelle ou collective. Toutefois, l'exercice de la propriété privée ne peut porter aucun préjudice aux intérêts des masses laborieuses ni constituer un frein à l'évolution du peuple rwandais vers un plus grand bien-être collectif;

.../..

- Le M.R.N.D. soutient le principe que les producteurs et les épargnants doivent être les bénéficiaires prioritaires des épargnes déposées dans les institutions financières et que, dans ce cadre, préférence doit aller aux groupements coopératifs et sociétaires plutôt qu'aux individus.
- Le M.R.N.D. encourage et facilite les investissemnts étrangers au RWANDA grâce à un dispositif d'accueil rassurant et souple. Dans ce cadre, les entreprises à capitaux mixtes ainsi que le transfert au RWANDA des centres de décision et de contrôle des sociétés étrangères sont vivement recommandés;
- La planification doit constituer l'instrument privilégié d'une coordination globale pour organiser le soutien mutuel entre tous les secteurs, affecter les ressources, déployer les moyens en fonction des objectifs arrêtés et, inversement, ajuster ces objectifs selon les capacités disponibles;
- L'austérité reste une exigence pour atteindre les objectifs révolutionnaires du M.R.N.D. A cet effet, une part considérable du revenu national doit être consacrée au développement économique et social et non point aux dépenses de prestige ou de simple ostentation.

L'on doit noter que ces principes et options se doivent d'être marqués par un libéralisme organisé et contrôlé. Autant dire que tout en encourageant les initiatives privées, les pouvoirs publics n'excluent pas les possibilités de participer directement à la création et à la gestion des activités commerciales et industrielles là où l'intérêt de larges couches de la pupulation l'exige.

En ce qui concerne le Ministère de l'Economie et du Commerce, dès sa création, il lui fut assigné par le Chef de l'Etat, trois missions essentielles, à savoir : la promotion économique du pays, l'organisation du Commerce et la promotion de l'Industrie et de l'Artisanat.

La politique économique du pays à laquelle le Ministère de l'Economie et du Commerce est appelé à s'atteler, de concert avec les autres Départements ministériels, oscille autour de quatre (4) axes principaux :

- maîtriser la connaissance des mécanismes fondamentaux de l'Economie nationale et voir si leur fonctionnement est optimal en regard des possibilités existantes;
- suivre la marche de l'Economie nationale par des études conjonctuelles économiques;

.../..

- étudier le comportement des grandes variables et fonctions macroéconomiques;
- proposer une politique et des stratégies économiques répondant à des impératifs de cohérence, du circuit économique et de l'équilibre global de l'Economie nationale.

En matière commerciale, le Ministère a pour tâche la réalisation des objectifs spécifiques ci-après :

- fixer des prix maxima des produits de grande consommation et de première nécessité en luttant avec fermeté contre la hausse injustifiée et incontrôlée des prix;
- éviter les cumuls injustifiés des activités et opter pour une politique de spécialisation en matière commerciale;
- mettre en place un système de stockage à même de contrecarrer les fluctuations dues au caractère saisonnier des produits vivriers et d'élevage;
- faire accéder les commerçants rwandais à toutes les catégories des activités commerciales, du commerce de détail au commerce d'Importation et d'Exportation. Cette rwandisation du Commerce doit aller de pair avec un programme de formation des commerçants, notamment par le biais de la Chambre de Commerce et de l'Industrie en voie de restructuration;
- concevoir une politique générale d'importation et d'exportation qui permette d'assurer des approvisionnements réguliers et suffisants en biens de grande consommation et de première nécessité et de diversifier la gamme et le volume des produits exportables.

Quant à la promotion de l'Industrie et de l'Artisanat, les objectifs assignés au Ministère dans ce secteur sont les suivants :

- promouvoir les activités industrielles utilisant une haute intensité de main d'oeuvre;
- substituer les produits locaux aux importations;
- valoriser les produits et sous-produits de l'agriculture;
- fabriquer les biens d'équipements,
- promouvoir les industries à vocation d'exportation;
- stimuler la production et l'effort pour investissement;
- promouvoir les petites et moyennes entreprises, spécialement en milieu rural;
- promouvoir et organiser l'artisanat.

.../..

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère de l'Economie et du Commerce est doté de moyens qui sont de trois ordres : les attributions des Services, le budget de fonctionnement et d'équipement et les textes légaux et réglementaires.

Le cadre organique définissant les attributions des différents Services du Ministère de l'Economie et du Commerce est l'Arrêté présidentiel n° 89/06 du 13 avril 1979 modifiant et complétant l'Arrêté présidentiel n° 103/03/02 du 29 mai 1974 portant organisation et attributions des Services de l'Administration Centrale. Etant donné que les attributions et le diagramme de la structure des Services du Ministère de l'Economie et du Commerce n'ont pas changé depuis 1979 et que cet aspect est développé par les Annexes IA et IB du Rapport Annuel 1979, il serait superflu d'y revenir dans le cadre du présent Rapport Annuel.

Au cours de l'exercice 1980, il a été demandé aux Chefs de Service de différents échelons d'interpréter chacun en ce qui le concerne, le contenu des tâches lui imparties par l'Organigramme, l'applicabilité de chacune des dispositions de l'Organigramme, les freins et lacunes. Les rapports soumis par les Chefs de Service à ce sujet ainsi que les voies et moyens pouvant permettre la pleine réalisation des attributions des différents Services sont condensés dans un document en cours d'élaboration. Les recommandations émises dans ce document seront examinées progressivement en vue de leur trouver des solutions dès l'exercice 1982.

Le cadre juridique d'intervention du Ministère de l'Economie et du Commerce est constitué de divers textes législatifs ou réglementaires. Par souci de simplification, il ne sera fait mention ici que des textes législatifs.

<u>Loi du 5 juillet 1967 relative au contrôle des prix</u>

Le chapitre I de cette loi traite des dispositions générales. A cet égard, cinq grands principes sont énoncés :

- la formation des prix des produits, des marchandises et des services est réglée par le libre-jeu de l'offre et de la demande;
- le contrôle des prixa pour objet d'assurer l'équilibre des marchés, d'empêcher les abus de la puissance économique, de protéger les intérêts des économiquement faibles et de sauvegarder le pouvoir d'achat de la monnaie nationale;
- il est interdit d'être à la fois grossiste et détaillant sauf autorisation préalable du Ministre chargé du Commerce. Même dans ce cas, les activités

.../..

de commerce de gros et de détail ne peuvent s'exercer dans un même local;
- toute personne physique ou morale désireuse d'exercer des activités commerciales ou industrielles au Rwanda doit être préalablement immatriculée au Registre de Commerce;
- les unités de poids et mesures autorisées dans les transactions commerciales sont celles du système métrique.

Le chapitre II traite de la Commission des prix, ayant un caractère consultatif. Son rôle est essentiellement de :
- suivre régulièrement l'évolution du niveau des prix et, le cas échéant, de faire des recommandations sur les mesures propres à assurer le contrôle et la canalisation de cette évolution;
- étudier toutes les questions relatives aux mouvements des prix et au coût de la vie;
- examiner toute hausse anormale du prix d'un produit, d'une marchandise ou d'un service;
- proposer toute mesure appropriée en matière de pratiques commerciales.

Le chapitre III traite des pénalités et, à ce titre, les principes suivants méritent une référence particulière :
- toute infraction est passible d'une amende transactionnelle allant de 200 à 1.000.000 de francs rwandais;
- en cas d'infractions particulièrement graves, les juridictions de jugement peuvent prononcer la fermeture temporaire ou définitive de l'établissement du coupable;
- en cas de récidive, ces juridictions peuvent prononcer l'interdiction ou la restriction (temporaire ou définitive) pour le coupable d'exercer personnellement ou par personne interposée la profession ou le commerce dans l'exercice duquel l'infraction a été constatée;
- Le Ministre chargé du Commerce ou son Délégué peut ordonner la fermeture de tout établissement commercial ou industriel et ordonner le retrait des licences d'exploitation pour une durée renouvelable de 6 mois au maximum;
- Le Ministre chargé du Commerce ou son Délégué peut, sous certaines conditions pénétrer dans tous les locaux où les marchandises sont fabriquées, stockées, emagasinées ou mises en vente et se faire présenter tous livres, papiers et documents relatifs au commerce ou industrie en cause;
- ces peines ne peuvent être appliquées que lorsque l'inculpé a été mis à même de présenter sa défense.

.../..

Loi du 23 janvier 1971 portant modification de la loi du 23 février 1963 sur le Registre de Commerce

Cette loi énonce quelques principes de base :

- nul ne peut exercer une profession commerciale au Rwanda s'il n'est préalablement immatriculé au Registre de Commerce et nul ne peut exercer une autre activité commerciale que celle (s) mentionnée (s) au Registre de Commerce;
- l'immatriculation au Registre de Commerce fait présumer la qualité de commerçants; toutefois les tiers peuvent se prévaloir du caractère commercial des actes qualifiés commerciaux par la loi, accomplis par une personne non immatriculée au Registre de Commerce ainsi que de sa qualité de commerçant;
- ne peuvent être immatriculées au Registre de Commerce que les personnes munies de l'autorisation du Ministre chargé du commerce ou de son Délégué;
- ne peuvent être immatriculées au Registre de Commerce les personnes dont le statut personnel est incompatible avec l'exercice du commerce;
- toute exploitation établie à la requête d'un commerçant doit faire mention du lieu et du numéro sous lequel le requérant est immatriculé au Registre de Commerce. Les mêmes mentions doivent figurer, de façon apparente, sur tous immeubles, échoppes, agencements à destination d'étalages, utilisés pour l'exercice d'un commerce et tous véhicules à usage exclusivement commercial;
- toute inscription complémentaire, sauf quand elle a lieu d'office, doit être requise dans les trois mois à partir du fait ou de l'acte à déclarer;
- la radiation est prononcée par le tribunal de première instance du lieu de l'immatriculation. Le tribunal est saisi par requête du Ministère Public ou toute personne intéressée;
- sera non recevable, lorsqu'elle trouve sa cause dans un acte de commerce, toute action principale, reconventionnelle ou en intervention intentée par une personne qui n'est pas immatriculée au Registre de Commerce. La non recevabilité sera prononcée par le Tribunal bien que le moyen n'ait pas été opposé;
- toute personne qui exerce une activité commerciale sans avoir obtenu préalablement son immatriculation au Registre de Commerce encourt des sanctions;
- toute personne peut, pour de justes motifs, prendre gratuitement connaissance aux greffes des tribunaux de première instance, du Registre de Commerce et s'en faire délivrer des extraits à ses frais;
- Le Ministre chargé du Commerce fixe le montant des taxes rémunératoires à percevoir par le greffier tant pour l'immatriculation et l'inscription au Registre de Commerce que pour la délivrance des extraits précédemment cités. Les inscriptions d'office se font sans frais.

.../..

Décret-loi n° 10/76 du 4 mars 1976 relatif au transfert du fonds de commerce

En vue de stabiliser les activités commerciales à l'intérieur du Pays et de décourager l'afflux des commerçants dans les centres urbains, spécialement vers la Capitale, des dispositions ont été prises pour réglementer le transfert du fonds de commerce d'une localité à une autre. A cet effet, distinction est faite entre un centre urbain et un centre rural et des taxes différentielles frappent le transfert d'activités commerciales ou industrielles d'un centre urbain ou rural vers un autre et vice-versa.

Deux principes régissent un tel transfert : d'une part, il faut une autorisation préalable du Ministre ayant le commerce dans ses attributions; d'autre part, le transfert est subordonné à la possession de locaux appropriés.

Comme il se doit, des sanctions frappent les contrevenants à ce Décret-loi.

Loi du 25 février 1963, relative aux brevêts, aux marques de fabrique et de commerce, aux dessins et modèles industriels

Concernant les brevets, les principes fondamentaux sont les suivants :

- quiconque aura déposé, dans les formes déterminées par le Ministre ayant l'économie dans ses attributions, la description d'une découverte susceptible d'être exploitée comme objet d'industrie ou de commerce, jouira au Rwanda, dans certaines limites, des droits exclusifs d'exploitation;
- la délivrance de brevêts se fait sans examen préalable, sans garantie et sans préjudice des droits des tiers;
- les brevêts sont de trois espèces : brevêts d'invention, brevêts d'importation et brevêts de perfectionnement;
- la durée maximum d'un brevet est de vingt ans;
- le (s) titulaire (s) d'un brevet peut (peuvent) comme leurs ayant-droits, poursuivre devant les tribunaux ceux qui porteraient atteinte à leurs droits;
- tout brevet peut être frappé de nullité si l'objet brevêté a été commercialisé avant la date légale de dépôt du brevet, s'il y a eu omission volontaire dans la description ou description inexacte, s'il est prouvé qu'une publication de la spécification complète et des dessins a été faite antérieurement à la date de dépôt, s'il se réfère à une découverte déjà brevetée au Rwanda ou s'il n'est pas exploité au Rwanda dans les deux ans à dater de la mise en exploitation à l'étranger. Un brevet d'importation sera, en outre, déclaré nul s'il a été délivré à une personne autre que le titulaire du brevet étranger ou ses ayant-droits.

.../..

Concernant les marques de fabrique et de commerce

Est considéré comme marque de fabrique ou de commerce tout signe servant à distinguer les produits d'une industrie ou les objets d'un commerce. Peut également servir de marque dans la forme distinctive qui lui est donnée par l'intéressé le nom d'une personne ainsi que la raison sociale d'une maison de commerce ou d'industrie.

Cette loi consacre en outre les principes ci-après :

- nul ne peut prétendre à l'usage exclusif d'une marque s'il n'en a déposé le modèle en double, avec cliché de sa marque au Ministère ayant l'Economie dans ses attributions;
- celui qui, le premier, a fait un usage notoire d'une marque peut seul en opérer le dépôt;
- une marque ne peut être transmise qu'avec l'établissement dont elle sert à distinguer les objets d'industrie ou de commerce. La transmission n'a d'effet à l'égard des tiers qu'après le dépôt d'un extrait de l'acte qui la constate;
- des sanctions frappent ceux qui ont contrefait une marque, ont frauduleusement fait usage d'une marque contrefaite, ont frauduleusement apposé sur les produits de leur industrie ou les objets de leur commerce une marque appartenant à autrui, ont secrétement vendu, mis en vente ou en circulation des produits revêtus d'une marque contrefaite ou frauduleusement apposée;
- le dépôt d'une marque effectué en méconnaissance des droits des tiers sera déclaré nul par les tribunaux à la demande de tout intéressé.

Concernant les dessins et modèles industriels

Au titre de cette loi, les principes suivants sont énoncés :

- le propriétaire d'un dessin ou d'un modèle industriel, qui veut se réserver le droit d'en revendiquer l'usage exclusif au Rwanda, doit en opérer le dépôt au Ministère ayant l'Economie dans ses attributions;
- le déposant doit fournir un échantillon ou une esquisse du dessin ou du modèle, mis sous enveloppe scellée et revêtue de sa signature. Il lui est donné un reçu indiquant notamment le jour et l'heure du dépôt;
- aucune transmission de dessin ou de modèle industriel n'a d'effet à l'égard des tiers qu'après dépôt de l'acte qui la constate;
- en cas de contestation sur le droit à l'usage exclusif d'un dessin ou d'un modèle, le Tribunal de Première Instance est compétent.

.../..

Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956 relative aux établissements dangereux insalubres ou incommodes

Prise avant l'indépendance du Rwanda et n'ayant pas encore fait l'objet d'une quelconque révision, cette ordonnance comporte certains anachronismes que l'usage et le bon sens ont permis, jusqu'à ce jour, de corriger. Quant au fond, cependant, les principes suivants demeurent en application :

- l'ordonnance comporte une liste d'établissements qui ne peuvent être exploités qu'en vertu d'un permis d'exploitation. Il s'agit d'établissements répondant d'un certain nombre d'inconvénients, présentant des dangers, et/ ou ayant un caractère insalubre ou incommode;
- adressée au Ministre ayant l'Economie dans ses attributions, la demande de permis d'exploitation fait d'abord l'objet d'une enquête "de commodo et incommodo" par les autorités préfectorales et par un contrôle des lieux par les fonctionnaires du Service de l'industrie;
- après clôture de l'enquête, le Préfet de Préfecture transmet le dossier au Ministre ayant l'Economie dans ses attributions, qui statue en dernier ressort;
- le permis d'exploitation, rédigé en quadruple exemplaire, porte un numéro d'ordre et énonce la date de la demande, son objet et, éventuellement, sa durée, les noms et domicile du bénéficiaire, la nature et la situation de l'établissement ainsi que les conditions auxquelles la mise en exploitation est subordonnée;
- un nouveau permis sera nécessaire en cas de transfert de l'établissement dans un autre endroit, si l'établissement n'a pas été mis en exploitation dans les délais réglementaires, s'il a chômé pendant deux ans consécutifs, s'il a été détruit ou momentanément mis hors d'usage par suite d'un accident résultant de l'exploitation;
- l'exploitant qui a obtenu un permis d'exploitation est tenu de veiller à l'observation des prescriptions qui sont mentionnées et des dispositions légales relatives aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes;
- l'autorité qui a délivré le permis d'exploitation pourra le retirer à l'exploitant si celui-ci n'a pas observé les prescriptions réglementaires d'exploitation. Elle peut également lui infliger des sanctions en cas d'infraction;
- les permis accordés en vertu de cette ordonnance ne préjudicient pas aux droits des tiers.

Décret-loi n° 30/77 du 21 septembre 1977 portant Code des Investissements

Depuis 1964, les investissements privés au Rwanda sont régis par un Code. Si aux premiers pas de l'indépendance les nationaux étaient exclus de facto (faute de capitaux) et de jure (par la loi du 4 mai 1964), du bénéfice des avantages du Code des Investissements, le Décret-loi du 21 septembre 1977

.../..

étend le bénéfice du Code aux nationaux à égalité de conditions avec les entreprises à capitaux étrangers.

Le chapitre I traite des garanties générales accordées aux entreprises prioritaires. A cet effet, il définit d'abord ce qu'est une entreprise prioritaire, selon les branches d'activités et selon la nationalité des capitaux. Il décrit, ensuite, les garanties relatives au droit de propriété et à la réglementation du change.

Le chapitre II définit et développe le régime de l'agrément, les conditions d'y accéder et les avantages y afférents. En plus de l'exonération des droits et taxes à l'importation sur le matériel d'installation et d'équipement, sur les matières premières et autres consommations intermédiaires, le régime de l'agrément prévoit un système d'exonération de l'impôt sur les bénéfices à raison de l'intégralité du bénéfice pendant les 5 premières années d'exploitation et par dégrèvements progressifs au cours des 6ème et 7ème année d'exploitation. Il exonère également les entreprises prioritaires des redevances foncières ou minières pendant les 5 premières années.

Le chapitre III définit et développe le régime de la convention, les conditions d'y accéder et les avantages y afférents. Grosso modo, le régime de la convention accorde la stabilisation du régime fiscal aux entreprises revêtant une importance capitale pour le Pays, comportant un volume d'investissements considérables et nécessitant une longue période d'installation avant d'assurer une rentabilité normale aux capitaux investis. La stabilisation fiscale porte sur les impôts, contributions, taxes fiscales et droits fiscaux tant pour ce qui concerne leur assiette et leur taux que pour ce qui concerne leurs modalités de recouvrement. La convention d'établissement détermine, en outre, les garanties et les engagements divers, assumés par l'Etat et par l'entreprise bénéficiaire.

Le chapitre IV traite de la procédure d'octroi dont les principales étapes en sont :

- adresser une requête au Ministre ayant les Finances dans ses attributions. Dans la pratique, toutefois, le Ministre ayant l'Industrie dans ses attributions instruit également la requête avec la collaboration du Ministre des Finances;
- produire un certain nombre de documents, notamment : les statuts et les pouvoirs du requérant, une note technique, une note sur les investissements et un calcul prévisionnel de rentabilité;

.../..

- examen de la requête par le Conseil du Gouvernement;
- décision d'octroi par arrêté présidentiel s'il s'agit du régime d'agrément et par une loi s'il s'agit du régime de la convention.

Le chapitre V parle des dispositions transitoires et finales qui constituent, en quelque sorte, un garde-fou commun à tous les textes juridiques.

En ce qui concerne les moyens mis à la disposition du Ministère, force est d'admettre que la modicité du budget lui alloué gêne le fonctionnement de ses Services. En effet, au titre de l'exercice 1979, le Ministère de l'Economie et du Commerce a reçu une dotation budgétaire de 51.336.370 FRW, sur un budget ordinaire global de l'Etat de I.214.319.000 FRW, soit 0,55 % de l'enveloppe budgétaire globale. Par rapport au budget d'équipement, sur un montant de 75.564.000 FRW consacré à l'achat des véhicules de service, le Ministère de l'Economie et du Commerce a obtenu 1.500.000 FRW, soit 2 % ; sur une somme de 27.759.170 FRW, consacrée à l'achat des machines, le Ministère de l'Economie et du Commerce a obtenu 1.835.400 FRW, soit 6 % et sur une enveloppe de 8.262.800 FRW destinée à l'acquisition du mobilier, le Ministère de l'Economie et du Commerce intervient à concurrence de 804.000 FRW, soit 9 %. Ces dotations ont été largement insuffisantes pour un Ministère qui venait d'être crée.

Au titre de l'exercice 1980, le Ministère de l'Economie et du Commerce a reçu une dotation de 58.580.757 FRW, sur un budget ordinaire global de 11.796.056.673 FRW, soit 0,4 %. Concernant le budget d'équipement, le Ministère n'a reçu aucune dotation pour achat de véhicules de service alors que ce poste comportait une enveloppe budgétaire de 134.760.000 FRW. Au titre de l'achat de machines, le Ministère a obtenu un crédit de 1.035.950 FRW, sur une enveloppe globale de 40.085.000 FRW, soit 2 % et un montant de 885.000 FRW pour l'acquisition de mobilier sur un total général de 8.835.800 FRW, soit 10 %.

* *

*

2. ACTIVITES DES SERVICES

Le Rapport Annuel du Ministère de l'Economie et du Commerce n'a pas l'intention de relater toutes les activités des Services tout au long de l'année, tâche qui serait fastidieuse à réaliser. Aussi le rapport des activités se limite-t-il à développer les faits les plus saillants dont les Services ont eu à s'occuper durant la période sous-examen.

2.1. SECRETARIAT GENERAL

Sous ce chapitre, l'on développe les activités des Services du Cabinet placés sous l'autorité directe du Secrétaire Général. Il est entendu que, le rôle du Secrétaire Général étant d'épauler directement le Ministre et de superviser tous les Services du Ministère, ses propres activités s'inscrivent dans la vie même du Ministère si bien qu'il serait inutile de réserver un chapitre à part relatant la manière dont il s'occupe de ses attributions.

Les Services du Cabinet placés sous l'autorité directe du Secrétaire Général sont :

- Bureau Courrier et Archives;
- Bureau Statistiques;
- Bureau Gestion des Crédits;
- Bureau Relations Publiques;
- Division Secrétariat de la Commission Nationale des Prix.

2.1.1. Bureau Courrier et Archives

Comme dans tous les Ministères, le Bureau Courrier et Archives est spécialement chargé de réceptionner, enregistrer, classer la correspondance reçue et expédier le courrier. En 1980, ce Service a réceptionné plus ou moins 10.295 lettres et en a expédié plus ou moins 4.174.

Outre ce travail d'enregistrement et d'expédition du courrier, ce Service est chargé de suivre l'évolution des dossiers instruits sur base des instructions permettant au Ministre de suivre et contrôler l'état d'avancement des dossiers orientés dans les différents Services.

Ce Service s'occupe également du classement et de la tenue du livre des présences aux travaux communautaires de développement (UMUGANDA) et aux séances d'animation.

.../..

2.1.2. Bureau Statistiques

Dans le cadre de ses attributions, le bureau des statistiques élabore des statistiques de la façon suivante :

Dépouillement des intercalaires douaniers : dans le souci d'établir les statistiques du commerce extérieur, on dresse des tableaux regroupant les importations ou les exportations de chaque mois par rubriques douanières et par pays de provenance ou de destination. C'est un travail de routine qui exige de la patience et de l'esprit de concentration. Ce travail a pratiquement occupé tous les agents du Bureau des statistiques en plein temps.

Outre ce travail de routine, le Service a effectué des études spéciales sur les relations commerciales entre le Rwanda, la Chine, Japon, l'Inde et la Thaïlande pour les années 1977 et 1978 en préparation de la mission de prospection commerciale et industrielle effectuée par le Ministre de l'Economie et du Commerce dans ces différents pays asiatiques.

Les statistiques en matière d'industrie n'ont pu être faites par manque de personnel pour recueillir les renseignements de ce secteur. Par ailleurs il n'existe pas à nos jours, de fichier des entreprises industrielles.

Sans le faire systèmatiquement, faute de données collectées correctement, l'on a établi et commenté des indices simples des prix de détail pratiqués sur le marché de Nyarugenge chaque fois que de besoin.

Concernant l'analyse des informations sur le commerce et l'industrie et le dégagement de l'évolution statistique des données essentielles du commerce, rien n'a pu être fait à cause de l'insuffisance du personnel d'une part, et du manque de matériel adéquat tel que machines modernes de traitement de l'information, d'autre part.

Pour permettre au Bureau des Statistiques de répondre à sa mission, il est proposé de le doter au moins d'un mini-ordinateur.

Les Statistiques élaborées par ce Service ont été intégrées, pour plus de clarté, dans les chapitres du rapport annuel relatifs aux Services utilisateurs.

.../..

2.1.3. Bureau Gestion des Crédits

Quatre attributions sont assignées au Bureau de la Gestion des Crédits :

- élaboration des prévisions budgétaires
- exécution du budget
- inventaire et entretien du matériel et équipement
- recrutement, administration et licenciement des chauffeurs.

Certaines sont de pure routine journalière : exécution du budget, entretien du matériel et équipement, recrutement, administration et licenciement des chauffeurs. D'autres s'exécutent à des périodes bien déterminées : élaboration des prévisions budgétaires, inventaire du matériel et équipement, ces dernières seront appelées ponctuelles. En décrivant les activités du bureau de la Gestion des Crédits en 1980, l'on commence par les activités de pure routine journalière pour terminer par les activités ponctuelles.

Tout comme en 1979, le bureau de la Gestion des Crédits ne comptait, en 1980, que deux unités : le gestionnaire des crédits et son adjoint.

Des activités journalières :

Comme par le passé, le bureau de la Gestion des Crédits a suivi toutes les phases consécutives d'exécution du budget.
Par rapport au budget ordinaire alloué au Ministère de l'Economie et du Commerce en 1979, le budget de ce Département a été majoré de 7.244.387 FRW en 1980 (1979 = 51.336.370 FRW, 1980 = 58.580.757 FRW).
Cette majoration reste néanmoins symbolique car, en pourcentage, par rapport au budget ordinaire de l'état, le Ministère de l'Economie et du Commerce occupe la dernière place avec 0,496 %, la part de l'avant dernier (le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi) est de 0,736 %.

Quant à son budget d'équipement il a été reduit de 4.139.400 FRW (en 1979) à 1.830.950 FRW (en 1980).
L'on ne dira jamais assez que cette situation de parent pauvre handicape la bonne marche du département qui a besoin, peut-être plus que les autres, d'être étoffé en hommes et en matériel. L'Annexe II A qui retrace l'évolution du budget ordinaire alloué au Ministère par rapport au budget ordinaire de l'Etat, de 1975 à 1980 ainsi que l'Annexe II B qui retrace la même comparaison en ce qui concerne le budget d'équipement corroborent mieux cette situation.

.../..

Par ailleurs, d'après le tableau des dépenses au 31.12.80 le budget ordinaire du Ministère de l'Economie et du Commerce dégage un boni global de 8.448.156 FRW c'est-à-dire 14,4 % du budget ordinaire global alloué au Département. La situation est trompeuse quand on sait qu'à la même époque le Ministère a enregistré des factures des garagistes s'élevant à ± 3.600.000 FRW malgré un transfert de fonds de 3.138.204 FRW opéré en faveur des articles relatifs à l'entretien des véhicules officiels. Mais d'où vient ce boni? Il provient surtout des articles budgétaires relatifs aux traitements du personnel = 6.0 1.968 FRW c'est.à.dire 72 % du boni global parce que tout le personnel sous statut prévu n'a pas été recruté. Quant à l'élaboration des prévisions budgétaires, après avoir inventorié les besoins des différents Services du Ministère de l'Economie et du Commerce et en tenant compte du budget lui alloué en 1979, le Bureau de la Gestion des Crédits a confectionné des prévisions budgétaires, transmises au Ministre des Finances par lettre n° 05.18/2971/80/CAB du 4 septembre 1980.

Un inventaire du matériel et équipement de tous les bureaux du Ministère y compris les bureaux des Inspections de commerce des préfectures fut transmis au Ministère des Finances le 14/11/1980 par lettre n° 05.31/3451/80/GEST. L'inventaire donne l'état du matériel et équipement ainsi qu'une liste du matériel et équipement à déclasser.

2.1.4. Bureau Relations Publiques

Les attributions du Service sont :

- Accueil, information et orientation des visiteurs
- Application du Protocole.

Le Service des Relations Publiques a demarré concrètement à partir du mois de septembre 1979. Comme tout Service nouveau, ce Bureau a commencé par se concevoir et s'organiser.

L'accueil et l'orientation consistent surtout à recevoir des personnes ou personnalités venant au Ministère.

Pour ce qui est de l'information, ce point très important signifie le rassemblage de tous les renseignements possibles concernant les activités des Services du Ministère.

Le Bureau des Relations Publiques tient déjà une liste des journaux. Ceux-ci, quotidiens, hebdommadaires ou mensuels, sont acheminés directement à ce même Bureau. Celui-ci se charge à son tour de les distribuer à différents autres Services du Département. Notons qu'il a déjà commencé à faire des résumés de journaux à l'intention des agents du Ministère.

.../..

Pour la bonne marche du secteur "information" le Responsable de ce Service sera appelé à condenser les informations sur le Pays, en matière commerciale, industrielle et artisanale en vue d'en informer au moins trimestriellement tous les Services du Ministère.

Il est proposé également que le Service des Relations Publiques ait un poste de radio, ainsi les agents du Département pourraient être informés des nouvelles intéressantes (économiques, commerciales ou autres). Le Service des Relations Publiques pourrait également être chargée des causeries radiodiffusées que le Ministère serait appelé à donner à l'intention du public.

Le deuxième point des attributions est celui de l'application du Protocole. Dans l'application du protocole, on doit recevoir et orienter les visiteurs tant nationaux qu'étrangers. Notons que l'attribution "Demande d'audience", antérieurement confiée au Bureau Courrier et Archives est passée pratiquement au Bureau des Relations Publiques.

2.1.5. Secrétariat de la Commission des Prix

La Commission des Prix, créée par la loi du 5 juillet 1967 relative au contrôle des prix est un Service consultatif placé sous la tutelle du Ministre ayant le Commerce dans ses attributions en vue d'aider à l'élaboration d'une politique des prix. Depuis sa création, la Commission a subi plusieurs modifications dans sa composition. Ces changements fréquents ne lui ont pas toujours permis de se tailler un passé solide car elle n'a travaillé que d'une façon sporadique.

Dans le souci d'éviter que de tels changements ne continuent à paralyser le fonctionnement de la Commission des prix, et, conscient de l'importance que lui confère les attributions lui assignées,il avait été souhaité qu'un Secrétariat Permanent soit institutionalisé pour mieux canaliser ses activités. Par A.P. n° 106/15 du 26 avril 1979 modifiant et complétant l'A.P. n° 22/10 du 28 mars 1968 portant mesures d'exécution de la loi du 5 juillet 1967 relative au contrôle des prix, tel que modifié à ce jour, ledit Secrétariat fut créé et ses attributions définies et ce n'est qu'au mois d'octobre 1980 que le Responsable du Secrétariat a été désigné.

.../..

Au cours de l'exercice 1980, les travaux de la Commission des Prix devraient couvrir une période de trois mois car le Secrétaire Général au Ministère de l'Economie et du Commerce qui est en même temps, Président de la Commission n'a été désigné que le 7/10/1980.

La première démarche à faire était de réunir les membres de la Commission pour une prise de contact et une relance des travaux car elle ne s'était pas réunie depuis longtemps. Les travaux des sous-commissions des prix dans les préfectures étaient également caractérisés par la léthargie. Elles devaient être informées de la relance des activités de la Commission à travers une correspondance qui rappelait aussi l'importance de leur mission en matière des fixations de prix.

Le bilan d'activités de la Commission en 1980 est encore modeste vu comme dit plus haut qu'elle n'a fonctionné que pendant 3 mois.
Dans le cadre des attributions assignées au Secrétariat de la Commission des prix, il est question aussi de procéder au relevé des prix de gros et détail. Il n' a pu qu'exploiter les rapports disponibles établis par les Inspecteurs du Commerce. Ces rapports ne reflètent pas toute la réalité car les relevés des prix ne se limitent souvent qu'aux marchés et centres sis dans les chefs-lieu de Préfecture que l'Inspecteur du Commerce peut atteindre facilement. Ces unités statistiques n'étant pas standardisées, il n'a pas été possible d'établir une comparaison des différents marchés. La variation des prix n'est pas fort remarquable malgré les influences extérieures qui ne laissaient pas prévoir une stabilité des prix, à savoir les augmentations fréquentes des prix du carburant, le caractère saisonnier des produits vivriers locaux, la spéculation, la distribution et la répartition irrégulières des marchandises à l'intérieur du pays et les pénuries artificielles.

2.2. DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

La Direction Générale de la Politique Economique est le cadet des Services du Ministère de l'Economie et du Commerce, car elle a été organiquement créée par l'arrêté présidentiel n° 89/06 du 13 avril 1979 et elle a effectivement démarré avec la désignation des premiers éléments en juin 1979.

Au 31 décembre 1980, le Service ne comptait que dix unités, à savoir: un Directeur de la Politique macro-économique et 1 secrétaire d'administration de formation universitaire, 2 fonctionnaires du niveau " Baccalauréat, 1 rédacteur-adjoint(chef du secrétariat, 2 dactylographes, 1 chauffeur, 1 planton et 1 veilleur.

Le présent chapitre comporte trois parties: la première constitue une révision des activités du Service, la seconde traite de la conjoncture économique nationale en 1980 et la troisième brosse les grands traits de la conjoncture économique internationale en 1980.

2.2.1. Rapport d'activités

2.2.1.1. DIRECTION GENERALE

La Direction Générale de la Politique Economique n'a pas encore de titulaire attitré. Les responsabilités de Directeur Général ont été assurées, comme en 1979, par le Directeur de la Politique macro-économique. En plus du rôle de supervision générale, il a, en outre, participé aux activités suivantes en 1980:

Pendant le premier trimestre, il a fait partie des délégations officielles à la troisième réunion des experts et de la Conférence des Ministres du Mulpoc/Gisenyi qui a eu lieu à Kinshasa en janvier et à la troisième conférence générale de l'ONUDI qui a eu lieu à New-Delhi en janvier- février.

Au deuxième trimestre, il a réalisé deux études relatives à la situation et aux perspectives de l'agriculture rwandaise(avril 1980) et à la fiscalité (juin 1980). Ces études ont été transmises respectivement au Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage et au Ministre des Finances. Il a, en outre, continué de dispenser un enseignement à l'Institut Africain et Mauricien de Statistique et d'Economie Appliquée et fait partie de la délégation qui a accompagné le Ministre de l'Economie et du Commerce dans ses tournées dans les différentes Préfectures du Rwanda.

Au troisième trimestre, il a participé aux travaux de la Commission spécialisée de l'agriculture, de l'industrie,de la planification et des ressources naturelles de la CEPGL et à ceux de la première réunion extraordinaire des experts et des Ministres du Mulpoc/Gisenyi qui ont eu lieu à Gisenyi en août 1980. Il a , en outre, fait partie de la commission chargée de l'étude de la mise sur pied d'un Organisme de Crédit Agricole et d'une usine de sulfate de Quinine.

.../...

Au quatrième trimestre, il a coordonné l'étude et la rédaction d'un rapport sur le phénomène de contraction du mouvement des affaires et la récession de l'économie rwandaise en 1980.

Enfin, il a assuré les fonctions d'administrateur aux Papeteries du Rwanda et dans la SARL RWAKINA et les fonctions de commissaire aux comptes chez TRAFIPRO et à l'O.R.T.P.N. et il a participé à diverses réunions interministérielles.

2.2.I.2. DIRECTION DE LA POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE

La Direction de la politique macro-économique a bénéficié du concours du du personnel suivant: un directeur-économiste, un secrétaire d'administration-commercialiste, un secrétaire d'administration-statisticien(pendant 8 mois) et fonctionnaire- statisticien(pendant 2 mois). Les principaux dossiers qui ont été étudiés sont les suivants:

- Répercutions de la crise mondiale sur l'économie rwandaise et le comportement des agents économiques.

Initié principalement par le Secrétaire d'administration- commercialiste, qui a été, momentanément, secondé par le secrétaire d'administration- statisticien, cette étude dont l'utilité est évidente n'a pas pu être menée à terme au cours de l'année 1980 pour diverses raisons. En premier lieu cette étude est d'une grande complexité et nécessite une documentation difficilement trouvable bien que ses éléments existent dans un état d'éparpillement dans diverses sources d'informations. Ensuite elle nécessite un travail en équipe; ce qui n'a pas pu se réaliser, faute de personnel et de moyens matériels(déplacements).

Etant donné l'importance du dossier et les difficultés de le réaliser, il a été décidé de le geler et d'attendre les premiers résultats du groupe de travail créé en décembre 1980 et chargé de confectionner et de tenir à jour un tableau de bord de l'économie nationale.

- Eléments d'appréciation du projet de formation des cadres chargés de former les formateurs des centres communaux de développement et de formation permanente(CCDFP).

Le Ministère de l' Economie et du Commerce a donné une appréciation positive et un soutien à la création des CCDFP et a crû bon de faire suggestions pour une meilleure efficacité de tels centres. Les propositions concernaient trois points:

-Il faut offrir des conditions de travail avantageuses aux lauréats du centre grâce à un classement approprié à la Fonction Publique pour qu'ils ne soient pas tentés de prester leurs services ailleurs;

- afin de doter les lauréats du centre de connaissances consistantes dans le domaine du développement rural, le Ministère a proposé l'inclusion

../..

de cours supplémentaires dans le programme de formation;

- Il faudra éviter de favoriser des frustrations entre les récipiendaires en fixant des critères objectifs dans les nominations à différents postes de responsabilité.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce a, en outre, demandé des éclaircissements sur le mode de calcul de la bourse d'études, qui, de son avis, était démesurément élevée si l'on tient compte du contexte rural dans lequel les lauréats du centre seront appelés à vivre.

Une lettre reprenant ces idées a été envoyée au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif, qui a donné des éclaircissements satisfaisants sur les différents points.

-Appréciation sur l'opportunité de l'adhésion du Rwanda à l'Organisation Africaine d'Achats et de Fourniture, en abrégé "OAAF".

Le Ministère de l'Economie et du Commerce estime que l'OAAF est très utile aux pays membres ou bénéficiaires de ses services. L'adhésion du Rwanda offrirait, sans doute, un cadre adéquat pour un enseignement, une étude de marché et des méthodes de gestion des achats et des matériaux. A ce titre, les milieux d'affaires, au Rwanda, trouveraient dans ce centre un instrument d'informations très précieux.

- Toutefois, de l'avis du Ministère, le Rwanda est déjà membre de beaucoup d'organisations tant régionales qu'internationales; de sorte qu'il doit établir des critères de priorités. En tout état de cause, la contribution financière du Rwanda , par son adhésion dans ce centre, n'est pas prioritaire.

-Dossier "Hydraulique rurale".

L'idée d'une société mixte d'hydraulique rurale est née de l'initiative conjointe du Ministère du Plan et de l'AIDR. Sur base d'un projet de statuts préparés par l'AIDR, il s'avère que cette ASBL cachait mal sa volonté de réaliser des bénéfices au Rwanda et de les transférer en Belgique. Les discussions qu'engendra l'examen de ce dossier aboutirent à de nouvelles orientations et l'on parla, bientôt, d'un Office National de l'Eau et d'un Comité National de l'eau et de l'assainissement.

Si, au moment de la rédaction du présent rapport, un arrêté présidentiel a déjà créé le comité national de l'eau et de l'assainissement, la tendance est également de mettre sur pied un Office National de l'Eau plutôt qu'une société mixte d'hydraulique rurale.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce a toujours exprimé ses réserves à toute structure qui, oubliant les services et l'expérience de l'AIDR en matière d'hydraulique rurale, aboutirait à exclure cet organisme. Ce Ministère a, au contraire, soutenu l'idée d'une société mixte incluant l'AIDR dans un souci

.../...

de profiter de son expérience technique et d'une gestion très bien rodée.

-Dossier "Sécurité alimentaire".

Il existe, au sein de la FAO, un comité de sécurité alimentaire mondiale dont le rôle est de veiller, notamment, à la constitution d'une réserve alimentaire d'urgence et à la mise en oeuvre d'un Plan d'action pour la sécurité alimentaire.

Au niveau national, la FAO a envoyé une mission qui a discuté avec les services concernés les problèmes relatifs à la formulation d'une politique nationale en matière de sécurité alimentaire au Rwanda.

L'évaluation des investissements nécessaires à la constitution d'un stock alimentaire d'urgence se chiffrant à un coût total de 5.369.000 $ U.S. en juillet 1980 et la ventillation était la suivante:

i) Coût de premier établissement.

-Coût de premier établissement du stock	FRW.
- 6.000 tonnes de haricots à 27 FRW/Kg	162.000.000.
- 2.000 tonnes de sorgho à 17 FRW/Kg	34.000.000.
S/Total	196.000.000
(Soit US$	2.180.000)

- Investissements.

- construction de nouveaux entrepôts pour le stockage de 6.000 tonnes de haricots	80.000.000.
- investissements annexes: équipements de manutention, pesage, traitement, transport, matériel de bureau	10.000.000.
- construction de logements et investissements humains	20.000.000.
S/Total	110.000.000.
(Soit US$ =	1.200.000)

- Assistance technique.

Total US$ 4.300.000.

ii) Coût annuel d'exploitation:

	US$	FRW.
- gestion courante, stockage et entretien	350.000	32.000.000.
- transport	600.000	55.000.000.
- pertes	119.600	13.000.000
Total	1.069.600	100.000.000.
Total général	5.369.000	493.948.000.

.../...

- Dossier " Etablissements humains et environnement".

Le problème de l'habitat et de l'environnement se pose, à des niveaux différents, au Rwanda . Conscient de ce problème, le Gouvernement Rwandais a demandé une mission de consultant au PNUE en vue de:

- jeter les bases d'une législation sur l'environnement et les établissements humains;
- élaborer un plan d'action dans ces domaines, spécialement en ce qui concerne: l'administration de l'eau, les agglomérations spontanées et l'habitat rural.

La Direction de la Politique macro-économique a suivi les discussions organisées à l'occasion de la mission de Madame Erica Mann et a pu exprimer le point de vue du Département.

J) Assistance technique étrangère au Rwanda

La rationalisation de l'assistance technique étrangère au Rwanda est un sujet de préoccupation dans tous les pays bénéficiaires de cette forme d'aide extérieure. Afin de s'assurer du maximum de concours et dans un esprit de concertation, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, après avoir recueilli les avis des Ministères et Organismes durant le dernier trimestre 1979, a organisé, en avril 1980 une réunion interministérielle pour débattre, notamment, de la procédure de recrutement et de la qualification des experts ainsi que du problème de relève et de formation des homologues.

Concernant la procédure de recrutement, il a été recommandé d'associer le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, de façon à s'assurer non seulement que les postes demandés ne peuvent pas être occupés par des nationaux mais aussi pour assurer la relève sans à coups.

S'agissant de la qualification, il a été suggéré de ne pas recruter des experts au rabais c.à.d. sans compétences techniques ni expérience suffisante.

Enfin, la formation et la continuité des homologues ont retenu l'attention particulière des participants, car, souvent, des experts refusent de former leurs futurs remplaçants pour pouvoir s'éterniser dans le pays; d'autre part, l'Administration change trop fréquement les homologues au détriment de la bonne continuité des projets.

Premier atelier national sur la préparation de la planification des Activités de la décennie internationale de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.

La Direction de la Politique macro-économique a représenté le Département aux travaux de ce colloque dont l'objectif principal était d'analyser la situation actuelle du secteur hydraulique et sanitaire et de proposer les voies et moyens en vue de son amélioration.

.../...

Les participants ont, d'abord, détecté les principaux goulôts d'étranglement de ce secteur: manque de coordination, inexistence d'une politique globale de l'eau et de l'assainissement, manque d'entretien adéquat des ouvrages d'eau, inégalité dans la répartition des ouvrages, etc... Ils ont ensuite formulé des recommandations tendant à améliorer la situation actuelle tant du point de vue institutionnel et juridique que sur le plan de la formation du personnel et de la gestion des installations réalisées.

Utilisation concrète des statistiques relatives aux indicateurs sociaux

Faisant suite à un rapport de stage d'un agent du Ministère du Plan, qui a été organisé à Münich pour les statisticiens des pays en voie de développement, la Direction de la Politique macro-économique a fait des propositions d'utilisation concrète des indicateurs sociaux et a insisté sur leur importance lors de la prise de décisions dans le domaine économique et social. Elle a également révélé que leur production est soumise à des contraintes dues au manque de moyens logistiques matériels et humains en quantité et en qualité suffisantes.

Associés à des indicateurs économiques, les indicateurs sociaux peuvent, avantageusement, servir à la confection d'une monographie économique et à la tenue à jour d'un tableau de bord de l'économie nationale. Le Ministère de l'Economie et du Commerce envisage de procéder ultérieurement à un tel travail.

- Divers

- La Direction de la Politique macro-économique a représenté le Département à la réunion des chefs d'établissements secondaires, tenue à Kigali du 19 au 22 août 1980 et aux travaux de la commission technique mixte germano-rwandaise, tenue à Kigali du Ier au 6 octobre 1980.

- Elle a, en outre, bénéficié des services d'un consultant du Fonds Monétaire International, en la personne de Monsieur MARCINIAK, et, avec lui, des éléments de base pour la confection et la tenue à jour d'un tableau de bord de l'économie nationale ont été identifiés et discutés.

- Elle a, également, donné des avis sur la restructuration du programme d'enseignement du Baccalauréat de la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion de l'Université Nationale du Rwanda.-

2.2.1.3. DIRECTION DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

Cette Direction, sans titulaire, a bénéficié du concours du personnel suivant: le Directeur de la politique macro-économique, un secrétaire d'administration-ingénieur commercial(pendant 8 mois) et un fonctionnaire-bachelier ès lettres(pendant 5 mois).

.../..

Les principaux dossiers qui ont été traités sont les suivants:

-Traitement des conseillers communaux

Dans sa lettre n° 1496/03.04/2 du 13 décembre 1979, le Ministre de l'Intérieur proposait au Président de la République l'augmentation des traitements des conseillers communaux eu égard à leurs nouvelles responsabilités et aux tâches de plus en plus complexes qu'ils assument.

L'avis du Département(n° 15.02.02./Polsec du 9 janvier 1980) a été d'éxiger de ces agents communaux un niveau de formation plus élevé (4 ans secondaires au moins) en même temps qu'ils bénéficieraient d'une rémunération en rapport avec le niveau d'études et de responsabilités.

- Projet de Décret- Loi relatif à l'aménagement urbain et du territoire.

Le Projet de Décret- loi relatif à l'aménagement urbain et du territoire donne en son article 36, alinéa 3 , la composition du Comité technique chargé de préparer l'ordre du jour de la Commission Nationale de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce a considéré que ce comité technique pouvait être étoffé et compter dans ses membres trois unités supplémentaires provenant des Départements ayant dans leurs attributions:
- le service géologique pour l'étude de la mécanique des sols;
- les transports pour exploiter les données relatives aux voies de communications;
- l'industrie et l'artisanat pour déterminer les aires à prévoir pour les installations industrielles et leurs extensions éventuelles.

Bureau de réviseurs -comptables

Dans le souci de limiter les sorties de devises et d'obtenir plus d'efficience dans l'examen des comptes de certaines entreprises, la Direction de l'OVAPAM, dans une lettre adressée au Ministre des Finances, a proposé de ne pas recourir à des cabinets étrangers mais de créer un Bureau local de réviseurs des comptes, chargés de faire l'audit externe des entreprises visées par la législation en vigueur. A ce sujet, le Département a soutenu l'idée et a donné des propositions concrètes sur l'organisation de ce Bureau:
- utiliser, en plus des experts-comptables, des conseillers en gestion et des juristes spécialisés en droit des affaires;
- mettre en place, pour le Bureau, un budget de fonctionnement autonome et des règles fixant les limites de l'exercice de cette profession.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le Ministère des Finances a chargé un Bureau d'études Canadien d'analyser toutes les propositions émises par différents services gouvernementaux et de préparer un projet d'organisation au Rwanda d'un Bureau d'Audit.

.../...

- Sauvetage de la Coopérative MERA

Depuis plus de 3 ans, la manufacture éléctronique du Rwanda (MERA) se trouve dans une situation financière désastreuse. La mauvaise gestion de cette "Coopérative des handicapés" a conduit à une faillite non prononcée et a envoyé au chômage les travailleurs dont les économies de salaire ont constitué le capital social de la manufacture. C'est dans le souci de contribuer au redressement de cette industrie nationale, que le Ministère de l'Economie et du Commerce a élaboré un rapport sur la santé de MERA et proposé des solutions altérnatives de redressement.

Au titre des deux solutions proposées(soit restructurer la coopérative en lui maintenant la même dénomination et le même champ d'activité, soit créer une entreprise nouvelle à partir des vestiges de la manufacture actuelle), on peut retenir 2 caractères communs:

- chercher d'urgence un financement extérieur à MERA d'une valeur de 20 millions FRW en faisant appel à des organismes nationaux et/ ou étrangers
- refaire les études de marché et remanier profondément l'équipe de gestion.

La note faite, ultérieurement, par Monsieur OLBRECHTS vice-Président de l'Association des amis de Gatagara et de Mera, a corroboré les conclusions du rapport établi par le Ministère de l'Economie et du Commerce. Ce département a, par ailleurs, appuyé le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif dans sa tentative de demander au Ministère des Finances de renoncer aux impôts(± 4.000.000 FRW) dont MERA est redevable.

Au moment de la présente rédaction, le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif s'occupe activement de trouver les moyens nécessaires au sauvetage de MERA et des handicapés qui l'ont créée.

- Politique touristique

La Direction de la Politique Sectorielle a continué les investigations commencées en 1979 en vue de définir les éléments d'une politique du tourisme au Rwanda. Conçu en quatre volets, ce dossier a connu un commencement de réalisation en 1980 , mais il sera poursuivi en 1981 dans le cadre de la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat, car l'auteur de l'étude a été transféré dans ce service après avoir fait suffisamment avancer la rédaction, au point qu'il eut été illogique de lui retirer le dossier.

- Groupe forestier du Rwanda

La Direction de la Politique Sectorielle a participé aux 10e et 11e rencontres du Groupe Forestier du Rwanda qui ont eu lieu du 23 au 25 juillet 1980 à Nyagatare et à Kigali, puis du 27 au 28 novembre 1980 à Kigali.

Le Groupe Forestier du Rwanda se veut être l'organe de coordination de toutes les activités relatives au secteur forestier. Il s'est fixé

.../...

comme objectifs, notamment:

- d'encourager le reboisement des régions dénudées
- d'entretenir les forêts artifieielles et naturelles existantes
- d'entrer en contact avec tous ceux qui s'intéressent aux problèmes forestiers du Rwanda.
- de sensibiliser tous les partenaires du secteur forestier à participer à l'essor de l'économie forestière nationale
- de commercialiser les produits forestiers

Au titre des recommandations figurent, en particulier, le fonctionnement du Fonds Forestier National et un projet de Statut du Groupe forestier du Rwanda.

Dans une lettre au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère de l'Economie et du Commerce a soutenu l'idée:

- d'une législation forestière concernant également la création d'un Fonds forestier national dont les sources de financement seraient: des prêts à long terme, des dons et legs, des taxes d'abattage et des subventions de l'Etat.
- d'une politique d'exploitation des boisements et de commercialisation des produits forestiers.

Au moment de la présente rédaction, les projets du Fonds Forestier et du Groupe Forestier du Rwanda sont en cours d'examen par les instances de décision.

-Coopération technique entre Pays en développement

La Coopération technique entre Pays en développement, en même temps qu'elle constitue un leit-motiv, est une sorte de cadre de concertation institué par le Plan d'action issu de la Conférence des Nations Unies tenue à Buenos-Aires en septembre 1978.

Il se tient en effet, tous les deux ans, à Génève une réunion du Comité de haut niveau pour l'examen de la C.T.P.D.. Au niveau africain, il s'est tenu à Nairobi, en mai 1980, une conférence des experts gouvernementaux sur la coopération technique entre pays africains, qui a élaboré un projet de programme de coopération technique entre pays africains.

- Offre de l'Institut International d'Innovations

Le Ministère de l'Economie et du Commerce a formulé un avis favorable sur une offre de prêt de 350 millions de dollars US faite par l'Institut International d'Innovations.

- Projet du consommateur

Pour permettre au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de synthétiser la position du Gouvernement rwandais sur le problème de la protection du consommateur, devant faire l'objet d'un rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur la question, le Ministère de l'Economie

.../...

et du Commerce a formulé quelques principes pouvant guider une politique de la protection du consommateur en général et, en particulier, au Rwanda.

Le principe-objectif fondamental est que le consommateur devrait avoir plein accès aux biens et services de première nécessité, tels que la nourriture, les soins médicaux, le logement et l'habillement. Diverses contraintes viennent, cependant, limiter la satisfaction de ces besoins, dont la pauvreté, l'insuffisance de la production, le manque d'information, les mauvaises pratiques commerciales, les différences des types de consommation, etc...

Ainsi l'amélioration de la qualité de la vie du consommateur qu'il faut à tout prix protéger, dépend de l'amélioration des conditions de vie, notamment par:

- l'éducation du consommateur par une information juste sur la qualité et la sécurité des biens et services
- un approvisionnement suffisant du marché
- un système adéquat de formation des prix
- une lutte contre les pratiques malsaines des circuits commerciaux.

La Politique de protection du consommateur doit s'intéresser, par priorité, au consommateur rural, car il subit à un degré majeur les contraintes précédemment inventoriées.

-Dossier "SIR-INFOTERRA"

Le Système international de référence INFOTERRA est un réseau mondial d'information, qui a pour mission d'aider les organisations et les particuliers à identifier les sources susceptibles de leur fournir des renseignements scientifiques et techniques sur l'environnement, qui permettent d'orienter les décisions.

Le réseau fonctionne au moyen d'un ensemble de services et de systèmes d'informations fonctionnant aux échelons national et international.

Le point focal pour le Rwanda est le Ministère des Ressources Naturelles, des Mines et des Carrières et il appartient au groupe des pays d'expression française.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce, tout en appuyant l'adhésion du Rwanda à ce système, a souhaité que les voies et moyens de le rendre opérationnel le point focal national soient précisés, notamment dans les domaines de la technologie et de l'industrie.

- Dossier "PECTA"

Dans le cadre de la préparation du Troisième Plan de Développement, le Gouvernement rwandais a demandé et obtenu du PNUD l'envoi d'une mission BIT/PECTA(Programme des emplois et des compétences techniques en Afrique) afin de l'aider à mettre au point une stratégie de créer des

.../...

emplois nombreux au cours du quinquenat prochain.

La Direction de la Politique Sectorielle a participé aux réunions organisées à cet effet en 1980.

- Divers

La Direction de la Politique Sectorielle a en outre représenté le Département aux réunions suivantes: commission mixte helveto-rwandaise(janvier 1980), réunion sur l'utilisation des Fonds de l'OPEP(mars 1980), entretien avec une mission pluridisciplinaire de la CEPGL(avril 1980), séminaire national sur les politiques alimentaires et nutritionnelles(septembre 1980).
Un agent de cette Direction a participé, à Bordeaux(France), à un stage d'un mois sur le Nouvel Ordre Economique International et à un voyage d'étude en Chine sur l'organisation des petites et moyennes entreprises chinoises. Le même agent a assuré un enseignement en comptabilité analytique et commerciale au Centre de Formation des Cadres à MURAMBI.

2.2.2. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE 1980

L'année 1980 fut pour le Rwanda une année de récession économique et de contraction des affaires consécutives à une période de prospérité et de croissance accélérée (1973- 1979) et spécialement en 1978 et 1979.

En réalité, le phénomène est antérieur à la mauvaise campagne caféière 1980 et trouve son origine dans les débuts même de l'année 1979 qui fut caractérisée par deux sortes d'inflations.

Au premier semestre 1979, lors de la crise des approvisionnements qui a provoqué une flambée généralisée des prix, ce fut l'inflation par les coûts. Pendant cette période, l'indice des prix des produits importés a augmenté de 7,87% et celui des produits locaux de 20,88%. L'indice général des prix à la consommation dans la Commune Nyarugenge a augmenté de 15,32 %.

Les mesures pour contenir les dispositions des consommateurs à payer des prix forts, face à une offre insuffisante ont nourri le marché clandestin et il en est résulté à terme une érosion du pouvoir d'achat du consommateur. Au cours du premier semestre 1980, les entreprises ont reconstitué leurs stocks, spéculant sur une campagne-café semblable à celle de 1979, mais leurs prévisions furent contrariées à la fois par une baisse de la propension à consommer des ménages et par une médiocre saison caféière. L'indice des prix à la consommation connut une lente augmentation pendant le premier semestre 1980 mais a monté en flèche au deuxième semestre accusant une augmentation d'environ 5% entre juillet et décembre.

En incubation depuis la fin des années 60, devenue effective au début des années 70 avec le désordre monétaire provoqué par la chute officielle du dollar et aggravée par la révolution pétrolière de 1973

.../...

et le récent choc pétrolier de 1979 (le baril passe de 24$ US à 35 $ US), à la crise mondiale actuelle a déjà plongé et plonge toujours les économies dans une situation de jour en jour alarmante.

Les pays en développement ont, à des degrés divers, ressenti les effets du fléchissement de l'activité économique et de la forte inflation des pays industrialisés. La production réelle des pays en développement non exportateurs de pétrole a généralement augmenté moins vite (5% par an de 1976 à 1979 contre 6% par an de 1967 à 1972) et les taux d'inflation ont été en moyenne beaucoup plus élevés (30% en 1976 - 1977 et 25% en 1978 - 1979 contre 10% au cours des années 1967-1972).

Malgré cette crise généralisée que connaît le monde depuis le début de la dernière décennie, l'économie rwandaise a maintenu et, même accéléré son rytme de croissance en dépit des difficultés liées à l'enclavement du pays et à de fréquentes ruptures des approvisionnements consécutives à la fermeture répétée de sa porte d'entrée par l'Ouganda.

En effet, le produit Intérieur Brut est passé de 57.767 millions en 1975 à 61.853,3 millions et à 71.601,1 millions en 1977 et d'après les projections, il devrait s'élever à 103.620 millions en 1980 soit l'équivalent de 81 milliards en francs constants de 1975. De 1975 à 1980, ceci représente un accroissement de 52% ou un taux annuel moyen de 8,7%.

D'après le rapport de la Banque Mondiale publié en août 1980 (Rapport sur le Développement dans le monde), sur 18 pays ayant un revenu pat tête inférieur à 200 dollars US, le Rwanda vient en deuxième position (180 dollars) après Malawi et Sri Lanka, pour les taux de croissance annuels moyens du Produit National Brut sur la période 1960 - 1978 : Malawi (2,9%, Sri Lanka (2%), Rwanda 1,4%).

Dans l'ensemble des pays à faible revenu (revenuinférieur à 360 dollars US), seulement 8 pays ont un taux de croissance supérieur à celui du Rwanda pour la période de 1960-1978: Lesotho (5,9%), Mauritanie (3,6%), Pakistan (2,8%), Tanzanie (2,7%), Kenya (2,2%), et Sri Lanka (2%).

Un autre indicateur significatif est l'indice moyen de la production alimentaire par habitant (base 100: 1969-1971). Pour la période 1976-1978, le Rwanda vient en quatrième position dans la catégorie supérieure des 38 pays à fiable revenu: Sri Lanka (114), Soudan (108), Burundi (107), Rwanda (103).

L'indicateur de corrélation entre l'espérance de vie et le revenu par habitant montre, quant à lui, que le Rwanda se classe parmi les 5 pays d'Afrique Noire qui se situent au dessus de la courbe de la norme mondiale: Kenya, Tanzanie, Lesotho, Mozambique, Rwanda.

Pendant la période 1973-1980, les indicateurs énumérés montrent certainement que l'économie rwandaise a réalisé un parmarès de développement remarquable; il importe donc d'être attentif à tout ce qui peut provoquer un ralentissement, voire un retournement de la tendance.

L'expérience des pays en développement depuis quelques décennies a montré que la croissance économique en termes de PNB ne suffit pas, à elle seule, à améliorer d'une façon sensible les conditions de vie de toutes les couches de la société. Pour pallier les carences des politiques de développement axées sur la croissance du PNB, le Gouvernement Rwandais a entrepris une démarche, fondée sur les besoins fondamentaux qui donne priorité au développement des secteurs touchant essentiellement la vie humaine notamment la santé et l'éducation. Ainsi, chaque année s'est vue attribuer un objectif précis dans le but d'améliorer le niveau de vie de chaque citoyen. Or, les effets d'une telle politique ne peuvent en aucune façon se mesurer en termes d'indicateurs économiques, mais bien en termes d'indicateurs sociaux comme l'espérance de vie à la naissance, la mortalité, les taux d'alphabétisation etc... Seulement, en l'absence de ces données, l'on peut se contenter de la croissance du PNB qui, en réalité, est un test d'une bonne réussite et sur ce point les résultats sont probants.

Le développement d'un pays est donc un concept complexe qui englobe le "social" et "l'économique", ces deux aspects étant sans doute intimement liés. Il n'existe pas de véritable développement si le côté social n'est pas pris en compte car il est à la fois source et mesure du développement général.

L'aspect économique du développement sert en fait de thermomètre à l'évolution du développement du pays et une économie mal entretenue fait reculer le développement global de tout pays.

En 1979, une situation prospère a sans doute été favorisée par une exceptionnelle campagne-café et la limitation forcée des importations pendant la durée du conflit qui opposait deux pays voisins du Rwanda.

par contre, l'année 1980 aura été caractérisée par une tendance au fléchissement des affaires qui continue actuellement et qui risque de plonger l'économie nationale, qui souffre déjà de la crise mondiale, dans une récession"sans retour" si les Pouvoirs Publics ne trouvent pas un adjuvant à ses moyens traditionnels d'intervention à savoir: le contrôle des prix et les mesures de rationnement en période de pénuries graves et persistantes; la politique monétaire; la politique budgétaire; la politique des revenus.

Le contrôle des prix est la tâche quotidienne des inspecteurs de Commerce. Il y a lieu d'améliorer l'efficacité du contrôle notamment par l'augmentation de l'effectif des moyens logistiques ainsi que la formation du personnel au contrôle d'influencer efficacement la formation des prix.

La politique de rationnement, quant à elle, a été souvent appliquée pour la distribution des produits stratégiques tels que le sel, le carburant, la farine, la bière PRIMUS.

.../...

C'est une politique qui continue d'être appliquée pour la distribution de la bière PRIMUS, produit hautement consommé et dont la pénurie crée un climat tant sur le plan moral que social.

La politique de contrôle des prix et de rationnement, même appliquée avec la rigueur voulue, ne pourra être pleinement efficace sans qu'elle soit précédée d'une politique de stabilisation devant être attentive à la façon dont s'établit l'équilibre entre l'offre et la demande des biens et services tant sur le plan global qu'au niveau sectoriel, de manière à détecter les foyers de contagion et à surveiller les "clignotants".

L'inflation actuelle ayant pour origine soit l'accroissement des coûts soit l'excès de la demande, il faudrait trouver des instruments qui agissent sur ses causes. Or, le contrôle des prix et le rationnement ne peuvent agir que sur les effets de l'inflation.

La politique monétaire en tant qu'instrument à la fois efficace et discret de stabilisation des prix et de lutte contre l'inflation a été toujours utilisée par les autorités monétaires à travers la règlementation et les restrictions quantitatives du crédit.

En 1979, les autorités monétaires ont eu recours à un nouveau type de régulateur en réajustant les taux d'intérêt d'escompte. C'est ainsi qu'en novembre de cette même année, la hausse des taux d'intérêts créditeurs avait pour but de rendre plus rémunérateurs les taux d'intérêts servis aux épargnants afin d'éviter la fuite de capitaux hors du circuit bancaire et le développement des marchés parallèles où se négocient des opérations de crédit à des taux beaucoup plus élevés que ceux pratiqués par les banques.

Cette augmentation des taux d'intérêts créditeurs devait à son tour entraîner le relèvement des taux d'intérêts débiteurs afin d'assurer une rémunération équitable au système bancaire.

Le réajustement des taux d'intérêts débiteurs répondait également au souci d'assurer, en période d'inflation et de distorsion économique, une saine gestion de l'économie nationale visant à orienter l'épargne vers le financement de la croissance et de décourager le financement des activités ou des secteurs spéculatifs. A titre d'exemple les prêts hypothécaires(à l'exclusion des immeubles à caractère social dont le taux est resté à 9% par an) ont vu leurs taux d'intérêts nets passer de 9% à 16,5%. Il en va pratiquement de même pour les autres crédits étant entendu que les niveaux d'augmentation sont la conséquence de la hausse des taux d'intérêts créditeurs.

La politique monétaire est incontestablement un instrument régulateur de l'économie, mais à elle seule, elle est incapable d'assurer la stabilité des prix. C'est pourquoi elle doit être appuyée et vice-versa par la politique budgétaire qui joue un grand rôle comme élément

.../...

stabilisateur une fois conduite avec rigueur.
A cet égard, en 1980, la hausse exceptionnelle des crédits de fonctionnement n'aura que peu contribué à la stabilisation des prix, en accroissant de façon sensible, la propension à consommer des services et des fournisseurs de l'Etat.

La politique des revenus et spécialement celle des salaires peut également être utilisée comme élément stabilisateur. Il faut une augmentation des salaires qui suive une augmentation de la production afin de maintenir ou d'établir l'équilibre entre l'offre et la demande. En Republique Rwandaise, le Gouvernement a appliqué à 2 reprises la politique des salaires par écarts décroissants entre revenus pour éviter de faire fonctionner la spirale "prix- salaires" à effets inflationnistes.

Tout compte fait, les instruments de stabilisation déjà énumérés trouvent facilement leur limite si le secteur productif n'est pas dynamisé par une action sur l'offre.

Le Rwanda étant un pays à prédominance agricole (puisque plus de 90% de la population est occupée à l'agriculture), une politique de stabilisation qui laisserait à l'oubli la promotion de la production agricole, serait d'office vouée à l'échec. Trop d'encre a été versé pour stigmatiser, en effet, les maux dont souffre notre agriculture: la baisse dramatique des rendements, la régression de la fumure organique, l'inadaptation des structures foncières, l'insuffisance des crédits consacrés à l'agriculture (5% du budget ordinaire et 15% du budget de fonctionnement en 1980), les insuffisances dans les méthodes de vulgarisation et d'encadrement etc...

A vrai dire, ce ne sont ni les moyens financiers, ni la volonté politique qui manquent, mais bien les ressources humaines en nombre suffisant pour permettre la réalisation des études approfondies en vue d'adapter notre capacité d'absorption des financements aux besoins réels de notre pays, de justifier et d'absorber des financements additionnels.

L'inquiétude qui, depuis un certain temps plane sur la situation conjoncturelle de l'économie nationale , a fait couler beaucoup d'encre. Le centre d'intérêt est l'amenuisement du pouvoir d'achat des ménages et la lenteur de la rotation des stocks des hommes d'affaires qui se traduisent naturellement par la contraction de la masse monétaire.
Il est clair que cette contraction de la masse monétaire a pour effet de resserrer le crédit en le rendant à la fois plus onéreux et plus difficile à obtenir.

Par ce fait même, les emprunteurs hypothécaires se voient obligés de s'acquitter des charges d'intérêts plus lourdes. Actuellement, ils doivent supporter des taux d'intérêts nets de l'ordre de 12,5% au lieu de 9%. Il en est de même pour les hommes d'affaires qui désirent accroître leurs stocks, acheter du matériel nouveau ou édifier des usines. Il en est de même pour les autorités locales lorsqu'il faut construire des routes, des écoles ou des hôpitaux. C'est ainsi que la recherche des projets suffisamment

.../...

rentables devient difficile, voire annihilée. Et surtout, remarquons que l'effet de majoration des charges financières se trouve renforcé par la réduction des facilités de crédit. Bref, le crédit devenant plus onéreux et difficile à obtenir, les investissements publics et privés diminuent. Les offres d'emploi diminuent en même temps, ainsi que le pouvoir d'achat des ménages, ce qui a pour effet une nouvelle contraction de la masse monétaire.

Ce cercle vicieux annihilera à terme l'effet régulateur de la politique(actuelle) des taux d'intérêt, qui a, pourtant, eu un effet suffisamment remarquable sur le crédit intérieur. Pour compléter l'effet régulateur des taux d'intérêt, il faudrait que le revenu des ménages et leur pouvoir d'achat augmentent par le biais d'un surcroît de la production alimentaire qui réduirait les prix.

Bien que les chiffres d'affaires pour le second semestre ne soient pas connus avec précision pour les entreprises échantillonnées, l'on peut sans doute affirmer qu'ils étaient toujours en augmentation comme au Ier semestre. L'on compte qu'au 2e semestre, l'indice des prix des produits importés a monté plus vite(il est passé de 155,34 à 162,15) qu'au premier semestre (150,11 -154,59). Cette montée a été particulièrement plus rapide à partir du mois d'octobre.

Un autre fait qui peut justifier l'augmentation incessante des chiffres d'affaire est celui qui a été dénoncé à savoir les ventes hors frontières de certains produits.

Le dernier fait et non le moindre est celui de la maximalisation des profits. Si une entreprise y va de main morte dans le calcul de ses coûts et ses recettes, elle est condamnée à s'éclipser tôt ou tard sur la scène économique. Par conséquent, les entreprises s'arrangent toujours pour survivre et ne sont jamais désintéressés du problème qui consiste à maximiser leurs profits. C'est pourquoi l'on peut voir un grossiste ou un demi-grossiste procéder à une réduction de 20% à un client qui achète beaucoup à la fois alors que le bénéfice de notre homme d'affaire est fixé officiellement à 15% sur le prix de revient. Dès qu'une maison, ayant atteint un niveau considérable, commence à avoir un certain degré de contrôle sur ses prix, elle peut souvent se permettre de se relâcher quelque peu en matière d'activité économique. De plus, il est souvent avantageux pour une entreprise de préparer l'avenir au lieu de se contenter exclusivement des bénéfices immédiats. Ceci est très possible en cas d'une économie en plein essor. Mais dans le cas d'une récession, ce n'est plus évident. Tout ceci signifie que les hommes d'affaires jouent beaucoup sur les chiffres pour faire apparaître un prix de revient suffisamment élevé pour pouvoir justifier leurs prix de vente, s'assurant ainsi des bénéfices exorbitants. L'inspection du Commerce a pour rôle de déjouer ces manoeuvres.

.../...

INDICE DES PRIX DES PRODUITS LOCAUX ET IMPORTES DE GRANDE CONSOMMATION

L'observation porte sur l'indice des prix mensuels du centre urbain de Kigali de janvier 1979 à décembre 1980. Cet indicateur n'est pas significatif pour donner une idée exacte de la situation des prix de détail sur le marché national. Mais il a cet avantage d'être fiable et il reflète la physionomie des prix à l'endroit même où ils se forment.

Les produits retenus pour le calcul de l'indice de détail des produits locaux sont: les pommes de terre, patates douces, bananes vertes, la viande de boeuf avec ou sans os, la farine de manioc, le haricot sec et le riz local. Les indices sont calculés sur la base des séries brutes non désaisonalisées et pas sur les moyennes mobiles car celles-ci nous feraient perdre les 6 derniers mois de 1980. La base retenue est la moyenne du Ier trimestre 1979. La pomme de terre connaît généralement une stabilité relative des prix mais l'on constate une tendance à la hausse entre le mois d'avril et celui d'août. En 1980, l'indice du prix de la pomme de terre marque une tendance à la baisse au deuxième semestre avec une légère hausse(2,87%) entre novembre et décembre . La patate douce est cultivée en toutes saisons, mais elle connaît quand même des fluctuations de prix assez remarquables surtout en 1979 où l'indice des prix est particulièrement élevé en octobre pour redescendre jusqu' en décembre.

A partir de janvier 1980, le prix de la patate douce connaît une montée de 25%. Par suite, l'indice connaît des fluctuations dans le sens de la diminution, mais reste tout de même à un niveau suffisamment élevé. En avril 1980, l'indice du du prix de la patate douce atteint son point culminant de 120,69 pour amorcer une descente irrégulière dont le plancher se situe en novembre. Tout comme pour la pomme de terre, la patate douce amorce une montée des prix de 9,59 entre novembre et décembre 1980.

La productivité de la banane est largement influencée par la pluviosité et de ce fait, son prix connaît des variations saisonnières. On observe un net relèvement de l'indice à partir de décembre 1979 pour atteindre des niveaux un peu supérieurs à ceux du Ier trimestre 1979. Au deuxième trimestre, l'indice des prix amorce une hausse effarante pour atteindre un sommet de 165,93 en juin 1980 - le plus haut sommet de l'année. Au troisième trimestre, l'indice marque une tendance à la diminution pour atteindre le plancher de 96,88 en septembre. Au dernier trimestre l'indice recommence sa hausse vertigineuse pour plafonner à 155,63 en décembre 1980.

La viande de boeuf(avec ou sans os) connaît une flambée de prix sensible depuis avril 1979. Cette hausse s'est maintenue jusqu'à la fin de l'année 1980.

La farine de manioc connaît depuis le premier trimestre 1979 une hausse de prix particulièrement soutenue avec quelques fluctuations n'altérant pas la tendance générale.

.../...

Le point culminant se situe en janvier et février 1980 où l'indice du prix atteint le niveau de 151,74. Ensuite, l'évolution indiciaire du prix se poursuit en dents de scie avec une tendance à la baisse mais gardant un niveau supérieur à celui de 1979.

Pour le haricot sec, on remarque d'abord une variation saisonnière qui indique que les prix durant le Ier semestre sont inférieurs à ceux du second semestre 1979. En effet, l'indice passe de 109,72 en juin à 170,26 en décembre. De décembre 1979 à janvier 1980, l'on assiste à une chute de25,9% du prix. Par suite l'indice connaît un tassement jusqu'à la fin de l'année.

Quant à l'indice des prix de détail de produits semi-importés, les produits retenus sont ceux importés et produits en même temps dans le pays. Il s'agit du riz et du sucre.

Au cours de l'année 1979, l'indice du prix du riz(riz local et riz zaïrois) a accusé une augmentation de 45% passant ainsi de 94,26 en janvier à 136,70 en décembre. La hausse du prix du riz a été maintenue pendant les 2 premiers mois de 1980. Dès lors ce fut une chute suivie d'un tassement dénotant une certaine stabilité jusqu'en fin d'année.

L'indice du prix du sucre ne trahit pas de variations notables au cours de l'année 1979 mais l'on peut signaler une pointe en juillet où l'indice était à 122,76 alors qu'en janvier il n'est qu'au niveau de 98,00. Au premier semestre 1980, l'indice du prix accuse une légère hausse qui s'accentue au 2e semestre jusqu'à atteindre des proportions navrantes. Signalons toutefois qu'au cours du dernier trimestre, l'indice connaît un léger fléchissement, passant de 160,66 en octobre à 151,96 en novembre et à 148,32 en décembre .

Pour ce qui est de l'indice de détail des produits importés, les produits retenus sont les suivants: Sel de cuisine, houes, tôles(3m), ciment. L'indice du prix du sel de cuisine accuse une tendance à la hausse au cours de toute l'année 1978 avec une pointe en novembre où l'indice est à 131,18(88,20 en janvier). Entre décembre 1979 et janvier 1980 l'indice du prix a subi une augmentation de 11,6 pour ensuite suivre un mouvement erratique culminant à 164,28 en mai puis à 170,63 en décembre 1980.

L'indice du prix de la houe accuse une certaine stabilité pendant toute l'année 1979, malgré quelques fluctuations de faible importance. En 1980, le prix de la houe a subi une hausse de l'ordre de 8% par rapport à decembre 1979, avec qualques augmentations en avril, mai et juin. Par suite, c'est une légère baisse qui se prolonge jusqu'en fin d'année. Toutefois, la tendance générale est une faible augmentation sinon une stabilité.

Le prix de la tôle marque une légère tendance à l'augmentation jusqu'en juillet suivi d'une hausse très sensible à partir d'août à décembre 1979 avec un point culminant en septembre et octobre(indice de 154,19). La tendance à la baisse qui est amorcée en décembre se poursuit jusqu'en avril 1980 où il y a une très légère reprise en mai et juin suivie d'une diminution jusqu'en fin d'année.

.../...

De janvier 1979 à janvier 1980, le prix du ciment connaît une stabilité relative. Entre janvier et février 1980, le prix du ciment connaît un bond(hausse de 16%) puis une relative stabilité jusqu'en fin d'année.

Evolution des avoirs extérieurs, de la monnaie et du Crédit.

Pour mener à bien l'étude de l'évolution de la situation monétaire et de la situation financière, il est nécessaire d'avoir les données de plusieurs années antérieures. Seulement, dans l'état actuel, les données antérieures à 1979 ne sont pas tellement comparables à celles des années postérieures. En effet,-selon la lettre n° 51/1882 du 23 avril 1979 de la BNR, cette dernière a procédé,-suite aux recommandations d'une mission du FMI(août 1978) - à de légères modifications dans la méthodologie de compilation des statistiques monétaires et bancaires. Ainsi donc, pour comparer des données homogènes, il faut se contenter de la série débutant avec janvier 1979.

La situation monétaire du Rwanda, qui est une sorte de compte consolidé du système bancaire connaît une évolution rapide. Il en est de même pour la situation financière. Cela est sans doute dû à la croissance rapide des avoirs extérieurs, les autres postes subissant une croissance modérée et étant très sujets à des fluctuations saisonnières.

La situation monétaire et la situation financière présentent une allure identique à celle des avoirs extérieurs nets. La montée de ces situations est généralisée à part que dès le mois de janvier 1980 s'est annoncée une chute provoquée par une très forte baisse du crédit intérieur qui avait débuté en août 1979 et qui fut renforcée par une baisse de courte durée de la masse monétaire. Le relèvement de la situation s'est produit au mois d'avril 1980, mais à partir d'août 1980, une nouvelle chute libre du crédit intérieur a fait tomber la situation.

L'examen des moyennes mobiles fait ressortir deux grandes périodes. La première période, qui s'étale de juillet 1979 à février 1980, est caractérisée par des taux de croissance particulièrement élevés. La situation monétaire a soutenu un taux de croissance de 20% contre 21% en ce qui concerne la situation financière. Pendant la deuxième période relativement courte (février- mai 1980), les mêmes taux sont tombés respectivement à 7% et 7,5%. Même si les moyennes mobiles nous font perdre les 6 derniers mois de 1980, elles montrent clairement que le deuxième semestre de l'année 1980 a été une période de compensation, caractérisée par une sorte de freins monétaires dont l'effet à court terme est(comme nous l'avons déjà vu plus haut) de resserrer le crédit.

En effet, le crédit intérieur qui a repris son ascension en avril 1980 n'est jamais parvenu à ses niveaux élevés des années antérieures. La croissance a été brève et rapide(taux de 32% par mois); mais dès le mois d'août jusqu'en novembre, il n'a fait que se resserrer à un taux plus

.../...

lent mais sans doute soutenu de 9,5% par mois. Tous comptes faits, le crédit intérieur a baissé au rythme de 2,69% pendant les cinq premiers mois du 2e semestre.

Depuis novembre 1979, la monnaie(c.à.d. les billets et pièces hors banques et les dépôts à vue) est en baisse. Elle a repris l'ascension en avril 1980, mais à partir d'août elle est retombée. De juillet à novembre, on enregistre une baisse négligeable qui ressemble plutôt à un tassement. Entre temps, la quasi-monnaie continue son ascension lente et soutenue au rythme mensuel de 0,65 pendant la deuxième moitié de l'année 1980. Ce taux n'est pas négligeable et traduit bien dans quelles mesures les Rwandais tendent à épargner. L'évolution de la quasi-monnaie est presque rectiligne.

Les avoirs extérieurs du Rwanda sont toujours en progression et ont soutenu au 2e semestre un taux de croissance mensuel de 2,69 malgré la mauvaise campagne café, principale ressource des devises. Certes, il faut reconnaître que cette évolution est très lente par rapport à celle connue les années antérieures. L'encours global du crédit intérieur accuse une tendance à la régression et la forte croissance des créances sur le secteur privé(taux mensuel de 4%) et des créances sur l'Etat ne parvient pas à relever la situation. A ce propos signalons toutefois que les dépôts de l'Etat dépassent toujours et même largement les avances lui consenties; ce qui en réalité traduit une saine gestion des finances publiques.

Indice des prix à l'importation et à l'exportation et évolution des termes de l'échange

L'indice des prix à l'importation a été constamment supérieur à l'indice des prix à l'exportation de 1973 à 1979. L'indice à l'exportation s'est toutefois approché de celui à l'importation en 1976 - 1977, déterminant ainsi une amélioration des termes de l'échange durant cette période. Les termes de l'échange ont, ensuite, repris leur chute jusqu'au premier trimestre 1979 avant de connaître un vigoureux redressement si bien qu'en fin d'année les termes de l'échange étaient favorables à l'économie nationale.

La ventilation des statistiques du commerce extérieur ne permet pas, en ce moment, de sérier les paiements au titre du seul exercice 1980(certaines opérations de 1979 étant payées en 1980); de ce fait, le calcul des indices serait délicat. Toutefois, tout indique que les termes de l'échange ont repris leur tendance à la détérioration. La chute du cours du café est, à ce propos, plus éloquent(étant donné que le café reste la principale ressource des devises). Alors qu'au 18 décembre 1979, la livre ex dock New York valait 215 cents, elle n'était que de 117 cents au 16 décembre 1980(on passant par 144 le 12 septembre et par 126,14 au 5 novembre).

En guise de conclusion, il y a lieu de souligner que 1980 a été une année de récession économique pour tous les pays en développement. D'après Jean de la Rosière, Directeur Général du Fonds Monétaire International, les pays en développement ont subi un déficit de la balance des paiements

qui s'élève à 70 millions de dollars. Dans le cadre de l'aide, la Banque Mondiale a fourni des prêts pour un montant de 12 milliards de dollars. Il y a eu création d'un compte de bonification des taux d'intérêts pour aider les pays en développement à financer leur déficit de la balance des paiements.

Toujours pour aider les pays en développement, le FMI a vendu 25 millions d'once d'or pour alimenter la masse fiduciaire de ces pays, leur assurant ainsi des profits de 3 milliards de D.T.S.

Si le premier trimestre 1981 semble augurer d'une bonne année sur le plan agricole en général et sur le plan alimentaire, en particulier, il serait prématuré de prédire une amélioration sensible de la conjoncture économique nationale. Bien, au contraire, les signes favorables d'une telle évolution doivent inciter les responsables de la politique économique et financière à un surcroît de vigilance pour résister à toute augmentation sensible des dépenses improductives. La raison économique commanderait même de ne pas craindre de reculer certaines échéances qui risqueraient de provoquer d'importantes distorsions dans le circuit économique global.

2.2.3. LA CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE EN 1980

Le monde se débat actuellement dans une situation de crise dont il est difficile, voire impossible de prévoir et situer la fin. En vue de résorber cette crise, les différentes nations, bien que dotées différemment de ressources tant humaines que matérielles, sont appelées à "cimenter" leurs relations de coopération et d'interdépendance.

C'est en partant du renforcement de cet esprit de coopération et d'interdépendance qui doit caractériser inévitablement le monde actuel et à venir, que les ressources inégalement réparties aujourd'hui pourront permettre d'assurer le bien-être de l'humanité.

Les pays du monde étant actuellement à un certain degré interdépendants, il serait incomplet de se limiter à la description de la conjoncture économique nationale oubliant que celle-ci est impliquée dans une situation conjoncturelle mondiale.

Il importe ainsi de traiter ce chapitre en trois points, à savoir:

- la situation conjoncturelle mondiale en général;
- la situation conjoncturelle des principaux partenaires économiques du Rwanda;
- l'évolution des cours mondiaux des principaux produits;

La situation conjoncturelle mondiale en général.

En 1980, la situation économique des pays dits "du premier monde" (c.à.d. les pays industrialisés à économie de marché) s'est caractérisée par un recul général des activités économiques en termes réels. Bien que ces pays soient parvenus à maintenir leur PNB à un niveau comparable à celui de l'année précédente, ils n'ont généralement pas pu éviter une véritable récession.

La stagnation et la contraction de l'activité économique mondiale consécutives au deuxième choc pétrolier de 1979, se sont accentuées au printemps 1980 d'abord aux Etats-Unis, puis en Europe Occidentale et au Japon.

De l'avis de beaucoup d'économistes, le recul des chiffres d'affaires qui s'est accompagné de la régression de l'emploi et du Commerce international, a eu pour cause principale une hausse du prix du pétrole de plus de 50% en 1979. Le coût élevé du brut a déprimé les budgets des ménages des entreprises et des collectivités publiques. La hausse du prix de carburant devait fatalement se répercuter sur le prix de revient de tous les produits dont la fabrication nécessite l'utilisation du pétrole ou qui ont comme matières premières les sous-produits du pétrole. De plus, l'augmentation de la demande des énergies de substitution devait entraîner le renchérissement des prix de celles-ci. Cette situation devait provoquer du côté des pays consommateurs de pétrole un certain déséquilibre dans leurs balances des paiements.

La plupart des pays industrialisés partisans de la politique de stabilité des prix ont manifesté en 1980 une certaine réticence à prendre des mesures de relance de la demande globale; les banques centrales de ces pays ont plutôt essayé de bien contrôler l'expansion de la masse monétaire afin d'éviter l'aggravation de l'inflation et la déterioration des taux de change de leurs devises.

La diminution du commerce international en termes physiques causée par la contraction des affaires dans les pays industrialisés en particulier et dans les pays non-exportateurs de pétrole en général, a eu une incidence marquante sur les produits échangés sur les marchés à grande échelle internationale. Sur ces marchés, les prix des principaux produits d'exportation spécialement en provenance des pays en développement, ont marqué une tendance générale à la stabilité. Ici, il faut souligner toutefois que certains produits individuellement (exemple: café, thé, cacao) ont connu une fluctuation des cours dans le sens de la baisse; seuls les prix de quelques denrées alimentaires ont haussé.

Malgré le tassement relatif des cours mondiaux pris globalement, les termes de l'échange des pays importateurs de pétrole et dont l'économie est tributaire de l'exportation des matières premières, n'ont pas cessé de se déteriorer.

Voici à titre d'exemple, la physionomie des prix sur le marché international de quelques produits intéressant le Rwanda, en janvier 1980 et en janvier 1981.

Tableau 1	Prix 1/1980	Prix 1/1981
Café vert (en cents E.U/livre)	170	130
Thé noir rwandais(en pences/kg)	111	92
Etain (£/tonne)	7.500	5.700
Haricots(Ethiopie, en $ E.U./T.CAF)	500	650
Sucre (en £/t.CAF)	190	260

Source: Marchés Tropicaux et Méditéranéens: chiffres moyens arrondis).

.../...

Les dernières statistiques et observations publiées dans la plupart des pays industrialisés portent à croire que les économies de ces pays sont arrivées à une certaine stabilité, mais à un niveau plus bas à partir de décembre 1980 par rapport à la période correspondante de l'année précedente. Les stocks ont dans beaucoup d'entreprises été adaptés à cette situation, mais le niveau d'emplois a diminué donnant ainsi feu vert à l'accroissement du chômage déjà aggravé par la pression démographique.

En 1980, l'excédent de la balance des paiements de l'ensemble des pays exportateurs de pétrole s'est chiffré à environ 110 milliards de dollars USA. L'on peut s'attendre à un accroissement des importations par ces "Nouveaux Riches " en 1981, accroissement qui devra stimuler les exportations des biens d'équipements spécialement du côté des pays industrialisés tandis que les pays en développement assisteront, impassibles, à la réduction de leur pouvoir d'achat à l'importation.

Afin de freiner le sous-emploi de leurs facteurs productifs, plusieurs pays industrialisés envisagent pour 1981, des mesures anti-cycliques de relance de leurs économies en s'inspirant de la politique keynesienne, politique classique qu'il faudra peut- être adapter aux réalités du moment.

En définitive, l'on peut se permettre de supposer avec optimisme qu'un coup de frein sera donné à la détérioration de la conjoncture économique dans les pays industrialisés, suivi d'une légère relance au courant du deuxième semestre 1981.

Pourtant, rien ne nous rassure que la situation conjoncturelle en 1981 sera meilleure par rapport à 1980 surtout quand on n'ignore pas le traumatisme laissé chaque fois aux économies des pays par la hausse du prix du pétrole, hausse qui est décidée, d'autorité, par les pays de l'OPEP.

La conjoncture économique rwandaise, quant à elle, dépendra toujours de celle prévalant dans ses pays fournisseurs et clients, ses partenaires économiques, en d'autres termes.

Nous allons donc faire un rapide survol de la situation conjoncturelle des principaux partenaires économiques du Rwanda en 1980.

La situation conjoncturelle des principaux partenaires économiques du Rwanda.

Les principaux partenaires économiques du Rwanda qui feront l'objet de cette étude sont: les pays du BENELUX(Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), la France, la République Fédérale d'Allemagne, le Japon et les Etats-Unis. Avant d'entamer cette brève étude, nous estimons opportun de dresser un tableau indiquant l'évolution du Produit National et du niveau des prix à la consommation de 14 pays industrialisés à économie de marché les plus importants, desquels nous avons pris les grands partenaires du Rwanda.

.../...

TABLEAU 2

	PNB réel, _ %		Prix à la consommation _%	
	1980	1981 (Prévisions)	1980	1981 (Prévisions)
Allemagne Féd.	2	0	5, 5	4
France	1, 5	0, 5	13, 5	11
Angleterre	-3	-1	18	11
Italie	3	-1	21	18
Pays- Bas	1	0	6, 5	5,5
Suède	2	0	13, 5	11,5
Belgique	1	0	6, 5	6,5
Autriche	2	0	4	2,5
Danemark	3	1	6, 5	5,5
Norvège	3, 5	2,5	10	11
Total Europe Occidentale	1	0	11, 5	9
Etats- Unis	-1, 5	0	13, 5	10
Japon	4	1,5	8	5,5
Canada	0, 5	0,5	10	8,5
Total Pays industrialisés	0, 5	0	12	9

Sources: Rapport des instituts de recherche conjoncturelle de la RFA, 11/1980

Ce tableau décèle un certain nivellement d'écarts dans l'évolution du Produit National Brut des Pays industrialisés. L'inflation des prix en 1981 marque une certaine prédisposition à se maintenir à un niveau inférieur à celui atteint en 1980(d'après les prévisions), mais de fortes différences persisteront entre pays; ce qui devra entraîner, ceteris paribus, un effet sur les taux de change de leurs monnaies.

La conjoncture économique en Belgique, aux Pays- Bas et au Luxembourg.

Les économies de ces pays sont fortement liées en raison de leur appartenance à une même communauté économique(la CEE) d'une part, et de leur coopération économique dans le cadre d'une organisation restreinte " le BENELUX" , d'autre part. Ces économies évoluent parallèlement comme le montre le tableau 2 ci-haut.

Pour les deux pays membres du BENELUX(Pays-Bas, Belgique), le PNB s'est accru de 1% en 1980 par rapport à 1979 tandis qu'en 1981, il sera probablement ramené au niveau de 1979. Le taux moyen d'inflation par les prix qui s'est accru de 6,5 points pour cent de 1979 à 1980, sera probablement de 6% en 1981.

Au printemps 1980, la demande des ménages et du secteur de construction qui évoluaient encore au pas de charge au début de l'année ont commencé à marquer une tendance au fléchissement; tandis que beaucoup d'entreprises ont essayé d'adapter la reconstitution des stocks à l'évolution en baisse de leurs chiffres d'affaires; ceci pour garder la même vitesse de rotation des stocks.

L'accroissement s'est poursuivi pour les secteurs de l'énergie et de la métallurgie, secteurs devant permettre de faire face aux problèmes que pose la réalisation des programmes de développement économique d'une part, et la production d'énergies de substitution au pétrole, d'autre part. Ce recul de l'activité économique n'est pas allé sans provoquer une inflation de prix à la suite de la rareté des biens économiques sur le marché.

En Belgique, la hausse du prix du pétrole a entraîné un déficit important de sa balance des paiements.

Le dollar américain auquel le franc rwandais est aligné ayant subi un certain relèvement au cours de l'année 1980, l'on comprendra que les coûts d'importation exprimés en francs rwandais(réévalué) des produits en provenance de la Belgique et des autres pays de la CEE devraient en principe baisser. Malheureusement cette baisse devait se voir annulée par l'inflation des prix sévissant dans ces pays.

La conjoncture économique en France

A l'instar des autres pays d'Europe occidentale, la France a été affectée par le deuxième choc pétrolier en 1980, mais son économie a gardé sa place de choix parmi les économies des pays de la CEE; ceci à cause du maintien de la compétitivité de ses industries à un niveau qui n'a pas varié depuis deux ans. Ce qui conduit à affirmer que si la crise actuelle était de nature à prendre fin dans le court ou le moyen terme, l'économie française se classerait en tout cas parmi les pays pouvant en sortir sans blessures graves. Bien que l'emploi ait été gravement affecté par la récession économique en 1980, la France sera semblablement le seul pays de la CEE qui connaîtra une certaine croissance du PNB.

Dans le domaine de l'emploi soulignons qu'aujourd'hui, environ 6,5% de la population active cherche un emploi. Tout compte fait, les autorités françaises auront à résoudre des problèmes majeurs liés princi-

.../...

palement au déficit du commerce extérieur(2,3% du PIB en 1980), à l'inflation dont le taux dépasse déjà 10% et au taux de chômage relativement élevé au cours de l'année 1981.

La conjoncture économique en Allemagne Fédérale

La République Fédérale d'Allemagne a connu en 1980 le même sort que les autres pays de la CEE. La pratique des taux d'intérêts élevés par la BUNDESBANK qui avait pour but d'essayer de combler le déficit de la balance des paiements, a plutôt provoqué l'afflux de capitaux étrangers friands de taux plus rémunérateurs. Cette politique aura donc contribué plus à l'accroissement de la masse monétaire(à effet inflationniste) qu'à combler le déficit de la balance des paiements. Dans le même temps, le volume des exportations a baissé tandis que la demande intérieure a stagné. Devant une demande stagnante, les investissements productifs et la constituion des stocks devaient fléchir au cours des derniers mois de 1980, mais l'emploi ne devait fléchir que légèrement.

Ce n'est que vers la fin de l'année que les affaires ont semblé se remettre en ordre. En effet, l'on a enregistré à cette période une recrudescence de nouvelles commandes de l'extérieur accompagnée d'une demande intérieure notamment dans les secteurs productifs et de construction.

La dépréciation du Deutschmark a donné un coup de fouet à l'augmentation du volume des exportations allemandes. Les instituts allemands de recherche conjoncturelle attendent au cours de l'année 1981 une reprise économique en R.F.A., reprise qui pourra contribuer à l'amélioration de la situation économique des autres pays membres du " Groupe des Dix".

La conjoncture économique au Japon

Même si le Japon n'a pas pu parer le deuxième choc pétrolier, sa conjoncture économique a pourtant été moins négative qu'ailleurs. La production industrielle et la consommation finale ont légèrement fléchi en 1980, mais par contre, les investissements en général et les exportations ont pris un nouvel élan. L'amélioration de la balance des paiements du Japon a entraîné de son côté, la montée de la valauer du Yen japonais sur le marché international.

L'économie japonaise qui a subi avec retard les conséquences de la crise économique mondiale n'aura connu le point le plus critique de sa situation conjoncturelle qu'au début de cette année et selon les projections des experts économistes, la reprise économique n'interviendra que vers la fin de 1981 et ce, d'une façon lente. Se fondant sur ces projections, il y a lieu d'espérer enregistrer un PNB légèrement supérieur à celui obtenu l'année dernière.

.../...

La conjoncture économique aux Etats- Unis.

Aux Etats-Unis, le PNB a baissé de 2,5% au cours du deuxième trimestre par rapport au premier trimestre 1980 et s'est stabilisé à ce niveau jusqu'à la fin de l'année.

Pour l'année 1980, le PNB n'a représenté que 98,5% de celui de 1979 soit une perte de 1,5%. Parmi les principales raisons qui ont été à la base de la diminution du PNB, il faut citer le renchérissement du pétrole, la restriction des crédits intervenue entre mars et juin, une propension à épargner nettement élevée à cause de l'incertitude qui a plané sur l'avenir économique des ménages et la baisse des investissements.

L'utilisation des capacités de production ayant baissé, il va sans dire que les coûts unitaires des produits devaient augmenter, engendrant de ce fait, de nouvelles impulsions à l'inflation.

L'investiture de Mr. Ronard Reagan comme nouveau Président des Etats- Unis a créé un certain regain de confiance dans les milieux d'affaires. Cependant, les taux d'intérêt débiteurs très élevés(jusqu'à 20%) ont freiné l'augmentation des investissements et des crédits au secteur privé.

En 1981, même si l'économie américaine est susceptible de reprendre lentement, la situation ne sera pas meilleure qu'en 1980. Le nombre de chômeurs ne fera qu'augmenter, mais l'inflation ne sera que de l'ordre de 10%.

Devant une situation économique mondiale qui ne fait que s'aggraver, les pays à économies développées ont de plus en plus tendance à donner et exploiter les pays pauvres et malgré quelques promesses velléitaires de rendre l'ordre économique mondial plus juste et plus équitable, les pays développés ont encore un monopole de décision dans certains domaines de l'économie mondiale notamment dans la fixation des prix des produits dont dépendent les économies des pays en développement. C'est ainsi que les cours des principales matières premières sur le marché mondial ont presque toujours été fluctuants avec une tendance générale à la baisse.

2.2.4. EVOLUTION DES COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS AU COURS DE L'ANNEE 1980

Les produits qui ont été sélectionnés et dont il a été analysé l'évolution des cours sont au nombre de quatorze et sont classés en quatre rubriques:

1) les produits alimentaires:

La banane, le café, le cacao, le thé, le sucre, le haricot "Pea Beans" d'Ethiopie, le riz des Etats- Unis.

2) Les produits végétaux:

Le caoutchouc

3) Les oléagineux:

Les arachides, le Soja

.../...

4) Les produits minéraux:

Le cuivre, l'étain , le Plomb, le zinc.

Les produits alimentaires.

La banane

Le marché de la banane a connu deux importants bouleversements qui, ont à un certain degré, exercé une influence sur la formation de ses prix. En 1979, il a été bouleversé par le cyclone "David" et en 1980(le 3 août) le cyclone "Allen" a frappé la zone des Caraïbes provoquant de nouvelles destructions. Toutefois, si les prix de la banane en monnaie courante ont fortement augmenté par contre, en valeur réelle, et compte tenu de l'inflation, ils se sont à peine maintenus: ils ont subi quelques sursauts d'ampleur peu sensible suivis chaque fois de tassements prolongés. Le cours plancher de l'année s'est situé à mi- février pour la banane de Côte d'Ivoire(2,60 F le Kg, Wagon départ-ports français); il s'est ensuite relevé à 3 F/kg pour se maintenir à ce niveau de fin mars a fin mai puis une légère chute (de 3 à 2,85 F) a été suivie d'un tassement jusqu'en mi-octobre, tassement qui a été coupé par une brusque hausse (de 2,85 à 3,10) au début du mois de novembre et le cours s'est stabilisé à ce niveau jusqu'à la fin de l'année et pourra s'y maintenir jusqu' à la fin du premier trimestre de 1981. Ce cours élevé par rapport aux périodes précédentes est sans doute imputable à la pénurie occasionnée par les destructions par le cyclone "Allen" du mois d'août 1980.

Le café

L'année 1980 s'est caractérisée par une évolution des cours du café particulièrement claire car après un certain flottement au mois de janvier qui faisait suite à l'indécision des deux derniers mois de 1979, les cours du café ont connu trois mouvements correspondant à trois périodes distinctes:

Première période: demi-février à fin mai 1980.

Le cours est fluctuant dans le sens de la hausse: il passe par exemple d'environ 169 cents/ la lb à New -York au 19 février 1980 à 195,48 au 27 mai 1980(sommet de l'année).

C'est la période au cours de laquelle les professionnels ont pu craindre de nouvelles gelées au Brésil et pendant laquelle le groupe de BOGOTA a pu soutenir les cours.

Deuxième période: de fin mai au début octobre

Cette période se caractérise par des cours en chute libre: de 197,48 cents/lb au 27/5/80 (sommet de l'année), il chute à 126,66 au 30/9/1980. Cette situation s'explique par le fait que le danger des gelées brésiliennes se trouve écarté et que le groupe de BOGOTA a échoué dans son action de soutien.

.../...

Troisième période: début octobre- fin d'année.

Cette période est marquée par une réactivation des données économiques de l'Accord International de 1976 et par le renouveau d'une coopération économique entre producteurs et consommateurs. La 34e Session du Conseil International du Café (C.I.C.) qui a siégé du 25 septembre au 3 octobre 1980 a débouché sur un résultat positif. Il aura fallu pour parvenir à ce résultat, de rabaisser les prix du café à un niveau se situant au quart du sommet atteint en 1977, perdant ainsi 40% de leur valeur par rapport au plus haut prix de 1980. Les prix devraient se retrouver en monnaie courante sur la ligne où ils étaient à l'hiver 1976.

Une série de mesures ont été adoptées, qui entrées en vigueur le 1er octobre 1980, ont mis immédiatement fin à la chute libre du marché qui se poursuivait depuis quatre mois et ont même permis un léger redressement des cours: le cours était déjà de 128,37 Cents/lb au 7 octobre 1980. Ces mesures comprenaient notamment l'établissement d'un contingent annuel de base dont l'objectif était de maintenir le marché dans une fourchette de prix de 120 à 150 Cents par lb.

Au cours du trimestre d'octobre à décembre, les cours sont tombés au dessus de 120 cents la lb(108,30 le 11 novembre, 110,97 le 18 novembre , 117 le 16 décembre, par exemple); ce qui a permis de réduire le contingent à 2 reprises à concurrence de 1,4 millions de sacs chaque fois. Mais la deuxième tranche a été reportée sur le trimestre de janvier- mars 1981. L'on note en conséquence que le cours se relève dès fin décembre (127 cents la lb) et au 13 janvier 1981, il atteint déjà 133,59 cents.

Le cacao

Après un plateau en janvier-février, les cours du cacao ont connu une chute ininterrompue jusque fin 1980, accusant ainsi un recul de 40% par rapport au plus haut de l'année écoulée qui s'est situé à la mi-février. Le plus haut de cette année semble se situer en mi-janvier car le 15 janvier 1980 à Londres le cours plafond de l'année est de 1468 - 1469 £ la tonne et de février pour amorcer une chute décidée et continue de mars à décembre 1980.

Exemples:

	11 mars 1980	16/9/1980	15/12/1980
Londres ...	1372- 1374£/tonne	1001- 1004 £/tonne	843 - 844£/tonne *
New York..	136,5 Cents/lb	2250£ la tonne	1944 £/tonne *

* cours planchers de l'année.

Par rapport au café, la surproduction du cacao est évidente en 1980. Pour résister au recul des cours, les principaux pays producteurs(Côte d'Ivoire et Brésil spécialement) ont pris des mesures suivantes:

LaCôte d'Ivoire a décidé de stocker massivement plutôt que de vendre aux prix du marché. Le Brésil a fixé un prix minimal d'exportation à 137 cents la lb. Il y a eu coordination des politiques d'autres principaux exportateurs,

mais par après tous ces pays ont dû lâcher prise d'où la régression des cours suite à l'inondation continue des marchés de cacao.

Le thé

Contaminé par le recul du café et du cacao, le thé s'est lui aussi alourdi en 1980. Après un premier trimestre relativement soutenu, les cours fléchissent jusqu'à perdre 20% de leur valeur entre juillet et septembre, puis un relèvement de début octobre à mi-novembre pour récupérer la moitié de ces pertes. Le marché du thé est en quelque sorte sensible à l'évolution des cours des boissons concurrentes mais de façon temperée.

Le sucre

Contrairement au café, cacao et thé dont les cours ont évolué de façon décourageante pour les pays exportateurs, le sucre a "flambé" à vrai dire. Les cours du sucre ont subi au cours de l'année 1980 de très fortes fluctuations atteignant début novembre le niveau le plus haut depuis 1975 et plus de deux fois le prix de la mi- janvier 1980(plus de 400£ la tonne) alors qu'à la mi-janvier le cours était de 182 £ la tonne pour se replier rapidement par la suite. L'évolution des cours du sucre s'est faite donc à contre- courant de celle des cours de la plupart des denrées et matières premières.

Haricots " Pea Beans" d'Ethiopie.

Les cours de ce genre de haricot ont connu des fluctuations d'amplitude moindre jusqu'au début de juin 1980 (510 £ la t. i au début juin) suivi d'une brusque hausse d'environ 20% à la mi-juillet, puis une baisse et un tassement interrompu début septembre par une hausse sensible(650£ la t.i.) : les cours ont ensuite tendance à se stabiliser au dessus de 600£ la t.i. jusqu'à la fin de l'année et probablement au cours du premier semestre 1981. Les cours de ce produit marquent une tendance soutenue à la hausse à partir du dernier trimestre 1980 et ce à un niveau de loin supérieur par rapport aux 3 premiers trimestres 1980.

Le riz des Etats-Unis.

Les cours du riz connaissent des fluctuations de moindre ampleur mais assez régulières. Du début janvier 1980 au début septembre, les cours varient entre 590$ la tonne CAF et 610$. Le début du mois d'octobre ouvre cependant la voie à une régression continue; de 590$ la tonne au 30/9/1980, le cours se retrouve à 530$ au 16/12/1980 et à 528 $ au 30 décembre .

Les produits végétaux

Le caoutchouc

Le marché du caoutchouc a commencé l'année 1980 avec une animation telle que le niveau le plus haut de l'année se situe à la mi- février 1980. Cette animation est incontestablement liée à l'aggravation du climat politique international(invasion de l'Afghanistan, renouveau de la tension entre l'Iran et les Etats-Unis)et surtout par un déchaînement d'achats de précaution à la veille du Nouvel An chinois.

.../...

Le cours culmine à 90 nouveaux pences le kilo à Londres à la mi-février 1980 pour amorcer une descente continue pendant trois mois, puis un ressaisissement à la fin -mai 1980. Cette période de descente correspond à la récession qui a caractérisé l'industrie automobile.

Calqués sur l'inactivité de l'industrie des pneumatiques, les cours ont fluctué pendant 2 mois 1/2 variant intempestivement autour de 58 cents la lb(cours de fin mai 1980) avant de remonter, fluctuer à un niveau plus élevé de mi-août à fin novembre, et amorcer un fléchissement qui débouchera sur un cours de 58,70 cents presque le plus bas de l'année (le court le plus bas de l'année étant de 57 cents en fin mai 1980).

Les oléagineux.

L'huile d'arachide.

Pendant le premier semestre 1980, le cours de l'huile d'arachide fluctue dans le sens de la baisse, le plafond pour le semestre se situant au 19 février(772,50 dollars la t CAF). Cette situation dure jusqu'au 15 juin 1980. C'est à partir du mois de juillet que les cours flambent littérallement passant de 930$ à 1190 $ en décembre 1980. Cette flambée des prix de l'huile d'arachide peut s'expliquer par le fait que la production mondiale d'arachides équivalent-huile tend à diminuer. Si les deux principaux producteurs mondiaux(L'Inde et la Chine) maintiennent plus ou moins leur position, le recul se situe particulièrement au niveau de la plupart des producteurs africains(dont le Sénégal) frappés par la sécheresse et des Etats-Unis dont la production est tombée au cours de la présente campagne à un niveau inférieur de près de moitié à celui des campagnes précédentes.

Le Soja

Les cours de Soja ont progressé pendant une bonne partie du second semestre parce que d'une part la demande mondiale est restée bonne, d'autre part l'URSS a été amenée à procéder à des achats de Soja pour compenser sa mauvaise récolte de graines oléagineuses. De la mi-février à fin avril par exemple le cours passe de 277,50$ la tonne le 19 février à 257,75 $ la tonne fin avril pour amorcer une ascension presque régulière dont la pointe se situe à 390 $ mi-novembre, suivie d'une régression qui risque de se prolonger en 1981. La production de soja équivant-huile est sujette à des aléas climatiques qui sont responsables de la variation saisonnière des prix. C'est pourquoi en 1980, les cours ont connu des fluctuations irrégulières dont le sommet de l'année se situe au 17 juin (555 florins les 100 kg départ usine). Le plancher de l'année se situant en avril à 109 florins, l'écart est de plus de 400 %.

Les produits minéraux

Les produits qui intéressent notre étude sont les métaux non ferreux. Les marchés de ces métaux ont en début d'année subi l'effet des tensions politiques en Afghanistan et en Iran: les cours étaient assez élevés. Ces marchés

.../...

ont par la suite tourné court durant février sous l'effet des ventes spéculatives liées aux médiocres perspectives de la demande ... industrielle, le mouvement qui s'est engagé sur la voie descendante devait être difficilement stoppé au milieu de l'année avant de repartir en baisse pendant le quatrième trimestre.

Le cuivre

Le cours du cuivre passe du début janvier à la mi- février 1980 de £ 1.050 à 1.375 £ la tonne(cours au comptant de London Metal Exchange). Quatre mois après il se situait à moins de 850£ (834 - 835,50 au 17 juin 1980) pour remonter à 950 £ à la mi-juillet et dès lors amorcer une ligne irrégulièrement fléchissante, le plus bas de l'année ayant été atteint à la mi-décembre à environ 800 £. En début d'année, en fait, le marché a été éreinté par la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis.
Le bilan aurait pu être plus mauvais si au printemps les opérations n'avaient pas tenu compte de l'imminence d'une grève dans l'industrie américaine: les contrats de travail arrivant à expiration d'habitude une fois les 3 ans dès 1967, la signature de nouveaux contrats a toujours provoqué des conflits sociaux. Ceux-ci devaient commencer le Ier juillet 1980.

Le plomb.

Les prix se situant au très haut niveau en début d'année (521 - 522 £ la tonne comptant au 22/1/80), puis connaissent une régression débouchant sur un creux prononcé au début du mois de juin(304- 304,50 £ la tonne), suivie d'une évolution tourmentée dans le sens de la baisse pour arriver à la fin de l'année à un niveau inférieur aux 2/3 du niveau du début de l'année(304,5 - 305 £). Il faut ajouter qu'en 1980, les cours devaient fatalement fléchir à cause d'une demande qui s'est fortement ralentie au fil des mois en raison des facteurs divers tous liés à l'industrie automobile dans les pays occidentaux. Les usages principaux du plomb étant la fabrication des batteries et son utilisation comme additif dans l'essence, en Europe occidentale et aux Etats-Unis, il y a eu moins de remplacements que d'habitude, l'hiver ayant été très doux; et pour ce qui regarde les additifs, des contrôles stricts opérés pour protéger l'environnement devaient provoquer la limitation de l'utilisation d'additifs.

Le zinc

Le zinc a été plus régulier que le plomb bien que moins brillant. Il termine effectivement l'année presque au même niveau qu'en début d'année: 330 - 331 £ la tonne(LME comptant) au 15/1/80 à 325,50 - 326 £ au 30/12/1980 après une bosse courant février et un creux de mai à juillet(si l'on pouvait représenter ces cours par une courbe).
Le marché du zinc a subi des répercussions de la crise de l'acier(principal débouché du zinc dans la fabrication des tôles galvanisées), de la concurrence

des produits de remplacement et du développement de modèles d'automobiles plus petits absorbant moins de métal.

L'étain

Après avoir fortement monté courant février jusqu'à mi-mars(8130£ à 8140 £ la tonne), l'étain s'est laissé presque régulièrement fléchir pendant dix mois(6225- 6230£/ tonne au 30/12/1980). La fermeté marquée en début d'année s'explique par la pénurie de métal pour la livraison immédiate qu'a connu le marché et qui était en grande partie provoquée par d'actifs achats soviétiques. La baisse qui a suivi a été relativement faible compte tenu du malaise économique général dont l'effet n'est pas à négliger.

Les dix mois de 1980 ont été marqués par:

- l'échec de la Conférence des Nations- Unies chargée de mettre au point le 6e Accord International sur l'étain après 5 semaines de négociation du 14 avril au 15 mai, à Genève.
- la confirmation par Washington de l'intention de commencer le Ier juillet des ventes de stocks stratégiques excédentaires.
- Il est apparu qu'au fil des mois, le marché devenait plus excédentaire qu'en 1979.

En face des facteurs de baisse, il faut signaler le coup d'état militaire en Bolivie(14% de la production mondiale) qui a provoqué une grève de prestation des mineurs suivie, quand même, d'une reprise assez rapide du travail.

Les cours mondiaux des principales matières premières ont connu, en 1980, des fluctuations dont le"trend" global caractérisait un tassement des prix. Toutefois, le marché des matières premières reste dominé par les cartels des consommateurs o.à.d., en réalité, par les pays développés. C'est donc dire que le lancinant problème de la détérioration des termes de l'échange a continué, en 1980, à demeurer l'un des principaux obstacles au développement économique des pays en développement.

2.3: DIRECTION GENERALE DU COMMERCE:

Le rapport fait par ce service ne suit pas la subdivision administrative (Directions, Divisions, Bureaux). Tous les problèmes examinés l'ont été sur base des grands dossiers étudiés par la Direction Générale et par les services qui lui sont subordonnés.

2.3.1: EVOLUTION DU COMMERCE:

Contrairement à l'année 1979 où le Rwanda a dû subir les retombées de la fermeture des voies traditionnelles de sortie et d'entrée, l'année 1980 aura été caractérisée par le rétablissement de l'économie nationale des effets de cette crise.

D'une manière générale, l'approvisionnement du pays s'est effectuée normalement: il n'y a eu ni rupture, ni pénurie prononcée. Les exportations ont connu également une progression satisfaisante, à l'exception des cours du café qui ont chuté d'une façon spéculaculaire, ce qui a poussé le pays à recourir aux mécanismes de compensation prévus par la Convention ACP-CEE. Un chapitre à part sera consacré à ce sujet.

Au niveau du Commerce Intérieur, il y a lieu de mentionner que les prix se sont relativement stabilisés grâce à l'approvisionnement régulier des marchés, surtout en produits vivriers locaux pour lesquels la récolte a été exceptionnellement bonne.

Les éléments chiffrés reproduits dans les lignes qui suivent viendront étayer davantage la situation décrite ci-haut.

2.3.1.1. COMMERCE INTERIEUR:

En l'absence des infrastructures adéquates de collecte et d'exploitation des données statistiques du Commerce Intérieur (relevés des prix, calcul des indices, situation des stocks, etc...), le tableau ci-après retrace l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur le seul marché de la Commune NYARUGENGE en prenant pour base, le Ier trimestre de l'année 1976.

Tous produits:

	1976	1977	1978	1979	1980
Alimentation	100.97	113.58	124.20	141.93	148.91
Habillement	103.07	116.46	137.83	147.85	156.21
Entretien, soins &Hygiène	100.48	118.55	138.05	174.37	172.73
Logement	103.05	112.06	140.73	168.53	187.22
Transports	105.56	125.25	140.35	153.91	178.87
Sucres et autres fournit.	101.92	108.77	119.43	138.74	171.83
Indice général	101.94	116.73	131.31	152.06	163.04

.../...

Produits locaux:

99.94	112.54	125.18	143.69	149.62
105.00	108.35	121.25	133.28	155.52
99.86	130.14	146.66	187.83	198.09
103.31	131?34	152.93	185.23	201.61
104.75	143:85	137.65	164.67	184.38
100.70	107.10	112.87	124.72	145.98
100.91	119.27	132.97	156.57	166.49

Produits importés:

104.95	106.42	120.58	135.40	145.14
103.06	115.17	130.78	139.87	150.59
102.63	107.04	127.64	157.69	144.72
101.77	103.73	115.23	134.06	156.79
106.17	113.88	122.24	147.000	175.47
106.17	120,92	129.88	159.55	228.70
103.86	109.48	124.18	141.65	155.31

Le relevé détaillé des prix pour l'année 1980 sur le marché de NYARUGENGE fait l'objet de l'annexe III du présent rapport.

La même tendance de stabilisation des prix a caractérisé le commerce à l'intérieur du pays tel qu'il ressort de l'échantillon ci-dessous:

Relevés des prix du centre commercial de GITARAMA (Moyenne annuelle):

N°	Nature de produit	Unité	Prix de vente (à détail)	Observations
I.	A. PRODUITS ALIMENTAIRES:			
	Farineux et Féculents			
1.	Pain coupé	½ Kg	65	Carence de farine
2.	Farine de froment	Kg	115	
3.	Riz local	Kg	95	
4.	Arachides	Kg	88	Pénurie
5.	Haricots secs	Kg	30	
6.	Haricots verts	Kg	40	
7.	Petits pois verts	Kg	45	Très rare sur le marché
8.	Petits pois secs	Kg	35	
9.	Pommes de terre	Kg	12,5	
10	Patates douces	Kg	8	
11	Tubercules de manioc	Kg	10	
12.	Sorgho	Kg	23,5	

.../...

13. Bananes fraîches	Kg	14,5	très peu sur le marché
14. Farine de manioc	"	32,5	
15. Epis de maïs	"	40	rares
II. Viande et poissons:			
16. Porc	"	110	
17. Viande sans os	"	110	
18. Viande viscère	"	100	
19. Viande avec os	"	100	
20. Coq	vif	165	
21. Viande de chèvres	patte	330	
22. Poissons frais	Kg	100	
23. Injanga	"	200	
III. Crêmeries-matières grasses:			
24. Lait frais du pays	litre	50	
25. NIDO (boîte)	1 L.B	250	
26. Margarine (boîte)	450 grs	260	
27. Huile de coton	litre	195	
28. Huile de soja	litre	375	pénurie sur 3/4 an
29. Huile de palme	Kg	190	pénurie instantanée
30. Oeuf	pièce	10	
IV. Légumes-fruits frais:			
31. Oignons	kg	125	
32. Poireaux	"	65	
33. Carottes	"	45	
34. Choux	"	25	
35. Tomates fraiches	"	27,5	
36. Ananas	pièce	27,5	
37. Bananes mûres	Kg	24	
38. Avocat	kg	65	
39. Aubergines	"	50	
V. Epiceries:			
40. Café torrefié	kg	2 0	
41. Sucre	"	1 0,4	pénurie persistante
42. Sel	"	4	" persistante (fré
43. Confiture (CONFIGI)	"	2 0	
44. Vinaigre	boutelle	3 0	

.../...

VI. Boissons et tabacs:			
45. Vin de bahanes (locale)	bouteille	32	
46. Bière de sorgho	"	15	
47. Primus	"	85	Bar et Ibitanda
48. Fanta	"	23	" "
49. Whisky	godet	80	Bénéfice de 54%
50. Cinzano	bouteille	950	
51. Cigarettes	paquet	40	
B. HABILLEMENT-LINGE:			
52. Americani	mètre	100	
53. Dril khaki	"	200	
54. Coton imprimé (flanelle)	"	200	
55. Fibrane imprimé	"	180	
56. Spun	"	120	
57. Couverture zamu	pièce	550	
58. Draps de lit	paire	1.200	
59. Chaussettes	paire	120	
Equipement ménager:			
60. Casseroles (30 cm de diam.)	pièce	350	
61. Seau en plastiques	"	400	
62. Bassin en plastique 9, 21	"	350	
63. Assiette fleurie	"	135	
64. Tasses et sous tasses	"	120	
65. Fourchettes	"	55	
66. Cuiller à soupe	"	55	
67. Verre à boire	"	45	
68. Lampe à pétrole	"	750	
69. Fer à repasser	"	670	
70. Théière	"	675	
71. Allumette union match	"	5	
72. Pétrole	litre	45	
73. Houe (coq, crocodille, Umusa.)	pièce	340	
74. Tôle	"	345	
75. Machette	"	180	
76. Ciment	sac	1.800	
77. Parapluie	pièce	400	

Les relevés effectués en 1979 indiquent que le prix d'un kilo de haricots, de pommes de terre et de patates douces était respectivement de 37-35, 14-16, 8-10 fr Pour l'année 1980, les prix au kg de ces mêmes articles ont été ramenés à 30 Frw pour le haricot, 12,5 Frw pour les pommes de terre et 8 Frw pour la patate douce.

.../...

Relevés des prix en Préfecture de CYANGUGU (Moyenne annuelle 1980):

PRODUITS	Quantité Unitaire	PRIX PAR COMMUNE										
		Kamembe	Cyimbogo	Gisuma	Gafunzo	Kagano	Kirambo	Gatare	Karengera	Nyakabuye	Gisho ma	Bugara ma
1. Sel de cuisine	Kg	47,5	45	59	55	45	40	45	40	50	50	48
2. Sucre	"	92,5	100	93	86	90	100	100	100	95	95	95
3. Lait frais	Bout.	40	-	-	-	20	-	-	-	-	-	-
4. Thé	Kg	240	-	150	150	150	-	200	100	-	150	160
5. Café	Kg	200	-	200	-	-	-	300	-	-	-	-
6. Urwagwa	bout.	19,6	25	22	20	17	22	17	20	20	22	19
7. Primus	bout.	73,7	80	90	90	95	70	80	100	90	85	90
8. Charbon de bois	sac	300	300	300	-	-	-	-	300	-	-	-
9. Pétrole	bout.	41,6	-	51	55	54	51	55	85	50	60	50
10. Savondde toil.	pièce	45	50	50	45	45	45	60	50	50	45	45
11. Savon de less.	"	20	20	25	20	25	20	20	20	20	20	20
12. Americani	m	80	-	100	90	80	80	70	-	80	70	-
13. Haricots	kg	27,1	27	35	27	26	26	30	30	25	24	24
14. Petits pois	"	52	68	50	50	25	37	37	45	50	60	43
15. Pommes de terre	"	20	22	20	20	19	14	20	-	-	4	-
16. Bananes	Régime	200	200	150	150	150	180	170	-	200	200	200
17. Farine de manioc	Kg	30	25	35	-	25	20	-	20	20	20	20
18. Riz	Kg	80	70	77	75	70	75	85	65	60	60	65
19. Viande sans os	Kg	135	120	120	-	110	110	120	120	120	120	120
20. Viande avec os	Kg	120	120	120	-	110	110	120	120	120	120	120
21. Viande viscère	Kg	120	120	120	-	110	110	120	120	120	120	120
22. Poissons	Pièce	50	-	-	55	-	50	30	-	-	50	-

.../...

Relevés des prix en Préfecture de CYANGUGU (Moyenne annuelle 1980):

PRODUITS	Quantité Unitaire	PRIX PAR COMMUNE											
		Kamembe	Cyimbogo	Gisuma	Gafunzo	Kagano	Kirambo	Gatare	Karengera	Nyakabuye	Gisho	Bugara ma	Bugara ma
1. Sel de cuisine	Kg	47,5	45	59	55	45	40	45	40	50	50	48	
2. Sucre	"	92,5	100	93	86	90	100	100	100	95	95	95	
3. Lait frais	Bout.	40	-	-	-	20	-	-	-	-	-	-	
4. Thé	Kg	240	-	150	150	150	-	200	100	-	150	160	
5. Café	Kg	200	-	200	-	-	-	300	-	-	-	-	
6. Urwagwa	bout.	19,6	25	22	20	17	22	17	20	20	22	19	
7. Primus	bout.	73,7	80	90	90	95	70	80	100	90	85	90	
8. Charbon de bois	sac	300	300	300	-	-	-	-	300	-	-	-	
9. Pétrole	bout.	41,6	-	51	55	54	51	55	85	50	60	50	
10. Savondde toil.	pièce	45	50	50	45	45	45	60	50	50	45	45	
11. Savon de less.	"	20	20	25	20	25	20	20	20	20	20	20	
12. Americani	m	80	-	100	90	80	80	70	-	80	70	-	
13. Haricots	kg	27,1	27	35	27	26	26	30	30	25	24	24	
14. Petits pois	"	52	68	50	50	25	37	37	45	50	60	43	
15. Pommes de terre	"	20	22	20	20	19	14	20	-	-	4	-	
16. Bananes	Régime	200	200	150	150	150	180	170	-	200	200	200	
17. Farine de manioc	Kg	30	25	35	-	25	20	-	20	20	20	20	
18. Riz	Kg	80	70	77	75	70	75	85	65	60	60	65	
19. Viande sans os	Kg	135	120	120	-	110	110	120	120	120	120	120	
20. Viande avec os	Kg	120	120	120	-	110	110	120	120	120	120	120	
21. Viande viscère	Kg	120	120	120	-	110	110	120	120	120	120	120	
22. Poissons	Pièce	50	-	-	55	-	50	30	-	-	50	-	

.../...

PRODUITS	Quantité Unitaire	Kamembe	Cyimbogo	Gisuma	Gafunzo	Kagano	Kirambo	Gatare	Karengera	Nyakabuye	Gishoma	Bugarama
23. Oeuf	Pièce	10	10	10	7	-	7	6	8	7	7	7
24. Huile de coton	bout.	167	-	180	-	-	-	-	150	-	-	-
25. Huile de palme	"	92	83	95	90	100	124	95	150	97	100	96
26. Huiles d'arach	"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27. Oignons	Kg	138	130	77	75	77	90	-	-	-	-	76
28. Sorgho	"	25,2	23	27	12	25	25	-	20	25	35	25
29. Arachides	"	77	60	84	75	80	85	98	50	82	-	68
30. Farine de from	"	75	-	-	-	-	80	-	75	-	-	-
31. Pain	500 gr	70	-	60	60	-	110	-	-	-	-	-
32. Drill	m	303,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33. Lait en poud.	400 gr	255	270	250	280	275	260	260	250	-	250	275
34. Alumettes	pièce	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
35. Ciment	sac	1.266	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36. Couvert. ord.	pièce	532	-	600	600	550	500	580	575	575	550	575
37. Machette	pièce	175	-	170	-	170	170	180	180	180	170	185
38. Houe	"	300	-	335	350	350	325	320	-	360	320	338
39. Pile radio	pièce	25	25	25	30	25	25	30	25	30	25	25
40. Margarine	boite	200	-	200	-	200	-	-	-	-	-	200
41. Sardines	boîte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
42. Cigarettes	paquet	40	40	45	50	40	40	45	45	45	45	45

Il ressort du tableau ci-dessus que cette Préfecture a connu une stabilité relative des prix de produits vivriers locaux. C'est ainsi que le prix d'un kilo de haricots s'est situé entre 24 et 35 F_{RW} dans toutes les Communes de la Préfecture de CYANGUGU. Cette situation serait due à une abondance de haricot, de sorte qu'au mois de décembre, la GRENARWA à CYANGUGU a eu difficile à pouroir écouler ses anciens stocks.

Par contre, la Préfecture a connu des problèmes d'approvisionnement en ce qui concerne les produits importés (sel, sucre, ciment, houes, cigarettes, huile de palme, huile de coton).

Parmi les causes de ces difficultés figurent en ordre principal: l'enclavement de la Préfecture, le mauvais état de la route BUTARE-CYANGUGU et la pénurie au Zaïre de certains produits échangés dans le cadre du Commerce frontalier.

.../...

RELEVES DES PRIX EN PREFECTURE DE BYUMBA.

PRODUITS	UNITE	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Novemb.	Décembre
Pain de froment	½ kg	70	70	70	70	80	60	70	50	50	50	50	50
Farine de froment	Kg	70	70	70	70	70	70	75	-	-	-	-	-
Arachides	Kg	80	110	100	100	100	100	100	120	120	120	130	140
Riz	"	90	90	100	100	90	90	120	100	100	100	100	100
Petit pois	"	30	30	35	-	-	40	35	40	40	40	40	38
Haricots	"	30	30	30	35	30	32	30	30	30	30	32	32
Pommes de terre	"	15	15	15	14	15	15	15	14	14	17	16	16
Maïs	"	15	15	20	20	25	25	20	20	25	20	20	16
Sorgho d'épis	"	23	23	25	25	25	25	17	15	15	20	32	32
Sorgho trempé	"	26	26	28	30	30	30	30	20	20	25	32	32
Banane	"	300	300	250	300	250	200	200	250	250	250	300	300
Farine de manioc	"	30	30	30	30	35	40	40	30	30	30	30	30
Boeuf	Tête	16.000	18.000	20.000	18.000	18.000	18.000	20.000	20.000	18.000	20.000	16.000	20.000
Coq vif	"	300	300	250	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Chèvre	"	2.500	2.000	2.500	2.500	2.000	2.000	1.500	1.500	2.500	2.500	2.500	2.500
Moutons	"	1.500	1.500	2.000	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	2.000	2.000	2.000	2.000
Viande de boeuf avec os	Kg	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130
Viande de boeuf sans os	"	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Lait frais	Bout.	25	25	25	25	25	30	30	30	30	25	25	25
Lait en poudre(NIDO)	900 gr	250	250	250	250	256	256	260	260	260	256	260	260
Lait écrêmé	Kg	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Huile d'arachides	Bout.	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Huile de palme	Kg	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Margarine	500 gr	168	168	195	170	170	170	125	125	125	240	240	240
Oeufs	pièce	9	8	10	8	8	8	8	8	10	8	10	8

.../...

Café torréfié	Kg	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390
Confiture	"	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Oignons	"	80	60	70	80	80	70	70	60	50	70	80	80			
Carottes	"	40	30	40	60	50	40	40	40	-	-	60	50			
Choux	"	20	20	10	20	20	20	20	20	20	16	16	15			
Tomates	"	50	60	60	80	80	80	80	80	100	80	120	50			
Sucre cristallisé	"	90	100	90	100	100	110	110	120	120	120	130	100			
Sel de cuisine	"	32	32	32	30	30	30	32	32	45	45	45	45			
Sel de table	"	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	375	375			
Thé noir local	"	120	120	120	120	120	120	150	150	150	200	200	200			
Vin de banane indust.	bouteil						80	80	80	80	80	80	80			
Vin de banane local	"	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25			
Primus	"	65	65	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72			
Limonades	"	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20			
Bière de sorgho	"	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10			
Americani	m	-	-	-	100	100	120	120	100	120	100	100	-			
Drill khaki	"	180	180	180	170	170	160	200	180	180	180	180	180			
Coton imprimé	"	180	180	180	200	180	180	180	180	180	180	180	180			
Spun	"	120	120	120	130	130	120	120	130	130	120	120	120			
Rumbia	"	150	150	150	150	150	160	170	160	150	150	150	150			
Tussor	"	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150			
Couverture grise	pièce	560	560	550	500	500	540	600	550	550	550	550	550			
Draps de lit	paire	1.100	1.100	1.200	1.200	1.200	1.200	1.100	1.200	750	750	1.000	1.000			
Sandale pour femme	"	800	800	1.200	1.400	1.400	1.400	1.400	1.155	1.100	1.100	1.200	1.200			
Chaussures	"	2.650	2.150	2.500	3.650	3.650	3.650	3.650	3.155	3.155	3.155	3.155	3.155			
Chaussettes en nylon	"	130	130	120	140	140	150	150	150	150	150	150	150			
Soutien gorge	pièce	190	190	200	250	250	250	250	250	250	250	250	250			
Essuie-mains	"	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500			
Parapluie	"	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400			

.../...

Maillot de corps	pièce	150	150	150	150	200	250	250	250	250	250	250	250	250	250
Casserole en allum.	"	350	350	500	300	300	350	350	800	900	900	900	900	900	950
Seau en plastique	"	350	350	400	400	400	400	400	450	450	450	450	450	450	450
Seau métallique	"	550	520	550	500	500	500	500	700	700	700	700	700	700	700
Bassin en allum.	"	350	350	350	275	300	300	300	300	300	300	-	-	-	-
Bassin en plastique	"	400	350	400	350	350	400	355	400	400	400	400	400	400	400
Assiette fleurie	"	150	150	150	110	110	120	120	120	120	150	150	150	150	150
Fourchette	"	25	25	25	25	25	20	20	25	25	20	30	35	35	40
Tasse fleurie	"	125	125	150	125	125	140	140	140	140	150	150	150	150	150
Cuiller	"	30	30	28	30	30	25	25	28	28	30	35	40	40	40
Lit simple	"	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.000	2.000	2.000	2.500	3.500	3.500	3.500
Table en bois	"	1.800	1.800	2.000	1.800	1.800	2.000	2.000	1?500	1.500	1.600	1.800	1.800	1.800	1.800
Chaise moderne	"	700	700	700	800	800	800	800	700	700	700	700	800	800	800
Théière en alum.	"	430	430	430	430	430	430	450	450	430	430	430	430	430	430
Verre à boire	"	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	40	40	40	40
Lampe	"	670	700	750	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700
Fer à repasser	"	780	670	670	785	785	785	785	700	700	700	700	700	700	700
Houe	"	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Machette	"	175	175	170	175	190	170	200	170	170	180	180	170	170	170
Radio Panasonic, Nation.	"	11250	11250	11250	11250	11250	11250	11250	11250	11250	11250	11250	11250	11250	11250
OMO	225 gr	98	98	98	98	98	98	98	80	70	98	80	80	80	80
Brosse à dent	pièce	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	40	50	50	50
Savon de lessive	"	20	20	20	20	20	20	20	20	20	19	20	20	20	20
Savon de toilette	"	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Lame de rasoir	"	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3
Balai	"	250	250	270	270	270	270	270	270	270	270	280	270	270	270
Brosse à soulier	"	50	50	50	50	50	50	50	50	50	70	70	60	60	60
Boîte de cirage	"	30	30	30	30	30	30	30	30	30	35	35	35	35	35
Bois de chauffage	stère	300	300	250	250	280	250	250	250	250	230	270	300	300	300
Charbon de bois	sac	350	300	250	250	250	300	300	300	300	250	270	300	300	300
Pétrole	bout.	40	40	40	40	50	40	40	40	45	30	35	40	40	40

.../...

Clous pour tôle	Kg	250	250	250	280	265	265	250	250	250	250	280	385
Clous ordinaires	"	140	140	140	140	140	130	130	140	140	140	140	150
Tôle ondulée	pièce	410	430	430	430	430	395	395	395	395	385	385	370
Cigarette Impala	paquet	40	40	40	40	40	45	40	40	40	35	32	40
Machette	pièce	175	175	175	175	175	170	170	170	170	170	170	170
Miroir	pièce	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
Allumettes	boîte	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Ciment	sac	1.800	1.800	1.800	1800	1.700	-	-	1.700	1.700	1.950	1.900	1.950

Le tableau ci-dessus indique le prix moyen des principaux produits commercialisés dans la région.

2.3.1.2: Le Commerce Extérieur:

Le volume du Commerce d'Importation et d'Exportation est en pleine expansion. Le tableau ci-après fait ressortir cette tendance depuis 1973 jusqu'au Ier semestre 1980 pour les importations et jusqu'au 31 décembre 1980 pour les exportations.

		1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Importation	Q	78.133,5	95.606,2	130.441;0	141.504,3	136.578,7	179.239,4	157.159,9	95.919,6
	V	2.819.184,7	5.394.354,9	8.923.130,2	9.606.889,3	10.721.958,6	16.413.283,4	18.055.796,3	11.113.632,3
Exportation	Q	27.555,9	36.744,6	36.091,1	47.634,1	30.606,8	29.063,1	49.539,9	34.235,5
	V	2.786.831,2	3.459.074,7	3.918.496,4	7.535.188,2	8.390.603,4	6.389.042,6	11.146.299,0	7.083.574,4
Balance		32.353,5	1.935.279,2	5.004.633.8	2.071.701.1	2.331.349.2	7.024.240.8	6.909.497.3	-
Taux de couverture	%	98,85%	64,12%	43,9%	78,4%	78,2%	38,9%	61,7%	-

Par rapport à 1973, en 1979, les importations ont augmenté de 101,15% en volume et de 540,46% en valeur au moment où les exportations pour la même période ont accusé une progression de 79,78% en volume et de 300,04% en valeur.

En ce qui concerne la couverture des importations par les exportations, du même tableau il se dégage que le taux s'élevait à 98,85% en 1973, à 64,12% en 1974, 43,9% en 1975, 78,4% en 1976, 78,2% en 1977, 38,9% en 1978 et 61,7 en 1979.

.../...

Pour ce qui est de la Balance Commerciale, au vu du tableau ci-dessus on constate que les importations se sont toujours développées à un rythme plus rapide que les exportations, le déficit commercial restant un handicap permanent de notre Commerce Extérieur.

L'annexe IVA retrace l'évolution des importations de 1979 au premier semestre 1980; l'Annexe IVB les recence par groupes d'utilisation, l'Annexe IVC par principaux pays fournisseurs au moment où l'Annexe IVD a trait au graphique y relatif à l'évolution des importations de janvier à juillet 1980 en quantité et en valeur.

En ce qui concerne l'évolution des exportations, l'Annexe VA en donne la situation de 1979 à 1980, l'Annexe VB recence les principaux pays clients au moment où l'Annexe VC fait ressortir un graphique sur l'évolution des exportations en 1980 en quantité et en valeur.

2.3.2: DOSSIERS IMPORTANTS TRAITES AU COURS DE 1980:

2.3.2.1: Tournées préfectorales du Ministre de l'Economie et du Commerce:

L'on se souviendra que du 17 juin au 13 août 1980, le Ministre de l'Economie et du Commerce, accompagné de quelques uns des Chefs de service du Ministère a entrepris une série de visites et de contacts à travers tout le pays, avec les Hommes d'Affaires. Beaucoup de problèmes ayant trait à l'Economie et au Commerce dans le pays ont été soulevés. Parmi ces problèmes, l'on peut citer les plus importants:

- la restructuration de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda
- l'extension des quartiers commerciaux
- la création d'un tribunal de commerce
- les tarifs du transport intérieur
- le commerce de demi-gros
- le commerce ambulant, les boutiques et kiosques
- le commerce interrégional
- carte commerciale
- spécialisation des régions
- le recueil des lois et règlements relatifs au Commerce.

La nature des questions examinées lors de ces tournées étant vaste, le lecteur qui voudra en connaître davantage devra se référer au rapport-synthèse annexé à la lettre n° 05.18/3160/80/CAB adressée au Chef de l'Etat par le Ministre de l'Economie et du Commerce en date du 18 septembre 1980.

Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda:

Il convient de rappeler que l'actuelle Chambre de Commerce et de l'Industrie du Rwanda sous sa forme juridique d'Association sans but lucratif a été créée le 13 novembre 1973.

.../...

Elle remplaçait la Chambre de Commerce et d'Industrie à prédominance étrangère.Cette Chambre est, comme partout ailleurs, un instrument de dialogue nécessaire entre les Pouvoirs et le Secteur Privé dans les problèmes financiers, commerciaux et industriels, principes qui figurent en bonne place dans les statuts de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda.
Tout au long de ses activités, la Chambre de Commerce a pu mettre en place des organes de fonctionnement à commencer par le Comité de Direction, le Secrétariat Général Permanent et les sous-comités préfectoraux. A son tour, le Gouvernement a consenti des efforts pour soutenir le démarrage et l'affermissement de la Chambre, notamment par le détachement de hauts fonctionnaires auprès de la Chambre, la subordination de l'adhésion à la Chambre, à l'immatriculation au registre de commerce et à l'obtension du crédit campagne café, reconnaissance de jure et de facto de la Chambre en tant qu'interlocteur représentant valablement le monde commercial et industriel, etc...

Malgré des efforts des uns et des autres, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda a été frappée d'une léthargie qui paralyse encore ses activités jusqu'au moment de la rédaction du présent rapport. Parmi les causes qui sont à la base de cette léthargie, il y a lieu de mentionner les plus importants:
- méconnaissance du rôle et intérêt d'une Chambre de Commerce et de l'Industrie dans une phase historique où chaque commerçant et industriel se croît à même de résoudre ses problèmes sans nécessité de se consulter et de se concerter avec ses collègues de métier;
- absence des rapports de collaboration et de sensibilisation entre la Direction et les membres de la Chambre;
- difficultés financières;
- insuffisance du personnel.

Les tournées du Ministre de l'Economie et du Commerce dans les différentes Préfectures visaient surtout à rechercher de concert avec les commerçants et industriels les voies et moyens de rendre la Chambre plus opérationnelle. Parmi les solutions envisageables, il y a lieu de mentionner celles qui suivent:
- doter la Chambre des organes de direction et d'exécution, des cadres compétents qui ne seraient pas, de préférence, des commerçants ou industriels de profession. Cette solution convevable pour le Secrétariat Général Permanent serait inopérante au niveau de la Direction qui doît être supervisée par les membres eux-mêmes;
- révision des statuts en y incluant certaines dispositions telles que: le caractère obligatoire de cotisation, principe de décentralisation à l'échelon préfectoral et communal, rapports fonctionnels entre les organes directeurs et subalternes;

.../...

- modifier les statuts juridiques de la Chambre, laquelle cesserait d'être une Association créée par des privés pour permettre ainsi au Gouvernement de lui venir en aide par le biais d'une subvention ou par d'autres moyens plus incitatifs (subsides de l'étranger, adhésion et cotisations obligatoires pour toute personne,physique ou morale,inscrite au Registre de commerce).

D'aucuns, sûrement par ignorance du fonctionnement d'une Chambre de Commerce vont jusqu'à préconiser son rattachement au Ministère de l'Economie et du Commerce.

- adhésion des offices gouvernementaux aux activités de la Chambre pour la rendre plus opérationnelle?

Il ressort de toutes ces idées et suggestions qu'une opinion largement majoritaire a opté pour une Chambre de Commerce et de l'Industrie ayant un statut juridique d'un organisme privé d'intérêt public, à l'instar de la Croix Rouge Rwandaise.

Par cette formule, le Gouvernement pourra aider aisément la Chambre surtout dans sa phase démarrage, tout en sauvegardant son statut d'organisme professionnel des commerçants et industriels. C'est dans ce contexte qu'il convient de situer la commission interservice instituée par le Ministère de l'Economie et du Commerce, commission qui a d'ailleurs déjà terminé ses travaux.

Le travail de la commission avec un projet de Décret-Loi devant instituer la nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda, a été transmis à la Présidence de la République pour disposition. Au moment même de la confection du présent rapport, la Cour Constitutionnelle qui a été saisie du dossier vient d'émettre son avis sur le projet de Décret-Loi instituant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda. Il ressort de cet avis que le projet de Décret-Loi est acceptable dans son ensemble.

Les tarifs de transport intérieur:

Lors des tournées, les plaintes fusaient d'ici et là à propos du tarif actuel de transport qui date de 1975. Entretemps, se disent les commerçants, les choses ont changé: il y a eu augmentations successives du prix du carburant, les salaires dans des garages ont augmenté, l'inflation en général envahit continuellement le monde des affaires.

Autant de facteurs qui expliquent le grand souci de ces commerçants de voir le tarif de transport relevé.

Le problème du tarif des transports n'étant pas du seul ressort du Ministère de l'Economie et du Commerce, il a été soumis au Ministère des Postes et des Communications. Une commission composée d'un Représentant du Ministère des Postes et des Communications et celui du Ministère de l'Economie et du Commerce a été d'ailleurs mise sur pied. Les travaux de cette Commission sont très avancés.

.../...

Déjà l'étude du tarif du transport routier est terminée, on attend que l'étude du tarif aérien soit terminée pour sortir le nouveau tarif du transport intérieur.

L'extension des quartiers commerciaux:

Comme il a été soulévé par les commerçants lors des tournées préfectoraux, particulièrement ceux de Butare, Gitarama, Kibuye, Kibungo, Gisenyi et Kigali, les activités commerciales sont souvent paralysées par le fait qu'il n'y a pas d'espace cadastré pour l'extension des quartiers commerciaux.

Il avait été demandé au Ministre de l'Economie et du Commerce d'en discuter avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et les Ministères des Travaux Publics et de l'Equipement pour résoudre ce problème. Le mieux serait que l'extension de ces centres urbains tiennent compte des centres commerciaux qui doivent croître de pair avec ces centres urbains, permettant ainsi un développement plus harmonieux du commerce et une urbanisation plus intégrée. Tous ces problèmes ont été déjà soumis au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement pour des solutions concertées.

La création d'un tribunal de commerce:

L'idée de la création d'un tribunal de commerce, qui se défend à bien des égards, a été soumise au Ministère de la Justice, le seul compétent en la matière. Il appartient donc à ce Ministère de voir les voies et moyens de sa création ou alors de créer, au sein des tribunaux de Ière Instance ou de toute autre juridiction existante, une chambre chargée de résoudre les différends entre les commerçants, comme certains en ont exprimé le souhait. La création d'une telle chambre est surtout liée à l'adoption du Code de Commerce dont le projet est à l'étude au sein du Ministère de la Justice.

Le Commerce de demi-gros:

Le commerce de demi-gros trouve son origine dans le souhait du Ministère de l'Economie et du Commerce de décentraliser le commerce afin de permettre aux détaillants des Préfectures de s'approvisionner sur place, sans devoir aller à Kigali où presque la totalité des importateurs se trouvent.

Mais hélas, les résultats escomptés n'ont pas été atteints. Il en a résulté plutôt une situation pléthorique de demi-grossistes à Kigali. Devant cette situation, d'aucuns proposent que, pour remédier à cette situation, il y ait des succursales des grosses sociétés importatrices un peu partout dans des préfectures.
De la sorte, la concentration des demi-grossistes à Kigali qui, au lieu de s'employer à une meilleure distribution de marchandises s'emploient plutôt à allonger la chaîne d'intermédiaires, disparaitrait.

.../...

Mais à voir la situation de très près, la solution des Succursales ne semble pas être des meilleures parce qu'au delà de tout espoir d'amélioration des circuits de distribution, il en résulterait une situation de monopole.

La seule solution envisageable serait de retenir un nombre optimum d'importateurs et de demi-grossistes et ce pour des produits de grande consommation. Une commission dont les travaux sont très avancés va soumettre des propositions à ce sujet.

Le Recueil des lois et Règlements régissant le commerce:

Comme l'on sait, la plupart des commerçants rwandais ne connaissent pas grand chose de la législation en matière de commerce. Ils souhaitent être informés régulièrement des activités du Ministère de l'Economie et du Commerce.

Le Ministère est conscient de ce problème qui fait que dans certains cas les commerçants tombent souvent en faute par ignorance des textes légaux qui régissent le commerce. Le moyen d'informer et de former nos hommes d'affaires dans leur métier le plus approprié serait de mettre à leur disposition un recueil des lois et règlements régissant le commerce. Mais avant le rassemblage de ces textes, ceux-ci devront d'abord être actualisés pour les adapter à la réalité actuelle. Le Concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie en voie de restructuration est nécessaire.

Commerce interrégional:

Une meilleure organisation du commerce interrégional est motivée par l'impérieuse nécessité de complémentalité des régions selon la gamme et la saisonalité de la production. Ces échanges entre différentes régions du pays concernent d'autre part aussi bien les produits locaux vivriers et industriels que les produits importés dont la distribution à travers le pays fait l'objet de beaucoup de spéculation à cause d'un nombre élevé d'intermédiaires qui s'intercalent dans le circuit.

Eu égard à la cpmplexité du problème, le Ministre de l'Economie et Commerce, par sa lettre n° 05.19/003/80/COMMERCE a mis sur pied une Commission interministérielle (Economie et Commerce, Affaires Sociales et Mouvement Coopératif, Plan, Postes et Communications, Agriculture et Elevage (OPROVIA). La Commission qui a déjà transmis son rapport devait appréhender les problèmes du commerce interrégional selon les éléments constitutifs ci-après:

- élaboration de la carte commerciale du Rwanda
- spécialisation des régions et indications des saisons de récolte des produits;
- spécialisation des commerçants dans la distribution des différents produits;
- possibilités de stockage des produits.

.../...

Carte Commerciale:

L'annexe IV reprend les centres commerciaux, de négoce et les marchés par préfecture et par commune. Au niveau de l'Administration Publique, l'intérêt d'une carte commerciale est de se faire une idée sur la répartition des centres et marchés en vue d'une meilleure organisation du commerce. Pour les commerçants, la carte commerciale sert d'orientation pour leurs activités d'achat et de vente de produits.
La population, quant à elle, trouve dans la carte commerciale l'écoulement de son surplus de production.
En vue de mettre fin à la prolifération désordonnée de centres ruraux, les Ministères concernés devraient arrêter les critères de création de ces centres dans le cadre de l'Aménagement du territoire.

Spécialisation des régions et indications des saisons de récolte des produits:

Les spécialistes en matière d'agriculture trouvent que le Rwanda est composé de 12 régions agricoles différentes suivant les caractéristiques du sol, du climat, des précipitations et de relief; ces éléments déterminant le développement de telle ou telle culture.

Le tableau ci-après indique par Préfecture et par commune les 12 régions en question, leurs caractéristiques, les cultures spécifiques ainsi que la superficie disponible pour chaque culture.

N°	Région Econo-mique	Altitude en mètres	Pluviométrie en mm'	Préfecture	Commune	Culture appropriée
I	IMBO	970-1400	1050-1600	CYANGUGU	BUGARAMA	Haricot, Arachide soja, patate-douce, manioc, légumes, bananeraies, riz, coton.
II	IMPALA	1400-1900	1300-2000	CYANGUGU	GISHOMA	Haricot
					NYAKABUYE	Arachides
					CYIMBOGO	Soja
					GISUMA	Maïs
					KAMEMBE	Sorgho
					GAFUNZO	Manioc, Patates douces.
					KARENGERA	Légumes, Bananerais, Caféier, Théier, Quinquina.

.../...

III	Bordure du lac KIVU	1460-1900	1150-1300	CYANGUGU	KAGANO	Haricot
					1/10 KIRAMBO	Arachides
					1/4 GATARE	Patates douces
				KIBUYE	3/4RWAMATAMU	Maïs
					1/5 GISOVU	Sorgho
					3/4 GISHYITA	Patates douces
					3/4 GITESI	Manioc, Légumes
					¾ MABANZA	Bananeraie
				GISENYI	2/3 KAYOVE	Caféier
					NYAMYUMBA	
					RUBAVU (1/3)	
IV.	TERRES VOLCANIQUES	166-2500	1300-1500	GISENYI	2/3 RUBAVU	Haricots
					3/4 MUTURA	
				RUHENGERI	RWERERE	Maïs
					MUKIINGO 3/4	Sorgho
					KINIGI	
					½ KIGOMBE	Petits pois
					4/5 NKUMBA	Pommes de terre
					1/5 KIDAHO	Pyrèthre, Légumes
V	Terre de haute altitude en bordure de la forêt naturelle.	1900-2500	1400-1800	RUHENGERI	2/3 NYAKINAMA	Petits pois
					4/5 NYAMUTERA	Maïs
					1/4 NKULI	Froment
				GISENYI	KARAGO	Pomme de terre
					9/10 GICIYE	Légume
					GASEKE	Pyrèthre
					1/3 SATINSYI	Théier
					RAMBA	Marakuja
					1/3 KAYOVE	Roseille de haute
					KANAMA	Papaye de haute
					1/4 MUTURA	altitude
				KIBUYE	RUTSIRO	
					½ MABANZA	
					½ GITEBI	
					1/4 GISHYITA	
					4/5 GISOVU	
					1/4 RWAMATAMU	
					3/4 MWENDO	
					1/4 BUKIRA	
					½ KIVUMU	

.../...

				GIKONGORO	Muko	Idem
					Musebeya	"
					Karambo	
					1/4 Karama	
					Nyamagabe	
					Mudasomwa	
					½ Mubuga	
				CYANGUGU	Karengera	
					9/10 Kirambo	
					3/4 Gatare	
V	Terre de haute altitude en bordure de la forêt naturelle	1990 -2500	1400-1800	RUHENGERI	2/3 Nyakinama	Petits pois
					4/5 Nyamutera	Maïs
					1/4 Nkuli	Froment
				GISENYI	Karago	Pomme de terre
					9/10 Giciye	Légume
					Gaseke	Pyrèthre
					1/3 Batinsyi	Théier
					Ramba	Maracuja
					1/3 Kayove	Roseille du cap
					Kanama	Papaye de haute altitude
					1/4 Mutura	
				KIBUYE	Rutsiro	
					½ Mabanza	
					½ Gitesi	
					1/4 Gishyita	
					4/5 Rwamatamu	
					3/4 Mwendo	
					1/4 Bwakira	
					½ Kivumu	
				GIKONGORO	Muko	
					Musebeya	
					Karambo	
					1/4 Karama	Idem
					Nyamagabe	
					Mudasomwa	
					Kivu	
					Rwamiko	
					½ Mubuga	
					Nshili	

.../...

				CYANGUGU	Karengera	
					9/10 Kirambo	
					3/4 Gatare	
				RUHENGERI	1/5 Nkumba	Maïs
					1/5 Kidaho	Petits pois
					½ Kigombe	Froment
					Ruhondo	Pomme de terr
					1/5 Ndusu	Légumes
					½ Nyarutovu	Pyrèthre
					Nyamugali	Théier
					Cyeru	Maracuja
					Butaro	Roseille du cap
				BYUMBA	Kivuye	Papaye de haute altitude
					Cyumba	
					Cyungo	
					1/3 Buyoga	
					Kibali	
					4/5 Kinyami	
					½ Bwisige	
					Mukarange	
					Kiyombe	
				KIGALI	½ Mbogo	
					½ Tare	
				GITARAMA	½ Nyabikenke	
					½ Nyakabanda	
7.	Umugongo	1500-1900	1100-1300	BUTARE	½ Kigembe	
					Nyakizu	
					Gishamvu	Haricot
					½ Nyaruhenge	Soja
					ri	
					1/4 Ndora	Maïs
					Shyanda	Sorgho
					Ngoma	Patates douce
					Huye	Manioc
					Runyinya	
					Maraba	Légume
					Mbazi	Bananeraie
					3/4 Ruhanshya	Caféier
					½ Rusatira	
					1/4 Nyabisindu	

				GIKONGORO	Mubuga 1/4	
					Kinyamakara	
					1/4 Rukongo	
					Musange	
				KIBUYE	1/4 Mwendo	
					3/4 Bwakira	
					½ Kivumu	
				GITARAMA	1/4 Murama	
					½ Masango	
					½ Mushubati	
					Bulinga	
					½ Rutobwe	
					1/3 Kayenzi	
					3/4 Taba	
					1/3 Runda	
					3/4 Nyabikenke	
				GISENYI	Kibilira	
					2/3 Satinsyi	
					1/10 Giciye	
				RUHENGERI	1/5 Nyamutera	
					1/3 Nyakinama	
					Kyabingo	
					4/5 Ndusu	
					½ Nyarutovu	
				KIGALI	Rushashi	
					Musasa	
					Tare	
					Shyorongi	
					Mugambazi	Idem
					Mbogo	
				BYUMBA	2/3 Buyoga	
					Kinyami	Idem
					1/3 Rutare	
8	Terres rocail-leuses	1400-1700	1050-1200	GITARAMA	1/3 Runda	Haricot
					1/4 Taba	Soja
					½ Rutobwe	Maïs
					2/3 Kayenzi	
					½ Mushubati	Sorgho
					½ Mugina	Arachide
					Nyamabuye	Patate douce
					Musambira	Manioc
					½ Masango	
					3/4 Ntongwe	

.../...

					Tambwe	Légumes
					Mukingi	Bananeraie
					½ Masango	
					3/4 Murama	Caféier
					Kigoma	
				BUTARE	½ Muyira	
					2/3 Ntyazo	
					3/4 Nyabisindu	
					½ Rusatira	
					3/4 Mugusa	
					1/4 Ruhashya	
					3/4 Ndora	
					1/4 Muganza	
					½ Nyaruhengeri	
9.	AMAYAGA	1350-1500	1000-1200	BUTARE	½ Kigembe	Haricot
					Kibayi	Arachide
					3/4 Muganza	Soja
					Mubaga	Sorgho
					1/4 Mugusa	Patate douce
					1/3 Ntyazo	Maïs
					½ Muyira	
				GITARAMA	½ Ntongwe	Légume
					½ Mugina	Bananeraie
					1/3 Runda	Arbres fruitiers
				KIGALI	½ Ngenda	Caféiers
					½ Kanzenze	
10	Ubugesera			KIGALI	½ Ngenda	Haricots
					½ Kanzenze	Arachide
					Gashora	Manioc
				KIBUNGO	4/5 Sake	Arbres fruitiers
					½ Mugesera	
11	Plateaux de l'Est	1400-1800	900-1000	KIBUNGO	½ Rusumo	Haricot
					½ Rukira	Arachide
					1/5 Sake	Sorgho
					½ Mugesera	Maïs
					Kigarama	Patates douces
					3/4 Kabarondo	Manioc
					1/3 Kayonza	Légume
					Rutonde	Bananeraie
					Muhazi	Caféiers

..../....

				KIGALI	Gikoro	Arbres fruitiers
					Bicumbi	
					Kanombe	
					Butamwa	
					Nyarugenge	
					Rubungo	
					Gikomero	
				BYUMBA	Giti	
					1/15 Murambi	
					Muhura	
					1/3 Rutare	
					Bwisigge ½	
					1/4 Gituza	
					1/10 Ngarama	
12	Savane de l'Est	1250-1600	800-900	BYUMBA	Muvumba	Haricot
					9/10 Ngarama	Arachide
					3/4 Gituza	Maïs
					14/15 Murambi	Patate douce
				KIBUNGO	Rukara	
					2/3 Kayonza	Manioc
					1/4 Kabarondo	
					½ Rukira	
					½ Rusumo	

La valorisation des régions implique au préalable les transformations profondes du système agricole actuellement basé sur le traditionnalisme. En effet, le paysan essaie d'équilibrer son régime alimentaire en pratiquant sur son lopin de terre des cultures diversifiées sans tenir compte des caractéristiques du sol, ce qui aménuise le rendement. Il y a lieu de citer à titre d'exemple le cas du paysan qui concentre pêle-mêle sur une même étendue la culture du maïs, de la patate douce, des haricots etc...

Même si le sol est fertile, le paysan n'en tirera pas le même fruit que s'il y avait planté une seule culture appropriée. Il est néarmoins astreint à cette irrationnalité du fait qu'en dehors de son petit domaine, il n'a pas d'autre source d'approvisionnement.

Si l'on veut réellement maximiser le rendement du sol, il faut régionaliser les cultures. Ceci doit aller de pair avec le développement des échanges de produits entre régions et au sein même de chaque région.

Il faut reconnaître toutefois que le système d'exploitation agricole (morcellement des terres et agriculture d'auto-subsistance) et d'habitat dispersé alors que le pays ne dispose que de moyens de communication adéquats, constitue un frein pour cette politique de régionalisation.

.../...

La spécialisation régionale sera fonction également du prix au producteur et de l'organisation du transport intérieur pour ce qui est du prix, on doit admettre que le prix accordé au producteur constitue pour celui-ci un stimulant dans la mesure où les efforts fournis sont rémunérés de façon satisafaisante.

Etant donné que les facteurs de production sont souvent sujets à des variations constantes, le prix au producteur, qui tient compte de tous ces éléménts ne saurait être fixé une fois pour toutes. Il doit varier en fonction des facteurs intervenant dans la constitution du prix de revient. Pour éviter que ce prix ne perde sa raison d'être, il doit être actualisé régulièrement en fonction de données nouvelles intervenues dans la production.

Comme on le sait le tarif de transports est fonction de plusieurs éléments dont: le prix du véhicule, sa capacité, le prix des pièces de rechange, le prix du carburant, l'entretien en général, diverses conditions d'exploitation, etc... Le changement de ces facteurs devrait amener la révision du tarif actuellement en vigueur. qui date de 1975.

Le développement du commerce interrégional suppose l'existence d'un réseau routier assez dense et bien entretenu. L'intensification des échanges au sein même des régions;notamment pour le ramassage des produits destinés au commerce entre régions, exige également un système de communication approprié.

Dans le cadre du commerce intrarégional et interrégional il faudra adoptér les moyens de transport à l'état du réseau routier qui, en milieu rural spécialement exige l'utilisation de véhicules de moyen tonnage. Pour ce faire il faudrait encourager plus que par le passé l'importation de véhicules utilitaires.

Spécialisation des commerçants:

Il y a lieu de rappeler que sous la période coloniale le commerce se trouvait essentiellement entre les mains des étrangers: Arabes, Hindous, Européens, etc... Depuis l'accesion du pays à l'Indépendance cette activité est passée progressivement entre les mains des autochtones.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi du 05 juillet 1967 relative au contrôle des prix, l'organisation du commerce était libéralisée, dans ce sens que le cumul des activités à tous les échelons du commerce (gros, et détail) n'était pas formellement interdit. Depuis lors, l'on a séparé les activités de détaillant et de grossiste. En effet, l'article 5 de cette loi stipule: "Aucun commerçant ne peut être à la fois grossiste et détaillant sans autorisation préalable du Ministre chargé du Commerce". Entretemps il est venu s'y ajouter une fonction intermédiaire de Demi-grossiste. A la spécialisation par catégorie doit s'ajouter la spécialisation par marchandise et par région tout en évitant d'installer des situations de monopole.

.../...

Possibilité de stockage des produits:

Le développement du système de stockage suppose l'éxistence d'un excédent de production à conserver pour prévenir des pénuries.

Actuellement le pays ne dispose pas de réserves alimentaires et autres qui lui permettraient de faire face à une situation de crise quelconque.

Les Services chargés du secteur de la production devraient par conséquent étudier toutes les voies et moyens à mettre en oeuvre pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et dégager un surplus réel à conserver pour des périodes difficiles.

Dans ce contexte il importera de distinguer les stocks stratégiques pour prévenir les pénuries de produits de première nécessité et les stocks régulateurs de prix de biens de grande consommation, les deux types de marchandise se recoupant en général.

Au cours de l'année 1980, certaines entreprises bénéficiant déjà des avantages du Code des Investissements ont introduit des demandes auprès du Ministère de l'Economie et du Commerce en vue d'étendre la protection en matière industrielle à une protection commerciale. La protection souhaitée consiste surtout à interdire toutes les importations des produits concurrents. Les demandes les plus importantes introduites en 1980 émanent de MIRONKO PLASTICS INDUSTRIES, de RWANTEXCO et de TOLIRWA. Au lieu d'examiner la question cas par cas, il fut décidé de mettre sur pied une Commission inter-services chargée de circonscrire l'ensemble des principes à appliquer aux demandes présentes et futures. Au niveau du Service du Commerce, l'on est cependant d'avis qu'une entreprise jouissant déjà des avantages du Code des Investissements (congé fiscal, exemption des droits d'entrée sur les matières premières, etc...) devrait exercer ses activités sans nécessité d'une protection commerciale et ce spécialement pour des raisons suivantes:

- généralement, les entreprises qui s'installent partent des études du marché et des prix de revient prévisionnels inférieurs à ceux des produits importés, mais une fois ces entreprises sûres de leur position dominante sur le marché, n'hésitent pas à faire monter les prix;

- il arrive aussi que les entreprises qui demandent d'être commercialement protégées n'aient pas de protection suffisante; dans ce sens une protection admise à la légère est de nature à freiner l'approvisionnement du pays surtout quand les importateurs rwandais auront rompu les relations d'affaires avec leurs fournisseurs étrangers.

- l'existence d'une seule entité industrielle en position de monopole peut être souvent la cause de produits de qualité inférieure.

.../...

2.3.2.2. PROTECTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Au cours de l'année 1980, certaines entreprises bénéficiant déjà des avantages du Code des Investissements ont introduit des demandes auprès du Ministère de l'Economie et du Commerce en vue d'étendre la protection en matière Industrielle à une protection commerciale. La protection souhaitée consiste surtout à interdire toutes les importations des produits concurrents. Les demandes les plus importantes introduites en 1980 émanent de MIRONKO PLASTIC INDUSTRIES, de RWANTEXCO et de TONIRWA. Au lieu d'examiner la question cas par cas, il fut décidé de mettre sur pied une Commission inter-services chargée de ciconscrire l'ensemble des prfcipes à appliquer aux demandes présentes et futures.
Au niveau du Service du Commerce, l'on est cependant d'avis qu'une entreprise jouissant déjà des avantages du Code des Investissements (congé fiscal, exemption des droits d'entrée sur les matières premières, etc...) devrait exercer ses activités sans nécessité d'une protection commerciale et ce spécialement pour des raisons suivantes:

- généralement, les entreprises qui s'installent partent des études de marché et des prix de revient prévisionnels inférieurs à ceux des produits importés, mais une fois ces entreprises sûres de leur position dominante sur le marché, n'hésitent pas à faire monter les prix;
- il arrive aussi que les entreprises qui demandent d'être commercialement protégées n'aient pas de production suffisante; dans ce cas une protection admise à la légère est de nature à freiner l'approvisionnement du pays surtout quand les importateurs rwandais auront rompu les relations d'affaires avec leurs fournisseurs étrangers;
- l'existence d'une seule entité industrielle en position de monopole peut être souvent la cause de produits de qualité inférieure.

Toutefois, le Rwanda étant un pays sous-développé, dans certains cas où l'intérêt général le justifie, certaines activités peuvent être protégées moyennant des exigences élementaires:

- justifier d'une production quantitativement et qualitativement qui satisfait les besoins du marché local,
- s'engager fermément à maintenir et à augmenter le niveau de production et à garantir des prix stables,
- le produit à protéger doit résulter d'une transformation industrielle lui conférant une valeur ajouté assez substantielle en excluant par là les opérations marginales, (par ex) à noter que jusqu'à ce jour l'exercice des activités industrielles a été plus approché dans l'optique d'une orientation de substituation aux importations. A l'avenir il importera aussi de songer à encourager l'implantation des industries à vocation d'exportation.

clouterie, usine de peinture, montage de vélos etc...)
Il est

2.3.2.3. RELATIONS AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX A CARACTERE COMMERCIAL

Dans le cadre de la promotion de ses échanges avec l'extérieur, le Rwanda s'est employé à entretenir et améliorer ses relations avec les Organismes Internationaux à caractère commercial.

S'agissant de la Convention ACP- CEE, il y a lieu de faire remarquer que Lomé I est venu à expiration à la fin de 1980, pour être remplacé par une nouvelle Convention ACP - CEE signé à Lomé le 31 octobre 1980 par les Représentants des pays de la Communauté Economique Européenne et les Représentants des 58 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La Convention sort ses effets à partir du 1er mars 1981.

Partant de l'expérience de Lomé I dont les résultats ont été fort modestes pour les ACP, ceux-ci ont déployé tous les efforts dans le but d'obtenir davantage sous la nouvelle Convention.

Au chapitre des relations commerciales, la liste des produits couverts par le système STABEX a été allongée passant de 26 à 44.

Il faut souligner également dans le cadre de l'innovation, la création du Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation des Produits Miniers (SYSMIN) en faveur des ACP, qui n'existait pas sous Lomé I.

Sur le plan de la coopération financière et technique, il est prévu que pendant la durée de la présente Convention, le montant global des concours financiers de la Communauté aux ACP sera de 5227 millions d'Unité de Compte Européenne contre 3.390 millions d'UCE sous Lomé I. Force est de reconnaître néanmoins que cette augmentation reste modeste en termes réels c'est-à-dire en tenant compte notamment de l'inflation.

Enfin, il y a lieu de souligner au passage que le Rwanda compte solliciter une intervention au titre du système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX), suite à la chute spectaculaire des cours du café en 1980.

Cette demande est d'autant plus justifiée que les conditions requises pour ce faire sont remplies:

- les recettes d'exportation du café pour l'année 1980 sont effectivement inférieures à la moyenne arithmétique des recettes des années 1976 - 1979.
- le seuil de dépendance du café est supérieur à 2,5 % des recettes totales de l'année 1979
- en principe, le montant à transférer serait donc la différence entre la moyenne des années 1976 - 1979 et les recettes effectivement encaissées en 1980.

La CEPGL a retenu aussi l'attention du Ministère. Celui-ci s'est fait représenter à différentes réunions sur les relations commerciales entre les Membres de la Communauté.

.../...

L'on citera notamment la réunion de la Commission Technique Spécialisée du Commerce, des Finances, de l'Immigration et du Tourisme au niveau des Experts tenue à Gisenyi du 15 au 17 juillet 1980 en perspective du Sommet qui devait avoir lieu en décembre de la même année.

La rencontre a traité plus spécialement du développement et de l'orientation des échanges intracommunautaires et plus précisément de la situation actuelle des économies des 3 pays en ce qui conderne la structure des unités de production, la structure et la géographie du commerce extérieur, la structure de la fiscalité directe et indirecte et le cadre institutionnel des échanges.

Il a été également proposé de créer au sein de la Commission Technique Spécialisée du Commerce, des Finances, de l'Immigration et du Tourisme, un Comité ad hoc chargé des questions douanières dans le cadre de la coopération commerciale et douanière entre la République du Burundi, la République Rwandaise et la République du Zaïre.

Du 3 au 6 mars 1980 une délégation du Rwanda a pris part à une réunion des experts du Burundi, du Rwanda et du Zaïre appelée à harmoniser les positions des 3 pays Membres de la Communauté sur le problème des Belbases.

L'on se souviendra qu'en 1921 fut signée une Convention par laquelle la Grande Bretagne accordait à la Belgique des facilités de transit à travers la Tanzanie pour les navires et les véhicules à destination ou en provenance des territoires sous domination belge (Congo, Rwanda-Urundi). Aux termes de cette Convention la Grande Bretagne donnait à la Belgique à bail et à perpetuité des emplacements dans les ports de Dar-Es-Salaam et de Kigoma.

Par 2 Conventions signées en 1929 et en 1936, la Belgique a confié la gestion des Belbases à l'Agence Maritime Belge de l'Afrique de l'Est.
En 1953, 3 quais furent construits au port de Dar-Es-Salaam, l'un des trois étant réservé exclusivement à la Belgique. A l'indépendance, la Tanzanie dénonca cet accord qui accordait un bail à perpétuité et en 1963, elle acceptait par convention de céder les Belbases à bail aux trois pays anciennement pays sous domination belge pour une période de 99 ans. Ladite Convention ne fut malheureusement pas ratifiée par les 3 pays dont les relations n'étaient pas bonnes.

A l'issue d'une réunion des Ministres Tanzanien, Rwandais, Zaïrois et Burundais des Transports tenue à Bujumbura du 23 au 29 mars 1970, deux conventions destinées à régler le problème des Belbases furent paraphées; malheureusement leur ratification ne put intervenir dans les délais convenus. La première Convention intégrait les belbases dans les ports de Dar-Es-Salaam et de Kigoma, la seconde accordait au Burundi, au Rwanda et au Zaïre les facilités de transit commerciales figurant dans les conventions de 1921 et 1951.

.../...

Suite à la non-ratification desdits textes, la Tanzanie décida en date du 29 janvier 1971 de reprendre possession des sites des Belbases tout en promettant aux Etats concernés une indemnisation équitable.

Suite à cela, une Commission d'Experts Belges mise sur pied à la demande du Zaïre estima la valeur des installations (Belbases de Dar-Es-Salaam et de Kigoma) à 4.062.415,80 $.

Par des démarches isolées tentées par chacun des trois pays, il a été constaté que la Tanzanie était disposée à faire des concessions à condition que le Burundi, le Rwanda et le Zaïre offrent une proposition harmonisée.

Telle est la raison pour laquelle le sommet de Lubumbashi a décidé de relancer les négociations avec la Tanzanie en vue de récupérer les facilités dont les 3 pays jouissaient avant la nationalisation des Belbases.

A l'issue de la réunion de Gisenyi, les Experts des 3 pays ont formulé les recommandations suivantes:

- considérer la nationalisation des Belbases comme un acte de souveraineté de la Tanzanie et lui demander en compensation le maintien des facilités de transit dont bénéficiait le Burundi, le Rwanda et le Zaïre avant cette initiative;
- présenter une requête commune visant à détaxer le cargo ZBR (Zaïre, Burundi et Rwanda) transitant par les zones non-Belbases;
- inviter l'AMI à présenter ses comptes de gestion Belbases de 1936 à nos jours;
- en affecter le résultat à l'achat d'équipement nécessaire à l'évacuation de marchandises à destination du Burundi, du Rwanda et du Zaïre;
- ratifier rapidement les Conventions de New York portant octroi du drout de transit aux pays sans littoral et la convention régissant la circulation sous carnet TIR (Transport Routier International);
- contacter préalablement la Tanzanie pour s'assurer qu'elle est prête à conclure un accord de transit avec les 3 pays de la CEPGL.

Au niveau de l'Organisation des Nations Unies, il y a lieu de citer le Dialogue Nord-Sud qui a fait l'objet de sa 11ème Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue à New York du 25 août au 15 septembre 1980.

La Session avait pour objet principal d'examiner:

- les progrès réalisés depuis la 6ème Session Extraordinaire qui avait lancé le projet d'instauration d'un Nouvel Ordre Economique International
- d'arrêter la nouvelle stratégie pour le développement du Tiers Monde au cours de la 3ème Décennie des Nations Unies qui s'étendra sur les années 1980 en vue de l'instauration du Nouvel Ordre International;
- d'étudier la procédure et le calendier des négociations globales notamment pour trouver les voies et moyens de mettre en place la nouvelle stratégie de développement.

Les divergences entre le Nord et le Sud sont apparues surtout sur le montant des aides requis par le Tiers Monde ainsi que sur la démocratisation des Institutions Spécialisées de l'ONU (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, etc) largement dominées par les pays développés.

Le Groupe des 77 proposait que les pays industrialisés consacrent 0,75 % de leur PNB au développement du Sud et que cette aide soit portée à 1 % du PNB à partir de 1984.

Dans ce même contexte un appel a été lancé aux pays riches pour que tout soit mis en oeuvre afin de mobiliser une aide publique supplémentaire au développement, de 300 milliards de dollars en faveur des régions en voie de développement.

A ces propositions les pays riches n'ont répondu que par des faux-fuyants arguant que l'aide sollicitée était excessive sans pourtant avancer aucune proposition concrète

Certains pays industrialisés du monde occidental allèrent jusqu'à déclarer publiquement que leurs Gouvernements avaient l'intention de diminuer l'aide au développement jusqu'ici accordée.

Face à cette attitude intransigeante des pays riches les 77 ont trouvé qu'il valait mieux se développer sans stratégie plutôt que d'adopter une stratégie ne répondant pas à leurs aspirations. C'est sur cette note que la Session a pris fin sans résultat concret.

A l'échelon du Continent Africain, la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies a été préparée notamment par la 6ème Conférence des Ministres Africains chargés du Commerce tenue à Addis-Abéba du 17 au 20 mars 1980. Celle-ci fut suivie comme on le sait par le sommet Economique de l'OUA qui a eu lieu à Lagos. La rencontre de Lagos a adopté un Plan d'Action contenant la stratégie du développement économique en Afrique.

Le plan retrace les domaines prioritaires jusqu'à l'horizon 2000 et énumère les actions concrètes à entreprendre à partir de cette 3ème Décennie des Nations Unies pour le Développement.

Une résolution sur la participation de l'Afrique aux négociations internationales (négociations Nord-Sud plus particulièrement) a été également arrêtée. Elle précise notamment l'orientation à suivre avant, pendant et après de telles négociations.

Enfin, dans un document intitulé l'Acte Final de Lagos la création d'une Communauté Economique Africaine a été programmée.

La Décennie 1980 sera consacrée à la mise sur pied de 5 Communautés sous-régionales: en Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest (il suffira de renforcer celle de la CEDEAO), Afrique Orientale, Afrique Centrale et Afrique Australe.

Au cours de la Décennie suivante (années 90) l'on s'occupera de l'intégration sectorielle à l'échelon sous-régional, phase devant aboutir à la formation d'un Marché Commun Africain.

Finalement, l'an 2000 devrait consacrer la naissance d'une Communauté Economique Africaine.

.../...

Le rôle particulier que joue actuellement les accords internationaux à caractère commercial a attiré l'attention sur les rencontres organisées dans le cadre de la CNUCED et de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce. Celui-ci souvent désigné sous son sigle anglais GATT est un traité multilatéral conclu en janvier 1948 entre plus de 80 Etats, qui représentent actuellement entre eux plus des 4/5 du commerce mondial.
Le GATT constitue donc, en même temps qu'un ensemble de règles, une tribune où les pays membres peuvent discuter et régler leurs problèmes commerciaux et négocier entre eux des possibilités d'élargissement du commerce mondial.

Parmi ces dernières figure les négociations commerciales multilatérales appelées aussi le TOKYO Round. Aux mois de Janvier-Février et de Juillet- Août des fonctionnaires du Ministère de l'Economie et du Commerce ont participé à des rencontres de sensibilisation aux problèmes de négociations commerciales internationales qui s'organisent sous les auspices du GATT.
Quand on parle des résultats de NGM il faut penser:

- Aux accords multilatéraux conclus sur diverses mesures non tarifaires. Ces accords ou codes établissent des disciplines et règles internationales susceptibles d'éviter des effets de restriction et de distorsion des mesures non tarifaires; ils prévoient aussi des mécanismes de surveillance des mesures prises par les autorités nationales. Ils ont également pour objet d'apporter plus de clarité et de précision dans l'interprétation des dispositions pertinentes de l'Accord général ainsi qu'une plus grande uniformité et une plus grande certitude dans leur application.
- Aux accords relatifs au cadre juridique: textes qui mettent à jour certaines dispositions importantes de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce.
- Aux arrangements multilatéraux conclus dans le domaine des produits agricoles. En ce qui concerne plus particulièrement la CNUCED, l'on doit noter qu'en 1980, les négociations entre les Etats Membres ont abouti à l'adoption définitive des status du Fonds de Stabilisation des matières premières.

2.3.2.4. RELATIONS COMMERCIALES BILATERALES

Les Services du Commerce ont, au cours de l'année 1980, été associés soit, de leur propre initiative soit, en concertation avec d'autres Services, aux négociations tendant à amorcer ou intensifier les relations commerciales entre le Rwanda et les pays tiers.

Missions de prospection commerciale

L'on se souviendra que dès 1979 le Ministère de l'Economie et du Commerce a, pour la toute première fois, organisé des missions de prospection commerciale et industrielle au Kenya et en Tanzanie.

Les raisons d'être de telles initiatives consistent:

- en matière de prospection commerciale à rechercher des sources d'approvisionnement du pays en se passant d'intermédiaires inutiles qui ne font que contribuer à la hausse des prix;

.../...

- à soutenir les efforts des opérateurs économiques rwandais en les encadrant politiquement auprès des producteurs-exportateurs des pays fournisseurs;
- à aider les hommes d'affaires rwandais à se rendre compte et profiter de l'expérience des pays visités dans les domaines industriel, commercial et artisanal;
- à sensibiliser les industriels et commerçants des pays visités à investir au Rwanda.

République Unie de Tanzanie

Du 28 juin au 12 juillet 1980 une délégation rwandaise composée de Fonctionnaires des Services du Commerce et de l'Industrie ainsi que d'agents du secteur privé ont représenté le pays à la IVème Foire Commerciale Internationale de Dar-Es-Salaam appelée communément Saba-Saba.

En marge de la Foire, la délégation rwandaise a visité quelques entreprises et services administratifs tanzaniens.

La visite de la Foire a été une occasion de se rendre compte des réalisations de la Tanzanie dans le domaine industriel, agricole et artisanal, car à la Foire de Saba-Saba la Tanzanie occupait à elle seule 53 Pavillons représentant 67 entreprises exportatrices. La liste complète de ces entreprises a été communiquée dès le retour de la délégation rwandaise aux opérateurs économiques rwandais pour qu'ils puissent nouer des relations d'affaires avec ce pays voisin.

L'on a pu également visiter les stands des pays étrangers prenant part à la Foire: BOTSWANA, IRAN, MOZAMBIQUE, JAPON, O.L.P., ALLEMAGNE FEDERALE, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DE COREE, UGANDA, URSS, ZAMBIE et FINLANDE.

Parmi les usines visitées l'on peut mentionner les plus importantes:

- Friendship Textile Mill, construite avec l'aide de la République Populaire de Chine et qui produit 33 millions de m de tissus sur base de coton à 100% d'origine tanzanienne.
- Tanzania Cigarettes Company Ltd, construite en 1961 par une société anglo-américaine mais définitivement nationalisée en 1975.
- Matsushita Electric Company, il s'agit d'une filiale de la société Matsushita de droit japonais qui produit des piles et des postes radio"national". Au Rwanda Monsieur RAMJI en est le concessionnaire exclusif.
- COAST Textiles LTD - Entreprise qui produit des tissus textiles (essentiellement à base de polyster) utilisés dans la confection de chemises, costumes et autre habillement en polyster.
- Tanzania Petroleum Development Corporation (TPDC): il s'agit d'un établissement paraétatique chargé des hydrocarbures - L'entreprise se charge de l'importation du pétrole brut pour le raffinage sur place.
- Sungurat textiles Mills: Entreprise qui fabrique des tissus à partir du coton local.
- Banco Product: Entreprise privée spécialisée dans la fabrication de matelas en mousse

.:./...

-Mwanza Textile Mills Ltd: Mwanza Textile Mills est le plus grand complexe textile de Tanzanie qui produit 120.000 cotonnades par jour(ikanga, kitenge) destinées spécialement à l'exportation.

- Small Industries Development Organisation(SIDO): La SIDO est un organisme paraétatique de promotion et de développement de la petite industrie. L'organisme est subdivisé en 3 principaux départements: recherches et planification, marketing, et formation professionnelle.
- Tobacco Authority of Tanzania : Cette entreprise située à Morogoro est chargée de la tabaculture(plantation et préparation jusqu'au mélange).

C'est à l'occasion de la visite de cette entreprise que la délégation rwandaise a pu apprendre que la majeure partie du tabac utilisé par la Tabarwanda provient de cette entreprise par l'intermédiaire de la Tabacofina qui la fournit à un prix double en comparaison du prix que le Rwanda paierait s'il importait directement de Tanzanie.

Les Services rwandais concernés ont été depuis lors sensibilisés et le dossier d'importation directe du tabac de Tanzanie est en instruction au sein des organes de la Tabarwanda.

En dehors de cette mission, les Services rwandais et tanzaniens ont examiné ensemble à des échelons divers les voies et moyens d'amplifier les échanges commerciaux(exportations rwandaises vers ce pays pour équilibrer les échanges, importations de Tanzanie, commerce frontalier etc...)

Mission de prospection commerciale et industrielle en Asie

Du 29 septembre au 28 octobre 1980, le Ministre de l'Economie et du Commerce a conduit respectivement en Inde, en Thaïlande, à Hong Kong, au Japon et en République Populaire de Chine, une délégation de 21 personnes comprenant quelques fonctionnaires du Ministère de l'Economie et du Commerce et de la Banque Nationale du Rwanda et des représentants du secteur commercial et industriel.

S'il est vrai que les relations commerciales entre les pays asiatiques visités et le Rwanda sont assez récentes, il n'en demeure pas moins vrai que ces pays offrent des articles à des prix compétitifs, raison pour laquelle les importations rwandaises en provenance de ces pays accroîssent rapidement ces dernières années.

A titre d'illustration, pour ne citer qu'un pays, en 1977 les importations du Rwanda en provenance de la République Populaire de Chine ont atteint une valeur de 511.736.219 FRW soit, 4,8 % de la valeur de toutes les importations du pays et 1.023.765.420 FRW en 1979, soit 6% de la valeur des importations totales.

Il y a lieu de noter également qu'à côté de ces importations

.../...

directes, nos importations en provenance du Kenya, notre 2ème Partenaire commercial après le Benelux, ne seraient en grande partie que des réexportations de produits d'origine asiatique.

Sans entrer dans les détails, force est de reconnaître que dans tous les pays visités, la mission a été une réussite tant pour la qualité des contacts noués avec les officiels que pour les affaires conclues entre opérateurs économiques.

Au- delà de l'aspect commercial, la délégation a pu amorcer des contacts avec des candidats investisseurs.

Pour de plus amples détails sur le déroulement et les résultats de cette mission, le lecteur voudra se référer au rapport établi à ce sujet et transmis au Chef de l'Etat par lettre n° 05.20/3355/COMMEXT du 30 octobre 1980 du Ministre de l'Economie et du Commerce.

Accords Commerciaux

Il s'agira ici d'Accords qui ont attiré une attention particulière des services en 1980.

République de Djibouti:

L'on se rappellera que lors de la visite du Ministre rwandais des Postes et Communications à Djibouti du 25 mars au 05 avril 1980, trois accords furent signés entre les deux pays:

- Convention relative aux transports et transit;
- Accord commercial;
- Accord relatif au transport aérien.

Accord commercial

Cet accord s'inscrit dans le cadre de la politique de diversification de nos partenaires commerciaux et de ports de transit de secours en cas de fermeture des voies traditionnelles de sortie et d'entrée de nos marchandises. Il importe de garder présent à l'esprit cependant qu'en dehors de l'industrie portuaire, la République de Djibouti n'a pour le moment aucun produit exportable.

Elle vit essentiellement des services et des réexportations. Elle a même l'ambition de s'ériger à l'avenir en port franc(absence de droits de douanes, absence des restrictions quantitatives et autres obstacles tarifaires) à l'instar de Hong Kong.

De ce fait, il est manifeste que ledit accord ne peut en lui-même porter aucun fruit pour le Rwanda que si l'on l'intègre aux deux autres textes signés dans les domaines de transport et de transit.

.../...

Convention relative au transport et transit

Comme dit plus haut, le contenu de cet accord répond à la politique tendant à attirer le plus possible de pays vers son port et son aéroport pour les transactions de transit compte tenu de sa situation géographique.

La convention consacre les principes ci-après:

- liberté de transport et de transit par tous les moyens aux ressortissants et biens de chaque pays;
- non- ségrégation de sujets de chaque pays;
- exemption de droits et taxes ne correspondant pas aux services rendus;
- application de la notion de la nation la plus favorisée etc...

Accord aérien

L'Accord aérien consacre toute une série de facilités en s'inspirant des principes et dispositions internationalement reconnus dans le cadre de l'aviation civile.

Il reviendra aux compagnies de transport aérien des deux pays(AIR RWANDA et AIR DJIBOUTI) de se convenir sur les modalités pratiques d'application de cet accord.

République de ZAMBIE

Au mois d'août 1980, à l'occasion de la visite du Ministre zambien des Affaires Etrangères au Rwanda, 4 projets d'accords ont été préparés par les experts des 2 pays. Il s'agit: d'un projet d'Accord Général de Coopération paraphé à cette occasion; d'un projet d'accord commercial également paraphé; d'un projet d'accord ainsi que d'un projet d'accord culturel.

Les textes en question devaient être signés à l'occasion de la visite au Rwanda du Président Zambien.

Il est utile d'indiquer également qu'il existe un projet d'accord commercial en voie d'être conclu avec la Roumanie.

De plus un effort particulier a été accompli pour la mise en application des accords déjà signés surtout avec le Kenya, la Tanzanie et les pays membres de la CEPGL.

2.3.2.5. IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE

Conditions

L'immatriculation au Registre de Commerce qui est la condition

.../...

sine qua non pour exercer des activités commerciales et industrielles est réglementée principalement par la loi du 23 janvier 1971 portant modification de la loi du 23 février 1963 sur le Registre de Commerce.

Ultérieurement d'autres textes légaux sont venus en expliciter les modalités d'exécution. C'est le cas notamment:

- du Décret-Loi n° 19/75 du 9 juin 1975 relatif à l'immatriculation au Registre de Commerce. Ce Décret-Loi préconise l'instauration de nouvelles modalités d'immatriculation au Registre de Commerce permettant de distinguer les activités exercées par chaque commerçant.
- de l'Instruction Présidentielle n° 556/01.11 du 9 juin relative aux activités compatibles avec les fonctions d'agent de l'Etat.
  Le texte précise les activités compatibles et/ou incompatibles avec la qualité d'agent de l'Etat dans le cadre de l'application de l'article 27 du Décret-Loi du 19 mars 1974 portant Statut Général des Agents de l'Etat.
- de l'Arrêté Ministériel n° 09/5 du 4 décembre 1975 portant mesure d'exécution de la Loi du 23 janvier 1971 portant modification de la loi du 23 février 1963 sur le Registre de Commerce. Ce texte indique les différentes taxes à payer par toute personne qui se fait inscrire au Registre de Commerce.
- du Décret-Loi n° 10/76 du 4 mars 1976 relatif au transfert du Fonds de Commerce. L'expérience ayant montré que les commerçants et les industriels fuient l'intérieur du pays vers la capitale ou la campagne vers les centres urbains, il a fallu y mettre un frein en imposant une taxe à quiconque désire déplacer son Fonds de Commerce d'une localité à l'autre.

Avec le temps, la pratique a montré que certaines dispositions de la loi sur le Registre de Commerce devaient être adaptées aux réalités actuelles. Il y a lieu de citer entre autres les cas du commerce ambulant, des mineurs d'âge, de la radiation et de la reprise des activités, etc...

Par ailleurs, il a été constaté que dans les conditions actuelles d'inscription au Registre de Commerce l'administration ne pouvait pas disposer d'informations suffisantes sur chaque commerçant ou candidat commerçant. Pour remédier à cette lacune il est préconisé de créer une fiche de commerçant, laquelle montrerait les activités exercées et autres renseignements utiles sur la personne en question.

Pareil système facilitera la tâche lors de l'orientation et la restructuration du commerce, du recensement des métiers et autres genres d'activités pratiquées dans le pays.

Liste des personnes autorisées au Registre de Commerce

Il est utile de rappeler qu'au 31 décembre 1979 la situation des personnes autorisées à pratiquer les activités commerciales et industrielles se présentait comme suit :

Préfecture	PERSONNES			INSCRIPTION EN 79 : Personnes			Radiés en 79
	Morales	Physiques	Total	Morales	Physiques	Total	
KIGALI	153	1.251	1.404	11	124	155	1
GITARAMA	5	499	504	-	57	57	4
BUTARE	14	723	737	-	33	33	1
[illegible]ONGORO	3	303	306	-	30	30	2
CYANGUGU	10	228	238	1	19	20	2
KIBUYE	5	215	220	1	15	16	-
GISENYI	9	600	609	1	57	58	1
RUHENGERI	5	409	414	-	34	34	-
BYUMBA	7	343	350	-	25	25	3
KIBUNGO	6	288	294	-	46	46	-
T O T A L	217	4.859	5.076	14	435	454	13

Au cours de l'exercice 1980, 483 personnes ont été autorisées à se faire inscrire au Registre de Commerce; tandis que 31 personnes étaient également autorisées à se faire radier au Registre de Commerce.

Le tableau ci-dessous en donne le détail par Préfecture.

	Inscription au R.C.		Radiation	
	Personnes morales	Personnes physiques	Personnes morales	Personnes physiques
KIGALI	18	120	1	5
GITARAMA	1	60	-	6
BUTARE	2	49	-	4
GIKONGORO	-	20	-	-
CYANGUGU	1	18	-	6
KIBUYE	-	17	-	2
GISENYI	2	68	2	3
RUHENGERI	-	49	-	-
BYUMBA	-	30	-	2
KIBUNGO	1	28	-	-
T O T A L	24	459	3	28

L'annexe VI du présent rapport fournit la liste complète des commerçants et industriels par Préfecture, par Commune, par genre et catégorie d'activités exercées jusqu'au 31 décembre 1980.

A la lecture de ce tableau on constate un déséquilibre fort remarquable dans la répartition des commerçants et industriels par Commune, par Préfecture et par activités. C'est ainsi que sur une population de 698.063 personnes Kigali compte 1.542 commerçants c'est-à-dire 1 commerçant sur 452 personnes tandis que Cyangugu a 247 commerçants sur une population totale de 331.380 personnes, soit 1 commerçant pour 1.346 personnes.

232.6 COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

Comme on le sait, le support juridique du contrôle des prix reste la loi du 05 juillet 1967 relative au contrôle des prix, complétée par les différents arrêtés et règlements portant mesures de son exécution. Tout en admettant que "la formation des prix des produits, des marchandises et des services est réglé par le libre jeu de l'offre et de la demande", tel que stipulé à l'article 1er de cette même loi, l'on ne peut perdre de vue que cette dernière stipule également en son article 2: "le contrôle des prix a pour objet d'assurer l'équilibre des marchés, d'empêcher les abus de la puissance économique notamment en matière de formation des prix, de protéger les intérêts des économiquement faibles tels que les consommateurs et usagers et de sauvegarder le pouvoir d'achat de la monnaie nationale".

C'est dans ce contexte que le Ministre de l'Economie et du Commerce a, par sa lettre N° 05.19/2354/79/COMMERCE du 20 septembre 1979, créé une commission interservice chargée d'arrêter une liste des produits de consommation de masse et proposer les mécanismes de commercialisation de ces mêmes produits.

....//....

A l'issue des travaux de ladite Commission et d'autres réunions de travail consacrées à ce sujet, la liste des produits de consommation de masse a été arrêtée et soumise aux autres Départements et Services pour examen et suggestions éventuelles.

Cette liste, composée de six groupes comprend 96 articles de produits agricoles et industriels tant locaux qu'importés ainsi que certains services considérés comme de grande consommation ou de première nécessité.

En vue d'assurer une meilleure commercialisation de ces produits et services, les mesures suivantes sont notamment préconisées :

- la liste des biens et services retenus présentée sous forme de tableau (dont le modèle fait l'objet de l'annexe.....) a été remis à chaque Inspecteur du Commerce et à chaque Bourgmestre dans le but de leur faciliter le contrôle et le relevé mensuel des prix;
- dans le souci de faire face aux fluctuations des prix des produits locaux et importés, les services chargés des problèmes de prix tels que la Commission Nationale des Prix, les Sous-Commissions Préfectorales et autres Services techniques concernés sont invités à faire parvenir régulièrement au Ministre chargé du Commerce les propositions devant lui permettre d'adapter les prix aux réalités de chaque moment;
- pour atteindre l'objectif visé, des mesures d'ordre administratif suivantes doivent être prises :
  - Le Secrétariat de la Commission Nationale des Prix doit être étoffé et équipé suffisamment (personnel et véhicules);
  - Tel que proposé par le Ministre de l'Economie et du Commerce, proposition qui faisait suite à la décision du Conseil du Gouvernement, des Inspecteurs du Commerce devraient être affectés en nombre suffisant, tant au niveau des centres urbains qu'au niveau communal;
  - Des moyens matériels adéquats (machines à écrire, machines à calculer, véhicules et.) devront également être mis à la disposition de ces Inspecteurs.

232.7 <u>INSPECTION, CONTROLE ET POLITIQUE DES PRIX</u>

L'élaboration d'une politique adéquate des prix se fonde sur bon nombre de paramètres : production, circuits de distribution, formation des opérateurs économiques, appareil de surveillance et de contrôle, etc...Le problème le plus préoccupant et qui conditionne le devenir du commerce est celui de la Production. Au stade actuel, la production des biens de consommation, des biens d'équipement et d'exportation reste nettement insuffisante. Aussi, l'état actuel du développement du commerce au Rwanda recommande-t-il en priorité l'augmentation de la production comme préalable à l'expansion et à l'assainissement des activités commerciales.

L'insuffisance de la production en tant que phénomène structurel, ne doit évidemment pas servir de prétexte au laisser-faire et au laisser-aller dans le secteur commercial. Bien au contraire, et peut-être plus qu'ailleurs, dans une économie caractérisée par les aléas de la production interne et de l'approvisionnement extérieur, il importe aux pouvoirs publics, d'adopter des mesures efficaces et durables de contrôle et de régulation du marché.

...././/..../.

C'est ainsi qu'aux termes de l'article 4 de la loi du 5 juillet 1967 relative au contrôle de prix, "le Ministre chargé du Commerce peut, en cas de nécessité fixer, par voie d'arrêté, les prix maxima et/ou minima de tous produits et marchandises ainsi que les prix ou tarifs maxima et/ou minima de tous services". C'est sur cette base qu'il existe des produits locaux et importés pour lesquels les prix ont été fixés par voie administrative. C'est le cas notamment du carburant, de la bière primus et des limonades, du riz et du sucre locaux.

Pour bien suivre les activités commerciales dans tout le pays, le Service d'Inspection du Commerce a été créé au niveau de chaque Préfecture. Les lignes qui suivent font état, quoique succintement, de la situation des activités commerciales de chaque Préfecture au cours de l'année 1980.

INSPECTION DE KIGALI

Pour bien suivre les activités commerciales dans tout le pays,

Pour s'acquiter de ses tâches, l'Inspection de Kigali composée de 6 unités s'est divisée en deux équipes : l'une chargée de la supervision de la distribution de la bière Primus, l'autre chargée du contrôle des marchés et magasins de la Préfecture.

Contrôle des marchés

Ce contrôle a porté sur 4 marchés à savoir le marché de Nyarugenge (Centre-Ville), le marché de Nyabugogo, le marché de Gikondo et celui de Nyamirambo.

L'on notera que le Service de l'Inspection du Commerce a concentré ses activités surtout sur le marché de Nyarugenge - le plus important des quatre où la pénurie de certains produits de première nécessité se faisait le plus sentir et où les manoeuvres spéculatives étaient le plus entretenues.

Contrôle des magasins

Dans le courant de l'année 1980, le contrôle des magasins a porté sur les magasins des centres éloignés de Kigali, les boutiques des banlieues de la ville de Kigali et les magasins de la ville de Kigali (Quartier commercial).

- les centres éloignés de la ville visités, à savoir Nyamata Kabuga, Mugambazi et Shyorongi, connaissent, à quelques différences près, les mêmes infractions :
  - exercice des activités non inscrites aux Registres de Commerce;
  - changement de parcelle sans autorisation;
  - faux poids et mesures.
- Dans les banlieues de Kigali, à savoir Nyamirambo, Muhima et Gikondo, le Service de l'Inspection du Commerce avait pour mission de recenser toutes les boutiques sans Registre de Commerce et d'inviter leurs détenteurs à se faire immatriculer au Registre de Commerce;
- Au centre-ville, l'infraction la plus fréquente est la hausse illicite des prix, doublé du commerce de demi-gros ou de détail pour les grossistes, sans autorisation. Ici aussi, l'inspection avait pour objectif la sensibilisation de ces commerçants irréguliers pour qu'ils se conforment aux lois et réglements régissant le commerce.

...././/....

Après avoir examiné le problème dans toute: sa profondeur et des implications d'ordre social qui lui sont liés, une commission ad hoc avant de proposer quoi que ce soit (projet de Décret-loi abrogeant le Décret-loi du 2 avril 1957 portant réglementation du commerce ambulant et projet de loi portant création et implantation des kiosques), a préféré émettre quelques avis et considérations, sur le travail demandé dans une note adressée au Ministre de l'Economie et du Commerce.

Mis à part les tâches reprises ci-haut, les agents de l'inspection se sont vus membres des différentes commissions inter-services. Parmi ces commissions, il y a lieu de citer la commission sur le commerce ambulant, la commission sur le contrôle des pharmacies, la commission sur le contrôle des denrées alimentaires et autres produits avariables.

Inspection des pharmacies

Dans le cadre de l'inspection et contrôle habituellement effectués dans les établissements commerciaux et, eu égard au caractère particulier des pharmacies, une commission chargée de l'inspection et du contrôle des importations et de la distribution des médicaments a été mise sur pied. La commission devait relever les difficultés caractéristiques que rencontrent les pharmacies afin d'assortir des observations et suggestions pouvant servir dans la réglementation du commerce des médicaments.

Du rapport de la commission, il se dégage une position unanime des responsables des pharmacies qui estiment qu'avec la marge bénéficiaire réglementaire actuelle (15 % au gros et 25 % au détail), leurs entreprises travaillaient à perte. Ils pratiquent des marges bénéficiaires allant jusqu'à 90 %. Parmi les arguments généralement avancés, il y a lieu de citer les suivants :

- lors de l'appréciation des marges bénéficiaires à appliquer aux pharmacies, il importe de tenir compte de nombreux cas de manipulation entrainant des honoraires de responsabilités (préparation, reconditionnement, qualifications, etc....).

- Le commerce des médicaments est soumis à des pertes occasionnées par les délais de préemption ainsi que la périssabilité et la détérioration des produits.

Commercialisation de la bière Primus

Depuis déjà 1978, le pays a connu un problème grave d'approvisionnement en bière Primus. Ce problème était dû à l'insuffisance de la production par rapport aux besoins croissants du marché. De cette situation est né un mouvement spéculatif sur ce produit. Le mouvement, s'accentuant de plus en plus, surtout à Kigali, a poussé le Ministre de l'Economie et du Commerce à mettre sur pied une brigade où les Inspecteurs du Commerce de Kigali étaient aidés par un bon nombre d'autres fonctionnaires du Ministère, qui devait travailler jour et nuit pour essayer d'enrayer ce mouvement. La situation restera comme telle jusqu'en avril 1980, date à laquelle la situation est revenue à la normale.

Le commerce ambulant

Considérant que le problème du commerce ambulant se pose avec acuité et a souvent des effets néfastes qui y sont liés, le Conseil du Gouvernement a décidé sa suppression pure et simple. La suppression du Commerce ambulant serait compensée par l'autorisation des kiosques dont les Bourgmestres auraient à déterminer les emplacements.

C'est dans ce cadre que le 9 décembre 1980, une commission chargée de l'étude de ce dossier et composée des représentants du Ministère de l'Economie et du Commerce et du Ministère de l'Intérieur a été mise sur pied. La commission était chargée entre autres choses :

- d'élaborer un projet de loi abrogeant le Décret-loi du 02 avril 1957 portant réglementation du commerce ambulant;
- de définir ce qu'on entend par kiosque et les articles pouvant y être vendus;
- de déterminer les conditions des kiosques notamment quant à leur emplacement;
- de proposer un délai d'immatriculation provisoire et gratuite au Registre de Commerce dont pourra bénéficier le détenteur d'un kiosque.

Commission de Contrôle des denrées alimentaires et autres produits avariables

Cette commission était composée de trois(3) membres représentant le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de l'Economie et du Commerce et la Commune Urbaine de Nyarugenge.

Lors de la première réunion (réunion de concertation), les membres de la Commission ont constaté que la tâche leur assignée n'en différait pas de celle des Inspecteurs de l'Hygiène qui, au nombre de dix pour la seule ville de Kigali, mènent depuis mars 1979, "les activités de l'inspection des établissements tant publics que privés dans le cadre du programme de l'éducation sanitaire en vue de promouvoir l'hygiène du milieu dans tous les quartiers de la ville de Kigali".

De l'avis de tous les membres de la commission, la création de celle-ci constituait un double emploi, n'ayant aucune efficacité sur le plan technique. C'est ainsi qu'il a été décidé de ne faire appel à ladite commission qu'en cas de problèmes de grande envergure, dépassant la seule compétence du Service de l'Hygiène.

INSPECTION DE GITARAMA

L'Inspection de Gitarama comprend, en 1980, trois unités : un Inspecteur du Commerce et de l'Artisanat, une vendeuse proposée au comptoir des objets artisanaux et un planton. Pas d'adjoint à l'inspecteur ni de dactylographe.

Concernant l'équipement, l'inspection n'a pas de table, pas de chaises, pas d'armoire pour garder certains dossiers, pas de classeurs pour ne citer que cela. Et, (le problème ... est commun à toutes les inspections du Commerce à l'intérieur du pays,) l'inspection de Gitarama n'a pas de moyen de déplacement.

La carence du personnel et de moyens logistiques rend difficile l'inspection et le contrôle des prix dans cette Préfecture qui compte 17 communes et 26 centres commerciaux et de négoce.

Centres visités

Avec les moyens de déplacement et le personnel d'inspection fort limités, tous ces 26 centres n'ont pas été visités régulièrement, exception faite des centres situés sur la Grand-route Kigali-Butare.

../....

Dans tous ces centres, à quelques exceptions près, les prix des produits importés n'ont pas connu beaucoup de fluctuations au cours de l'année 1980. Seuls l'huile de palme, d'arachides et de coton, la farine de froment, le sucre et le sel ont connu des hausses des prix parce qu'ils se faisaient rares sur le marché et les spéculateurs en profitaient pour les vendre plus cher.

Quant aux produits locaux, suite aux pluies tempérées de la région et des environs, ils ont été abondants sur le marché et les prix sont restés raisonnables, sauf pour la banane qui, à cause de l'insuffisance de la production, a été vendue cher. Le problème de la bière Primus ne s'est pas posé. Son prix a été maintenu au prix officiellement fixé du moins dans les endroits de vente officiellement connus.

Législation du commerce : Immatriculation au Registre de Commerce

Malgré le manque de contact suffisant avec le monde des affaires, la population commerçante a été sensibilisée en ce qui concerne les pièces relatives au Registre de Commerce : demandes, transfert d'activités, inscription complémentaire. Le nombre de commerçants immatriculés au Registre de Commerce est passé de 392 unités à 474 en 1980, soit 62 unités additionnelles.

Artisanat

Dans les premiers mois de l'ouverture du comptoir des objets artisanaux à Gitarama, la population ne comprenait pas la raison d'être et le fonctionnement d'un tel comptoir.

Peu à peu, suite à une campagne de sensibilisation par le canal des Encadreurs de la Jeunesse et des coopératives, les artisans ont compris l'intérêt d'un comptoir de vente d'objets d'art.

Au 31 décembre 1980, le comptoir comptait 167 artisans qui viennent régulièrement déposer leurs objets.

Depuis mars 1980 jusqu'au 31 décembre 1980, le comptoir a réalisé, des ventes comme suit :

Mois	Ventes en FRW	10 % pour la caisse du comptoir(en FRW)	Net payé au déposant (en FRW)
Mars-Juin	154.252 FRW	15.425 FRW	138.827 FRW
Juillet	76.700 FRW	7.670 FRW	69.030 FRW
Août	98.670 FRW	9.867 FRW	88.803 FRW
Septembre	50.500 FRW	5.050 FRW	45.450 FRW
Octobre	55.966 FRW	5.596 FRW	50.370 FRW
Novembre	3.875 FRW	3.087 FRW	27.787 FRW
Décembre	118.430 FRW	11.843 FRW	106.587 FRW
T O T A L	587.393 FRW	58.539 FRW	526.854 FRW

.../...

INSPECTION DE BUTARE

1. Centres visités :

La Préfecture de Butare a deux centres commerciaux (Butare situé en Commune Urbaine de Ngoma et Nyanza en Commune Nyabisindu) et 33 marchés et centres de négoce.

L'Inspection du Commerce, au cours de ses tournées avait le souci de voir les activités commerciales exercées en conformité avec le Registre de Commerce.

Ici, il y a lieu de noter avec satisfaction que la plupart des commerçants de Butare ont bien compris la nécessité d'inscriptions complémentaires au cas où ils veulent ajouter à leur commerce, une branche d'activité.

Les anomalies les plus fréquentes dans les centres visités sont : l'exercice des activités commerciales sans Registre de Commerce; la hausse illicite des prix, et la vente de marchandises sans facture du fournisseur. Cette dernière anomalie est fréquente surtout chez la plupart des commerçants et constitue un frein au calcul de la marge bénéficiaire. Il s'agit, dans bon nombre de cas, des marchandises en provenance du Burundi dans le cadre du commerce frontalier.

2. Commerce frontalier

Il a été toujours difficile de juguler le mouvement du commerce frontalier qui est florissant surtout dans les centres situés à la frontière du Burundi. Le moyen de déplacement faisant défaut, l'Inspection s'est limitée à une correspondance épistolaire avec les Bourgmestres et le Service des Douanes. Le résultat a été satisfaisant, surtout lors de la carence des pommes de terre qui étaient exportées clandestinement vers Burundi.

3. Situation des prix

Ne disposant pas de données pour toute la Préfecture, pour se faire une idée sur l'évolution des prix en 1980, nous donnons ci-après le relevé des prix au centre commercial de Butare, de janvier à décembre 1980.

RELEVE DES PRIX POUR L'EXERCICE 1980. Centre Commercial de BUTARE

Marché et Magasins	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Haricots	-	32-25	35	35	35	35	35	-	35	30	30	30	33
Petits pois secs	-	-	-	-	-	-	50	-	45	45	45	45	46
Sorgho	-	23	27	27	27	25	28	-	22	21-22	22	22	24
Patates douces	-	180-250	180-250	180-250	180-250	180-250	180-250	-	120-200	100-150	100-150	100-150	150
Sel de cuisine	-	35	35-40	35-40	35-40	35-40	35-40	-	45	45	45	-	
Farine de froment	-	50	50	50	50	50	50	-	50	90	90	90	
Pétrole	-	45	50	50	50	50	50	-	40	40	40	40	
Houe CROCODILE	-	290	290	290	290	290	290	-	290	290	300	300	
US/MBI	-	300	300	300	300	300	300	-	300	300	300	320	
Ciment (Sac)	-	1800-1850	1850	1850	1800	1700	1800	-	1850	1750-1800	1850	1850	
Clous ordinaires	-	120	120	120	120	120	120	-	120	120	120	120	
Clous de tôles	-	4	-	-	-	-	250	-	250	250	250	250	
Savon SULFO	-	18-25	18-20	18-20	18-20	18-20	18-20	-	18-20	18-20	18-20	18-20	
LUX	-	45-60	45-60	45-60	45-60	45-60	45-60	-	45-60	50	50	50	
REXONA	-	35-45	35-45	35-45	35-45	35-45	35-45	-	35-45	35-45	35-45	35-45	
SUNLIGHT	-	45	45	45	45	45	45	-	45	45	45	45	
IMPERIAL	-	60-80	60-80	60-80	60-80	60-80	60-80	-	60-80	60-80	60-80	60-80	
ASEPSO	-	80-90	80-90	80-90	80-90	80-90	80-90	-	80-90	80-90	80-90	80-90	
Pile électr. National	-	25	25	25	25	25	25	-	25	25	25	25	
Drill Khaki	-	260	260	260	260	260	260	-	260	260	260	260	
Carreaux imprinés	-	140	140	140	140	140	140	-	150	150	150	150	
Américani	-	80	100	100	100	100	100	-	100	100	100	100	
Primus	-	75-85	75-85	75-85	75-85	75-85	75-85	-	75-85	75-85	75-85	75-85	
Viandes sans os	-	130	130	130	130	130	130	-	130	130	130	130	
avec Os	-	100	100	100	100	100	100	-	100	100	100	100	
viscères	-	100	100	100	100	100	100	-	100	100	100	100	

.../...

Magasins et Marché	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Huile de palme	1←	160	160	160	160	160	160	–	160	180	180	180	165
Lait en poudre	–	120	120	120	120	120	120	–	120	120	120	120	120
Sardine MACKEREL	–	130	130	130	130	130	130	–	130	130	130	130	130
CMO Boîte de 200 gr	–	70	70	70	70	70	70	–	70	70	70	70	70
Boîte de 100 gr	–	35	35	35	35	35	35	–	35	35	35	35	35
Corne boeuf (400 gr)	–	150	150	150	150	150	150	–	150	150	150	150	150
Margarine (400 gr)	–	360	360	360	360	360	360	–	360	360	360	360	360
Célérac (400 gr)	–	190-218	190-218	190-218	190-218	190-218	190-218	–	190-218	190-218	190-218	190-218	190-218
Klim (400 gr)	–	220	220	220	220	220	220	–	220	220	220	220	220
Sucre	–	90-100	90-100	90-100	90-100	90-100	100-120	–	120	120	120	120	92-110
Machette	–	150	150	150	150	150	150	–	150	150	200	200	159
Thé (sachet)	–	10-15	10-15	10-15	10-15	10-15	10-15	–	10-15	10-15	10-15	10-15	10-15
Riz Bugarama	–	70	70	70	70	70	70	–	70	70-75	70-75	70-75	70-75
Riz importé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	100	100	100
Impala Filtré	–	40	40	40	40	40	40	–	40	40	40	40	40
légère	–	40	40	40	40	40	40	–	40	40	40	40	40
Sportsman	–	40	40	40	40	40	40	–	40	40	40	40	40
Embassy	–	50	50	50	50	50	50	–	50	50	50	50	50
Pain coupé (500 gr)	–	50	50	50	50	50	50	–	50	50	50	50	50
avec oeuf	–	60	60	60	60	60	60	–	60	60	60	60	60
Couverture ordinaire	–	140-580	400-580	400-580	400-580	400-580	400-580	–	400-580	400-580	400-580	400-580	400-580
Cirage (boîte)	–	13-50	13-50	13-50	13-50	13-50	13-50	–	13-50	13-50	13-50	13-50	13-50
Lait Guigoz	–	320-350	325-350	325-350	325-350	325-350	325-350	–	325-350	325-350	325-350	325-350	325-350
Pommes de terre	–	19-20	13-15	16	17	18	22	–	14-15	13	13	12	16-17

.../...

Marché et Magasins	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Oignons (fagot)	-	10-20	10-20	10-20	10-20	10-20	10-20	-	10	10	10	10	10-20
Banane à cuire (Régime)	-	160-450	160-450	160-450	160-450	160-450	160-300	-	160-300	160-300	160-300	160-300	160-380
Banane de table	-	2-2,5	2-2,5	2-2,5	2-2,5	2-2,5	2-2,5	-	2-2,5	2-2,5	2-2,5	2-2,5	2-2,5
Nido	-	-	-	-	-	-	-	-	250-260	250-260	250-260	250-260	250-260
Tomates (Tas)	-	10-20	10-20	10-20	10-20	10-20	10-20	-	10-20	10-20	10-20	10-20	10-20
(Corbeille)	-	140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140
Oeuf	-	10-12	10-12	10-12	10-12	10-12	10-12	-	10-12	10-12	14-15	14-15	11-13
Avocat	-	3-8	3-8	3-8	3-8	3-8	3-8	-	3-8	3-8	3-8	3-8	3-8
Coeur de boeuf	-	10	10	10	10	10	10	-	10	10	10	10	10
Orange	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
Choux	-	20-25	15	15	15	15	15	-	15	20-40	15-30	15-30	16-31
Aubergine	-	10	10	10	10	10	10	-	10	10	10	10	10
Injanga (kg)	-	240-250	120	120	120	120	120	-	280	200	200	200	172
Colocases (tas)	-	-	10	10	10	10	-	-	-	-	-	-	10
Vin de banane artisanal	-	80	80	80	80	80	80	-	80	80	80	80	80
familial	-	40	40	40	40	40	40	-	40	40	40	40	40
Bière de sorgho	-	10	10	10	10	10	10	-	10	10	10	10	10
Papaye	-	5-10	-	-	-	-	-	-	-	30	25	25	19
Citron	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Ananas	-	50	50	-	-	-	-	-	-	-	40	40	45
Carottes (fagos)	-	20-25	10	10	10	10	10	-	10	10	10	10	12
Céléri	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	10
Poirreaux (fagot)	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	13
Haricots en gouges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	10

.../...

Magasins et Marché	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Povron	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25
Bois de chauffage-Stère	-	220	220	220	220	220	220	-	220	220	220	220	220
Charbon de bois (sac)	-	250-300	250-300	250-300	250-300	250-300	250-300	-	250-300	250-300	250-300	250-300	250-300
Fromage grande boîte	-	350	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	350
TRAFIPRO													
Tôles peintes de 3m	-	950	950	950	950	950	950	-	950	950	-	-	950
Tôles non peintes	-	-	-	-	-	-	430	-	430	430	430	430	430
Tôles de 2,5 m peintes	-	-	-	-	-	-	350	-	350	350	350	350	350
Tôles transparentes 3m	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.400	2.400	2.400
Sucre	-	75	75	75	75	75	75	-	94	85	-	-	79
Confiture Gihindamuyaga	-	170	170	170	170	170	170	-	-	-	-	-	170
Fraises	-	145	145	145	145	145	145	-	-	-	-	-	145
Riz chinois	-	90	90	90	90	90	90	-	85	85	80	80	87
Lait Morinaga (450 gr)	-	240	240	240	240	240	-	-	-	-	275	275	250
Huile de soja (bouteille	-	150	150	150	150	150	-	-	-	-	-	150	150
Huile Dyvis	-	-	-	-	-	-	140	-	140	140	140	140	140
Sardine (petite boîte)	-	80	80	80	80	80	-	-	-	-	-	-	80
(boîte de 400 gr)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	210	210	210	210
Clous de tôles	-	-	-	-	-	-	250	-	-	250	250	250	250
Clous ordinaires	-	120	120	120	120	120	-	-	120	120	-	-	120
Savon Sulfo	-	18	18	18	18	18	19	-	19	19	19	19	19
Roue Trident	-	450	450	450	450	450	360	-	380	380	380	380	415
Roue Cock	-	-	-	-	-	-	300	-	350	350	305	305	318

.../...

T R A F I P R O

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Machette	-	-	-	-	-	-	175	-	175	180	180	180	178
Lot	-	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	-	-	-	-	-	-	1.300
Boîte d'allumette D.H.	-	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	-	-	-	-	-	-	2,5
U.M.	-	-	-	-	-	-	4	-	4	4	4	4	4
Nido (boîte)	-	-	-	-	-	-	230-1250	-	230-1250	230-1250	230-1250	230-1250	230-1250
Viande de porc (397 gr)	-	-	-	-	-	-	140	-	-	-	140	140	140
Sel de cuisine	-	-	-	-	-	-	38	-	40	40	40	42	40
Macaroni (sachet)	-	-	-	-	-	-	45	-	-	-	-	-	45
Sauce tomate (boîte)	-	-	-	-	-	-	26	-	26	26	-	-	26
Piles électrique BEREC	-	-	-	-	-	-	15-22	-	15-22	15-22	22	22	15-22
Cirage (boîte)	-	-	-	-	-	-	30	-	30	30	30	30	30
Margarine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	375	375	375
Lait Guigoz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	290	290	290
Thé (Kg)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250	250	250
Poivre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	5	6

O P R O V I A

Riz Kabuye	-	68	-	-	-	-	68	-	68	68	68	68	68
Riz importé	-	100	100	100	100	100	-	-	-	-	-	-	100
Sucre	-	72	72	72	72	72	72	-	95	95	95	95	82
Huile de soja (bouteille	-	-	-	-	-	-	140	-	-	-	-	-	140
" d'arachides	-	-	-	-	-	-	-	-	140	-	-	-	140

.../...

OPROVIA	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Sel de cuisine	-	35	35	35	35	35	40	-	40	40	42	42	38
Farine de froment	-	69	69	69	69	69	-	-	-	70	70	70	69
Haricots	-	-	-	-	-	-	-	-	34	32	30	30	32
Beurre (5 Kg)	-	-	-	-	-	-	1.000	-	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
C. O. B. M.													
Sucre	-	80	80	80	80	80	-	-	-	-	-	-	80
Farine de froment	-	-	50	50	50	50	50	-	-	-	-	-	50
Sorgho	-	25	25	25	25	25	-	-	-	-	21	21	24
Margarine (500 gr)	-	105-195	105-195	105-195	105-195	105-195	-	-	195	195	195	195	150
Cirage	-	13	13	13	13	13	-	-	-	-	-	43	13
Baby Jely	-	150	150	150	150	150	-	-	-	-	130	130	144
Savon Lux	-	42	42	42	42	42	-	-	-	-	-	-	42
Asepso	-	45	45	45	45	45	-	-	-	-	45	45	45
Sulfo	-	18	18	18	18	18	-	-	-	-	-	-	18
Boîte d'allumette D.H.	-	3	3	3	3	3	-	-	-	-	3	3	3
Riz chinois	-	-	-	-	-	-	-	-	90	90	90	90	90
Houe Cock	-	-	-	-	-	-	-	-	345	345	345	345	345
Pile électr. National	-	-	-	-	-	-	-	-	25	25	25	25	25
OMO (Boîte)	-	-	-	-	-	-	-	-	65	65	65	65	65

.../...

COVEPABU

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Cignons jaunes	-	40	60	60	60	60	60	-	-	-	-	-	57
Carottes	-	50	40	40	40	40	35	-	35	35	-	-	41
Persil		5	15	15	15	15	15	-	-	-	-	-	13
Rhubarbe	-	-	20	20	20	20	20	-	-	-	25	25	21
Poirreaux	-	40	40	40	40	40	40	-	-	-	-	-	40
Coeur de boeuf	-	-	25	25	25	25	25	-	-	-	-	-	25
Choux rouges	-	20	20	20	20	20	20	-	-	-	-	-	20
Citrons	-	-	30	30	30	30	40	-	40	40	40	40	36
Céléri	-	5	5	5	5	-	-	-	-	-	-	5	5
Banane de table	-	30	30	30	30	30	40	-	40	40	40	40	36
Jus de fraise	-	-	-	-	-	-	250	-	-	-	-	-	250
Ananas	-	30	-	-	-	-	35	-	35	35	25	25	31
Papaye	-	25	-	-	-	-	25	-	30	30	25	25	27
Salade	-	5	5	5	5	5	5	-	5	-	-	-	5
Avocat	-	-	-	-	-	-	20	-	20	20	25	25	22
Epinards	-	30	-	-	-	-	30	-	30	30	-	-	30
Oranges	-	50	-	-	-	-	50	-	-	-	-	-	50
Courgettes	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25
Betteraves	-	-	-	-	-	-	30	-	-	-	-	-	30

.../...

L A I T E R I E

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Lait caillé	-	36	36	36	36	36	46	-	46	46	46	46	41
Lait standardisé	-	18	18	18	18	18	23	-	23	23	23	23	21
Beurre	-	210	210	210	210	210	220	-	220	220	220	220	215
Babeurre	-	10	10	10	10	10	10	-	10	10	10	10	10
Youghourt	-	50	50	50	50	50	50	-	50	50	50	50	50
Crème fraiche	-	80	80	80	80	80	80	-	80	80	80	100	82
Fromage blanc	-	80	80	80	80	80	80	-	80	80	80	80	80
Fromage fondu	-	40	40	40	40	40	40	-	40	60	60	60	46
Fromage Gouda	-	600	600	600	600	600	600	-	600	600	600	600	600
1 bidon de 5 litres	-	980	980	980	980	980	980	-	980	980	980	980	980

En ce qui concerne le prix de la viande, pour la ville en particulier,
le tableau comparé ci-dessous dégage bien le comportement des prix de la viande dans nos boucheries.

	Propriétaire de la Boucherie											
	Frère FLORIN			KAREKEZI Tharcisse			BAZUMUTIMA Sylvain			ALEXAKIS Christophe		
ESPECE DE LA VIANDE	P.A.	P.V.	M.B.	P.A.	P.V.	M.B.	P.A	P.V.	M.B.	P.A.	P.V.	M.B.
Filet de boeuf	-	-	-	220	300	26 %	200	280	40 %	200	250	25 %
Filet de porc	-	350	-	120	350	192 %	-	-	-	-	-	-
Rôti de boeuf	-	-	-	140	240	71 %	150	220	47 %	-	-	-

.../...

ESPECE DE LA VIANDE	Frère FLORIN			KAREKEZI Tharcisse			BAZUMUTIMA Sylvain			ALEXAKIS Christophe		
	P.A.	P.V.	M.B.	P.A.	P.V.	M.B.	P.A.	P.V.	M.B.	P.A.	P.V.	M.B.
Rôti de porc	-	300	-	140	240	71 %	100	230	130 %	150	200	33 %
Hachée de boeuf	-	-	-	140	240	71 %	150	200	33 %	-	-	-
Hachée de porc	-	200	-	140	140	71 %	100	200	100 %	100	200	100 %
Saucisse	-	300	-	140	260	86 %	-	-	-	200	250	25 %
Foie de boeuf	-	-	-	140	200	43 %	-	-	-	-	-	-
Foie de porc	-	250	-	80	180	123 %	-	-	-	-	-	-
Poulet (local)	-	-	-	170	200	18 %	160	200	25 %	150	220	47 %
Lapin	-	-	-	150	200	33 %	-	-	-	150	200	33 %
Langue de boeuf	-	-	-	70	150	114 %	-	-	-	-	-	-
Cervelle de boeuf	-	-	-	15	150	233 %	-	-	-	-	-	-
Côtes de porc	-	250	-	-	200	-	-	-	-	-	-	-
Gigot	-	-	-	-	500	-	-	-	-	200	250	25 %
Epaule	-	-	-	-	200	-	-	-	-	-	-	-
Cotellette	-	-	-	-	150	-	-	-	-	-	-	-
Cochon de lait	-	-	-	130	250	92 %	-	-	-	-	-	-
Mouton complet (sur commande)	-	-	-	1000	1500	50 %	-	-	-	-	-	-

.../...

INSPECTION DU COMMERCE GIKONGORO:

Les activités commerciales en Préfecture de GIKONGORO consistent essentiellement en un commerce général de détail. Des 290 personnes immatriculées au Registre de Commerce au 31 décembre 1980 (dont trois coopératives), deux seulement se livrent exercent le commerce de demis-gros des produits de de consommation courante et quatre sont des demi-grossistes de la bière Primus.

A côté des personnes inscrites au Registre de commerce, il existe d'autres qui exploitent de petits magasins (boutiques) sans registre de commerce ou qui vendent divers articles sur les places publiques à travers les 12 centres de la Préfecture (commerce ambulant) sans permis de circulation.

Les tableaux ci-après indiquent la situation des prix dans cette Préfecture:

Il est évident que la particularité du boucher en est qu'il impose le prix sous prétexte que le prix du bétail a augmenté. Dans le centre commercial le prix de la viande est 130 Frs le Kg (rôti) s'il faut en croire la pesée tandis que dans les communes en dehors des centres urbains, le prix de la viande sans distinction est de 120 F/Kg. Le comble est que le boucher se sert dans la plupart des cas des balances hors d'usage.

La viande de porc atteint le prix de 100 Frs alors que la s/commission avait fixé le prix à 80 Frs. Il est évident aussi que les prix devraient avoir été changés par la s/commission. Aussi s'avère-t-il nécessaire d'envisager à l'avenir des réunions fréquentes pour proposer un prix aux bouchers suivant le coût de la vie.

La s/commission aura ainsi paré la hausse des prix que le gré des bouchers impose à la population. Cette fréquence des réunions et l'appui de la s/commission facilitera d'autant plus aussi le contrôle sur les autres produits de première nécessité et surtout de première consommation.

.../...

SITUATION DES PRIX:

a) Relevé des prix de quelques produits de grande consommation:

PRODUITS	Un.Stat.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
PRODUITS ALIMENT.													
I. FARINEUX ET FECULENTS:													
Farine de from.	Kg	75-80	75-80	75-80	75-80	75-80	75-80	75-80	80-100	80-100	80-100	80-100	80-100
Riz local	kg	75	70-75	80-90	85-90	85-90	90	85-95	85-95	85-95	85-95	80-85	80
Arachides décort.	Kg	90	90-100	90-100	90-100	90-100	90-100	90-100	90-95	80	-	-	-
Haricots secs	Kg	28-30	30-35	30-35	32-35	32-35	35	32-35	32-35	32-35	32-35	32-35	32-35
Petits pois secs	Kg	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Pommes de terre	Kg	18-20	20	17-20									
Patates douces	Kgs(15)	160-180	170	160-200	160-200	160-180	160-180	160-180	160-180	160-180	160-180	60-70	150-160
Tuberc. de manioc	10 Kgs	140-200	170-200	140-180	160-200	160-200	160-200	160-200	160-200	160-200	160-200	100-120	120-140
Maïs secs	Kg	25-30	30	35-40	35-40	35-40	35-40	35-40	35-40	35-40	35-40	40-45	40-45

.../...

Sorgho fermenté	Kg	25	27-28	27-28	28	28	28	28	22	22	22-23	23	23
Banane frais(rég.	10 Kgs	120-140	150-160	140-160	140-160	140-160	140-160	140-160	140-160	140-160	140-160	140-160	140-160
Farine de manioc	Kg	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Maïs épis frais	Kg		25	20	20-25	20-25	20-25	20-25	20-25	20-25	20-25	20-25	20-25
Haricots frais	Kg		35-40	-	30-35	30-35	30-35	30-35	30-35	30-35	-	-	30-35
Petits pois verts	Kg		35-40		30-35	35-35	30-35	30-35	30-35	-	-	-	30-35
Courges	Kg		6-8										
VIANDES ET POISSONS													
Ppre(côte avec os)	Kg	80	80	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Boeuf (rôti)	"	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Viande de boeuf	"	80	80	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Coq vif	2 Kgs	250	250-280	250-280	250-280	250	250-300	250-300	250-300	250-300	250-300	250-300	250-300

.../...

Chèvre (gigot)	250 grs	350	350-380	350-380	350-380	350-380	350-380	350-380	350-380	350-380	350-380	350-380	[illegible]
Petits poissons secs	Kg	400	350-400	100	100-150	100-150	100-150	100-150	100-150	150	150	150	150-180
CREMERIE ET GRAISSES:													
Lait frais(pays)	75 cl	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Lait en poudre	400 gr	250	250-260	250-260	250-260	250-260	230-250	230-250	230	230	230	230	230
Margarine	500 gr	180	180-200	180-200	180-200	180-200	180-200	180	180	180	185-200	185-200	185-200
Huile de coton	75 cl	140	140	140	140	140	130-140	130-140	140	140	140	140	130-140
Huile de palme	Kg	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150-180
Oeuf de poule	pièce	7-8	7-8	8-10	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Saindoux	Kg	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
LEGUMES ET FRUITS													
Oignons rouges	Kg	60-70	65-70	60	60	60	60	60	60	60	55-60	55-60	120-140
Feuille de manioc		20	20	20	15	15	15	15	15-20	15-20	15-20	15-20	15-20

.../...

Fohon(Inyabutongo)	Kg	25-30	15-20	15-20	15-20	15-20	15-20	20-20	20-25	20-25	20-25	20-25	20-25
Choux	"	40-45		40-45	20	40	40	40	20-25	20-25	20-25	30	30
Tomates fraîches	"	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Ananas		-	-	20	30-35	30-35	30-35	30-35	-	30	30	30	20-30
BOISSONS ET TABACS													
Vin de bananes	72 cl	30-35	30-35	30-35	30-35	30-30	30-35	30-35	30	30-35	30-35	30-35	30-35
Bière de sorgho	72 cl	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Bièred de primus	72cl	70	70	70-78	70-78	78	78	78	78	78	78	78	78
Fanta	30 cl	25	25-25	21-25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Wiskhy	godet	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Cigarettes Impala	paquet	30	35-40	40	35-40	40	35-40	35-40	35-40	35-40	35	35	45
Cigarettes Filtrée	"	35-40	35-40	35-40	40	40	35	35	35	35-40	35	40-50	40-50

.../...

VI. EPICERIE:

Café torréfié	200 gr	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Sucre cristallisé	Kg	80	80	80	80-90	90-100	90-100	90-100	95-110	90-100	90-100	120	120
Sel de cuisine	Kg	40	40	40	40	45	45	45	45	42-45	45	45	50
Sel de table	paquet		120-140	-	-	-	200	200	200	200	200	200	200
Thé noir	Kg	100	100	100	100	100	100	100	100	200	200	100	100
VII. HABILEEMMENT													
Americani	m							125	125	125	125	125	125
Drill khaki	m	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Coton imprimé	m	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Fibrane imprimé	m	150	150	150	150	150	150	150	150	150	90-100	90-100	90-100
Spun	m	150	150	150	150	150	150	150	150	150	90-115	90-115	90-115
Slip homme	pièce	-	-	-	250	250	250	250	250	250	200	200	200
Couverture ord.	"	500-550	500-550	500	520-550	550	540-550	550	540-550	540-550	540-550	540	550
Draps de lit	paire	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200
Chaussures/homme	paire	2000	2000	2000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
Sandales/femme	paire	200-220	200-220	200-220	200-220	200	200	200	200	200	200	200	200
Chaussettes-nylon	paire	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
Soutien-gorge		220-300	220-300	280-300	250-300	250	250	250	250	250	250	250	250
VIII: EQUIPEMENT MENAGER:													
Casserole en alum. 30 cm		380	350-380	350-380	350-380	350-380	350-380	350	350	350	350	350	350
Seau en plast.	10 l	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350
Bassin en alum.	pièce	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350
Bassin en plast.	"	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350
Assiette fleurie	"	120	120	120	120	120-130	120-130	120-130	120-130	120-130	120-130	120-130	120-130
Tasse et sous-tasse	"	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
Fourchette inoxyd.	"	30	30	30	30	30	30	30	30	30	20	20	20
Cuiller inoxyd.	"	25-30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30

Théière en alum.	pièce	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430
Verre à bière	pièce	35	35	35	35	35	35	38	38	38-40	38	38	38-40
Lampe à pétrole	pièce	660	660	660	660	660	700	700	700	700	700	700	700
Lampe de poche sans piles	pièce	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Fer à repasser	pièce	750	-	-	700	700	700	700	700	700	700	700	700
Matelas mousse	"	3000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2800-3000	2.800	3.000	3.000	3.000	3.000
Brasero(Mbabura)	"	250-300	250-300	200-250	250	250	250	250	250	250	250	250	250
Paquet d'OMO	paquet	180-200	180-200	180-200	180-200	180-200	180	180	180	180	180	180	180
Brosse à dents	pièce	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Dentifrice colgate	"	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45
Savon de lessive:	"	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Savon de toilette	"	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45
Serviette de toilette	"	400	400-500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Lame de rasoir	"	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Brosse à souliers	"	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Cirage(boîte)	40"ml	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Vim (boîte)	boîte	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Papier hygiènique	rouleau	40	40	40	40-45	40	40	40	40	40	40	40	40
Mouchoir de poche	pièce	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
COMBUSTIBLE:													
Charbon de bois	sac	250-300	250-300	250-300	250-300	300	300	300	300	300-250	250-300	250-300	250-300
Pétrole lampant	litre	55-60	60	55-60	40-45	40-45	40-45	40-45	40-45	40-45	40-45	40-45	40-45
SERVICES:													
Repas de midi/Rest.	service	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Electricité	KWH	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Abonnement Kiny.	service	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Coupe de cheveux:	"	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Transport/Bus pub.	"	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Port postal	service	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Tailleur pantalon	"	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
DIVERS:	Allumettes												
Allumettes U.M.	boîte	6-7	6-7	6-7	5-6	5	5	5	4-5	5	4-5	5	5
Enveloppes	paquet	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Houes	pièce	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350
Crayon à bille	"	15-20	15-20	15-20	15-20	20	20	20	20	20	20	20	20
Machette	"	160-170	160-170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170
Chambre à air(vélo)	"	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Pneu (vélo)	"	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800
Tôle ondulée	3 m	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430
Ciment portland	sac (50Kgs)	1.600	1.600	1.600	-	-	-	-	-	-	1.800	1.800	1900
Piles radio	pièce	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Parapluie longue	"	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Clous	Kg	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120

PRIX MOYENS DES PRODUITS VIVRIERS SUR LE MARCHE.

Produits vivriers	Prix au Kilo sur les marchés de															
	Mushubi 1		Gasarenda 2		Nzega 3		Ndago 4		Kaduha 5		Miko 6		Nkanda 7		Prix moyens/Préfecture	
	R *	S*	R	S	R	S	R	S	R	S	R	S	R	S	R	S
Bananes	4	4,5	10	11	14	16	4	4,5	8	10	8	12	4	5	8	9
Haricots	30	35	32	36	26	30	26	35	20	35	20	35	35	35	25	35
Pois	40	45	35	45	40	30	40	20	40	30	40	30	40	32	42	42
Arachides	-	-			70	80									70	80
Soja	40	45			30	40	40	45	25	35			30	40	33	41
Sorgho	20	27	23	25	20	30	20	28	18	27	15	25	20	25	19	26
Maïs	10	20	15	23	20	22	10	20	25	30	30	10	20	16	22	22
Eleusine	25	30	24	26	34	34	25	30	35	-	-	25	30	30	25	30
Riz																
Patates	2	10	6	10	8	10	5	8	3	8	10	15	5	15	5	10
Pommes de terre	10	20	13	20	10	22	10	20	8	10	16	20	10	20	11	18
Manioc	5	20	16	20	14	16	10	20	10	20	10	12	15	25	12	18
Colocase	10	20	12	15	20	20	10	20	10	20	10	22	15	15	12	17
Ignames					16	20			15	25	10	10			14	18

(*) R: Récolte S= Semis (Prix au moment des récoltes et à l'époque des semis):

Tel qu'il ressort des tableaux précédents, les prix des produits tant locaux qu'importés se sont relativement stabilisés tout au long de l'année 1980. Cette situation favorable par rapport à l'année 1979 est essentiellement dû au fait qu'en 1980, la production vivrière a été abondante au moment où l'approvisionnement en produits importés était régulier sans pénuries prononcées.

2. Commerce frontalier:

Le Commerce frontalier en Préfecture de Gikongoro ne constitue pas une activité de grande importance. Les transactions s'opèrent avec le BURUNDI au Centre de négoce de NKANDA en Commune NSHILI et concernent principalement pour les sorties le gros et petit bétail et les pommes de terre et pour les entrées la bière BRARUDI. Il n'y a pas de route qui traverse la frontière; aussi le transport se fait-il par colportage.

INSPECTION DU COMMERCE CYANGUGU:

L'Inspection du Commerce à CYANGUGU qui a ouvert ses portes en juillet 1970, comprend deux unités, à savoir l'Inspecteur du Commerce et un planton. Pas d'Inspecteur-Adjoint, pas de dactylographe ni veilleur.

Le bureau de l'inspection est cependant relativement équipé: une table de travail, une machine à écrire et une machine à calculer.

Activités du service:

L'activité commerciale occupe une place privilégiée dans la vie quotidienne d'une bonne portion de la population de la Préfecture de CYANGUGU. En effet, outre les commerçants qui exerceront leurs activités dans les centres commerciaux ou de négoce, une bonne partie de gens, des femmes musulmanes surtout, sillonnet les marchés pour y vendre des produits en provenance zaïroise et burundaise à une moindre échelle. Les produits consistent surtout en des articles de consommation de masse tels que la farine de manioc (fortement consommée à Cyangugu), le riz, l'huile de palme, les petits poissons (indagala) et les poissons frais venant de Bujumbura, les grains de maïs, l'arachide et le sorgho.

S'agissant de l'importance même du commerce, celui-ci est très florissant dans les centres voisins du Zaïre: KIRAMBO, BUSHENGE, KAMEMBE, MUSHAKA et bientôt BUGARAMA. Du reste, les activités commerciales sont exercées dans 25 centres avec 227 commerçants (dont 6 personnes morales) immatriculées au registre de commerce au 31 décembre 1980.

.../...

Situation des prix:

Au cours de l'année 1980, les produits importés qui ont connu le plus de fluctuations de prix sont le sel, le sucre, l'huile de palme, l'huile de coton, les houes, le ciment et les cigarettes. Parmi les causes de ces fluctuations, il y a lieu de citer entre autres:

- la pénurie au Zaïre de quelques articles qui y provenaient, comme l'huile de palme, le ciment et le sucre;
- la difficulté d'approvisionnement en général à cause du mauvais état de la route BUTARE-CYANGUGU;
- la pénurie d'essence à Cyangugu.

Les produits vivriers locaux quant à eux, exception faite de la banane et des légumes, qui ont connu des hausses des prix, il y a eu surabondance. C'est ainsi que par exemple au mois de décembre, la GRENARWA de CYANGUGU a eu difficulté à écouler ses anciens stocks.

INSPECTION DE KIBUYE:

Les activités commerciales en Préfecture de KIBUYE souffrent d'un manque de commerçants demi-grossistes, d'une capacité financière très faible, des moyens de transport qui sont presque inexistants et de l'infrastructure routière très peu développée.

Comme activités commerciales, il y a le commerce de menus articles de traite (Ubucuruzi bw'ibintu bito), peu d'articles d'habillement et plusieurs débits de boissons. Presque tous les centres ont d'importance moyenne. Ils sont peuplés par de petits commerçants détaillants, immatriculés au registre de commerce ainsi qu'un bon nombre irrégulier qui exercent des activités commerciales sans registre de commerce.

Un mouvement d'exode vers les centres commerciaux de GISENYI et GITARAMA où les affaires sont plus florissantes se fait remarquer chez certains commerçants de KIBUYE.

S'agissant du commerce frontalier, les transactions s'opèrent avec les BASHI d'IDJWI, au Zaïre. Les articles faisant objet de ce commerce sont surtout l'huile de palme, des bananes, des haricots, des ananas et un peu de café parche fournis aux commerçants de KIBUYE en échange de certains produits de première nécessité importés.

INSPECTION DE GISENYI:

Situation des activités commerciales:

L'inspection de GISENYI qui compte six unités, à savoir l'Inspecteur du commerce et de l'Artisanat, le dactylographe, une vendeuse et un aide-vendeur proposés au comptoir de vente des objets artisanaux,

../...

un planton et un veilleur, a concentré ses activités surtout au Centre commercial de GISENYI et ses environs.

A côté des commerçants immatriculés au registre de commerce, il existe d'autres catégories de commerces, mal définis, exercés par des personnes sans registre de commerce, qui réalisent des revenus considérables. Il s'agit principalement des petits commerçants exploitant des boutiques éparpillées ici et là sans registre de commerce, des personnes assurant le transport des personnes et des marchandises, ainsi que des personnes faisant le trafic de certains articles entre GISENYI et GOMA (ZAIRE) par simple colportage.

La Préfecture de GISENYI compte au 31 décembre 1980,625 commerçants dont 7 personnes morales. Elle n'a pas d'importateurs-grossistes. Quant au commerce de demi-gros, il est exercé par 4 personnes physiques.

Cependant, ces demi-grossistes ont des problèmes de ravitaillement chez les importateurs de KIGALI. Ne trouvant pas facilement audience chez ces derniers, les demi-grossistes de GISENYI sont obligés de se rabattre aux autres demi-grossistes ou détaillants de KIGALI qui ont pu s'arracher des marchandises chez les importateurs. Ainsi, une longue chaîne d'intermédiaires s'établit avec pour conséquence la hausse inconsidérée des prix.

Situation des prix:

Les prix des produits tant locaux qu'importés montent surtout pendant la période de la campagne-café, c'est-à-dire entre les mois de juin et septembre. Le tableau ci-dessus fait état des relevés des prix des produits de grande consommation des 7 communes de la Préfecture au cours de l'année 1980.

TABLEAU DES RELEVES DES PRIX (MOYENNE ANNUELLE) DES PRODUITS MANUFACTURES ET LOCAUX DE PREMIERE NECESSITE

PRODUITS	UNITE STATISTIQUE	PRIX PAR COMMUNE											
		RUBAVU	MUTURA	KARAGO	KAYOVE	RWERERE	GASEKE	KIBILIRA	SATINSYI	GICIYE	RAMBA	NYAMYUMBA	KANAMA
1. Sol de cuisine	Kg	46	48	35	40	50	50	45	-	-	-	-	-
2. Sucre	Kg	120	100	100	90	100	90	90	-	-	-	-	-
3. Lait frais	Litre	42	-	-	-	-	50	-	-	-	-	-	-
4. Café	Kg	120	-	-	-	-	150	-	-	-	-	-	-
5. Thé	Kg	555	240	-	-	-	200	-	-	-	-	-	-
6. Urwagwa	Bouteille	20	15	-	20	20	25	30	-	-	-	-	-
7. Primus	"	65	80	80	80	80	70	75	-	-	-	-	-
8. Pétrole	Litre	66	80	70	80	50	50	60	-	-	-	-	-
9. Bois de chauffage	Stère	233	-	-	220	-	290	-	-	-	-	-	-
10. Charbon de bois	Sac	370	-	-	-	-	300	-	-	-	-	-	-
11. Savon de toilette	Pièce	41	45	45	60	50	50	45	-	-	-	-	-
12. Savon de lessive	Pièce	34	30	30	20	30	20	20	-	-	-	-	-
13. Américani	Mètre	80	-	-	75	-	130	-	-	-	-	-	-
14. Haricots	Kg	23	25	25	30	-	30	35	-	-	-	-	-
15. Petits pois	Kg	41	25	25	30	-	30	35	-	-	-	-	-

....//....

PRODUITS	UNITE STATISTIQUE	PRIX PAR COMMUNE											
		RUBAVU	MUTURA	KARAGO	KAYOVE	RWERERE	GASEKE	KIBILIRA	SATINSYI	GICIYE	RAMBA	NYAMYUMBA	KANAMA
16. Pommes de terre	Kg	20	10	10	15	10	12	17	-	-	-	-	-
17. Farine de manioc	Kg	36	35	20	25	-	25	-	-	-	-	-	-
18. Banane	Régime	400	-	-	320	542	-	250	-	-	-	-	-
19. Riz	Kg	100	100	100	100	100	100	100	-	-	-	-	-
20. Viande sans os	Kg	120	120	120	100	100	100	100	-	-	-	-	-
21. Viande avec os	Kg	100	100	100	100	100	100	100	-	-	-	-	-
22. Viscère	Kg	100	100	100	100	100	100	100	-	-	-	-	-
23. Poissons	Pièce	60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24. Oeuf	Pièce	10	7	5	6	8	7	7	-	-	-	-	-
25. Huile de coton	Kg	-	160	160	-	-	-	180	-	-	-	-	-
26. Huile de palme	Kg	200	180	200	-	-	150	160	-	-	-	-	-
27. Huile d'arachides	Kg	250	-	-	-	-	185	-	-	-	-	-	-
28. Sorgho	Kg	30	20	20	30	-	22	25	-	-	-	-	-
29. Farine de froment	Kg	90	50	-	65	90	80	-	-	-	-	-	-
30. Arachides	Kg	80	85	-	90	90	90	100	-	-	-	-	-
31. Pain	Kg	100	100	-	120	100	100	-	-	-	-	-	-
32. Drill	Mètre	500	-	480	450	-	400	-	-	-	-	-	-
33. Allumette	Pièce	5	5	5	5	5	5	5	-	-	-	-	-
34. Ciment	50 Kg	1.800	1.800	1.800	-	1.800	2.000	-	-	-	-	-	-

..../...

PRODUITS	UNITE STATISTIQUE	PRIX PAR COMMUNE											
		RUBAVU	MUTURA	KARAGO	KAYOVE	RWERERE	GASEKE	KIBILIRA	SATINSYI	GICIYE	RAMBA	NYAMYUMBA	KANAMA
35. Couverture ordinaire	Pièce	600	550	550	600	500	550	600	-	-	-	-	-
36. Machette	Pièce	180	200	200	200	250	175	200	-	-	-	-	-
37. Houe	Pièce	300	350	300	300	300	330	350	-	-	-	-	-
38. Pile électrique	Pièce	25	25	25	25	30	25	30	-	-	-	-	-
39. Cigarettes	Paquet	40	40	40	40	40	40	45	-	-	-	-	-
40. Sardines	Boîte	160	160	80	100	-	100	90	-	-	-	-	-
41. Margarine	Boîte	170	-	-	-	-	100	120	-	-	-	-	-
42. Oignons	Kg	30	40	50	-	-	-	50	-	-	-	-	-
43. Tomates	Kg	50	40	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-
44. Patates	Kg	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

N.B. : Les Communes Satinsyi, Giciye, Ramba, Nyamyumba et Kanama n'ont jamais envoyé leurs relevés des prix.

..../.../...

Activités commer artisanales:

Les activités artivités artisanales telles qu'elles sont pratiquées en Préfecture de GISENYI, peuvent être classées en deux catégories:

-l'artisanat traditionnel:pratiqué par les artisans travaillant isolément, ce genre d'artisanat est le plus répendu dans la Préfecture. Il concerne la vannerie, la forge et la poterie.

- l'artisanat moderne: ce genre d'artisanat qui se développe de plus en plus en Préfecture de GISENYI concerne la brederie, le perlage et la tapisserie pour les femmes, la scruptture, la céramique, le tissage et la gravure pour les hommes. Des ateliers de production pour ce genre d'artisanat commencent à se développer. L'Ecole d'Art et l'Ouvroir de NYUNDO en est l'exemple.

Pour promouvoir la vente des objets d'arts, le Ministère de l'Economie et du Commerce a ouvert un comptoir de vente des produits artisanaux à GISENYI comme dans la plupart des Préfectures.

Malheureusement, ce comptoir n'est pas beaucoup fréquenté. Il est concurrencé par l'Ouvroir de NYUNDO qui achète les objets d'art au comptant, au moment où le comptoir de l'Inspection de Gisenyi ne paie les artisans qu'après la vente des objets déposés.

INSPECTION DU COMMERCE RUHENGERI.

Situation générale du Commerce:

Le commerce de gros n'existe pas en Préfecture de Ruhengeri. Quant au commerce de demis-gros, il est pratiqué par un nombre restreint de commerçants qui font le commerce d'articles d'habillement appelés Lumbiya, americani, coton imprimé, spun et dril khaki et cinq demi-grossistes de la bière PRIMUS dont certains ne sont actifs que temporairement.

Le commerce de bétail est pratiqué dans les communes KIDAHO, NKUMBA et BUTARO. S'agissant des produits vivriers, leur commerce est pratiqué dans toutes les communes. Les communes productrices étant surtout NKULI, MUKINGO, KINIGI, NKUMBA, KIDAHO (sol volcanique), BUTARO, CYERU (partie du circuit des lacs); KIGOMBE, NYARUTOVU et NYAKINAMA.

Etant donné le mauvais état des routes de la région, le transport tant de marchandises que des personnes se fait par des camionnettes.

Relevé des prix au Centre Commercial de RUHENGERI:

La situation des prix(au centre commercial) en Préfecture de RUHENGERI est refletée par le tableau ci-après:

.../...

SITUATION DES PRIX RELEVES DANS LE CENTRE URBAIN DE RUHENGERI (PRIX DE DETAIL)

ANNEE 1980.

Nature du Produit	Unité stat.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Novemb.	Décem.	Moyenne annuelle
A. PROD. ALIMENT.														
I. Farineux et Féc.														
Pain de froment	½ Kg	46	46	48	63	73	65	63	64	63	65	75	67	61
Farine de froment	Kg	70	70	65	65	65	65	-	80	70	90	100	-	74
Riz local	Kg	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
Arachides	Kg	-	-	90	90	95	95	98	100	-	-	120	-	98
Haricots secs	Kg	26	31	30	30	30	26	26	30	28	33	36	26	29
Petits pois secs	Kg	30	30	32	33	32	33	30	33	31	31	42	29	32
Pommes de terre	Kg	13	12	11	11	13	13	18	12	9	7	10	9	11
Patates douces	Kg	7	8	6	10	6	6	7	8	7	7	7	7	7
Manioc	Kg	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	13	-	11
Maïs secs	Kg	12	13	9	-	8	9	13	-	18	16	19	15	13
Sorgho fermenté	Kg	25	29	31	-	36	37	31	31	38	31	30	32	32
non fermenté	Kg	-	23	20	28	17	21	22	27	22	27	28	27	23
Bananes fraîches	Kg	7	6	7	10	8	9	16	8	9	8	9	16	9
Farine de manioc	Kg	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Maïs	Kg	11	10	15	20	-	25	-	-	-	25	27	13	18
Haricots frais	Kg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haricots verts	Kg	-	-	33	4	50	-	-	-	-	20	25	-	32
Petits pois verts	Kgs	33	-	-	40	-	47	40	-	40	-	33	36	34
Courges	Kg	4	5	4	8	11	-	11	-	-	7	5	7	7
II. VIANDES ET POISSONS														
Porc	Kg	-	-	140	130	130	140	140	140	140	140	140	140	138
Saucisson non en boîte	Kg	-												
Boeuf (rôti)	Kg	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Viande avec os	Kg	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Coq	vif kg	111	122	116	125	133	121	117	130	128	131	137	173	128
Chèvre (gigot)	Kg	120	120	120	120	130	[illegible]	120	120	130	140	140	140	128
Poissons fumés	Kg	200	200	200	150	-	163	163	[illegible]	184	-	200	200	183
Poissons frais	Kg	137	166	100	150	100	100	80	100	121	129	108	100	139
Petits poissons secs (INDANARA)	Kg	-	200	200	200	200	-	200	200	200	200	217	200	202
CREMERIES-MATIERES														
Lait frais du pays	I litre	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Lait en poudre	400 grs	-	268	262	269	245	240	243	250	245	245	245	245	250
Beurre pasterisé	450 grs	-												
Fromage du pays														
Margarine	450 grs	158	198	180	184	193	194	194	184	185	205	208	203	191
Huile de coton	litre	208												208
Huile d'arachide	litre										222soja			202 soja
Huile de palme	"	144	162	144	135	135	135	135	162	182	180	180	180	152
Oeuf de poule	pièce	8	8	80	10	11	11	12	10	10	11	11	10	9
Saindoux	Kg	150				150								150
LEGUMES-FRUITS														
Oignons rouges	Kg	135	72	90	80	84	67	62	57	81	82	67	67	78
Poireaux	Kg	-	-	30	50	25	17	20	-	-	18	-	-	26
Carottes	Kg	42	21	33	-	-	-	38	57	-	50	-	38	40
Feuilles de manioc	Kg	25	14	25	20	-	21	-	-	-	17	27	23	20
Folon (Inyabutongo)	Kg	15	8	13	-	-	16	-	17	25	10	14	13	14
Choux	Kg	10	9	7	-	7	10	10	6	9	12	12	12	9
Tomates fraîches	Kg	39	16	49	55	57	48	73	76	55	30	23	40	47
Oranges	Kg	59	52	-	44	87	-	-	-	-	-	-	-	60
Bananes mûres	Kg	17	20	19	17	19	20	24	25	21	16	24	26	20
Ananas	Kg	26	-	-	-	-	-	-	-	41	27	-	-	3

| | | |

B. PRODUITS NON ALIMENTAIRES:

Habillement et Linges:														
Americani	m							100	125	125	125	125-	1[illegible]	120
Drill khaki	"		220											220
Coton imprimé (flanelle)	"	200	200	200		200	200	200	200	200			180	198
Fibrane imprimé	"	150	160	160			160	160	160	160		160	160	159
Spun	"	90	90	100	95	98	95	95	100	100	90	90	100	95
Pantalon khaki	coupe	425	432	425	425	425	425	425	408	408	375	375	-	413
Short(pr femme)	pièce													
Slip homme	"													
Chemise SHIKIBO	"													
Maillot de corps	"													
Couverture ZAMU	"	525	500	477	500	490	500	500	500	500	525	500	550	510
Draps de lit simple	paire	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1350	1200	1200
Chaussures/homme	paire													
Sandales/femme	paire													
Chaussettes	paire	120	130	133	150	130	130	150	130	140	150	140	150	138
Soutien-gorge	pièce	195												195
III. EQUIPEMENT MENAGER:														
Casserole en alum.	pièce										370	400	400	385
Seau en métal M 34	pièce													
Bassin en alum.	"		300	300	300		300	300						300
Seau en plastique	"	300	298	296	300	300	300	300	300	300	300	300	300	299
Bassin en plastique	"	370	370	367	357	368	368	368	368	368	368	353	375	366
Assiette fleurie plate	"	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150

| | | |

Mouchoir de poche		50	50	50	50	50	50	50	-	-	-	-	-	75-	58			
Cafénol (10 cés)	paquet																	
Aspro (10 cés)	paquet						50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
COMBUSTIBLES.							50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Charbon de bois	sac	250	355	350	390	300	300	350	350	356	350	340	340	336				
Pétrole lampant	litre	55	56	54	46	46	40	42	34	35	35	35	42	43				
Mazout	litre		-	56	-	57	-	-	59	59,2	59,2	59,2	59,2	58				
Essence tourisme	litre	58	58	-	60	-	-	62,2	-	62,2	62,2	62,2	62,2	61				
Essence super	litre																	
V. SERVICES:																		
Repas de midi-Restaurant	Standing	120	110	110	110	110	113	105	105	105	113	113	120	112				
	± élevé	700	700	700	700	400	450	400	650	550	650	650	650	650				
Distribution eau	m3	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17				
Distribution électrcité	Kwh	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6				
Abonnement ann. Kinyamateka		200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200				
Coupe de cheveux	service	40	40	40	40	40	40	40	50	50	50	50	50	50				
Transport	Service	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Part postal	service	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10				
Tailleur Pantalon	Service	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250				
Nettoyage costume	service																	
VI. DIVERS:																		
Allumettes Union Match	boîte	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5				
Papiers à lettre	50 pièces	70	70	70														
Enveloppes par avion	50 pièces	80	90	102	90	77	90	80	70	60	60	60	80	78				

.../...

Crayon à bille(bic)	pièce	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Houe	"	300	300	305	307	300	300	290	300	325	330	318	320	308
Machette	"	182	182	200	178	178	190	178	190	175	180	190	180	183
Chambre à air (vélo)	"	350	400	350	400	350	400	350	400	350	400	350	400	379
Pneu pour vélo	"	1.050	1050	1050	1050	1.000	1.000	1.000	800	800	800	800	800	800
Tôle ondulée	"	450	440	445	420	425	423	423	420	410	417	413	400	422
Ciment	sac	1725	1750	1.800										1.758
Poste de radio Mera	pièce													
Pile pour radio -Everydy	"	25	25	25					25	25	25	25	-	25
Film Photographique	pièce	275	275	275	275	275	450	-	450	450	-	-	350	341
Pile pour radio National	"	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Parapluie		400	400	425	-	375	350	350	350					378

(-) = Produits non relevé ou inexistants ( )

INSPECTION DE BYUMBA

Au cours de l'année 1980, le Service d'Inspection du Commerce en préfecture de BYUMBA s'est penché surtout au contrôle des prix à l'intérieur de la préfecture et du commerce frontalier. La réalisation de cette lourde tâche requiert le concours de tous les services intéressés en commençant par les autorités communales et préfectorales et autres services installés dans la préfecture, tels que les services de douanes.

Mais hélas le manque de moyen de déplacement a été un handicap sérieux pour mener à bien cette tâche. Si même certains centres ont pu être visités, c'est grâce à des arrangements personnels avec des services de la préfecture qui disposaient des moyens de déplacement.

1. Activités commerciales :

On distingue deux types de commerce en préfecture de Byumba : d'une part le commerce légal exercé par des personnes immatriculées au Registre de Commerce et qui exercent des activités commerciales contrôlables; d'autre part, le commerce frontalier confondu avec la fraude, qui éberge toutes les activités commerciales illicites et qui se fait pendant les heures avancées de la nuit ou par des voies obscures.

1.1. Commerce régulier.

Au 31 décembre 1980, la préfecture de Byumba comptait 308 commerçants immatriculés au Registre de commerce et répartis sur 55 centres commerciaux et de négoce de la préfecture.
Tous ces commerçants ont chacun, ou un magasin ou boutique, ou un débit de boissons, ou des camions ou camionnettes de transport qui font la navette entre KIGALI et BYUMBA.

A côté de ces commerçants immatriculés au Registre de commerce existe d'autres qui exercent des activités commerciales sans registre de commerce.
Ce sont ces mêmes personnes, difficiles à contrôler par le service de l'inspection du commerce qui pratiquent la hausse illicite des prix sans se soucier de quoi que ce soit. Ce commerce concerne surtout les produits vivriers locaux et les produits importés de première nécessité.

2. Commerce frontalier :

A travers le commerce frontalier, on peut noter certaines transactions saines et utiles pour l'économie nationale. L'entrée des produits vivriers qui gonfle notre maigre production qui ne satisfait pas la demande sans cesse croissante

par la croissance démographique et la dégradation de la productivité de notre sol.

L'importation défaillante de certaines marchandises au niveau de ses importateurs de Kigali est compensée dans le commerce frontalier.
Le pétrole lampant, les lubrifiants et certains articles de première nécessité pour ne citer que ceux-là ont longtemps bénéficié d'une stabilité des prix bien que relative sur le marché intérieur grâce à la clandestinité à la frontière.

Cependant, le commerce frontalier, régi par aucune réglementation, présente ses méfaits à tous les niveaux. C'est ainsi que nous avons souffert d'une pénurie de la bière primus et d'une flambée de ses prix. Il a favorisé la désorganisation du commerce de cet article au niveau préfectorale. Aussi faut-il signaler que les centres de commerce installés dans les communes frontalières du nord commencent à se détruire au détriment du commerce frontalier. Ce ne sont plus des boutiques mais des dépôts de marchandises prêtes à l'exportation ou qui rentrent clandestinement.

INSPECTION DU COMMERCE DE KIBUNGO

La Préfecture de Kibungo, sans importateurs-grossistes, possède deux centres commerciaux (Kibungo et Rwamagana) ainsi que quelques centres de négoce et des marchés. Certains centres de négoce sont tombés en ruine à cause de l'exode rural des commerçants vers la capitale et les centres commerciaux où les affaires sont plus florissantes.

A Kibungo comme partout ailleurs dans les préfectures, la catégorie de demi-grossistes avait pour but d'éviter l'afflux de tous les commerçants chez des rares détenteurs des biens. L'objectif était donc de décentraliser le commerce vers l'intérieur afin que les détaillants des préfectures puissent s'approvisionner le plus près possible. Mais hélas, à Kibungo comme ailleurs, fussent des plaintes de partout : les commerçants demi-grossistes et détaillants de Kigali s'arrachent des marchandises chez les importateurs et, quand les demi-grossistes de l'intérieur arrivent à Kigali, ne trouvant rien chez l'importateur, se rabattent aux détaillants du lieu. Et, c'est ici que le contrôle devient difficile; une longue chaîne d'intermédiaires se crée et s'allonge quand les détaillants des centres de négoces éloignés du chef-lieu de Préfecture viennent s'approvisionner dans les centres commerciaux de Rwamagana et Kibungo et, c'est la hausse inconsidérée des prix qui s'en suit.

Situation des activités commerciales

1. Centres visités

De prime abord, l'on se doit de signaler que le manque de moyen de déplacement a constitué, comme pour les années antérieures, un handicap sérieux à l'inspection et contrôle des prix. Et, comme la Préfecture ne dispose pas assez

.../...

de véhicules pour assurer le déplacement du personnel y affecté, l'inspecteur du commerce se voit obligé quelquefois de demander des services à des commerçants alors qu'il va contrôler leurs collègues ! Encore, faut-il admettre que, avec ces moyens non sûrs, il est difficile d'établir un programme de service coordonné.

Malgré le manque de moyen de déplacement, quelques centres ont pu être visités. Ces centres sont : Kibungo, Rwamagana, Kayonza, Karembo, Gituku, Rukira, Kabarondo, Remera, Mutendeli, Nyarutunga, Mubuga et Karubamba. Dans tous ces centres, les infractions les plus fréquentes sont : le non-affichage des prix, la tricherie dans le pesage, le débit de boissons sans Licences, la vente des articles sans factures, l'absence des inscriptions complémentaires, la hausse illicite des prix et l'exercice des activités commerciales sans registre de commerce.

2. Prolifération des échoppes et des étals

Dans le souci d'encadrer les jeunes colporteurs, le Ministère de la Jeunesse les a aidés à monter des échoppes éparpillées ici et là. Mais hélas, le mouvement n'a pas été contrôlé, de façon qu'on est tombé dans une prolifération de ces échoppes sur lesquelles les communes perçoivent des taxes mais qui ne sont pas immatriculées au registre de commerce.

3. Le problème de la vente de la bière Primus à domicile

En principe, tout commerçant de la Primus doit être en possession d'un registre de commerce et d'une licence ad hoc. Mais la prolifération du commerce de ce produit à domicile pose un gros problème quant à sa suppression. Généralement, ce genre de commerce est pratiqué par les femmes libres et d'autres personnes qui profitent des périodes de pénurie pour gonfler leurs poches en pratiquant la hausse illicite des prix. Dans ces conditions, il est pratiquement impossible de procéder à une inspection parce que, d'une part, la loi reconnaît l'inviolabilité du domicile et, d'autre part, l'article deux de la loi du 23 janvier 1971 sur le registre de commerce stipule "nul ne peut exercer le commerce sans registre de commerce". C'est donc dire avec quelle circonspection le problème doit être envisagé parce que les moyens de réprimer un tel commerce s'avèrent d'une fagilité extrême.

Le contrôle et la surveillance des activités commerciales, pour être réellement opérationnels, doivent avoir des ramifications sur toute l'étendue du territoire national, jusqu'à la commune, entité administrative la plus proche des consommateurs. Dans ce contexte, une commune devrait être dotée au moins de deux inspecteurs du commerce tandis qu'une commune urbaine en aurait au moins cinq, sans oublier la création d'une brigade mobile qui circulerait à travers tout le pays.

.../...

Cette politique de recrutement à completer par une politique de formation et de perfectionnement devra être accompagné des moyens matériels et financiers à la hauteur des tâches assignées à ces agents.

2.3.2.8. TRANSPORT INTERNATIONAL ET TRANSIT

Au cours de l'année 1980, les Services du Commerce ont été étroitement associées soit aux réunions interservices, soit aux missions extérieures relatives au transport international et aux problèmes de transit.

Politique des Corridors

Le Rwanda, de part sa position d'enclavement, est appelé à opter pour une politique efficace de transports internationaux. Or, pour le moment les axes qui relient le Rwanda à la mer, sont parsemés de toute une série de difficultés qui empêchent souvent leur exploitation optimale. Outre la longueur de la distance jusqu'à la mer - plus ou moins 1700 km jusqu'à l'Océan Indien - le commerce extérieur du Rwanda s'effectue en traversant plusieurs pays aux réglementations en matière de transport et aux procédures douanières différentes. Dans plusieurs cas, il faut utiliser plusieurs modes de transport d'où l'existence de plusieurs transbordement et ruptures de charges. Pour résoudre les problèmes, il importe d'entamer une étude de tous les axes possibles reliant le Rwanda à l'extérieur (circuits d'exportation et d'importation et modes de transport, moyens de transport, en tonnage, avion, chemin de fer, obstacles au transport, interférences entre transport intérieur et extérieur etc....

En ce qui concerne le transport international, l'approche qui est entrain de prendre progressivement corps est l'identification de ce que l'on a appelé les corridors sur l'Océan Indien.

Corridor - Nord

Le Corridor dit Nord est celui qui relie Bujumbura à travers le Rwanda et l'Uganda au port de Mombasa. Sur initiative du Marché Commun, les Représentants du Burundi, du Kenya, du Rwanda et de l'Uganda se sont réunis à Bruxelles les 18 et 19 novembre 1980 en vue de se mettre d'accord sur les actions à mener au titre de la coopération régionale de la Convention ACP/CEE de Lomé II. La Tanzanie, le Soudan et le Zaïre y étaient invités en tant qu'observateurs.

Obstacles physiques

Les goulets d'étranglement qui handicapent souvent le bon fonctionnement de cet axe résultent en ordre principal de l'impossibilité d'utiliser le chemin de

.../...

fer en raison de la déterioration des chemins de fer ugandais et de l'absence de coordination entre ces derniers et les chemins de fer Kenyans ainsi que la dégradation sensible de l'état des routes en Uganda et au Kenya.

En ce qui concerne la combinaison de deux modes de transport, force est de souligner que les routes et chemins de fer ugandais et kenyans ont été construits, il y a plus de 50 ans si bien que beaucoup d'aménagements sont à refaire.

La synthèse des actions prioritaires à mener, synthèse retenue par le Marché Commun après la réunion de Bruxelles, se présente comme suit :

- nouveaux wagons pour l'Uganda Railways Corporation (U.R.C) couverts, découverts, citernes,
- amélioration de chemin de fer au Kenya et en Uganda (ateliers mécaniques, pièces de rechange, assistance technique),
- système de communication entre Uganda Railways Corporation et Kenya Railways Corporation,
- étude d'harmonisation de locomotives pour les chemins de fer kényans et ugandais et système de signalisation;
- remplacement des voies sous les sections qui représentent les contraintes les plus importantes;
- investissement dans le parc à locomotives;
- installation pour trafic des containers;
- construction de la route Kabale - Gatuna, y compris bureaux de douane à Gatuna, ou la route NTUNGAMO - KAGITUMBA.
- route RUBALE - NTUNGAMO - MBARARA
- route MBARARA - LYANTONDE
- remise en état d'autres sections de la route Mombasa - Nairobi.

L'on doit noter que ces améliorations physiques soumises aux Etats concernés en vue d'en tirer des priorités définitives à financer sur Fonds Régional de la Convention de Lomé II, correspondent à quelque chose près aux priorités défendues par la délégation rwandaise à Bruxelles, à savoir :

- réhabiliter le chemin de fer Mombasa - Kampala, car ce mode de transport est moins cher. En clair, une fois cette voie complétement réaménagée, l'on reviendrait à la situation de l'époque où le Rwanda prenait ses marchandises y compris le carburant à Kampala;
- l'approche KASESE soutenue par l'Ouganda pour des besoins de désenclavement intérieur ne revêt pas la même priorité pour le Rwanda, étant donné qu'il s'agit d'une gare perdue en brousse avec des infrastructures inadaptées.

.../...

- En ce qui concerne les routes, l'asphaltage du trançon KABALE - GATUNA réjoindrait la route GATUNA-KIGALI à amenager éventuellement pour les besoins du trafic international. Même si la route KAYONZA-KAGITUMBA, avec son prolongement en Uganda, n'est pas retenue par la synthèse définitive de la CEE, la partie rwandaise devra insister lors des priorités à arrêter après avoir consulté tous les pays concernés par le Corridor-Nord.

Obstacles juridiques et administratifs

Sans négliger l'importance des obstacles physiques, force est d'admettre que les aménagements physiques, si importants soient-ils, n'auront de sens que s'ils sont assortis d'un minimum de garantie entre les pays utilisateurs enclavés et les pays de transit. C'est dans ce sens que le FED a déjà désigné deux experts dont l'objectif est d'identifier l'ensemble des obstacles administratifs et juridiques qui se posent sur le corridor- nord. Les recommandations des experts seront discutés par un comité intergouvernemental qui se réunira au Kenya au moment opportun.

Corridor-Central

Le Corridor dit Central, est celui qui relie le port de Dar-es-Salaam au Burundi, au Rwanda et au Zaïre.
Parmi les actions à mener sur cet itinéraire, l'on peut retenir celles qui suivent :

- aménagement du Port de Dar-es-Salaam
- aménagement du chemin de fer de Dar-es-Salaam
- système de transport sur le lac Tanganyika, avec amélioration des ports de Kigoma, de Bujumbura, de Kalondu et de Kalemi, aménagement du chemin de fer Tabaro - Isaka, aménagement et asphaltage de la route Isaka - Rusumo, ainsi que l'acquisition du matériel roulant sur Isaka - Rusumo et la construction des entrepôts à Isaka, construction de lignes de chemins de fer Gisenyi - Kigali - Rusumo - Kemondo-bay, Uvinza - Musongati, Gitega, Rusumo, Musoma - Arusha, modernisation du Port de Tanga, chemin de fer Kamina-Kabalo-Kalemi,
- l'aménagement et la construction des routes régionales parmi lesquelles, celles qui intéressent le Rwanda sont les trançons reliant Rusumo à Isaka.

Toutes ces actions convenues dans les grandes lignes entre les Gouvernements du Burundi, du Rwanda, de la Tanzanie et du Zaïre feront objet d'un cadre de concertation probablement à Bruxelles en mai 1981 sous l'égide de la C.E.E., à l'instar de ce qui s'est passé pour le corridor nord.
La nature des obstacles juridiques et administratives sur le corridor-central devra être également recensée.

.../...

Problèmes de transit à travers l'Uganda, le Kenya et la Tanzanie

Les marchandises à destination et en provenance du Rwanda se heurtent à une série de procédures de transit impliquant une continuelle interprétation des nombreuses réglementations. Ces procédures contribuent à créer des longs délais aux postes frontaliers et points de transit devenus plus tracassièrds après l'éclatement de la Communauté est africaine. A titre d'illustration, une étude faite par la CNUCED révèle que pour une opération de transit de marchandises destinée à la consommation à Bujumbura et passant par le Kenya, l'Uganda et le Rwanda, l'on doit présenter 19 documents différents avec un minimum de 63 exemplaires à 19 agents intervenants dans 10 bureaux de douane, 5 bureaux de transit, 2 autorités portuaires, une agence de transit et les entrepôts MAGERWA au Rwanda. A cela, il faut ajouter d'autres formalités relatives au contrôle de véhicules et aux procédures d'immigration pour chauffeurs et convoyeurs. Par ailleurs, à l'intérieur de chaque pays, il existe une série de taxes et imposition qui frappent le commerce de transit.

Uganda : Il s'agit plus particulièrement :

- du transit bond qui est un cautionnement en fonction de la valeur du droit de douane versée ou garantie par une institution bancaire ou une assurance contre paiement de plus ou moins 10 %.
  La caution concerne aussi bien le camion que les marchandises en transit.
- d'une taxe de péage route, qui est de $ USA 380 à l'entrée par camion
- d'une licence de transit de marchandises (2000 Shilling ugandais par camion-remorque, Sh 1000 ugandais par camion semi-remorque et Sh. 1000 ugandais par camion simple par an).
- d'une escorte pour café : $ USA 400 par convoi de 20 camions au maximum,
- d'une assurance valable pour l'Uganda.

Particulièrement en 1980, les autorités ugandaises ont instauré d'autres formalités qui ont beaucoup gêné le transit du café rwandais :

- transmettre à l'avance au Gouvernement Ugandais la liste des personnes transportant le café de Kigali à Mombasa,
- sceller tous les camions à MIRAMA Hill et desceller à MALABA,
- un seul point d'entrée sur le territoire ugandais,
- fixer un seul point de repos pour les chauffeurs
- communiquer aux autorités ugandaises le n° du camion, quantité du café transporté, le temps approximatif à utiliser entre les postes d'entrée et de sortie de l'Uganda,
- payer le service d'une escorte obligatoire entre MIRAMA Hill et MALABA,
- ouvrir un compte convertible en Uganda pour le paiement de carburant,
- tenue par les chauffeurs des documents de transport des marchandises,
- interdiction de stocker le café à Kampala.

.../...

Tous ces points dont la réalisation a beaucoup freiné l'écoulement de notre café à travers l'Uganda ont fait objet de discussions et négociations notamment lors d'une mission rwandaise conduite par le Ministre des Postes et des Communications du 27 juin au 4 juillet 1980. A l'issue de cette rencontre, certaines de ces contraintes ont été assouplies, mais les difficultés ne sont pas arrêtées pour autant, si bien qu'une partie importante de notre café a dû être transportée par avion.

Kenya : Il est question :

- d'une taxe péage route de K. Sh. 1500 pour 15 jours et d'une amende de K.Sh. 1500 par jour au-delà de 15 jours.
- d'un cautionnement dans les mêmes conditions qu'en Uganda, seuf que la commission varie entre 1,5 et 2,5 du montant cautionné,
- d'une licence de transit de marchandises K. Sh. 2000 par an pour
  un camion-remorque, K. Sh. 1000 par an pour
  un camion semi-remorque K. Sh. 1000 par an pour
  un camion simple;
- d'une escorte pour café et thé : K. Sh 60 par tonne,
- des frais portuaires, selon les tarifs en vigueur au port de Mombasa
- d'une assurance au Kenya.

Tous ces frais sont accompagnés également de toute une série de documents exigés par les autorités du Kenya.

Tout au long de l'année 1980, au cours de négociations bilatérales la délégation du Rwanda a formulé des demandes complètes en direction de son partenaire, demandes qui n'ont pas encore eu un début d'exécution :

- diminution des taxes liées à l'escorte,
- diminution des frais portuaires,
- suppression des taxds payées pour acquisition de licence de circulation de véhicules transportant des marchandises en transit au Kenya,
- suppression du transit bond,
- harmonisation des documents et procédures de douane.

Il y a peut-être lieu d'espérer qu'au cours de 1981, tous les problèmes liés aux entraves juridiques et administratives pourront trouver des solutions dans le cadre des efforts en cours sous l'égide du FED au titre du Fonds régional de la Convention ACP/CEE de Lomé II comme explicité par ailleurs.

.../...

Tanzanie

Il existe sûrement des taxes et imposition de même nature, mais l'on n'a pas fait d'inventaire complet étant donné que le trafic des marchandises à travers la Tanzanie restera insignifiant tant que l'itinéraire Kigali - Dar-es-Salaam ne sera pas opérationnel. Force est d'admettre évidement que l'utilisation du port de Dar-es-Salaam est surtout avantageuse pour la bonne raison que nos marchandises en importation et exportation atteindront la mer en ne traversant qu'un seul pays. Les facilités à négocier seront mieux conçues dans l'optique d'une approche semblable à celles concédées antérieurement dans le cadre des Belbases.

Transitaires opérant au RWANDA

En dehors des problèmes qui se posent au delà du territoire national, dans le domaine du transport international et du transit, des efforts sont toujours tentés pour organiser les activités de transitaires exerçant leurs activités au Rwanda. Les principaux transitaires opérant au Rwanda sont :

- NOTCO : Immatriculée en 1976, avec un papital de 3.000.000 Frw
- INTERFREIGHT: Immatriculée en 1980, avec un capital de 20.000.000 Frw
- AMIRWANDA : Immatriculée en 1977, avec un capital de 30.000.000 Frw
- TRANSINTRA : Immatriculée en 1977, avec un capital de 5.000.000 Frw
- STIR : qui a ajouté récemment à son activité principale de transit et qui dispose à cet effet d'une antenne à Mombasa,
- QUICKLEAR : qui s'occupe également du transit de marchandises à destination et en provenance du Rwanda.

Comme tous les transitaires, ceux qui exercent leurs activités au Rwanda vivent des recettes perçues directement en rétribution des services qu'ils rendent. Malgré que les transitaires au Rwanda soient nombreux, l'on ne parvient pas à asseoir des structures de concurrence viables au niveau des tarifs, opération complexe par ailleurs parce que la facturation se fait sur base des services complémentaires certes mais différents (dédouanement, emballage, camionnage etc...) sans perdre de vue que cette facturation se fait souvent sous les caractéristiques spécifiques aux marchandises dans le cadre du rapport poids volume.

Seule la STIR, d'introduction récente dans le circuit, est parvenue à présenter un tarif uniforme maximum tout au plus sur l'itinéraire Mombasa - Kigali dans les deux sens.

En ce qui concerne l'AMIRWANDA, Société au sein de laquelle l'actionnariat rwandais est majoritaire, force est de reconnaître que cette participation si confortable soit-elle n'a pas encore permis une décolonisation des activités de la société. Les décisions sont toujours prises à Anvers, de même que la facturation. D'aucuns estiment à juste titre que l'AMIRWANDA, au lieu d'exercer ses activités en tant que Société de droit rwandais n'a fait que se maintenir comme une simple Agence de l'AMI-ANVERS. Cette situation explique le conflit en cours qui oppose les deux catégories de partenaires : actionnariat rwandais (voulant, soit arracher les concessions maximales, soit se retirer purement et simplement de la Société en cas d'impasse) et l'actionnariat étranger (voulant maintenir le statu quo).

Politique des entrepôts à l'extérieur

Depuis un certain temps, le Rwanda s'intéresse à l'acquisition des entrepôts pour ses marchandises dans les ports ou au terminus des Chemins de fer des pays voisins.

Les entrepôts dont il est question sont à situer à : Mombasa, Malaba, Kampala, Kasese, Isaka et Dar-es-Salaam.

Mombasa : Le principe de l'acquisition d'un entrepôt rwandais à Mombasa sous forme d'une zone franche a été admis lors de la visite du Chef de l'Etat Rwandais au Kenya en 1979. Depuis lors des contacts entre les deux Gouvernements sont en cours en vue de traduire le principe dans la réalité. Pour ce faire une étude technico - économique faite par le BUNEP s'articule sur les éléments suivants :

- structure et évolution des importations et des exportations;
- situation du transport international du Rwanda
- infrastructure de transport
- les installations d'entreposage nécessaire à Mombasa.

Pour donner suite à ces études techniques, il a été demandé à la partie kenyane d'indiquer la localisation du site à attribuer au Rwanda, de conclure un cadre conventionnel sur le statut des futurs entrepôts, sans perdre de vue qu'une fois ces préalables réunies, il va falloir trouver des sources de financement. Pour le moment la balle est dans le camp de notre partenaire.

Malaba : L'idée de construire des entrepôts rwandais à Malaba n'est pas aussi prioritaire que le projet de Mombasa. Elle a vu le jour après la déterioration des rapports économiques entre le Kenya et l'Uganda. Maintenant qu'il y a une reprise des relations entre les deux pays, un point de transbordement entre Mombasa et Kampala constituerait sûrement une rupture supplémentaire de charge à éviter.

.../...

Mais les études en cours doivent envisager aussi l'éventualité des entrepôts à Malaba quitte au Gouvernement rwandais de décider et de fixer les priorités au vu des éléments comparatifs assez complets.

KAMPALA et KASESE : L'installation des entrepôts rwandais du moins pour le carburant à toujours existé à Kampala. L'on notera en passant que jusqu'à récemment, la STIR disposait également d'un dépôt propre à Kampala.
Le retour à la situation antérieure est souhaitable, mais le tout dépendra de la viabilité du chemin de fer Kenya - Tanzanie, et des possibilités de rejoindre nos marchandises en importation à Kampala plutôt que d'aller en chercher à Mombasa ou à Naïrobi.

Quant à la voie de Kasese située à proximaté du Rwanda, certes, elle serait l'entrepôt idéal qui viendrait en deuxième point après les entrepôts de Mombasa; mais pour le moment la localité de Kasese n'est pas à même d'accueillir nos marchandises tant en importation qu'en exportation (absence de fonctionnement du chemin de fer Mombasa - Kasese, absence des infrastructures d'accueil, gare perdue en brousse etc...).

Dar-es-Salaam et Isaka : L'utilisation optimale du Port de Dar-es-Salaam par le Rwanda, est étroitement liée aux négociations (Rwanda-Burundi, Zaïre, Tanzanie) sur l'avenir des Belbases. Ces dépôts conçus en 1921 sont très petits pour les 3 pays voire même pour un seul pays. Qui plus est, ils ont été déjà nationalisés par la Tanzanie comme explicité par ailleurs dans le chapître relatif aux activités de la CEPGL en 1980.

Pour ce qui est des entrepôts d'Isaka, les Experts rwandais ont déjà identifié le terrain pour un espace estimé à 12 km. Il reste à élaborer un projet détaillé économique et technique à faire précéder d'un accord bilatéral portant cession du terrain, modalités de collaboration avec les Responsables de chemin de fer, avec les douanes, formes juridiques des futurs entrepôts etc....
Ce projet est d'autant plus important qu'il conditionne le transit de nos marchandises sur le territoire tanzanien une fois que les routes en construction en Tanzanie auront été achevées.

Transport aérien

Jusqu'à un passé récent, le Rwanda avait utilisé le transport de fret aérien dans des propositions insignifiantes, mais depuis un certain temps le pays s'est doté d'un avion cargo de type Boeing 707 qui a commencé à assurer 10 vols par semaine entre Kigali et Mombasa et un vol à destination de l'Europe.

.../...

Il se pose cependant des problèmes de rentabilité de cet avion qui tiennent à la nécessité de trouver un équilibre entre les vols Europe - Kigali et Kigali - Mombasa. Les réunions et discussions qui ont eu lieu en 1980, auxquelles les Services du commerce ont été associés, ont tenté d'examiner les voies et moyens de rentabiliser cet avion, notamment par :

- protection commerciale toujours plus accrue,
- interdiction d'une concurrence déloyale des avions - cargo en provenance des autres pays,
- contraindre les transitaires à céder les marchandises en priorité à Air Rwanda.
- Etablissement des tarifs rémunérateurs
- Equilibre des marchandises à l'importation et à l'Exportation etc...

2.3.2.9. CARBURANT

D'emblée on doit noter que le carburant figure parmi les produits de grande consommation qui au cours de l'année 1980 ont attiré l'attention du Ministère de l'Economie et du Commerce en général et du Service du Commerce en particulier. Le carburant eu égard à son importance stratégique et son effet d'entrainement dans l'économie du pays, comme on peut s'en rendre compte au vu des importations de ce produit de 1973 au 31 décembre 1979, a évolué d'une façon spectaculaire parmi les importations du pays pendant cette période.

En effet, en 1973, le carburant qui entrait dans les importations du pays pour 209.777.911 Frw est passé fin 1979 à 1.093.192.914 Frw, ce qui fait une augmentation de 421,12 % . Ces augmentations se justifient par les besoins croissants du pays en produits pétroliers et par l'inflation que le pays a importé par le biais de ce produit, ajouté aux augmentations qui sont opérées par les pays fournisseurs. C'est à cause de ces réajustements dictés par l'extérieur que les prix du carburant ont changé trois fois tout au long de l'année 1980, conformément au tableau ci-dessous.

.../...

TABLEAU DES AUGMENTATIONS DES CARBURANTS (KIGALI)

1970 - 1980

ANNEE / PRODUIT	1970-1973 1/1/70 au 28/12/73	28/12/73 01/04/74	01/04/74 31/08/74	31/08/74 03/11/75	03/11/75 10/04/76	10/04/76 09/02/78	09/02/78 06/02/79	06/02/79 04/07/79	04/07/79 10/09/79	10/09/79 03/10/79	03/10/79 21/01/80	21/01/80 26/03/80	26/03/80 21/07/80	21/07/1980 ----
SUPER														
- Gros	13,30	17,90	22,50	25,00	26,40	30,00	33,50	38,10	42,40	47,20	49,70	54,30	56,60	58,60
- Détail	14,60	19,90	25,00	27,50	28,30	31,90	35,40	40,00	44,30	49,10	52,00	56,70	59,00	61,00
ORDINAIRE														
- Gros	12,20	16,70	21,00	23,20	24,80	28,70	32,20	37,20	39,60	44,10	48,10	51,80	55,00	57,00
- Détail	13,40	18,40	23,00	25,50	26,70	30,60	34,10	39,10	41,50	46,00	50,50	54,20	57,40	59,40
MAZOUT														
- Gros	12,80	16,40	22,00	22,80	24,20	27,00	30,40	36,09	37,20	45,30	46,50	52,20	53,40	55,40
- Détail	13,70	18,00	24,00	25,10	26,00	28,80	32,20	37,89	39,00	47,10	49,00	54,60	55,80	57,80
PETROLE (Lampant)														
- Gros	10,00	12,70	17,50	19,10	20,90	24,30	26,80	31,09	34,60	40,60	42,40	47,50	49,30	51,20
- Détail	10,80	14,00	19,50	21,00	22,50	25,90	28,40	32,69	36,20	42,20	44,80	49,90	51,70	53,60

Comme on le sait, l'enclavement géographique du Rwanda et le rôle toujours croissant des carburants dans son économie, ont amené à constituer des réserves stratégiques de ces produits. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Economie et du Commerce a signé avec PETRORWANDA un contrat de remplissage des réservoirs stratégiques de Bigogwe (capacité de 5.000.000 litres) et de Gasyata (même capacité que Bigogwe).

Actuellement, les Services du Ministère de l'Economie et du Commerce, en collaboration avec les autres départements directement concernés examinent avec la Direction de PETRORWANDA un projet de contrat de gestion des dépôts stratégiques existants.

Il y a lieu de rappeler au passage que les réservoirs de Bigogwe construits par la SAG ont été réceptionnés provisoirement le 9 décembre 1980 par le Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement.

Etant donné que la capacité actuelle des dépôts s'avère encore insuffisante, puisque le pays veut atteindre au moins une capacité de 30.000.000 litres pouvant lui permettre de servir pendant 6 mois en cas de rupture d'approvisionnement totale, l'extension des installations existantes doit continuer.
Dans le cadre de ce programme, le Ministre de l'Economie et du Commerce a procédé à la pose de la première pierre du projet de construction d'autres dépôts à Butare durant la quinzaine des projets. Le projet dont on attend un financement de la France, devrait avoir une capacité de 10 millions de litres. Ainsi à la fin de ce projet, le Rwanda disposera de stocks d'une capacité de 20 millions de litres auxquels il faudra ajouter d'autres installations d'une capacité de 10 millions de litres à Kigali.

Enfin, toujours dans le souci d'accroître des réserves de carburants, le Ministère de l'Economie et du Commerce compte inviter les pétroliers installés dans le pays à soutenir le programme de l'Etat en la matière en construisant eux aussi, à la mesure de leur entreprise, des stocks stratégiques à l'intérieur du pays.

Il a été dit plus haut que le Ministre de l'Economie et du Commerce a déjà signé un contrat de remplissage des réservoirs de Gasyata avec PETRORWANDA. Il s'agissait en fait de combler les prélèvements qui y avaient été faits en 1979 lorsque le pays subissait les effets de la fermeture de ses voies traditionnelles d'approvisionnement.
Les quantités prélevées ont été prêtées aux pétroliers conformément au tableau suivant :

.../...

Carburants prêtés aux Pétroliers

	Es. Super	Es. Ordinaire	Mazout	Valeur en FRW
MOBIL LUBRICAR	130.000 l.	110.930 l.	120.000 l.	13.153.736 FRW
SELEMAN Sadala	-	262.000 l.	-	9.222.400 FRW
RWANDA Pétrogaz	36.000 l.	-	60.000 l.	3.447.600 FRW
SHELL	412.000 l.	304.000 l.	29.175 l.	28.015.455 FRW
ELECTROGAZ	-	-	478.600 l.	14.151.234 FRW
E.R.P.	41.445 l.	90.000 l.	491.600 l.	21.936.414 FRW
ONATRACOM	12.000 l.	-	54.800 l.	2.033.560 FRW
T O T A L	631.445 L.	766.930 L.	1.234.545 L.	118.164.784 FRW

Les remboursements des emprunts qui ont débuté en 1979 se sont poursuivis tout au long de 1980. A la fin de cette année les dettes de ces pétroliers envers l'Etat se présente comme suit :

Dettes des Pétroliers envers l'Etat (Fin 1980)

SHELL	24.216.315 FRW
MOBIL	8.153.736 FRW
SELEMAN (Nyabugogo)	3.165.276 FRW
ELECTROGAZ	13.151.234 FRW
T O T A L	48.686.561 FRW

La récupération des créances encaissées en 1980 a été réalisée grâce à l'intervention des Services du Parquet auxquels le Ministre de l'Economie et du Commerce a remis le dossier par sa lettre du 16 septembre 1980, n° 05.19/3143/80/ Commint, suite à la réticence des débiteurs à s'acquitter de leurs dettes.

.../...

2.3.2.10. IMPORTATION DE VEHICULE ET DES PIECES DE RECHANGE

Le chapître IV de la Réglementation du change met en parallèle les dispositions réglementaires convenues entre le Ministère de l'Economie et du Commerce et la Banque Nationale du Rwanda sur l'importation de véhicules et des pièces de rechange. La Section I a trait aux véhicules personnels importés par des personnes physiques et morales, la Section II se rapporte aux véhicules neufs importés par des importateurs-représentants agréés par le Ministre ayant le Commerce dans ses attributions, la Section III contient des dispositions relatives aux véhicules d'occasion importés par les importateurs agréés par le Ministre ayant le Commerce dans ses attributions, et enfin la Section IV réglemente l'importation des pièces de rechanges par les importateurs-représentants de véhicules neufs et des importateurs agréés de véhicules d'occasion.

Véhicules personnels

L'importation des véhicules à usage personnel obéit entre autres aux conditions esquissées ci-après:

- licence d'importation sans devises en exemption des droits d'entrée par les coopérants techniques bénéficiant du régime d'exemption et ce après avoir exhibé l'attestation de l'Organisme dont dépend le Coopérant;
- l'importation pour usage personnel des véhicules est limitée aux marques représentées au Rwanda,
- la demande pour être prise en considération et par le Ministère de l'Economie et du Commerce et par les Services de la Banque Nationale du Rwanda doit être accompagnée d'une série de pièces justificatives :
  - déclaration du Représentant de la marque qui s'engage d'en assurer le service après vente,
  - un avantage de plus de 20 % sur le prix de vente local appliqué par le Représentant de la marque,
  - la facture commerciale et la lettre de transport,
  - pour les pays limitrophes et le Kenya, la demande de licence doit être accompagnée d'une licence d'exportation du pays d'origine.
- les véhicules importés pour les besoins propres des Ambassades, Consulats et Organismes Internationaux sont exemptés de licence d'importation pour autant qu'ils sont couverts par le régime d'immunité.
- les Diplomates rwandais en postes à l'Etranger sont également autorisés à importer un véhicule à usage personnel lorsqu'ils sont rappelés ou en congé pour une période d'au moins deux mois. Même si le Réglement est muet à ce sujet,

dans la pratique, les Etudiants, et Stagiaires qui rentrent définitivement sont assimilés à cette catégorie.

Les demandes individuelles ont été examinées tout au long de l'année écoulée sur base des dispositions de cette Communication-Réglement dont la motivation essentielle est de limiter la prolifération des marques de véhicules par des importations individuelles. Certains cas frauduleux en provenance des pays limitrophes ont été parfois décelés.

Véhicules neufs par les importateurs-représentants

L'importation des véhicules neufs par les importateurs-représentants agréés par le Ministre chargé du Commerce est également soumise à des conditions particulières :

- représenter une ou plusieurs marques d'automobiles,
- être à même d'assurer le service après vente,
- se conformer aux dispositions sur l'importation des pièces de rechange.

- Constituer une prévision équivalente à la valeur dédouanée CIF Kigali pour les véhicules - tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 11 CV.
- La vente des véhicules à l'Etat, aux Institutions parastatales est soumise à la présentation d'un bon de commande,
- l'interdiction pour le Personnel des Ambassades, des Organisations Internationales, des Coopérants techniques et autres Etrangers, de revendre le véhicule avant un délai de trois ans,
- soumettre mensuellement aux autorités compétentes le mouvement du stock de véhicules.

Il y a lieu de souligner qu'il existe une gamme croissante des marques sans perdre de vue qu'il y a sans cesse de nouvelles demandes pour introduire d'autres marques dans le pays. Ces discussions en vue de limiter les marques par une sélection des catégories de véhicules restent ouvertes, sujet qui a été développé par ailleurs dans le chapître pertinent du rapport 1979.

Véhicules d'occasion

En vue de permettre aux personnes à revenus modestes de se procurer un véhicule, la réglementation d'introduction récente certes autorise désormais aux personnes physiques ou morales agréées par le Ministre ayant le commerce dans ses attributions d'importer des véhicules d'occasion, moyennant les conditions suivantes :

- être immatriculé au R.C. en qualité d'importateur de véhicules d'occasion,
- être à même d'assurer le service après vente,
- limiter l'importation aux marques représentées dans le pays,
- limiter l'importation aux véhicules ne dépassant pas trois ans d'usage,

.../...

- se soumettre aux contrôles préalables de la Société Générale de Surveillance.

Il est à noter que jusqu'à ce jour, il n'existe pas encore un importateur agréé des véhicules d'occasion.

Importation de Pièces de rechange

Les importateurs-représentants des véhicules neufs au même titre que les importateurs agréés des véhicules d'occasion, sont tenus à se conformer à la Réglementation sur l'importation et la constitution des pièces de rechange.
La réglementation sur les pièces de rechange en vigueur dispose entre autre :

- l'introduction des licences d'importation est soumise aux informations sur l'importation des pièces de rechange (importations physiques, commandes fermes à l'Etranger, achats locaux, stocks, mouvement des stocks et stocks morts etc..).
- les pièces non vendues quatre ans après leur importation sont considérées comme stock mort.
- les pièces à importer aux meilleures conditions du marché se limitent à celles des marques représentées par l'importateur,
- le Ministère chargé du Commerce, et la Banque Nationale du Rwanda, examinent toute plainte relative au manque de pièces de rechange ou de service après vente en vue de prendre des mesures coercitives qui s'imposent.

En 1980 l'importation des véhicules et des pièces de rechange a attiré l'attention des Services du Ministère de l'Economie et du Commerce. Une Commission interservice (Ministère de l'Economie et du Commerce, Banque Nationale du Rwanda, Office Nationale de Transport en Commun) a eu à se pencher sur le dossier en vue de se faire une idée sur le respect de la réglementation dont la teneur est esquissée ci-dessous. Les membres de la Commission ont pu visiter les Etablissements : SAR MOTOR, RAMJI MOTOR, les Ets MAJYAMBERE, STAR FIAT, RWANDA MOTOR, OLD EAST, LA RWANDAISE, NAHV, RWANDA AUTOPARTS et SOMIRWA.

Les observations et commentaires seront faits dans les lignes qui suivent par Etablissement pour déboucher ensuite sur des constatations et suggestions communes à ce secteur important du reste tant au point de vue des dépenses en devises que de l'ensemble du développement du pays.

SAR MOTORS

La Société SAR MOTORS représente les marques HINO et DIAHATSU qu'elle importe par le biais de C. ITOH pour HINO Motors et Nisho-IWAI, pour DIAHATSU Motors, maisons spécialisées dans l'exportation. L'on doit noter que SAR MOTORS passe dans ses importations par la Maison KIRAS Londres à laquelle elle donne une commission parce qu'elle ne recourt pas au crédit local à l'importation.

.../...

Cette société n'a pas de formulaire modèle pour le calcul de prix.
Le prix d'un Camion benne KB 212 de 10 tonnes est de l'ordre de 4.300.000 FRW, tandis que celui d'une camionnette Daihatsu de 2 ½ tonnes s'élève à 1.025.000 avec une marge de 18 %.

En ce qui concerne les pièces de rechange, la Société applique un coefficient de 1,50 ($= \frac{P.R.Total}{Val.\ FOB\ en\ FRW}$). C'est sur base de ce système des coefficients que l'on calcule le PR. de chaque pièce. Comparé au système réglementaire de marge bénéficiaire la société applique une marge de 100 %. Pour ce qui est du stock des pièces de rechange, SAR MOTOR a plus ou moins un stock suffisant de pièces, au moins pour les marques HINO. Ces pièces sont généralement commandées par de SAR MOTORS de Belgique et arrivent par avion. Néanmoins des efforts doivent être fournis pour ce qui est des pièces de rechange Daihatsu.

RAMJI MOTORS

Pour le moment, RAMJI Motors représente les marques FORD et ISUZU, de fabrication américaine. La marge bénéficiaire constitue sa seule rémunération. Il est à relever que Ramji Motors n'a pas de structure de prix. Selon les éléments constitués sur place, le prix de revient d'une voiture Geminis s'élève à 664.391 Frw, alors que le prix affiché est de 950.000 Frw, d'où une marge de 43 %, le prix de revient d'une camionnette KB 25 s'élève à 632.726 Frw tandis que le prix de vente affiché est de 850.000 FRW, soit une marge de 34 %.
Une camionnette GAB 41 est vendue à 950.000 FRW, alors que son prix de revient calculé devrait être de 743.330 Frs, soit une marge de 28 %.

En ce qui concerne les pièces de rechange, le calcul de prix de revient se fait sur base du système de coefficient auquel on ajoute une marge bénéficiaire de 60 %. Il n'existe aucune pièce de rechange en stock et les commandes sont insignifiantes.

STAR FIAT

Le STAR FIAT représente les véhicules Fiat de marque italienne et française (UNIC) ainsi que les marques VIBERTI (remorques et citernes) et CALABRESE (citernes et bennes). La Société dispose d'un système de calcul du prix de revient. Un camion benne Fiat 110 Pc coûte 4.032.380 Frw, au moment où un minibus Fiat coûte 4.672.000 Frw, prix qui se situe dans les limites des marges bénéficiaires réglementaires. Le Garage STAR FIAT est bien équipé, les stocks de pièces de rechange se situent à un niveau satisfaisant.

.../...

LA RWANDAISE

La Rwandaise représente les marques MERCEDES DALMLER BENZ et TOYOTA. Elle achète directement chez MERCEDES, en Allemande Fédérale, tandis qu'elle traite avec TOYOTA TSUSHO KAISHA au Japon pour les TOYOTA. La société ne touche aucune commission à l'étranger et ses services sont rémunérés par les marges bénéficiaires. Pour le moment, la Société dispose d'un stock suffisant de véhicules.
Une camionnette Toyota Stout 2000 coûte 995.000 alors que son prix de revient est de 5.835.004 FRW, soit une marge de 21 %. Ici l'on doit constater que la Société applique des marges bénéficiaires fort exagérées.

En ce qui concerne les pièces de rechange, la société dispose d'un stock suffisant, mais pour le prix, elle prend la marge de 40 % à laquelle elle inclut un amortissement de 33 % quant les pièces sont acheminées par bâteau.

RWANDA MOTORS

La Société représente la marque RENAULT française et MAZDA, SUZUKI d'origine japonaise; sur base d'un contrat d'exclusivité renouvelable chaque année.
La société dispose d'une formule-modèle de calcul du prix de revient.
Le prix d'une Renault 18 TL est de 1.301.290 Frs tandis que celui d'une Renault 20 TL est de 2.538.039 FRW, prix qui se situent également dans les limites de marges réglementaires. Le calcul du prix de revient des pièces de rechange dont le stock est suffisant par ailleurs se fait sur base d'un système des coefficients.

OLD EAST

La Société représente les marques Lond Rover, Volkswagen et Volvo. Elle se trouve dans une situation voisine de la faillite à cause de sa mauvaise gestion, à tel point qu'elle a déjà décidé d'abandonner définitivement à partir du 1er janvier 1981 les activités d'importation de véhicules.

N.A.H.V

Il est à souligner que la NAHV ne représente pas les véhicules PEUGEOT. C'est la NAHV Amsterdam qui représente les véhicules Peugeot pour le Rwanda et le Burundi. Cette dernière sert d'intermédiaire et de maison de financement à NAHV RWANDA pour une commission de 3 %. Elle finance la valeur FOB et le Transport jusqu'à Kigali et ce pendant 180 jours pour un taux d'intérêt de 16 %.
En général le système d'importation est bien planifié et elle dispose d'un stock suffisant de véhicules. Ici il est à reconnaître que le société devrait importer directement à partir de l'exportateur - producteur.

.../...

Le prix d'une voiture Peugeot 305 type 305.581.123 est de l'ordre de 1.395.000 FRW, alors que le prix de revient calculé s'élève à 1.368.933 Frw, le prix d'une camionnette Peugeot 504 est de 1.180.000 Frw et son prix de revient s'élève à 1.152.384 Frw tandis que le prix d'une voiture Peugeot 504 est de 2.345.000 Frw, le prix de revient s'élèvant à 2.187.131 FRW.

En ce qui concerne les pièces de rechange, pour lesquels la société dispose d'un stock suffisant, le calcul se fait également sur base des coefficients. Ces coefficients varient par catégorie des pièces de rechange :

Groupe	Coefficient
Moteur	60
Equipement moteur	60
Transmission	60
Train, avant, arrière différentiel	55
Direction freins	55
Suspension équipement électrique	55
Equipement électrique carrosserie, outillage	55
Carrosserie	70
Portes et pas de merche	70

Etablissement MAJYAMBERE

Les Etablissements Majyambere importent des véhicules de marque NISSAN et DATSUN par le biais de SUMITOMO Shoji KAISHA. Il n'est pas aisé de reconstituer les éléments du prix de revient de cet importateur à cause du manque d'organisation de l'Etablissement. Certaines pièces des dossiers ne sont pas classées au moment où d'autres n'existent pas. Sur base des éléments disponibles un camion benne coûte 4.000.000 Frw pour un Prix de revient de 3.305.014 FRW, soit une marge de 21 %, tandis qu'une voiture Datsun 120 Y est vendue à 800.000 Frw sur un prix de revient de 699.299 Frw, soit une marge de 14,4 %.
Il n'existe aucun système de calcul de prix de revient de pièces de rechange et le stock est insuffisant.

RWANDA AUTOPARTS

A proprement parlé, Rwanda Autoparts n'est pas encore un véritable importateur des véhicules, pour la bonne raison qu'en 1980 elle n'a importé que 4 camions TATA en provenance de l'Inde, L'on ne peut pas également parler de l'existence d'un système d'importation et de stockage des pièces de rechange. Cette société devra faire l'objet d'un contrôle en 1981 pour se rendre compte de la manière dont elle exerce ses activités en matière d'importation de véhicules et pièces de rechange.

.../...

Observations communes à tous les importateurs

Tous les importateurs n'ont pas la même structure de prix et il en est même qui n'en ont même pas. La structure dont modèle ci-après est à l'examen pour être imposé dans la suite aux intéressés.

	Devises	Cours	Contrevaleur FRW
Valeur			
Frais de financement sur FOB			
TRANSPORT			
Frais de financement sur transport			
C & F KIGALI			
ASSURANCE			
CIF KIGALI			
Droits d'entrée			
MAGERWA			
Intervention transitaire			
Frais de dédouanement			
Droits de dossier BNR			
Frais et commissions bancaires			
Frais divers (sur justificatifs)			
Préparation			
Prix de revient			
Marge bénéficiaire			
Prix de vente			

Commentaire

- Valeur FOB : elle doit être précisée par la facture du fournisseur,
  La facture non détaillée du C & F Mombasa ou Dar-Es-Salaam surenchérit inutilement la marchandise, en effet les droits de dossiers perçus par la BNR lors de la validation de la licence sont calculés sur la valeur FOB, ils sont perçus sur C & F Mombasa quand aucun détail n'est fourni.

- Frais de financement : les frais de financement sur FOB doivent être autorisés par la BNR lors de la validation de la licence.

- Frais de financement sur transport: même commentaire que ci-dessus.

.../...

- Assurances: lors de la tournée d'information il a été constaté que tous les importateurs ne sont pas frappés par les mêmes taux d'assurance, ceux-ci variant entre 2 et 7 %. La Sonarwa devrait facturer sur base d'une grille de taux connus.

- Douane: taux officiel

- Magerwa : taux officiel

- Intervention du transitaire : ce poste ne doit exister que lorsqu'il est facturé par le transitaire qui a rendu réellement le service.

- Frais de dédouanement :

  - Droits de dossier B.N.R : 1 % de la valeur FOB
  - Frais et commissions bancaires : le taux maximum autorisé par l'instruction ministérielle est de 3 % calculé sur la partie transférable en devises. En aucun cas ils ne peuvent être calculés sur les factures en FRW telles que celles données par la STIR ou les transporteurs nationaux.

  - Préparation consiste à :

    - charger la batterie
    - vérifier le niveau d'huile dans le moteur, pont-arrière, carter etc..
    - nettoyage du véhicule
    - régler les soupages.

  Le montant peut être estimé à FRW. 5.000.- maximum, d'autant plus que l'assurance joue lorsqu'il y a des pièces qui manquent sur le véhicule.

  - Marge bénéfiaire

  On observe une certaine disparité dans les marges bénéficiaires perçues par les importateurs. D'après les vérifications, SAR MOTORS perçoit 15 %, STAR FIAT 15 %, Rwanda Autoparts 25 %, Old East 15 %, MAJYAMBERE S. entre 14 et 22 %, La Rwandaise entre 15 et 25 % ou plus etc...
  Ceci résulte du fait que les importateurs de véhicules et pièces de rechange se considèrent tantôt qui comme grossiste, que détaillants si pas les deux à la fois. Le Ministère de l'Economie et du Commerce est saisi du problème et une solution appropriée devrait être trouvée dans les meilleurs délais.

Il devrait en être de même pour la main d'oeuvre (taux uniforme).

Les Services du Ministère de l'Economie et du Commerce et du Ministère des Finances devraient se concerter et proposer un taux unique de droits d'entrée sur les pièces de rechange. Ce taux serait une moyenne des taux actuellement appliqués et le taux de 20 % est acceptable. En effet, il est anormal de constater qu'il existe des pièces de rechange plus "luxueuses" que d'autres, alors qu'elles

.../...

servent toutes à réparer un même véhicule. De plus, un taux uniforme facilitera les formalités de dédouanement qui sont, en définitive, coûteuses pour rien. Actuellement il faut consacrer des journées entières de travail pour dédouaner une caisse ne contenant pas de pièces de rechange uniformes parce qu'il faut autant de déclarations qu'il y a des rubriques douanières. Le fait qu'actuellement les importateurs acheminent les pièces de rechange par avion pour pouvoir garnir les stocks et réparer rapidement les véhicules devrait inciter les pouvoirs publics à réduire au strict minimum le temps long consacré au dédouanement des pièces de rechange. On peut également souhaiter que le numéro du tarif douanier soit le même pour toutes les pièces de rechange pour véhicules. En effet, lorsque l'on consulte les statistiques douanières, il est pratiquement impossible de déterminer le montant exact des pièces de rechange pour véhicules qui ont été importées au cours d'une année, seul le tarif douanier 87.06.10 parle expressément de pièces de rechange, alors qu'il y en a qui sont classées dans d'autres rubriques.

A titre d'illustration : - le rétroviseur est classé dans les miroirs en verre encadrés ou nom, le dynamo et démareur sont classés dans les appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage, au moment où le pare-brise est classée dans les glaces ou verres de sécurité.

- Les importateurs des pièces de rechange devraient, après le délai réglementaire de 4 ans, liquider complétement le stock mort, existant et en amortir la valeur. Toute l'opération devra être authentifiée par une équipe des services administratifs concernés (Ministère de l'Economie et du Commerce, Ministère des Finances, Banque Nationale du Rwanda), examiner sur base des études antérieures l'applicabilité du système dit des coefficients au prix de revient des pièces de rechange. Cette étude mettra en parallèle, les applications du nouveau système par rapport au système des marges bénéficiaires en vigueur.
- Les importateurs de véhicules, doivent être astreints à programmer les importations pour éviter les rupture et la hausse des prix consécutifs aux commandes aux compte gouttes; ne répondant pas aux besoins du marché. De surcroit le système d'acompte exigé du client est à bannir.
- L'importation et la vente des véhicules au Rwanda se font à la base du contrat. C'est ce contrat qui crée des relations officielles entre l'importateur-vendeur et les maisons-mères. Ces relations s'établissent à deux niveaux :
  - soit que l'importateur-vendeur représentant signe un contrat direct avec l'Usine;
  - soit qu'entre l'Usine et l'importateur il s'intercale un bureau d'Exportation qui signe des contrats-types avec les maisons représentant les marques dans plusieurs pays. Ceci pour dire que l'activité d'importer et de vendre

.../...

des véhicules se fait sur une base juridiquement authentique, qui est le contrat d'exclusivité.

En terme généraux, les contrats d'exclusivité sont libellées de la même façon :

- le préambule contenant l'objet du contrat;
- la nomination des parties contractantes;
- délimitation du territoire d'exclusivité,
- énoncé des conditions de vente pour le représentant et de livraison pour le fournisseur;
- les conditions de livraison et de vente des pièces de rechange;
- durée et renouvellement du contrat
- l'aspect juridique du contrat, etc...

Les contrats d'exclusivité sont signés pour une année en général et sont renouvelables pour autant que les parties s'y conviennent. De ce qui ressort des clauses de ce genre de contrats, aucun avantage financier n'est réservé à l'importateur-représentant (remise, commission, etc...).

2.3.2.11. ACTIVITES D'ASSURANCE AU RWANDA

Avant la création de la SONARWA, le marché d'assurances au Rwanda était dominé par des agences étrangères dont les sociétés mères étaient sises tantôt à Paris, tantôt à Londres, tantôt à Bruxelles. L'on se souviendra que la Sonarwa fut créée le 09 mai 1975. Outre le texte de ses statuts, le fonctionnement de la SONARWA était, jusqu'à un passé récent, régi par un accord passé entre l'Etat Rwandais et Minet de Londres, accord signé le 1er août 1975.

Etant donné que cet accord qui concédait à la SONARWA le monopole des assurances au Rwanda est arrivé à expiration le 1er août 1980, le Ministre de l'Economie et du Commerce, avec le Ministre des Finances et le Gouvernement de la Banque Nationale du Rwanda, a mis sur pied une Commission interservice chargée d'élaborer un projet d'accord qui succéderait à celui qui était en vigueur à cette époque. Le nouvel accord entre le Gouvernement Rwandais et la Société MINET a été signé le 24 juilllet 1980.

Par rapport à la situation antérieure, l'accord comporte les modifications et améliorations suivantes :

- dans l'ensemble, l'assistance de MINET à SONARWA de 1975 à 1980 a été jugée positive pour la bonne raison que le pays dispose désormais d'une société nationale d'assurance à même de faire face à ses obligations nationales et internationales;

.../...

- il a été mis fin à l'exclusivité de MINET en tant que courtie de réassurance de la SONARWA;
- le Gouvernement, à son tour, a mis fin au monopole concédé antérieurement à la SONARWA, tout en s'engageant à mettre en place des critères de contrôle et de surveillance des sociétés d'assurance;
- le capital de la SONARWA est passé de 50 millions à 400 millions de francs rwandais.
- La SONARWA est exemptée des taxes et impositions jusqu'au 31 décembre 1980 mais en sera assujetie à partir de l'exercice 1981. Il en sera de même de la distribution des dividendes qui sera fixée par l'Assemblée Générale pour la première fois à la fin de l'exercice 1981;
- la réciprocité en matière de réassurance est consacrée. De même, tous les traités de réassurance seront préalablement avalisés par le Conseil d'Administration;
- les honoraires au taux de 2 % pour les trois premières années et de 1 ½ % pour les années suivantes servent à rémunérer une série de prestations de MINET à la SONARWA.

En attendant l'agréation d'autres sociétés d'assurance, il a été demandé à la même commission interservice de se réunir à nouveau pour s'occuper entre autres du travail schématisé par le Ministre de l'Economie et du Commerce comme suit :

- déterminer les critères de contrôle et de surveillance des activités d'assurance au Rwanda;
- examiner les modifications éventuelles à apporter aux textes législatifs en vigueur naguère conçues dans la seule optique de la SONARWA.

La Commission n'a pas été à même de remettre son rapport à la fin de 1980 pour la bonne raison qu'elle a voulu s'inspirer des travaux de la Conférence Internationale du Contrôle d'Assurance (CICA), Organisme dont le siège se trouve à LIBREVILLE. Le rapport de la Commission est attendu au cours du 1er semestre 1981.

.../...

2.3.2.12. AIDES ALIMENTAIRES

Comme par le passé, le Rwanda continue de bénéficier du programme des Aides alimentaires en provenance de plusieurs pays et organismes internationaux dont notamment : le CANADA, la FRANCE, la SUISSE, la BELGIQUE, la C.E.E, le JAPON et les U.S.A. Le programme d'aides alimentaires est périodique, selon les Conventions signées entre le Rwanda et les différents donnateurs. Le tableau ci-dessous présente d'une façon succinte les produits et quantités d'aides alimentaires, dont le Rwanda a bénéficié pendant la période 1979 - 1980.

AIDES ALIMENTAIRES

Année	Pays ou Organisme	Produit	Quantité prévue	Quantité livrée	Prix unitaire au détail	Organisme de gestion	Commission de commercialisation	Montant à verser au Fonds (BNR)	Objet Observations
	CEE	Blé	2.000 T.	1.936,143 T.	55	OPROVIA	14.825.188	14.832.458	
	CEE	Lait	500 T.	493,750 T.	-	OPROVIA	-	-	Distribution gratuite
	BELGIQUE	Farine	120 T.	119,450 T.	55	OPROVIA	1.594.665	6.196.957	
	CANADA	Blé	500 T.	515,234 T.	55	OPROVIA	992.039	22.219.071	

.../...

Année	Pays ou Organisme	Produits	Quantité prévue	Quantité livrée	Prix unitaire au détail	Organisme de gestion	Commission de commercialisation	Montant à verser au Fonds (BNR)	Objet Observations
	CANADA	Blé	500 T.	483,000 T.	55	OPROVIA	6.047.060	39.000.000	En cours
	CANADA	Farine	625 T.	618,838 T.	55	OPROVIA			
	BELGIQUE	Blé	2.500 T.	2.450,300 T.	55	OPROVIA	18.765.342	49.428.527	
	USA	Huile de soja	250 T.	246,540 L.	180 F/l détail 162 F/l ½ gros 144 F/l gros	OPROVIA	-	-	En cours
	CEE	Blé	1.500 T.	1.464,950 T.	55	OPROVIA	-	-	En cours
	CEE	Butteroil	200 T.	199,200 T.	200	OPROVIA	-	-	En cours
	FRANCE	Farine	1.000 T.	-	-	OPROVIA	-	-	En attente
	BELGIQUE	Blé	350	-	-	OPROVIA	-	-	En attente

.../...

Il est à noter que selon les termes conventionnels signés entre le Rwanda et la plupart des donnateurs, le produit de la vente de l'aide est affecté au financement des projets convenus entre le Rwanda et les donnateurs.

En ce qui concerne la commercialisation des aides alimentaires, des discussions sont engagées quant aux modalités de perception d'une commission rémunérant les services rendus par l'organisme de commercialisation, commission qui, aux yeux de certains donnateurs semble être excessive.

Il est normal qu'un pays comme le Rwanda recouvre de temps en temps aux aides alimentaires extérieures mais il ne devrait pas en faire son programme d'approvisionnement à moyen et long terme.

En effet, le système actuel des aides alimentaires comporte des désavantages certains au détriment de pays assistés :

- freiner la promotion des produits nationaux;
- en cas de rupture des aides les importateurs de produits faisant l'objet de l'aide ont des difficultés pour renouer les contacts avec leurs anciens fournisseurs et pour trouver de nouvelles sources d'approvisionnement.
- l'on ne peut exclure que des aides servent d'instrument de pression et de chauffage politique.

De ce qui précède, l'on serait en droit de conclure que le pays doit définir son programme d'autosuffisance alimentaire pour se passer un jour et de ces aides et des importations alimentaires.

2.3.2.13. Foires et Expositions

Au cours de l'exercice qui s'achève, le Rwanda s'est fait représenter dans les Foires et Expositions suivantes :

- Foire Internationale de Tripoli (du 1 au 20 mars)
- Forum des Nations à Bruxelles (24 avril au 5 mai)
- Salon de l'Artisanat à Florence (du 24 avril au 5 mai)
- Foire de Berlin (Partenaires du Progrès AMK Berlin) (du 19 au 23 septembre)
- Foire de Trieste (Café) (du 17 au 29 juin 80)
- Salon de l'Alimentation (ANUGA-Cologne) du 8 au 13 septembre
- 3ème foire panafricaine et la 4ème foire commerciale à Khartoum (du 3 au 17 novembre 1980).

L'on sait que les Foires touristiques visent la recherche de nouveaux débouchés ou leur diversification. Quant aux Foires commerciales leur finalité est de provoquer ou d'augmenter des échanges des produits à

.../..

l'export comme à l'import. En d'autres termes, l'importance de telles manifestations se justifie par l'intérêt que l'on veut donner à l'exportation des produits que l'on fabrique et à l'importation des produits que l'on veut se procurer.

Par sa participation aux manifestations indiquées ci-dessus en 1980, le Rwanda visant à la mettre cette politique de promotion des échanges en pratique. L'on ne peut néanmoins pas ignorer que les possibilités budgétaires sont limitées et que la présence du Rwanda à toutes ces rencontres a été partiellement facilitée grâce par le financement des Foires et Expositions accordé dans le cadre de la Convention ACP-CEE (Lomé I) qui arrive à terme le 31 décembre 1980 pour faire place à la nouvelle Convention (Lomé II) devant entrer en vigueur le 1 mars 1981.

Comme la nouvelle Convention ne prévoit plus ces facilités de financement, il va faloir que le pays trouve les moyens devant lui permettre d'assurer sa participation future aux Foires et Expositions.

C'est dans ce cadre que le Ministre de l'Economie et du Commerce a invité les Services directement concernés par ce problème à se rencontrer pour proposer une solution à la question soulevée.

A l'issue des débats la réunion a proposé une liste de manifestations auxquelles le pays devra se faire représenter eu égard à leur importance économique et politique des manifestations retenues.

Il a été proposé également que désormais les Services rwandais concernés participent au même titre que le trésor public au financement de la participation aux expositions et foires retenues.

Enfin, un cadre de collaboration entre les Services directement intéressés sous forme de Comité National des Foires et Expositions a été proposé par les Services du Commerce Extérieur.

Ce Comité aurait pour tâches essentielles :

- d'instaurer une collaboration dynamique entre Services intéressés par l'organisation des foires et expositions ;
- de proposer chaque année la liste des manifestations auxquelles le pays pourrait prendre part ;
- d'élaborer et gérer le budget alloué à l'opération;
- de faire le bilan de participations;
- d'étudier les voies et moyens d'organiser les foires dans le pays, etc...

2.3.2.14. Projet RAF/77/038/A/010/40 : Assistance à un certain nombre de Pays Africains en voie de développement les moins avancés dans le secteur de la politique et de la planification commerciale

D'une manière générale, le projet a été conçu à l'issu d'une enquête menée auprès de 22 pays en voie de développement (dont le Rwanda) dans le domaine commercial. L'étude a montré que ces pays connaissaient des difficultés majeures dans les secteurs de formulation d'une politique commerciale, emploi des instruments de la politique commerciale, réglementation et technique d'importation, exportation et de transit, collection de statistiques commerciales, transfert de technologie, etc...

En ce qui concerne le Rwanda le projet supervisé par Monsieur RAMOS a démarré avec le 2ème trimestre de l'année 1979 en ayant pour tâches essentielles :

- étude des statistiques du Commerce Extérieur
- élaboration des procédures du Commerce Extérieur
- prévision et programmation du Commerce Extérieur
- formulation de la politique du Commerce Extérieur
- restructuation du système du Registre de Commerce
- structure commerciale (systèmes d'achat à l'étranger, politique des stocks, système de distribution)
- études de la demande
- politique des prix
- contrôle commercial
- formation du personnel.

En 1980, deux rapports de deux Consultants du PNUD ont été déposés, l'un sur l'Organisation et le Contrôle du Commerce Intérieur et la structure commerciale par Monsieur REVECO, l'autre sur l'Assistance à la Promotion du Commerce Extérieur au Rwanda par Monsieur DE LAVALEE.

Rapport de Monsieur REVECO sur l'organisation et le contrôle du Commerce Intérieur et Structure Commerciale au Rwanda :

Après une analyse des difficultés et obstacles que connait actuellement le Commerce Intérieur rwandais, l'Expert se livre à des propositions sur la réorganisation et le contrôle de ce secteur.

Ces propositions concernent aussi bien les adaptations sur le plan administratif et législatif (organisations des structures et procédures du système de contrôle, statistiques du commerce de distribution et des services, études sur la structure commerciale, établissement d'une carte d'identité du commerçant, propositions de modification à la loi du 23 janvier 1971 sur le R. C., etc.....)

.../..

En vue de faire face à l'éventail des objectifs recensés par le rapport, l'auteur estime qu'il va falloir opérer des modifications à l'Organigramme actuel de la Direction du Commerce Intérieur.

Le cadre institutionnel proposé se présente comme suit :

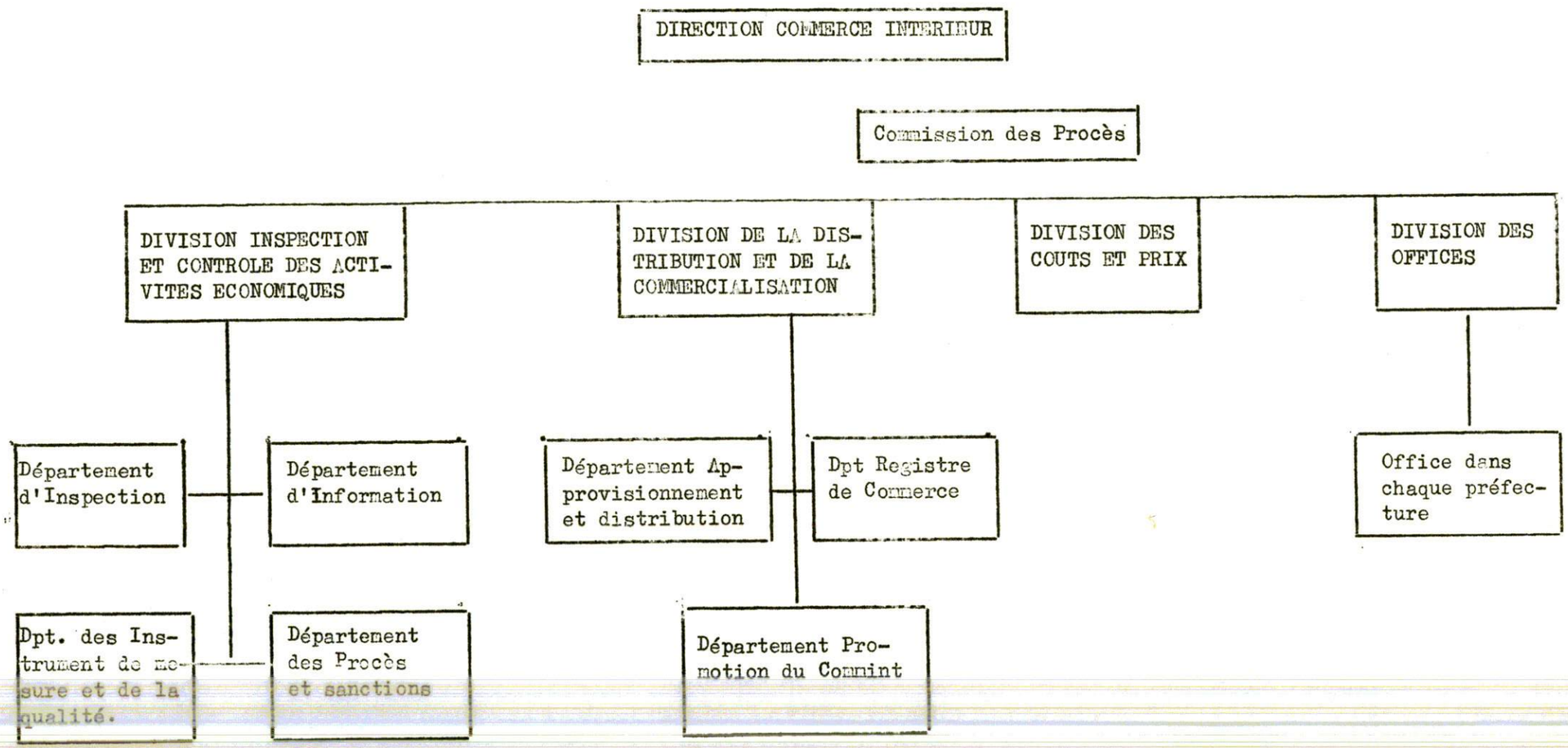

Le schéma proposé nécessite quelques commentaires :

- Dans l'ensemble, l'Organigramme proposé est satisfaisant pour la bonne raison qu'au délà du contrôle et de la surveillance des activités économiques, il confère au Service du Commerce Intérieur, son rôle naturel dans l'organisation de la distribution et des mesures connexes, telles que les poids et mesures, et le contentieux. En outre, il introduit l'idée de la promotion et de l'information, étant donné que le rôle du Ministère de l'Economie et du Commerce ne devrait pas être que repressif.

- Des retouches sont néanmoins à opérer :

  - La "Commission des Procès" disparaitrait et garderait un service du contentieux dit "Bureau des procès et sanctions"
  - Pour rester conforme à notre système de subdivision administrative on abandonnerait l'appelation "Departement" au profit de celle "Bureau".
  - La "Division des Offices" et le bureau qui en dépend est à supprimer pour la bonne raison que les objectifs lui assignés seraient mieux exécutés par la "Division de la Distribution et de la Commercialisation".

Sous ce chapître de l'Organisation et Contrôle du Commerce, il est question de la révision de la législation économique existante en y introduisant comme éléments nouveaux:

- la définition des droits et devoirs des agents contrôleurs
- l'établissement d'une carte d'identité professionnelle du commerçant
- la création des brigades de contrôle
- un processus de décentralisation dans les décisions pour plus de rapidité dans les interventions.

A côté des idées émises sur l'organisation et le contrôle, le rapport met en évidence l'impérieuse nécessité de mettre sur pied un service de statistique du commerce de distribution et des services. Il préconise en outre l'élaboration d'une étude sur la structure commerciale du pays.

Le rapport émet des propositions concrètes sous forme d'un formulaire (Fiche d'information du commerçant, une proposition d'une carte d'identité du commerçant et les tableaux reprenant des éléments devant servir pour la récolte des données statistiques).

L'annexe VIII recense certaines étapes à franchir avant d'aboutir à un recensement général de la population commerciale et industrielle.

Comme toute réforme des structures et d'organisation, l'opération aura, à n'en pas douter, des implications financières, surtout en ce qui est de la mise en place des mécanismes, du personnel, de l'équipement et d'une assistance technique. Pour y voir plus claire, il y a lieu de demander au même expert, puisqu'il semble être sérieux, de compléter le rapport sous examen par un chapître sur les implications financières de l'ensemble des propositions émises.

Au vu de ce rapport définitif, l'on pourra déceler les opérations à financer par le Gouvernement et celles qui requièrent éventuellement l'aide extérieure, à commencer par celle du PNUD.

Le service du Commerce Intérieur n'étant pas un Service cloisonné au sein du Ministère, la réorganisation projetée pourra constituer sûrement un début de retouches dans d'autres Services du Département. Néanmoins, cette interférence, si logique soit-elle, ne devrait pas faire attendre le démarrage des mesures et mécanismes recensés par l'Expert.

Le Rapport de Monsieur DE LAVALEE sur l'assistance à la Promotion du Commerce Extérieur

Après avoir décrit les principaux freins qui entravent le Commerce Extérieur du Rwanda : enclavement géographique, l'insuffisance de production exportable tant industrielle qu'agricole, l'auteur énumère toute une série de recommandations dont les plus importantes consistent à :

- fournir au Ministère de l'Economie et du Commerce les moyens humains et matériels adéquats pour lui permettre de suivre de près les flux des importations et des exportations, la situation des stocks et des prévisions, en vue d'éviter des ruptures d'approvisionnement ou de surstockage.
- obtenir une assistance technique du PNUD en la matière qui devra s'accompagner d'une dotation d'équipements indispensables d'une cellule de documentation et d'information commerciale ainsi que des actions de formation et de perfectionnement des cadres
- réorganiser la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Rwanda afin qu'elle puisse s'occuper de ses obligations en matière d'encadrement et de défense des intérêts des hommes d'affaires
- Renforcer l'Air Rwanda en vue d'améliorer le transport aérien dans la perspective de désenclavement du pays
- mobiliser les ressources nécessaires pour l'exploitation des réserves d'énergie (hydro-électricité, gaz méthane, tourbe et energie solaire, etc...)

.../..

Tout en avouant que les deux rapports susmentionnés contiennent des éléments utiles, on ne peut ne pas regretter la lenteur avec laquelle le Projet évolue car il a été demandé à Monsieur RAMOS en tant que responsable du projet de faire le point sur l'état d'avancement du projet en fonction des tâches qui restent à accomplir. En effet l'on ne devrait pas se contenter de faire des constatations, de suggérer les changements des structures administratives sans aller jusqu'à fournir les moyens matériels financiers y relatifs.

Il est à noter que l'affectation au projet de deux volontaires sans aucune expérience a été un point négatif dans l'évolution du projet. Il y aurait lieu d'espérer que les 2 unités retirées du projet à la demande du Ministre de l'Economie et du Commerce seront remplacés par des éléments plus compétents.

2.4. DIRECTION GENERALE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT.

Les Services de la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat ont encore connu en 1980 un problème de personnel pour l'exécution de leurs tâches. En effet, l'effectif qui était en place en 1979, à savoir six Chefs de Services, deux cadres universitaires et un Secrétaire d'Administration s'occupant de la branche des brevets et Marques, ayant plutôt été réduit de deux éléments qui furent respectivement affectés au Ministère des Affaires Etrangères et au Projet Usine d'Allumettes, il fut difficile de dépasser le cadre de la routine administrative. On notera également que le Projet ONUDI d'Assistance à la Promotion Industrielle qui n'a compté qu'un seul expert (contre 5 prévus) a été submergé au cours de l'exercice.

Dans le rapport de l'année dernière, il avait été promis que le système des fiches de suivi des entreprises industrielles qui était alors en préparation et qui devait permettre de dégager périodiquement la situation de ces entreprises serait opérationnel avec l'année 1980. Cependant suite aux problèmes évoqués plus haut, le système n'a pas fonctionné en 1980. Le présent rapport ne donnera donc pas des informations chiffrées sur la situation industrielle.

Dans l'ensemble, du fait du problème de personnel, la Direction de la promotion Industrielle s'est essentiellement occupée de l'identification de projets ainsi que de l'évaluation de ceux présentés par les investisseurs. Il a été ainsi difficile de dissocier la Direction de la Promotion Industrielle et la Division des Projets Industriels. C'est pourquoi le rapport ne traite pas distinctement les deux entités. Il ne manquera pas néanmoins de signaler les problèmes les plus urgents que connait notre jeune administration de l'Industrie à savoir la protection contre la concurrence des importations, le bicéphalisme dans l'instruction des dossiers d'octroi des avantages du Code des Investissements.

Toutefois, malgré ces difficultés, il est à constater que le bilan est très prometteur. Les Services de la Promotion Industrielle comptent présentement 39 projets identifiés, dont le coût global est estimé à 28 milliards de FRw et qui donneront lieu à 4.700 emplois nouveaux. Ces projets ont également été programmés pour la période 1980-1990 dans le cadre de la préparation de la Conférence Mondiale des Pays les moins avancés. Ils seront par ailleurs la base de la contribution de la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat à la préparation du Plan Quinquennal de Développement 1982-1986. Du côté de l'Artisanat, le bilan est également satisfaisant mais ce service éprouve aussi des difficultés dues à l'insuffisance du personnel.

2.4.1. ACTIVITES GENERALES.

La mission principale de la Direction Génrale de l'Industrie et de l'Artisanat consiste à concevoir une politique dynamique d'industrialisation du pays. Par voie de conséquence, une orientation constante et suivie des activités des entreprises industrielles constitue la tâche principale du responsable de ce service, et ceci en fonction des buts poursuivis dans la politique en question.

Toutefois quand on regarde de près le contenu pratique de cette tâche, la conjoncture économique, la situation géographique, le manque de capital financier et humain, l'absence d'initiatives industrielles etc... font que les activités industrielles ne réclameront pas une action d'orientation politique et de suivi que dans la mesure où elles existent effectivement. D'où, un complément, la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat aura également comme tâche de faire naître l'Industrie par des actions de stimulation et de protection des initiatives, de recherches de promoteurs et de relations inter-services aux niveaux national et international.

Ainsi défini, la mission de la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat aura été concrétisée dans les principales actions suivantes:

Participation à la Troixième Conférence de l'ONUDI.

En janvier-février, le Directeur Général de l'Industrie et de l'Artisanat a fait partie de la Délégation Rwandaise à la Troixième Conférence Générale de l'ONUDI qui s'est tenue à New Delhi du 28 janvier au 12 février. Ce fut une occasion de partager l'expérience des autres pays en matière d'industrialisation. L'excursion à Bangalore (Sud de l'Inde) qui fut, en marge de la Conférence, organisée par l'ONUDI en faveur des délégations des pays les moins avancés et à laquelle le Directeur Général de l'Industrie et de l'Artisanat eût le privilège de représenter la Délégation Rwandaise fût, à travers les visites et les entretiens avec les responsables des petites et moyennes entreprises industrielles très développées dans cette ville, une occasion de découvrir que l'Inde est un pays à civilisation industrielle très originale dont les principales caractéristiques sont : une organisation très efficace des services d'animation et d'encadrement, une technologie typiquement locale caractérisée par sa simplicité et son recours à la main d'oeuvre, une fourniture de biens d'équipement industriels à très bon marché et une production à de prix de revient très bas. Il est évident que, aux yeux de l'étranger, la qualité des articles n'est pas toujours la meilleure, mais cela importe peu pour les quelques 600 millions d'Hindoux qui constituent un marché auto-suffisant et qui ne sont généralement pas alléchés par les produits visant à stimuler la valorisation des matières premières locales et la consommation des articles produits sur place. A l'actif de cette excursion, plusieurs possibilités de coopération ont été identifiées mais le marché rwandais s'avère étroit pour justifier l'ouverture de négociations sur certains projets concrets tels que la fabrication de lampes électriques la forge mécanique, les cableries etc... Nos services suivent l'évolution du marché pour pouvoir, au moment opportun constater la faisabilité de l'un ou de l'autre de ces projets.

..../...

Définition des tâches.

Sur l'instruction du Ministre, tous les services du Département ont été, au cours d'une série de réunions, invités à définir leurs tâches par un approfondissement des leurs attributions. L'objectif recherché étant d'en arriver à une mise à nu des activités implicitement contenues dans chacune des attributions, le travail devait déboucher sur la mise au point des documents précisant les actions à entreprendre et les schéma devant servir d'instrument d'appui pour l'exécution de ces tâches. De ce fait, le travail qui avait été entrepris à la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat et qui consistait à standardiser certains documents de travail (schéma de de projet dit aide-mémoire, fiche de suivi des entreprises industrielles, protocole d'accord-type, dossier standard d'exposé des motifs dans le cadre du Code des Investissements, etc...) en vue de faciliter la participation de tous les cadres à l'étude des dossiers, a été versé dans le cadre de celui de la définition des tâches.
C'est donc dire que les documents nécessaires au suivi des entreprises industrielles n'ont pu être d'application en 1980. C'est une des raisons pour lesquelles le présent rapport ne contiendra pas des chiffres sur la situation industrielle en 1980.

Politique d'industrialisation.

Dans le cadre de la préparation de la Conférence Mondiale des pays les moins avancés, la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat a encore saisi l'occasion pour approfondir les éléments de notre politique d'industrialisation. Le chapitre relatif à ce secteur dans le document d'ensemble élaboré par le Ministère du Plan donne une vue assez intégrale de ce que serait notre politique industrielle à insérer dans le Prochain Plan Quinquennal(1982-1986) et les grandes lignes en sont les suivantes :

Développement économique basé sur l'industrie.

Tenant compte de la limite atteinte par le secteur agricole et de l'explosion démographique qui réclame de plus en plus d'emplois(un besoin de 35.000 à 100.000 emplois nouveaux jusqu'en 1990 a été estimé suivant la force des hypothèses retenues quant à la part qui pourrait provenir des autres secteurs), le secteur secondaire devrait jouer un rôle prépondérant dans le développement économique du Pays.

Industrie basé sur l'exportation.

Vu que le Rwanda n'est pas très pourvu en matières premières et que sa population n'est pas suffisante pour résorber la production des unités industriellement viables, la plupart de nos usines devront avoir une vocation exportatrice, la principale cible étant celle des pays limitrophes.

.../...

Décentralisation de l'Industrie.

Il faudra veiller à ce que la seule Capitale (KIGALI) ne soit le lieu de concentration industrielle car ceci risquerait d'agraver le phénomène de l'exode rural et de l'abandon du secteur agricole. Au départ, un certain nombre de pôles de développement seraient choisis en fonctions des résultats d'une enquête sur les possibilités d'industrialisation de chaque préfecture (un consultant de l'ONUDI a été demandé dans ce but).
Ces pôles seront par la suite dotés d'une infrastructure d'accueil favorable à l'implantation d'usines (Zones Industrielles, voieries et réseaux divers).

Place de petite industrie.

Compte tenu des avantages qu'on attribue à ce genre d'industries et les caractéristiques de notre économie qui plaident en sa faveur, la petite industrie aura également une place privilégiée.

Rôle de l'Etat.

Les calculs montrent que, dans les conditions actuelles, la plupart des projets industriels de taille seront difficilemenet rentables au niveau financier. Il sera appelé, soit à se présenter en investisseur, soit à garantir diverses mesures visant la protection des initiatives privées = protection douanière, subventions, assistance technique, recherche technologique, formation du personnel etc...

Protection de l'Industrie contre la concurrence des importations.

Suite à de multiples plaintes de certains établissements industriels contre la concurrence des articles importés, la Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat a organisé une réunion à laquelle participèrent le Ministère des Finances, le Ministère du Plan, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et la Banque Nationale du Rwanda. Cette réunion a émis des recommandations dont les modalités d'application sont en train d'être examinées.

Dossiers relatifs au Code des Investissements.

Deux projetsimportants ont été évalués et proposés au Gouvernement en vue de l'octroi du Régime de l'Agrément à savoir la TOLIRWA et la RWARINA.

Réunions de la CEPGL.

Le Directeur Général de l'Industrie et de l'Artisanat a participé à la Réunion de la Commission Spécialisée de la Planification, l'Industrie et l'Agriculture tenue à GISENYI en août et qui a examiné le projet de Code Communautaire des Investissements et la programmation des projets communautaires ou susceptibles de l'être.

De même en décembre, le Directeur Général de l'Industrie et de l'Artisanat a fait partie de la Délégation Rwandaise d'experts pour la préparation de la Conférence des Chefs d'Etats à BUJUMBURA.

Tournées Ministérielles sur la Chambre de Commerce et de l'Industrie au RWANDA.

Le Directeur Général de l'Industrie et de l'Artisanat a fait partie de la Délégation qui a accompagné le Ministre lors des tournées qu'il a effectuées dans toutes les préfectures en vue d'entendre les suggestions des hommes d'affaires sur le redressement de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Rwanda.

A chaque occasion, une réflexion a pu être faite sur les possibilités d'industrialisation de la préfecture visitée et les interlocuteurs ont été invités à sentir la nécessité d'orienter une partie de leurs capitaux dans le secteur industriel. Par ailleurs les services pouvant faire l'objet d'un concours du Ministère de l'Economie et du Commerce ont été exposés.

2.4.2 DIRECTION DE LA PROMOTION INDUSTRIELLE.

2.4.2.1 PROJETS INDUSTRIELS.

FONDERIE D'ACIER :

Les deux projets élaborés par la SOMIRWA et l'ONUDI sont restés en attente en 1980. Ils sont considérés comme étant à refaire dans l'optique de ronds en béton et d'ébauches d'outillages vendables dans les pays limitrophes

Un consultant a été recherché auprès de l'ONUDI pour faire l'étude de préfactibilité ou éventuellement, de factibilité. Elle est attendue pour 1981.

PANNEAUX AGGLOMERES.

Le projet vise à approvisionner le marché national en panneaux qui seraient employés dans le bâtiment pour les coffrages, la menuiserie et l'ébénisterie.

Le but du projet est d'une part, de diminuer les importations de bois et, d'autre part, de réduire la déforestation. Sa production prévue est de 10.000 tonnes de panneaux par an.

Les négociations sont en cours avec un bureau d'engineering afin d'élaborer l'étude du projet (préfactibilité et factibilité).

BRASSERIE-MALTERIE.

Dans les débuts de l'année 1980 le projet a connu une évolution normale. Les négociations de terme du protocole d'accord ont en effet conduit à la signature de celui-ci par ARTOIS le 29 février et la contre signature par le Ministre de l'Economie et du Commerce le 12 mars .

Aux termes du protocole d'accord, une société mixte(NOBRAKI) devait être créée vers le 15 juin, date à laquelle les contrats d'engineering et d'assistance technique devaient être également signés.

.../...

Tout ne s'étant pas passé comme prévu suite aux difficultés rencontrées dans la négociation, auprès de l'Office National du DUCROIRE (OND) belge, pour l'assurance du crédit-acheteur, un avenant au protocole qui reportait au 30 avril 1981 la durée de validité des engagements des deux parties fut signé le 03 octobre.

A la fin de l'année 1980, l'OND n'avait pas encore pris une position définitive.

Ces difficultés n'ont toutefois pas empêché nos services d'exécuter les autres engagements contenus dans le protocole d'accord. C'est ainsi que l'identification et l'exploration du site sur la future Zone Industrielle de KANOMBE ont été suivies de contacts avec l'AIDR en vue d'une prospection des possibilités d'alimentation du site en eau; un rapport concluant a été établi par l'AIDR à ce sujet. Le Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement et l'ELECTROGAZ ont été également contactés pour question de disposition d'un relevé topographique, d'une analyse de la résistance du du sol et les possibilités de renforcement de la ligne électrique qui passe près du site. Les PTT ont également été saisis pour ce qui concerne le réseau téléphone et télex.

USINE DE SULFATE DE QUININE.

L'année 1980 a été décisive pour le projet.

Le 07 mars un protocole d'accord fut signé entre l'Etat Rwandais et la Société ISOCHEM, protocole qui portait notamment sur la création d'une Société mixte dénomée RWAKINA, ayant pour objet :

- La fabrication au Rwanda du sulfate de quinine, de produits dérivés à usage pharmaceutique, et tous alcaloïdes ou extraits de plantes.
- La commercialisation de ces produits;
- La réalisation des plantations et de tous travaux agricoles pouvant améliorer sa production.

Le 27 septembre, la Société mixte Rwakina au capital social de 225.000.000 FRw fut créee entre 11 actionnaires dont 5 rwandais et 6 étrangers. La Société s'est dotée le même jour, d'un Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans et a nommé l'Administrateur Délégué.

Furent également signés entre ISOCHEM et RWAKINA un contrat de fourniture d'une usine d'une capacité de traitement de 2.000 tonnes d'écorces par an et un contrat d'assistance technique pour 10 ans.

Enfin l'année 1980 s'est achevée avec la signature de l'Arrêté Présidentiel n° 408/15 du 07 novembre 1980 autorisant la fondation de la Société RWAKINA. Les débuts des travaux de construction est programmé pour 1981.

.../...

TEXTILE.

Au cours de l'année 1980 l'instruction du dossier textile a été poursuivie en fonction des principaux objectifs suivants :

- couverture du marché
- intégration verticale donnant le plus de valeur ajoutée
- garanties techniques en vue de la qualité et des prix
- incorporation des fibres naturelles et spécialement la ramie

L'estimation du marché a conduit aux chiffres suivants exprimés en millions de mètres.

	1979	1980	1981	1982	1983
Tissus de coton	3.75	4.02	4.32	4.65	4.98
Tissus synthétiques	8.75	9.38	10.08	10.85	11.62
T O T A L	12.5	13.4	14.4	15.5	16.6

Ces chiffres ont permis de conclure qu'en 1983 le marché rwandais pourra absorber la production de deux usines de textiles synthétiques et d'une usine de tissus de fibres naturelles, lacapacité de chaque unité étant de 5 millions de mètres par an.

Pour les autres objectifs, il a été jugé nécessaire d'élargir la gamme des offres de projets en vue d'avoir les meilleures propositions quant aux timing des phases d'intégration verticale,(finissage, teinturerie(impression, tissage, filature), à la fiabilité des partenaires techniques et à la plausibilité des objectifs d'incorporation de la ramie.
Cette démarche a conduit à plusieurs offres dont toutefois seulement trois officiellement déposées

Un autre projet conçu dans le cadre de la coopération rwando-tanzanienne s'est ajouté à la liste mais son orientation n'a pas encore été précisée. Vraissemblablement ce projet s'orientera vers la cible du marché de tissus à base de coton.

Il est prévu qu'une décision sur ces projets interviendra au cours du premier trimestre de l'année 1981.

ALIMENTS POUR BETAIL.

Au cours de 1980, le projet a fait l'objet d'une étude de marché qui a conduit à la prévision d'une capacité de production de 10.000 tonnes d'aliments concentrés par an pour les porcs, volailles, lapins et bovins.

L'étude technique effectuée en 1980 a porté principalement sur l'utilisation comme matières premières, de la pulpe de café et de sous-produits de brasserie.

.../...

LAITERIE.

Il a fallu renoncer à la création d'une usine de recombinaison de lait en poudre importé en raison du coût en dévises.

Un nouveau projet est en cours d'élaboration, qui évitera l'importation des matières-premières grâce à la création d'une ferme de vaches laitières en stabulation. L'importation de vaches se fera progressivement et la laiterie sera créee lorsque la production de lait sera suffisante. La capacité de production de cette laiterie sera de 2.000.000 litres de lait par an.

ALLUMETTES.

Malgré le retard de cinq mois enregistré dans le lancement des travaux de construction, l'installation des machines a pu débuter en mars et les premiers essais eurent lieu en avril. Le 15 octobre, l'usine est entrée en phase de production.

Dans l'ensemble donc, le délai contractuel a été respecté mais on ne manquera pas de signaler les difficultés de tous ordres qui ont fait que le projet ne s'est pas réalisé dansles meilleures conditions. Ci-après un rappel des principaux problèmes rencontrés:

1° Le transport des machines et des équipements industriels a été extrêmement difficile, non seulement que l'offre de camions pour le trajet MOMBASA-KIGALI fût insuffisante pour assurer une évacuation régulière , mais aussi que le chantier était insuffisamment équipé en engins de déchargement.

2° Au niveau du budget, nous avons enregistré un retard du côté rwandais car le budget 1979 fût voté en avril et, en 1980, il est sorti en février. Du côté japonais, le fait que l'année budgétaire se termine le 31 mars nous a forcé à courir contre la montre pour éviter que les fonds en reliquat ne tombent en amulation avant la fin des travaux.

A ces problèmes s'est ajoutée la lourdeur du circuit administratif en matière de mobilisation de fonds du Budget de Développement.

3° Déjà posé lors des essais, le problème de disponibilité du bois a été rappelé dès le départ. Comme solution, un projet de reboisement de 200 ha a été initié par nos services en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

4° Concernant l' Assistance Technique, on peut signaler que le programme prévu dans le contrat s'est avéré insuffisant et ce fait a été agravé par le retard de la partie rwandaise à affecter ses techniciens au projet, ceci à tel point que l'installation des machines a été effectuée par les seuls experts japonais, et ce fût de même pour les essais.

.../...

La seule période où le personnel rwandais fut entraîné est celle d'un mois allant du 15 octobre au 08 novembre, au cours de laquelle devait se faire la formation sur le tas prévue dansle contrat.
C'est suite à ces insuffisances que des négociations ont été lancées en vue d'une Assistance Technique bilatérale de la Japaneese International Corporation Agency (JICA) et d'une formation de deux ingénieurs rwandais au Japon pour la maintenance des machines.

5° La mise en place des structures administratives et du personnel pour la gestion de l'usine n'a eu lieu qu'en septembre et ce fut la cause du manque de personnel rwandais au site lors de l'installation et de l'essayage des machines.

6° Le statut juridique de l'usine d'allumettes a également été adopté avec un certain retard. Des divergences de vues quant à la question de savoir s'il fallait en faire un établissement public, une société mixte ou un simple projet rattaché à un département ministériel ont finalement conduit , le 19 septembre, à l'adoption de cette dernière formule. Le lecteur voudra se référer au chapitre 2.6 qui fait ressortir un rapport à part par la Direction de l'Usine.

COUVERTURES :

La Société RWANTEXCO procède actuellement au réequipement de son usine pour doubler sa capacité afin de réduire au minimum les importations de couvertures. Le nouvel équipement devrait permettre d'améliorer et de diversifier ses produits.

PREFABRIQUES EN BETON.

Un projet de production d'éléments préfabriqués pour le bâtiment (parping, tuyaux, dalles, etc..) est en cours d'étude. Le produit sera composé de 96% de sable et 4% de résine à importer. Le procédé utilisé est nouveau et est propriété d'une société allemande. Les caractéristiques de ce produit sont meilleures que celles des produits classiques en béton de ciment.

PAPIER HYGIENIQUE.

Le promoteur rwandais qui s'était intéressé à ce projet avait fait montre d'une certaine réticence suite au coût trop élevé du projet.
Présentement nos services sont à la recherche d'un équipement moins cher.

RAMIE.

La ramie est une plante qui pousse au Rwanda et dont on extrait une fibre textile de haute qualité.

Le projet en cours d'étude consiste à la production de 3.000 tonnes de fibres par an suivi du dégommage et de diverses opérations pour obtenir 110 tonnes de fils de ramie. La culture de la ramie sera étendue sur 600 ha (dans la préfecture de BYUMBA). Le projet créera 1.000 emplois.

.../...

CAFE SOLUBLE.

L'analyse des deux projets étudiés jusqu'à présent montre qu'il sera très difficile de trouver un partenaire capable d'assurer la vente des produits finis. La recherche d'un tel partenaire sera reprise au cours de 1981.

PILES ELECTRIQUES.

Deux études de préfactibilité qui ont été faites ont montré que les prix de revient de piles fabriquées seraient plus élevés que ceux des piles importées. Malgré cela l'étude doit être reprise parce que les informations commerciales sont encore insuffisantes.

Le projet prévoit une production annuelle de 10.000.000 de piles du type R20.

SISAL(Sacs et cordes).

Deux promoteurs locaux s'intéressent à ce projet: l'élaboration de son étude est en cours.

MATELAS EN MOUSSE.

Ce nouveau projet a été étudié en décembre 1980. Deux promoteurs s'y intéressent et sa réalisation pourrait intervenir en 1981.

ENGRAIS AZOTES(Urée).

Le projet vise à fournir au Rwanda et aux pays voisins une quantité suffisante d'engrais. L'urée serait produite à partir du gaz méthane.

La production pourrait être soit 44.000 tonnes , soit 100.000 tonnes d'urée par an suivant les conclusions des études qui vont être faites en 1981.

Les engrais complémentaires à l'urée, notamment le phosphate et la potasse pourraient être produits dans les pays voisins.

BRIQUETERIE.

L'étude de marché a été effectuée par le BUNEP. La capacité prévue est de 60.000 tonnes de briques par an. L'investissement serait de 800.000.000 FRw.

Il sera nécessaire de rechercher un gisement d'argile près de KIGALI, c'est-à-dire à proximité du marché, et de déterminer le matériel adaptable au Rwanda pour le séchage et la cuisson.

MARGARINERIE.

Le marché de la margarine(autant que pour le vinaigre) paraît insuffisant pour pouvoir réaliser le projet même en tenant compte des possibilités d'exportation dans les pays voisins. Une étude de marché plus approfondie devrait être effectuée en 1981.

.../...

OIGNONS ET PIMENTS DESHYDRATES.

L'étude de ce projet a conclu que le Rwanda ne pouvait pas concurrencer les producteurs qui sont principalement les pays méditerraniens et la Hollande.

CRAIES SCOLAIRES:

L'étude de ce projet a montré que la demande était insuffisante pour rentabiliser le projet. Cette demande se situe à 4.000.000 de FRW alors quele seuil de rentabilité est de l'ordre de 12.000.000 de FRw. Le marché est actuellement couvert des dons.

CARBURE DE CALCIUM.

Le projet de production de 10.000 tonnes de carbure de calcium par an est en cours d'étude. Mais des essais devront être effectués afin de savoir si on peut utiliser du coke de tourbe en remplacement du coke de houille dans le four à carbure.

Le carbure de calcium serait destiné, d'une part, au remplacement du pétrole lampant, importé pour l'éclairage, et, d'autre part, à la production d'engrais (cyanamide calcique).

CHAUX.

Une unité de production de chaux vive est en cours d'étude. sa production est destinée à alimenter l'usine de carbure de calcium. Sa capacité sera de 10.000 tonnes par.

HUILERIE DE SOJA, TOURNESOL ET ARACHIDE.

Ce projet est en cours d'élaboration par le BUNEP.

BIERE DE SORGHO.

L'idée de projet a été avancée par l'ISAR en 1979. Les données sur ce projet ont paru cependant être encore insuffisantes en justifiant une étude plus approfondie.

En 1980, il n'y a pas eu d'éléments nouveaux.

LIMONADERIES.

Des deux promoteurs qui étaient en concurrence pour la réalisation de ce projet, un a été retenu.

Il est à remarquer que la décision sur ce projet est intervenue tardivement car il s'était avéré difficile de comparer deux projets qui ne différaient que dans quelques détails accessoires.

MONTAGE DE VOITURES.

Le projet a fait objet d'une redéfinition au niveau des coûts et de la technique (renforcement du chassis).

Une sous-traitance portant sur la cisaillage, le poinçonnage, le pliage des tôles de carrosserie et du chassis, est à l'étude.

.../...

COMPLEXE SUCRIER :

Une première étude avait été effectuée par S.C.E.T International, mais elle s'est avérée incomplète. Un groupe industriel étranger envisage de refaire l'étude et de réaliser le projet.

PAPIER DE FEUILLES DE BANANIERS.

Un projet avait été envisagé au vu des échantillons de papiers craft qui avaient été fabriqués en laboratoire en France, en utilisant des feuilles de bananiers. Mais le procédé de fabrication n'ayant pas encore été mis au point industriellement, le projet a été suspendu et est tenu en attente.

GAZ INDUSTRIEL(Azote et Oxygène).

Il s'agit d'une unité destinée à fournir l'azote nécessaire à la production de cyanamide calcique.

L'étude du projet n'est pas encore commencée. Elle ne sera élaborée que si le projet de cyanamide calcique se révèle réalisable.

BISCUITERIE ET PATE ALIMENTAIRE.

Le projet est en cours de réalisation par un promoteur local. Le début de la fab ication est prévu au cours du premier trimestre 1981. Sa capacité est de 54 tonnes de biscuits par an.

PEINTURE.

Le marché comporte encore des importations malgré l'existence de deux entreprises de production locales.

Un nouveau projet est à l'étude en vue d'une production complémentaire qui réduirait au minimum les importations actuelles de produits finis. Un promoteur local s'intéresse à ce projet.

BONNETERIE.

Un projet d'un promoteur local était en attente de réalisation en 1980. A la suite d'une intervention du Ministère de l'Economie et du Commerce, le promoteur s'est engagé à le réaliser en 1981.

En outre, une production de bonneterie est prévue dans le projet textile sus-mentionné.

BIOGAZ.

Le projet de production de biogaz (gaz pour combustion et l'éclairage en milieu rural) et d'engrais à partir des matières végétables avait été identifié en 1979. La proposition faite en 1980, d'envoyer une équipe de trois personnes étudier le procédé chinois de production de biogaz n'a pas eu de suite favorable faute de financement.

.../...

TOLIRWA (Fabrication de tôles ondulées).

L'entreprise a commencé à produire en juin 1980. Depuis lors elle est confrontée, d'une part, au problème de sa requête pour le bénéfice du Régime de l'Agrément du Code des Investissements et, d'autre part, à une forte concurrence des importateurs.

MONTAGE DE RADIOS.

Un promoteur local a fait connaître son intention de réaliser ce projet. Il lui a été demandé d'en produire un dossier d'investissement.

FABRICATION DE CHAUNIERES.

L'idée de ce projet a été émise par un promoteur local auquel a été demandé d'en présenter le dossier d'investissement.

HUILERIE DE PALME ET DE MARGARINERIE.

Un promoteur local a présenté un dossier d'investissement relatif à ce projet. L'étude étant incomplète à divers aspects, il lui a été demandé d'ajouter les éléments essentiels qui en faisaient défaut.

L'huile de palme à traiter serait importée pour une production d'huile raffinée de 3.000 à 7.500 tonnes par an.

MALTERIE.

Dans le cadre de la Nouvelle Brasserie de KIGALI il est prévu de procéder aux plantations de l'orge brassicole et de construire une malterie qui puisse substituer aux importations de malt. Le promoteur technique du projet de brasserie s'est engagé à collaborer avec les services du Gouvernement pour la finalisation du projet de malterie.

OUTILLAGE AGRICOLE.

Les responsables de SOROA n'ayant pas été en mesure d'honorer leurs engagements le Ministère leur a signifié que le Gouvernement n'est plus lié par les avantages qui leur avait été accordés et que le Ministère va rechercher d'autres promoteurs.

MOTOCYCLES ET VELOCIPEDES:

Une étude a été effectuée antérieurement mais, la rentabilité étant insuffisante, le projet a été provisoirement abandonné.

2.4.2.2. PROSPECTION DES INVESTISSEMENTS DANS LA PETITE INDUSTRIE.

En plus des projets identifiés et exposés ci-dessus, un consultant est venu pour une durée de trois semaines avec mission d'identifier de petits projets industriels bancables qui pourraient être réalisés par des nationaux.

.../...

Il a retenu les projets suivants:

- Fabrication des chaussures
- Fabrication des triplex
- Fabrication des seaux et bassins galvanisés
- Fabrication des fils de fer barbelés
- Fabrication des craies scolaires
- Fabrication de rechauds de cuisine au méthanol
- Fabrication de sacs en papier

Le rapport de ce consultant paraîtra au cours de l'année 1981. Par ailleurs il est prévu pour l'année 1981 l'envoi d'un ou de deux consultants dans toutes les Préfectures afin d'y déterminer les potentialités industrielles?

Ainsi, dans le cadre du projet d'assistance de l'ONUDI, il est prévu un expert chargé exclusivement d'assister les nationaux dans la création de micro-industries. Cet expert a été demandé et son arrivée est attendue au cours de 1ère année 1981.

2.4.3: <u>BUREAU " INFORMATION ET DOCUMENTATION INDUSTRIELLE:</u>

<u>Collecte, selection et conservation de l'Information.</u>

Le Bureau " Information et Documentation Industrielles a été créé en juin 1979.

Au cours de l'année 1980, une sélection de périodiques a été faite en fonction des besoins des utilisateurs de l'information industrielle (planificateurs, industriels, et investisseurs potentiels). Une liste de ces périodiques a été faite, soumise à l'approbation du Ministre et confiés au Bureau de la Gestion des Crédits pour la commande.

Quant à la sélection, à la dissemination et à la conservation de l'information en vue d'une exploitation fructueuse par les utilisateurs, les problème du manque de personnel perdure. Il en résulte que les dossiers administratifs pèsent lourd sur les activités des techniques documentaires qui devraient constituer l'activité principale de ce service.

C'est ainsi que, tout comme l'an passé, le Service a enregistré quelques dizaines de visites de la part des planificateurs de l'Administration Centrale, des industriels, investisseurs potentiels et chercheurs de l'Université Nationale du Rwanda (Professeurs et Etudiants).

<u>Relations avec les Centres Nationaux, internationaux et étrangers de la promotion industrielle:</u>

Au cours de cette année, le Service a poursuivi l'entretien des relations déjà existantes entre lui et les institutions et centres nationaux opérant pour la promotion industrielle, notamment l'U.N.R. (CEAER, CURPHAMETRA et la Bibliothèque), l'I.N.R.S. et l'I.S.A.R.

.../...

En compagnie d'un Consultant de la CNUCED au mois d'août, une visite a été rendue à ces institutions en vue d'examiner les possibilités de coordination et d'orientation des activités de la technologie compte tenu de ses aspects économiques et commerciaux, de ses cadres juridique et institutionnel, de son transfert et de son adaptation.

Des entretiens qu'on a eus au cours de cette visite, il ressort qu'un système en mesure de coordonner et d'orienter les activités de recherche pour réduire le parallélisme qui entraîne la perte de temps et de matériel et le gaspillage d'argent et d'énergie, est vivement souhaité. C'est pourquoi le Bureau "Information et Documentation Industrielles" n'a épargné aucun effort pour agir activement pour la mise sur pied d'un centre national de Transfert et de Développement de Technologie dont il sera question plus loin.

Sont considérés comme centres nationaux opérant pour la production industrielle, les laboratoires au sein des entreprises industrielles telles que l'USINEX, l'OVIBAR, les PAPETERIES DU RWANDA, etc...

Centres internationaux et étrangers.

Les relations entre le Service et les Organismes et Centres Internationaux et étrangers de la promotion industrielle prennent l'extension. Aux Organismes Internationaux avec lesquels de bonnes relations existent déjà tel que le Service de l'information industrielle de l'ONUDI, le système Mondial de l'Information Scientifique et Technique de l'UNESCO, le Centre de Développement Industriel de la CEE, s'ajoutent au cours de cette année, la Division Technologique de la CNUCED, la Section de la Propriété Industrielle de l'OMPI et le Fonds Interimaire des Nations Unies pour la Science et la Technique créé dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur la Science et la Technique au service de développement. Cette extension se poursuit par des contacts nourris entre le Service et le Centre Régional Africain de Technologie, et le Centre Régional Africain de Conception et de Fabrication Industrielle.

Dans le contexte de ces contacts, les dossiers suivants ont été traités au sein du Service :

Centre National de Transfert et de Développement de Technologie.

Avec l'assistance de la CNUCED, les possibilités de mettre sur pied un organe de transfert et de développement de technologie ont été proposées. Une mission dont nous attendons le rapport, a séjourné au Rwanda à cet effet pendant trois semaines au mois d'août 1980.

A la fin de cette mission, le Service a demandé au Chef de mission de tenir une réunion de synthèse sur les observations au cours de son séjour au Rwanda. Comme il vient d'être signalé plus haut, les possibilités de créer un organe en mesure de faciliter le transfert et la promotion des technologies ont été proposées.

.../...

C'est en fonction de ces propositions que le Bureau a contribué à l'élaboration du projet d'une politique d'industrialisation du pays, notamment sur le transfert et l'application de la technologie.

Pour être efficace, cet organe futur de transfert et de développement de technologie devra se trouver en mesure de dialoguer avec les centres sous-régionaux et régionaux tels que le Centre Régional Africain de Technologie et le Centre Régional Africain de Conception et de Fabrication Industrielle.

Le même organe, pour épauler le Conseil National de Recherche Scientifique et Technique pour le Développement dont la création est attendue, devra procéder au cours de l'année 1981, à l'inventaire des ressources naturelles du pays et à leurs possibilités de valorisation; à l'inventaire des spécialistes de différentes branches de la technique; des projets de recherche réalisés, en cours et à l'étude; des institutions et centres de formation et de perfectionnement professionels et techniques. La composition d'une commission interdépartementale et multidisciplinaire tenant lieu du conseil évoqué plus haut a été proposée pour les raisons d'urgence.

Une fois créé, cet organe coordonnera donc les activités des institutions, des centres de recherches et des entreprises industrielles en vue de les assister dans le domaine du transfert des techniques exotiques et de la promotion des techniques endogènes au sein du conseil. Et enfin il servira d'antenne à des centres sous-régionaux, internationaux et étrangers pour la coopération technique entre les pays africains d'abord, les pays en développement ensuite et le monde enfin.

Il a été demandé au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de présenter ce projet au Fonds des Nations Unies pour le Développement de la Science et de la Technique en vue d'en obtenir le financement pour l'année 1981.

Centre Régional Africain de Technologie.

Le Centre Régional Africain de Technologie créé à la décision de la IVème Conférence des Ministres de l'industrie tenue à KADUNA(NIGERIA)en novembre 1979 et ayant son siège à DAKAR(SENEGAL) a pour but la mise au point, le transfert et l'adaptation des techniques. Ce souci a été appuyé par la IVème session de la CNUCED qui adopta une résolution visant la collaboration entre elle, l'ONUDI, la CEA, l'OMPI et l'UNESCO en faveur des pays les moins avancés. Quoique ne s'étant pas soustrait de ce cadre de coopération au départ, le Rwanda suit passivement l'évolution des activités du Centre, ceci pour des raisons de contraintes budgétaires.

En fait, depuis la création du Centre, le Rwanda ne s'est fait représenter qu'une fois par un membre de notre Ambassade à Addis-Abéba à la première session extra-ordinaire du Conseil du Centre tenue à Addis-Abéba en novembre 1980 en vue d'en fixer le Siège.

.../...

Centre Régional Africain de Conception et de Fabrication Industrielles.

La création du Centre Régional Africain de Conception et de Fabrication Industrielles décidée par la IVème Conférence des Ministres Africains de l'Industrie en 1975 à NAIROBI et programmée par la suivante Conférence en 1977 à KADUNA, a eu lieu en avril 1979 à Cotonou lors de la première réunion du Conseil du Centre. Le Centre dont le Siège se trouve à IBADAN(NIGERIA) a pour but de concevoir des machines et du matériel dans les domaines prioritaires du développement économiques des Etats Membres, de manufacturer les prototypes ou des quantités limitées de machines et matériel conçus ou adaptés dans le Centre, d'aider les Etats Membres à créer ou à améliorer les institutions nationales capables de concevoir ou adapter les machines et les matériels dans certains secteurs de l'industrie et à établir des ateliers, des fonderies et des forges pour la production des pièces détachées, etc...

Etant donné l'importance de ce Centre dans le renforcement des capacités technologiques, un exposé des motifs a été présenté aux instances compétentes en vue de ratifier l'adhésion du Rwanda à ses statuts.

Fonds Interimaire des Nations Unies pour la Science et la Technique.

Aux termes des travaux de la Conférence des Nations Unies sur la Science et la Technique au Service de Développement, tenue en Août 1979 à Vienne il a été décidé de créer un Fonds Interimaire pour la Science et la Technique. La création de ce Fonds a été approuvée par l'Assemblée Générale de l'ONU, lors de sa 34ème session.

Il a pour but de renforcer systématiquement les capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement et de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique pour le développement, tant parmi les pays en développement qu'entre les pays développés et pays en développement.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il a été demandé au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération d'entreprendre ses démarches auprès du PNUD chargé de la gestion de ce Fonds, en vue d'en obtenir le financement pour mettre sur pied un organe intégré du transfert et du développement de technologie.

Fonds Africain de Développement Industriel.

Approuvée et dotée d'un degré plus élevé de priorité par la IIIème Conférence des Ministres Africains de l'Industrie en 1975 à NAIROBI, la proposition de créer le Fonds Africain de Développement Industriel (FADI) s'est également constituée en projet que la IVème Conférence a confié à la CEA, à l'OUA, à l'ONUDI et à la BAD pour l'exécution en novembre 1977 à KADUNA(NIGERIA). C'est à la clôture des travaux d'une réunion des plénipotentiaires africains sur la création de ce Fonds que le texte des statuts a été ouvert à leur signature en novembre 1979.

../...

La création du Fonds a été ensuite décidée par la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie tenue à Addis-Abéba en 1980.

Les objectifs du FADI consistent à mobiliser les ressources financières et humaines et les mettre à la disposition des pays membres pour les activités de pré-investissements en vue de réaliser les projets multinationaux ou de grands projets nationaux d'une priorité plus élevée, mais ne répondant pas aux critères traditionnels imposés par les institutions financières commerciales ordinaires.

La gestion courante de ce Fonds sera assurée par la BAD, compte tenu de son expérience et de sa crédibilité déjà acquise auprès des bailleurs de Fonds.

Le Service tient en veilleuse le dossier relatif à l'adhesion du RWANDA au FADI, car dans l'immédiat il n'est pas probable que ce Fonds puisse conduire à des réalisations concrètes.

Tenue à jour d'un répertoire des entreprises industrielles existantes.

La tenue à jour d'un répertoire des entreprises existantes n'est possible qu'à la base des fiches ad hoc dont la mise au point se trouve au niveau de proposition.

Entretemps le Service ne peut que se contenter d'une simple liste des entreprises industrielles existantes dans le Pays par secteur d'activités, son objet et sa localisation.

La propriété industrielle.

Pour l'année 1980, le Bureau de l'Information et de la Documentation Industrielles a procédé aux formalités :

- d'enregistrement de 88 marques de fabrique ou de commerce
- de cession de 15 marques de fabriques ou de commerce;
- de notification des changements de nom et d'adresse des propriétaires de 20 marques de fabrique ou de commerce
- de délivrance de 2 brevets d'importation.

Comme notre législation en matière de propriété industrielle ne concorde plus aux réalités du moment, le Bureau a, en septembre 1979, pris contact avec une mission de l'OMPI, composée de trois experts, mission qui a été dépêchée sur place pour aider à formuler un texte législatif adapté.

Les propositions formulées pour actualiser la législation actuelle visent à ce que :

- La législation rwandaise en matière de propriété industrielle ne doive plus constituer une entrave plutôt qu'un élément du processus du transfert des techniques; et par conséquent, elle doit être un instrument du développement économique. En d'autres termes, elle ne doit pas favoriser le monopole de production, d'importation, et d'exploitation des biens et des services des pays industrialisés.

/...

- Pour ce qui est des permis d'exploitation , 17 ont été délivrés en 1980. Il convient de signaler néanmoins que, comme pour la propriété industrielle, la réglementation en vigueur relative aux établissements dangéreux, insalubres ou incommodes contenue dans l'Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956 du Gouverneur du RWANDA-URUNDI accuse aussi des lacunes. Son application occasionne une série de difficultés et les inconvénients sont multiples.
D'une part,les différentes hiérarchies portent des dénominations encore coloniales et de ce fait l'établissement de leur correspondance avec les services gouvernementaux et administratifs n'est pas aisé . Ensuite l'Ordonnance coloniale protégeait surtout les "Quartiers Européens" et se souciait peu de la pollution et des dangers d'environnement occasionnés par l'installation des établissements industriels dans les "quartiers dits indigènes" et en milieu rural.
Enfin, l'octroi des pièces requises se fait actuellement à titre gracieux.
Dès que le projet de Décret-loi et son Arrêté Ministériel d'exécution qui visent à adapter la législation aux besoins du moment et à sauvegarder les intérêts de l'Administration (taxes) et de la population seront promulgués ces problèmes seront réglés.

On s'est par ailleurs rendu compte que certains établissements à caractère insalubre avaient été installés sans permis d'exploitation et que d'autres ne respectaient pas les normes d'exploitation données par les Services Administratifs concernés (Urbanisme, Terres, Hygiène). C'est ainsi qu'une Commission Interservices d'enquête a été créée. Les résultats de cette enquête seront connus en 1981.

Emissions et relations avec la presse dans le domaine de la promotion industrielle.

En ce qui concerne les émissions et relations avec la presse dans le domaine de la promotion industrielle, il a été décidé au cours d'une réunion des Chefs de Service du Ministère que de telles activités peuvent se situer dans le cadre des publications à faire au niveau du Département.

Autres activités.

Le responsable du Bureau d'Information et de Documentation Industrielles a fait partie de la délégation rwandaise à la Conférence des Experts Gouvernementaux en matière de coopération technique entre pays africains, qui s'est tenue à NAIROBI au mois de mai. Il a participé également aux travaux préparatoires à la planification et à la programmation sanitaire, travaux organisés conjointement par le Gouvernement Rwandais et l'OMS, en juin 1980 à KIGALI.

.../...

2.4.4. DIRECTION DE L'ARTISANAT.

La promotion de l'Artisanat Rwandais revêt un caractère prioritaire parce que ce secteur doit constituer une grande source de revenus pour la population rurale en complément de l'Agriculture qui est actuellement la source principale de revenus pour la population.

L'importance de l'Artisanat dans notre développement économique est sans conteste. S'il est aléatoire de calculer actuellement la part de notre artisanat dans le produit intérieur brut (P.I.B), il est cependant intéressant de noter sa place indispensable dans l'Economie Nationale. Il permet des économies de devises, une atténuation du chômage, complète l'agriculture et l'industrie. L'artisanat participe doublement à l'amélioration de la balance des paiements par une économie d'importation quand il fournit des produits correspondant aux habitudes de consommation locale, par la vente à l'étranger il permet des rentrées de devises.

L'artisanat a le mérite socio-économique d'être simple aux niveaux des investissements qu'il exige, de la technique qu'il utilise, de son recours à la main d'oeuvre abondante et des prix relativement bas des ouvrages qu'il produit.

Du point de vue de l'emploi, l'artisanat joue un rôle non négligeable étant donné que l'exode rural sera moins intense dans la mesure où une couche importante des actifs y trouvera sa subsistance.

Du côté de la valeur culturelle, l'artisanat témoigne de l'environnement spécifique, des moeurs et des coutumes particulières. C'est donc l'expression de l'authenticité d'un pays.

La production artisanale présente cependant encore beaucoup de lacunes notamment dans le manque de standardisation. Sur le plan de la commercialisation, notre artisanat doit atteindre une finesse et une qualité technique plus grandes tout en conservant son originalité. Recherche de débouchés, augmentation de la production et financement constituent les activités devant lancer l'Artisanat.

Principaux dossiers traités en 1980.

- Document synthétique des plans des cours donnés aux stagiaires forgerons à la Forge Gouvernementale de NYABISINDU.

  Il s'agit d'un document contenant les plans des cours suivants : comptabilité, promotion de l'Artisanat, gestion des petites entreprises, commercialisation des produits artisanaux, français, déontologie, mathématiques, technologie de la Forge et de la soudure, éducation civique et menuiserie.

.../...

- Participation à la 44ème Foire Internationale de l'Artisanat à Florence (Italie du 24 avril au 04 mai 1980.)

La Foire Internationale de l'Artisanat à Florence est un salon spécialisé qui a pour but d'offrir aux exposants étrangers et nationaux l'occasion de mettre à la disposition des professionnels et des acheteurs occasionnels (Italiens ou autres) des échantillons représentant l'artisanat des différents pays participants.

Devant l'évolution progressive des nouvelles technologies, on s'aperçoit que la vitalité de l'artisanat et l'intérêt pour les produits de ce secteur ont augmenté dans le monde entier. L'artisanat et les métiers axés sur l'art sont fort importants.

S'il faut favoriser ces métiers d'artisans, le but n'est pas seulement social et économique, mais aussi culturel à cause d'une large intervention de l'esthétique et du goût intervenant dans ces créations.

Participation au colloque sur la technologie industrielle en Afrique qui s'est tenue à Kharthoum du 05 au 11 novembre 1980.

Il a été remarqué que la technologie est devenue un article commercial et elle est reconnue comme étant un élément fondamental dans le développement socio-économique. Il y a deux courants de technologie, à savoir : le " flow streem" (technologies importées) et le "stock streem"(technologie locale) qui intéresse spécialement le secteur artisanal. Le Développement de la technologie locale pourrait fournir des apports utiles pour satisfaire les besoins qui ne pourraient pas être convenablement satisfaits par les technologies importées.

Le renforcement des capacités technologiques locales est une nécessité pour un développement sain. La politique technologique doit encourager le développement de la technologie locale particulièrement pour les sociétés rurales et qui par nature sont sources de revenu.

Relations renforcées avec la Fédération pour le Développement de l'Artisanat Utilitaire (FEDEAU).

En date du 17 juillet 1980, le Délégué Général de la FEDEAU s'est entretenu avec le Ministre de l'Economie et du Commerce sur l'intervention de cette organisation dans la promotion de l'artisanat rwandais. Le Délégué Général de FEDEAU a dit au Ministre que son organisation a un vaste programme d'organiser des expositions dans les pays européens pour aider les pays ACP à trouver des débouchés de leur production artisanale.
Il a par ailleurs dit que l'artisanat rwandais était d'une très grande qualité et le Ministre a saisi cette occasion pour apprécier l'initiative de FEDEAU et pour exprimer son souhait de voir la FEDEAU aider à l'élargissement des marchés pour l'artisanat rwandais étant donné que le Rwanda a un artisanat varié et de qualité supérieure pour lequel il n'a pas encore de marchés suffisants surtout à l'extérieur.

../....

Aussi lors de cet entretien, il a été question de l'organisation d'une Foire sous-régionale de l'artisanat qui grouperait les pays d'Afrique de l'Est et de l'Afrique Centrale de l'Est, foire qui d'une part permettrait de stimuler les demandes de produits au niveau sous-régional entre ces pays et d'autre part de faire venir des acheteurs européens qui ne viendraient pas pour un seul pays mais pour un groupe de pays. Cette foire permettrait en plus l'échange d'expérience entre artisans des pays participants et pour les organismes d'aide, elle serait l'occasion de voir comment aider dans l'organisation de la production artisanale de ces pays compte tenu de ce que veulent les acheteurs potentiels (financement sur le budget régional de la CEE). Une mission conjointe de la Banque Mondiale et de la FEDEAU a été envisagée pour examiner ensemble des problèmes d'organisation de l'artisanat au Rwanda et les possibilités d'intervention financière dans ce secteur économique par les deux organismes.

Formation d'un premier contingent de forgerons à NYABISINDU et sélection des candidats pour la session 1981.

En octobre 1980, 24 stagiaires ont reçu leurs certificats après une formation de 9 mois.

Il est prévu encore deux sessions d'une durée également de 9 mois chacune, en 1981 et 1982.

En date du 15 décembre 1980, un test de sélection portant sur le français, le calcul et la culture générale dans le métier de forgerons a été passé par 56 jeunes gens originaires des Préfectures de GIKONGORO, de BUTARE et de GITARAMA, 25 de ces candidats ont été retenus pour la deuxième session.

Les conditions d'admission à cette formation sont les suivantes :

- être de nationalité rwandaise
- avoir au moins 6 ans d'école primaire
- avoir un minimum de 18 ans et un maximum de 25 ans.
- présenter les pièces d'usage délivrées par l'Administration Communale.
- être intéressé par le métier de forgerons.
- réussir l'examen d'entrée.

Travail sur l'organisation de l'Artisanat sur le Plan National.

Pour réussir une organisation de la production artisanale, il faut d'abord intensifier l'animation du milieu rural en vue de la création progressive de coopératives d'artisans destinées à simplifier les opérations d'approvisionnement en matières premières et en matériels.

C'est pour cela que les centres communaux d'artisanat devraient être mis sur pied d'urgence de telle manière que déjà les artisans au niveau de la Commune puissent avoir sur place à leur disposition un stock de matières premières et de matériels et qu'ils puissent disposer d'une salle d'exposition-vente pour qu'une partie de leur production puisse être écoulée dans la Commune même.

Il a été demandé pour cefaire aux Etats Unis d'Amérique une augmentation de l'aide à la Forge de NYABISINDU et une aide pour la mise en place des centres communaux d'artisanat avec un technicien appelé à examiner sur place les possibilités de faire aboutir ce projet.

Schéma de l'organisation du secteur artisanal.

Centres communaux d'artisanat (niveau communal)
Comptoirs préfectoraux des produits artisanaux (niveau préfectoral)
Association pour la Promotion de l'Artisanat Rwandais(ASPAR) qui va se convertir en société coopérative des artisans(niveau national)et qui s'occupe principalement de l'exportation des produits artisanaux.

Etude sur les métiers de l'artisanat.

La Direction de l'Artisanat a réalisé une étude relative au concept des métiers en les distinguant en 3 catégories classiquement admises, à savoir : l'artisanat d'art, l'artisanat de production et l'artisanat de service.

Préparation d'une liste des principales entreprises artisanales en activité en 1980.

Une liste des principales entreprises artisanales actives en 1980 a été dressée par le Service de l'Artisanat et se trouve comme annexe [illegible] de ce rapport. Pour les entreprises artisanales où il a été possible de le faire, nous avons donné leur évolution et le nombre d'emplois créés surtout pour celles qui sont établies dans la Préfecture de KIGALI. L'inventaire a porté sur les entreprises artisanales de constructions, de mécanique générale, de menuiserie, de couture, de forge et de soudure, de briquetiers et tuiliers, de vanniers, de sculpteurs, de potiers, de travail de perlage et de broderie sans oublier des organisations et boutiques intervenant dans la commercialisation de ces produits.

Dans cette liste nous constatons que la plupart des entreprises de construction, de mécanique générale et de soudure continuent à être prospères au moment où un grand nombre d'autres entreprises connaissent une certaine baisse. La raison de cette baisse ne nous est pas encore connue pour proposer des remèdes adéquats. Bref, l'inventaire permettra de poursuivre l'organisation du secteur artisanal par les étapes ultérieures.

Préparation d'un projet de conditions à exiger pour l'agrément d'une entreprise coopérative artisanale.

Comme actuellement il n'existe pas officiellement de conditions bien arrêtées pour agréer une entreprise coopérative artisanale, il a été jugé opportun par le Service de l'Artisanat de proposer les conditions suivantes pour l'agrément de ce genre d'entreprises.

.../...

- Fournir les statuts
- Liste des membres fondateurs
- Liste de tous les coopérateurs
- Liste des membres du Conseil d'Administration et leurs attributions
- Le gérant : sa résidence et sa formation
- Les commissaires aux comptes : Formation et profession exercée
- Pour constituer une coopérative :7 membres au minimum
- les 3/4 des membres doivent être artisans
- 1/4 des membres doit être des utilisateurs
- Le capital de base doit être suffisant
- Il faut juger des possibilités de clientèle pour l'entreprise.
- Les coopératives artisanales pendant 5 ans n'ont pas à payer d'impôts sur les immobilisations, mais les réalisations sont taxées dès le début des activités.

2.4.5. Bureau "Commercialisation des Produits Artisanaux."

Le Bureau de Commercialisation des Produits Artisanaux a pour tâches principales : - L'assistance aux artisans à la recherche des matières premières et des débouchés
- La mise sur pied des comptoirs de vente des produits artisanaux
- Et la tenue à jour du catalogue des produits artisanaux.

Assistance aux artisans à la recherche des matières premières et des débouchés.

Avant d'apporter une assitance quelconque aux artisans, il faut d'abord les connaître, connaître leurs produits et leurs besoins. Ici il s'agit d'un travail sur le terrain, parce qu'il nécessite des enquêtes auprès des artisans et des groupements d'artisans ainsi que des coopératives artisanales et des ateliers. Ce travail qui a été demandé aux Bourgmestres de toutes les Communes du Rwanda consistait à nous transmettre les renseignements relatifs au nombre d'artisans par catégories et à leurs produits, aux matières premières utilisées, aux heures de travail, aux salaires, au nombre d'emplois, à la production et au chiffre d'affaires réalisé.

Ce travail qui devrait nous éclairer sur les mesures à arrêter pour apporter une assistance quelconque aux artisans n'a pas été complet parce que jusqu'aujourd'hui la majorité des Bourgmestres n'ont pas répondu à notre demande

En ce qui concerne la recherche des matières premières, la majorité des artisans rwandais utilisent des produits locaux mais certains sont en voie de disparition surtout suite à la mise en valeur des marais.

.../...

Pour ce qui est des matières premières importées(tissus, fils, perles, peintures et vernis, etc...), il est vrai qu'il persiste un problème d'approvisionnement parce que les ateliers et artisans individuels ne sont pas à même de constituer des stocks compte tenu de leurs moyens limités. En effet l'artisanat exige de faibles capitaux, mais le chiffre d'affaires des ateliers ne suffit pas pour réaliser des bénéfices leur permettant l'autofinancement. Ainsi il est encore difficile de les approvisionner en matières premières avant la mise sur pied des comptoirs de vente des produits artisanaux dans toutes les préfectures, et des centres communaux d'artisanat.

Quant à la recherche des débouchés, il faut avouer que l'organisation des circuits de distribution reste adéquate. L'artisanat rwandais n'est pas protégé et est dépourvu des moyens adéquats de propagande et de publicité tant à l'intérieur que sur le marché international.

Cette situation force les artisans à ne produire que sur commande et les consommateurs à recourir aux produits similaires importés.

Devant cette situation, le Bureau de Commercialisation des Produits Artisanaux, en collaboration avec l'ASPAR et les autres services concernés par la commercialisation des produits artisanaux, a essayé de foncer sur les marchés extérieurs qui sont intéressés par nos produits mais toujours sans résultats tangibles. En 1980, les produits artisanaux décoraient nos stands lors des foires internationales auxquelles le Bureau est associé lors des préparatifs et des contacts étaient amorcés en marge des Foires.

Les adresses des firmes importatrices de l'artisanat contactées lors des foires de TRIPOLI, Bruxelles et Berlin ont été transmises principalement à l'ASPAR qui était appelée à poursuivre les contacts mais malheureusement elle n'a pas pu en profiter sous prétexte qu'elle a plusieurs commandes à honorer.

Quant aux autres entreprises de commercialisation des produits artisanaux, elles ne sont pas encore à même de se lancer sur des marchés d'exportation et ne préfèrent que vendre aux touristes de passage à KIGALI.

A l'occasion de ces foires, les échantillons des produits artisanaux présentés ont été d'une valeur totale de ± 800.000 FRw.
Concernant les exportations, les services de l'Artisanat n'ont exporté que 10.444 Kg pour une valeur de 3.920.656 FRW en 1980 contre 14.813 Kg pour une valeur de 9.206.014 FRw en 1979 soit une diminution de 57% en valeur et 29% en quantité. Cette diminution peut se justifier par le manque de dynamisme de la part des exportateurs, en l'absence de l'ASPAR à qui toutes les adresses sont transmises, dans la poursuite des contacts amorcés en marge des foires en vue de diversifier les débouchés.

.../...

De ces exportations l'ASPAR n'a exporté que 3.883 Kg pour une valeur de 2.956.370 FRW en 1980 contre 12.484 KG d'une valeur de 2.856.555 Frw en 1979, le reste n'étant exporté que par les touristes et certains ateliers qui ont leurs propres débouchés. Les magasins et boutiques de KIGALI ont exporté pour 18.211.900 FRw. En ce qui concerne les débouchés intérieurs, il a été dit plus haut que par le manque de circuits de distribution dans le pays, les artisans sont forcés de travailler sur les commandes et les consommateurs sont obligés de se tourner vers les produits similaires importés.

Néanmoins, ces artisans qu'ils soient individuels ou collectifs parviennent à réaliser un chiffre d'affaires élevé soit sur les marchés locaux soit à travers les comptoirs de vente déjà en place ou les magasins spécialisés de KIGALI. La grande partie de ce chiffre d'affaires est réalisé par les ateliers de menuiserie et les coopératives de tuiliers et de briquetiers, le reste étant réalisé par des artisans individuels ou groupementsde fait qui font de l'artisanat utilitaire.dont la consommation est courante dans les milieux ruraux (vannerie, poterie, et travail du bois). Le tableau suivant montre à titre d'exemple le chiffre d'affaires annuel approximatif par préfecture et par artisan.

Préfecture	Nombre d'artisans	Chiffre d'affaires global	Chiffre d'affaires moyen par artisan
1. KIGALI	13.000	563.472.000	43.344
2. GITARAMA	15.000	786.460.000	52.424
3. BUTARE	20.000	771.840.000	38.592
4. GIKONGORO	4.500	67.554.000	15.012
5. CYANGUGU	2.700	31.946.400	11.832
6. KIBUYE	4.000	55.248.000	13.812
7. GISENYI	8.000	232.128.000	29.016
8. RUHENGERI	7.500	145.800.000	19.440
9. BYUMBA	3.600	53.913.600	14.976
10.KIBUNGO	3.200	38.284.800	11.964

De ce chiffre d'affaires, plus de 1,5 milliards de francs sont réalisés par des ateliers de menuiserie, de couture et des coopératives des tuiliers et briquetiers. Du reste, un chiffre d'affaires de ± 27.900.430 FRw a été réalisé à travers les magasins et boutiques de KIGALI, tandis que 4.741.188 FRw ont été réalisés à travers les 4 comptoirs déjà en place, le reste étant réalisé sur les marchés locaux.

Le chiffre d'affaires est plus élevé en milieu urbain où sont implantées des entreprises artisanales de grande importance et qui le plus souvent, sont à caractère industriel.

.../...

Les activités artisanales les plus rentables, telles que la menuiserie, la soudure, la couture, les garages, etc.... se retrouvent dans les principales villes du pays souvent avec les capitaux très élevés.

Quant au nombre d'artisans, les chiffres avancés montrent globalement les artisans individuels à temps plein et à temps partiel, ainsi que les artisans travaillant dans les coopératives ou ateliers de production et de service. Dans certaines régions, l'artisanat n'est pas encore monétarisé mais dans ces calculs on a essayé d'en estimer la valeur au prix du marché.

Mise sur pied des comptoirs de vente des produits artisanaux.

En 1980, aucun comptoir n'a été mis sur pied parce qu'on devait d'abord lancer les 3 comptoirs(GITARAMA, RUHENGERI et GISENYI) ouverts en 1979 et qui ont commencé à être opérationnels en 1980.

Néanmoins, le lancement des 3 comptoirs n'est pas le seul obstacle à la création d'autres comptoirs, mais aussi le manque de moyens financiers a contribué à l'inaction dans ce sens.

En effet, l'ouverture d'un comptoir nécessite des fonds importants pour les locaux et les équipements nécessaires. Or, le problème majeur est que les locaux restent insuffisants dans presque toutes les préfectures , de façon que même si on fait recours au système de location on a difficile à trouver un local pouvant répondre aux besoins d'un comptoir avec un budget quasi nul. On comptait ouvrir encore 3 nouveaux comptoirs à KIBUNGO, BYUMBA et KIBUYE au cours de l'année 1981 si les dispositions budgétaires l'avaient permis.

Pour ce qui est des comptoirs déjà en place, plusieurs problèmes se posent et ne peuvent être résolus que si le Gouvernement recherchait un financement important. Tous ces problèmes sont liés aux locaux tantôt vétustes, tantôt exigus, tantôt mal situés, alors qu'ils servent de premiers jalons d'organisation des circuits de distribution des produits artisanaux.

Le comptoir de BUTARE.

Le comptoir de BUTARE, mis sur pied en 1971, est abrité dans un bâtiment très vieux qui cause des dégâts aux objets déposés, et devient de plus en plus petit suite au nombre croissant des déposants. En fait dans ce comptoir, le nombre de déposants était de 71 en 1977, 207 en 1978,292 en 1979, et 320 en 1980. Cette augmentation montre le besoin de trouver un local plus grand ou de le dégorger en créant un nouveau comptoir à GIKONGORO. Pour ce comptoir, la valeur des articles déposés était de 1.213.142 FRw en 1977, 2.144.144 en 1978, 2.295.310 en 1979 et 3.042.329 en 1980.

.../...

Quant aux ventes réalisées pour compte des artisans, elles étaient de l'ordre de 991.300 FRw en 1977, 1.710.030 en 1978, 2.154.981 FRw en 1979 et 2.416.807 FRw en 1980. Ainsi par rapport à 1977, le nombre des déposants a augmenté de 351% et la valeur des articles déposés a augmenté de 151% tandis que les ventes réalisées ont augmenté de 171%. Les revenus des déposants sont de 90% des ventes réalisées parce qu'une retenue de 10% est prélevée sur chaque article vendu. D'où leurs revenus sont de l'ordre de 802.170 soit ± 11.298 FRw par déposant en 1977, 1.539.027 FRW soit ± 7.435 Frw par déposant en 1978, 1.939.483 FRw soit ± 6.642 FRw par déposant en 1979 et 2.174.946 soit ± 6.905 FRw par déposant en 1980. Aux vues de ces chiffres, le volume des ventes et par conséquent le volume des revenus des déposants n'augmentent pas au même rythme que le nombre de déposants et le revenu moyen par déposant va en décroissant.

Par exemple en 1979 :

- Le nombre de déposants a augmenté de 41%
  La valeur des articles déposés a ugmenté de 7%, les ventes ont augmenté de 26%.
  et le revenu moyen par déposant a diminué de 11% par rapport à 1978 tandis qu'en 1980 le nombre a augmenté de 10%, la valeur a augmenté de 32%, les ventes ont augmenté de 1% et le revenu moyen par déposant a augmenté de 4% par rapport à 1979.

Le comptoir de GITARAMA.

Le comptoir de GITARAMA est le mieux situé des 3 nouveaux comptoirs et le bâtiment qui l'abrite semble être en bon état.
Depuis qu'il est opérationnel en 1980, 141 ateliers et artisans individuels ont déposé des articles d'une valeur de 1.013.698 FRW et les ventes réalisées ont été de l'ordre de 576.662 FRw. Les revenus nets payés aux artisans, déduction faite d'une retenue de 10% sont de l'ordre de 518.996 soit un revenu moyen par déposant de 3.681 FRw. Il est à noter que la Forge Gouvernementale de NYABISINDU a reçu un revenu net de 223.807 FRw soit 42% du montant net payé aux déposants.

Le comptoir de RUHENGERI.

Ce comptoir connait des problèmes liés à son exiguïté et au manque d'éclairage. Il ne peut pas recevoir assez de déposants faute d'espace.
Le déposant principal, qui est la forge de NYABISINDU, a lui seul occupé presque toute la place disponible compte tenu du volume des articles.
Au cours de l'année 1980, on a vendu pour compte de la Forge des articles d'une valeur de 123.416 FRw.

Le comptoir de GISENYI.

Comme à RUHENGERI, la Forge de NYABISINDU est le déposant principal dans ce comptoir. Le local est mal situé et n'est pas très accessible aux déposants éventuels et aux clients. Les ventes réalisées pour le compte de la Forge sont de l'ordre de 11.547 FRw.

.../...

Mise à jour du catalogue des produits artisanaux.

En collaboration avec l'ASPAR, on a inventorié tous les produits qui sont commercialisables sur les marchés extérieurs et dont la production peut répondre aux besoins du marché. Ce catalogue est sous impression en Belgique depuis le mois d'Août 1980 par les soins de l'ASPAR.

Mesures visées pour l'assainissement du Commerce des produits artisanaux du RWANDA.

L'artisanat rwandais rencontre encore des difficultés majeures qui freinent sa rentabilité économique. Ces difficultés sont liées aux contraintes suivantes :

1° Approvisionnement difficile en matières premières
2° Organisation inadéquate des circuits de distribution
3° Formation insuffisante des artisans
4° Manque de capitaux.

Une des principales tâches du service constituera à rechercher les moyens de remédier à cette situation et de dynamiser l'ASPAR. Cette action présente des avantages certains tant pour l'Etat que pour les artisans.

A l'echelle nationale, l'Etat y trouverait des avantages ci-après :

- Accroissement des recettes en devises étrangères
- Elevation du niveau des connaissances locales
- Aide aux programmes gouvernementaux de développement sociaux économiques
- Raffinement des produits exportables
- Contribution à la solution des problèmes d'emplois
- Moyen de communication entre le Gouvernement et les centres de production.

Pour les artisans les avantages sont notamment les suivants :

- pénetrer dans les nouveaux marchés extérieurs
- prendre contact avec d'autres types d'acheteurs
- diversification des marchés
- avoir un cadre de planification à long terme
- augmentation des bénéfices
- accumuler les connaissances de marketing
- résoudre tous les problèmes liés à la formation, à la commercialisation à la sélection, à l'information, à la promotion et à la standardisation de la production.
- Réduire les frais d'exportation.

L'augmentation de la production, de la rentabilité, de la capacité et des connaissances des artisans, aide le pays dans son ensemble à améliorer les conditions de vie des habitants.

../...

2.5.LA FORGE GOUVERNEMENTALE DE NYABISINDU

1. HISTORIQUE : Le Centre de Perfectionnement pour forgerons a commencé ses activités en 1969 et avait comme activité principale la formation des forgerons avec un financement Suisse.
En 1973, la convention Rwando-helvétique prenait fin et l'expert suisse est parti en laissant en place une coopérative des forgerons qui travaillait dans les locaux de l'Etat.
En 1975, la coopérative des forgerons fut séparée du centre de perfectionnement pour forgerons et il en résulta la dissolution de la coopérative.
Par manque de Financement pour la formation, le centre de perfectionnement s'est occupé de la production axée sur l'outillage agricole et ménager.
C'est à partir du 1er novembre 1976 que ce centre a été pris en charge par le Gouvernement (Ministère de l'Economie et du Commerce) qui payait tout le personnel (S/Statut, S/Contrat et journaliers) ainsi que le matériel technique sur le Budget ordinaire.
Le 21 mars 1978, un accord de Projet fut signé entre la République Rwandaise et les Etats Unis d'Amérique et la formation a repris en janvier 1980.
En ce moment la Forge Gouvernementale de Nyabisindu avait deux activités, la production et la formation. Actuellement le centre de formation pour forgerons en est à la 2ème session.
Dans ce rapport, on ne reprend les activités de la Forge Gouvernementale de Nyabisindu qu'à partir de l'année 1977.

2. Financement de la Forge Gouvernementale de Nyabisindu

Depuis 1977, la Forge Gouvernementale de Nyabisindu travaille avec un financement limité principalement à l'aide américaine qui a contribué à la reprise de la Formation des forgerons, et au Budget ordinaire du Ministère de l'Economie et du Commerce qui contribue au paiement du personnel et du matériel technique.

a) Aide américaine

L'aide américaine de l'ordre de 240.000 dollars des Etats Unis soit 22.058.400 FRW devait permettre d'acquérir l'équipement du centre de formation et de former 60 forgerons en trois sessions.
Ce montant est réparti comme suit :

- Services techniques : (technicien américain) : 42.955 $US soit 3.947.994 FRW
- Subsistance des stagiaires et perdiems : 45.000 $ soit 4.135.450 FRW

.../..

- Véhicules, matières premières, équipements et ameublement du centre : 49.600$ soit 4.155.450 FRW
- Extension et rénovation du centre, entretien et réparation du centre, outillage des Stagiaires, etc... 102.445$ soit 9.415.920 FRW

Comme contre partie rwandaise au projet il était prévu 63.500$US soit 5.836.285 FRW répartis comme suit :
- Logement du technicien financé par USAID : 6000$
- Frais de transport des stagiaires : 500$
- Appointements du Directeur et du Directeur adjoint du centre 21.000$
- Appointements du personnel enseignant : 36.000$.

A part que le technicien a été logé par le Gouvernement, aucun montant n'a été prévu au Budget. Ce financement est prévu jusqu'en 1982.
Actuellement, ce financement a permis de faire l'extension et la rénovation du centre, l'achat de 2 camionnettes et autre équipement pour la Formation, ainsi que la formation de 25 stagiaires au cours de l'année 1980 et 25 autres qui termineront en septembre 1981.

b) Budget Ordinaire : Le budget ordinaire du Ministère de l'Economie et du Commerce sert également au paiement du Personnel du centre et à l'achat du matériel technique.
Le tableau suivant montre l'évolution des subventions données à la Forge Gouvernementale de Nyabisindu depuis 1977 :

Année	PERSONNEL	MAT. TECHNIQUE	TOTAL
1977	2.326.640	172.730	2.499.370
1978	2.712.676	540.845	3.253.521
1979	2.858.940	2.637.801	5.516.741
1980	4.083.003	1.871.804	5.954.807
	11.981.259	5.243.180	17.224.439

Pour le Personnel du projet de Formation seul le Maître de stage est payé par le Gouvernement Rwandais, les autres étant payés par USAID.

3. Biens et Equipements de la Forge Gouvernementale de Nyabisindu

La Forge Gouvernementale de Nyabisindu dispose de 4 locaux servant de Bureaux, ateliers, cuisine - réfectoire, et dortoir pour stagiaires ainsi que de 2 maisons dont l'une est louée par un technicien allemand.
Ce sont ces locaux qui ont fait l'objet d'extension par l'USAID.
Comme équipement de forge, outre l'équipement traditionnel (soufflets, marteaux, tenailles, enclumes, etc), la forge dispose des équipements suivants :

- 1 foreuse électrique
- 1 tronçonneuse électrique
- 2 postes à souder
- 1 ponceuse.

.../..

4. PRODUCTION & CHIFFRE D'AFFAIRES COMPARES AUX SALAIRES :

L'on ne considère que ces trois paramètres parce qu'il serait superflu d'étudier l'aspect économique de la Forge Gouvernementale de Nyabisindu, d'autant plus qu'elle est loin de s'autofinancer. Aux vues de sa production, elle n'est même pas en mesure de payer les salaires de tout le personnel.

Année	Salaires	Production	Chiffre d'affaires	Relation production salaires
1977	2.326.640	1.890.715	1.376.463	81 %
1978	2.712.676	1.730.766	1.792.850	64 %
1979	2.858.940	1.778.012	1.780.702	62 %
1980	4.083.003	2.184.885	2.649.339	54 %

Outre le coût des matières premières et des autres frais et charges entrant dans la production, la Forge Gouvernementale de Nyabisindu ne peut même pas supporter les frais afférents aux salaires.
D'après ce tableau, les salaires ont augmenté de ± 75 % par rapport à 1977, tandis que la production et le Chiffre d'affaires ont respectivement augmenté de ± 16 % et ± 92 % par rapport à la même année.
L'augmentation du Chiffre d'affaires en 1980 est due principalement aux ventes réalisées à travers les comptoirs de vente des produits artisanaux.
Comme repris plus haut, la production actuelle de la Forge ne peut pas lui permettre l'autofinancement. Ceci est dû au manque d'équipements modernes qui lui permettraient d'augmenter la production et d'améliorer la qualité de ses produits.
L'objectif principal à court terme est de faire les extensions nécessaires et de moderniser les équipements pour pouvoir répondre aux besoins du marché.
Comme le projet d'extension et de modernisation de cette forge est encore à l'étude, il y a lieu de faire des installations d'électricité HT pour pouvoir utiliser les équipements dont elle dispose.
En outre, il faudrait lui doter des moyens ci-après :

- atelier de soudure
- deux meules fixes pour l'affûtage des produits presque finis
- une perceuse sensitive fixe pour le forage des pièces à assembler
-

En attendant que cette étude en cours soit terminée, la Forge pourrait continuer à travailler d'une façon artisanale mais avec un équipement d'appui plus ou moins moderne.

2.6. USINE D'ALLUMETTES (Rapport présenté par la Direction de l'Usine.).

INTRODUCTION.

L'exécution du Projet Usine d'Allumettes a été poursuivie au cours de 1980 suivant les phases ci-après. Vers fin mars, presque tous les travaux essentiels de construction des bâtiments administratifs et industriels et notamment la pose des toitures étaient achevés. A cette même période, la phase opérationnelle devrait être entamée conformément au contrat conclu entre le Gouvernement Rwandais et SUMITOMO CORPORATION. En effet, il est stipulé (clause 9) que le Gouvernement Rwandais allait affecter au projet Usine d'Allumettes du Personnel nécessaire requis pour subir la formation sur le tas par les Ingénieurs Japonais.

Comme l'affectation du personnel rwandais a été décidée avec retard au mois de juillet 1980, les Techniciens Japonais au nombre de trois, sont arrivés au Rwanda comme convenu en avril 1980 et ont procédé pendant deux mois au montage des machines et autres équipements industriels ainsi qu'à leur test sans participation des homologues rwandais. Ce travail terminé, ils sont rentrés au Japon en mai 1980.

Au cours des mois suivants, les négociations ont repris avec la partie japonaise pour que deux techniciens japonais reviennent pour assurer la formation sur le tas de la main d'oeuvre locale.

Ils sont revenus effectivement en octobre au moment où le personnel rwandais de cadre et d'exécution était sur place. La formation a duré moins d'un mois, du 15 octobre au 12 novembre 1980. Par la suite et jusqu'aujourd'hui la maintenance est assurée par les Techniciens Rwandais. Le départ en mai des Techniciens japonais sans accomplir leur mission a provoqué certaines difficultés d'ordre organisationnel et financier entre les deux parties concernées. Par exemple la partie japonaise a demandé que le Gouvernement Rwandais rembourse l'argent dépensé au voyage par avion aller et retour des deux techniciens NAKATANI et YAMANA venus au Rwanda en octobre 1980. Le problème reste posé.

2.6.1. ADMINISTRATION ET FINANCES.

Dès que la Direction du Projet Usine d'Allumettes a été constituée, elle a procédé en août, septembre et octobre, au recrutement des techniciens rwandais composés notamment d'une équipe multidisciplinaire de deux électromécaniciens, un chimiste et son adjoint, deux électriciens, deux mécaniciens-tourneurs et un menuisier formé à KICUKIRO. Le personnel sans qualification (trois à cinq ans post-primaire) a été rucruté par voie de concours ou de test pscho-technique. L'effectif mis en place est détaillé au tableau n° 1 en annexe.

.../...

Parallélement au recrutement du personnel, des négociations ont été poursuivies avec le Ministère de tutelle et la Fonction Publique en vue d'envoyer au Japon deux techniciens rwandais se perfectionner dans la maintenance des machines.

Concernant l'aspect financ la Direction du Projet Usine d'Allumettes a tâché d'acquérir un équipement minimum pour le Projet compte tenu des moyens de bord très limités dont elle disposait. L'utilisation du Fonds de roulement de 20 millions et notamment la commande des produits chimiques au Japon pour une valeur de 12 millions de francs rwandais environ est détaillée au Tableau n° 2 en annexe.

Bien que le Projet n'avait pas réalisé aucune recette au 31 décembre 1980, la situation financière était satisfaisante.

2.5.2. ASPECT TECHNIQUE ET MAINTENANCE.

Depuis le départ des techniciens japonais en novembre 1980, la maintenance journalière des machines a été assurée par une équipe des techniciens Rwandais. La plupart travaillant pour la première fois dans le secteur industriel, c'est-à-dire sans expérience professionnelle. Les problèmes qui se sont posés à ce niveau sont les suivants : Nous avons constaté que lorsque les machines à l'état neuf sont mises en mouvement, elles se dérèglent très souvent. Et les techniciens rwandais, sans connaissances approfondies des machines (initiation insuffisante) consacraient du temps relativement long pour rétablir les mouvements normaux. Des fois, les techniciens travaillent jusqu'aux heures tardives dans la soirée, les jours fériés et les dimanches.

Fin décembre une panne technique est survenue à une machine installée bien au début de la chaîne production. Le bras gauche d'une machine consistant à dérouler les feuilles de bois s'est cassée ou bloquée à plus d'une reprise. Cette panne a dû paralyser le reste des opérations de l'Usine pendant tout le mois de janvier. Le travail à l'Usine se déroulant à la chaîne, lorsqu'un seul maillon se casse ou s'abîme, toute la chaîne ne fonctionne plus. Actuellement nous constatons une stabilisation de cette dérouleuse mais après avoir remplacé ou modifié certaines pièces d'origine par d'autres pièces plus resistantes ou solides fabriquées dans notre Atelier de maintenance ou commandées dans les ateliers mécaniques des Ponts et Chaussées ou à l'ATS de KIMIHURURA.

A ce sujet nous avons constaté un sous équipement technique général du pays. Alors il faudrait renforcer l'équipement de l'Atelier de Maintenance de l'Usine aussi bien en pièces détachées en outillages ou accessoires et en matière brute. Les besoins en ce qui concerne ce chapitre sont indiqués au tableau n° 3. Les discutions avec les fournisseurs ont été amorcées parce que certaines erreurs devraient être corrigées avant l'octroi du certificat d'achèvement de l'Usine.

.../...

Pendant la même période, de nombreuses perturbations techniques causées par Electrogaz (Station de BUTARE) ont entraîné l'arrêt de l'Usine par plusieurs reprises durant trois ou quatre semaines consécutives. Il s'agissait de coupures d'eau et d'électricité très fréquentes. Pour cette raison, nous avions proposé début 1981, par le biais des prévisions budgétaires, aux Autorités concernées d'acheter un groupe électrogène de secours. Il semble que cette requête n'a pas été prise en considération. Cependant nous avons constaté que ces coupures fréquentes entraînent des pertes importantes sur le plan de la production et peuvent endommager très sérieusement les machines et autres équipements industriels.

2.6.3. PRODUCTION.

Pendant la période prise en considération, la production a évolué à un rytme très faible et cela pour deux raisons :

1. Le rendement des machines très insuffisant pour des raisons évoquées plus haut.
2. Le rendement de la main d'oeuvre également. En effet, pendant cette période, la main d'oeuvre a été initiée aux différentes opérations des machines et autres équipements industriels sans pouvoir réaliser une production commercialisable significative (cfr Tableau n° 4).

Pour cette raison, les frais fixes d'exploitation (salaires et force motrice) ne devraient pas à notre avis être imputés directement à la production de la période considérée, mais plutôt à un poste intitulé " APPRENTISSAGE " sujet à amortissement sur plusieurs années.

Le rythme de production avait atteint 30% de la capacité nominale pendant cette période d'apprentissage. Cette performance déjà réalisée signifie que le rendement allait augmenter sensiblement dans les mois à venir.

2.6.4. APPROVISIONNEMENT.

Pendant les deux mois et demi d'exploitation, le bois rond a été fourni par l'ISAR-ARBORETUM (du bois d'éclaircie), NSENGIYUMVA Evase, et par le Ministère de l'Agriculture (permis provisoire d'exploitation de cyprès à KITABI) au prix moyen par mètre cube de 6.000 FRw. Le taux moyen de perte est de 25%. Jusqu'à présent nous ne trouvons pas d'utilisation pour ces rebuts des résineux qui devraient être recyclés dans la production des agglomérés à base de déchets de bois, ou dans la production de pâte à papier.

.../...

La consommation mensuelle moyenne du bois rond était de 40,806 m3. Des négociations avec le Ministère de l'Agriculture sont en bonne voie en vue de la plantation de 200 Ha de cyprès et de pinus en Commune MUDASOMWA à GIKONGORO et de l'acquisition de 200 Ha de plantations domaniales de cyprès en âge d'être exploitées. Un plan relatif à l'approvisionnement de l'Usine en bois rond à moyen et long terme sera bien terminé et proposé aux Instances Administratives habilitées pour approbation.

Produits chimiques et Papeterie.

Vers la fin de l'année 1980, deux commandes de matières premières devant couvrir 6 mois de production ont été passées chez SUMITOMO CORPORATION directement par le Projet Usine d'Allumettes en ce qui concerne les Produits Chimiques compte tenu de nos disponibilités budgétaires et par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en ce qui concerne la Papeterie. Donc deux Crédits documentaires ont été ouverts à la Banque Nationale du Rwanda pour une valeur de 40 millions de francs rwandais et couvrant une livraison de 166,10 Tonnes métriques de matières premières.

Comme il ressort des correspondances entre le Projet Usine d'Allumettes, le Ministère de l'Economie et du Commerce, le Ministère du Plan et le Ministère des Finances, le Fonds de roulement sollicité bien au moment opportun, c'est-à-dire au début de l'exercice budgétaire 1980, a été libéré par tranches et très tardivement pour la dernière tranche, à la clôture de l'année budgétaire.

Cette erreur ou lenteur dans la prise de décision se répercuta sur l'exercice budgétaire en cours et notamment la baisse du rythme de production pour éviter que le stock existant ne s'épuise avant l'arrivée d'autres matières premières.

Dès la fin de l'année, nous sommes en contact avec d'autres fournisseurs de Produits Chimiques, du papier et des cartons d'emballage car les matières premières, en provenance du Japon nous semblent très coûteuses(cfr tableau n° 5). Ces nouveaux fournisseurs éventuels seraient IMPERIAL CHEMICAL de Londres et De COUVAS and SONS à Chypre. Ainsi il serait possible de réduire les coûts de production.

En conclusion des problèmes techniques inévitables n'ont pas manqué de naître à cause de l'initiation insuffisante du personnel d'exploitation aux mécanismes des machines. Ce sont les difficultés d'ordre administratif au niveau de recrutement du personnel nécessaire, et des prévisions budgétaires qui ont handicapé le plus , le bon fonctionnement de l'Usine.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.

1. Pour ce qui est du cadre fonctionnel du Ministère, tous les services ont interprété les attributions leur confiées d'une manière assez fouillée. Dans l'ensemble, l'organigramme est applicable et il faut qu'il le soit, mais tous les services se heurtent à l'insuffisance en personnel et en moyens logistiques. Aussi importe-t-il de recruter un personnel suffisant et d'acheter les véhicules et autre matériel d'équipement en quantité suffisante. L'exiguité des locaux du Ministère est un obstacle de taille auquel il importe de trouver une solution rapide.

2. Le Bureau des Statistiques étant l'épine dorsale de toutes activités du Ministère, il importera de lui consacrer des efforts en personnel et en matériel. Aussi l'achat d'un mini-ordinateur et l'octroi d'un véhicule en permanence constituent-ils le minimum souhaitable pour le bon fonctionnement d'un Service chargé de la collecte et de l'exploitation des données chiffrées sur l'Economie Nationale, l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat.

3. Le bon fonctionnement du Secrétariat de la Commission Nationale des Prix suppose à son tout des moyens en hommes et en matériel.

4. Jusqu'au moment de la confection du présent rapport, il n'y a toujours pas de Directeur Général de la Politique Economique, ni de Directeur de la Politique Sectorielle de sorte que le Directeur de la Politique Macroéconomique continue de cumuler cette fonction avec les deux précédentes. Aussi importe-t-il de pourvoir à la nomination de ces deux fonctionnaires. Il serait également souhaitable de compléter l'organigramme en vigueur par des Divisions et Bureaux en vue de rendre le Service plus opérationnel.

5. L'idée de disposer régulièrement d'un "Tableau de Bord" sur la marche de l'Economie Nationale est une initiative à soutenir à tout prix. Mais pour traduire cette directive dans la réalité, la Direction Générale de la Politique Economique a besoin d'au moins 3 véhicules en permanence.

6. Les tournées préfectorales du Ministre de l'Economie et du Commerce en 1980 ont été jugées positives à tel point qu'elles devraient avoir lieu à des intervalles réguliers. Par ailleurs, en dehors des tournées à organiser pour l'ensemble des préfectures, le Ministre et ses Principaux Collaborateurs devront faire des visites et rencontres ad hoc selon la nature spécifique des situations dans l'une ou l'autre Préfecture ou par branche d'activités (industriels, importateurs, transitaires, transporteurs, demi-grossistes, bouchers, commerçants de bières, importateurs de véhicules et pièces de rechange, pétroliers, pharmaciens, etc...).

7. L'organisation du Commerce interrégional si nécessaire soit-elle, est une entreprise qui implique des actions décidées dans plusieurs secteurs de l'Economie Nationale (spécialisation des régions, fixation des prix, possibilités de stockage, système d'habitat, transport intérieur, spécialisation des commerçants, etc...).

.../...

Autant dire que l'organisation du Commerce interrégional est une politique complexe qui repose sur une série de mécanismes à plusieurs paramètres. En ce qui concerne la spécialisation pour ne citer qu'un aspect, en matière commerciale, c'est surtout les secteurs des importations, du commerce de gros et de demi-gros qui s'apprêtent à une telle orientation à commencer par des produits de grande consommation et de première nécessité.

8. En ce qui concerne la protection commerciale des industries naissantes, il est à noter que les "PAPETERIES DU RWANDA" la TOLIRWA, MIRONKO PLASTIC INDUSTRIES, USINE D'ALLUMETTES DE BUTARE, la Fabrique de bougies de Kicukiro, RWANTEXCO, ont réclamé une protection contre la concurrence des articles importés qui, non seulement sont vendus moins chers, mais aussi sont pour la plupart des cas d'une meilleure qualité que ceux fabriqués sur place.

Pour certains articles, on a pu tirer une leçon ultime de cette concurrence à savoir que les prix pratiqués par les importateurs étaient exagérement gonflés tant qu'il n'y avait pas de production sur place. A titre d'exemple, la TOLIRWA ayant au départ fixé son prix de vente de 380 FRW la tôle contre 390 FRW auxquels se vendait la tôle importée, les importateurs ont ramené ce prix à 380 FRW. La TOLIRWA a ensuite réduit successivement son prix à 375, 370 FRW (contre un prix de revien de 362 FRW) et les importateurs ont suivi le mouvement tout en pratiquant un véritable dumping qui consiste notamment à conditionner la livraison d'autres marchandises aux demi-grossistes à l'achat de tôles chez le même fournisseur ou à menacer chez ceux qui s'approvisionnaient chez TOLIRWA de ne plus accéder aux autres marchandises. En conséquence, la production de la TOLIRWA ne fut que de 1.833 tonnes pour le deuxième semestre 1980 alors que dans les meilleursures conditions, la production aurait pu atteindre ± 5.000 tonnes compte tenu du volume desimportations. Cet exemple est très parlant car c'est un cas typique qui subit la concurrence en dépit de son prix de revient assez bas pour faciliter l'affrontement de la concurrence, d'autant plus que son produit est de meilleure qualité (0.15 contre 0.14 des tôles importées alors que par ailleurs celles-ci arrivent à KIGALI rongées par le transport).

Pour les Papeteries du Rwanda, le problème se pose autrement car il s'agit d'une entreprise qui, pour des raisons de création d'emplois, utilise un vieux procédé qui permet de produire une plaque dont la qualité est fortement concurrencée par les articles substituables importés, ceci en dépit du prix de vente beaucoup plus bas des plaques de ZAZA, c'est donc un cas où la protection implique des sacrifices.

Quant à l'Usine d'Allumettes de BUTARE, le problème se pose au niveau de son prix de revient qui ne permettra pas de concurrencer les allumettes importées de la Chine.

Ce prix de revient qui est à 70 % imputable au coût des matières premières importées du Japon se présente comme une contrainte immuable à moins que les prospections entreprises auprès d'autres fabricants ne permettent d'avoir un approvisionnement moins onéreux.

.../..

En conclusion, quel que soit l'angle sous lequel on envisage le problème et les termes dans lesquels celui-ci se pose, il faudra constater qu'il s'agit d'un problème réel et vital pour notre industrie naissante.

Dans une réunion interservice qui s'est tenue le 10 décembre 1980, le problème de protection a été débattu et des recommandations ont été formulées, qui consistent à consacrer le principe de protection de l'industrie naissante. Sa concrétisation doit se baser sur le principe qu'il ne faut protéger que les entreprises qui le méritent réellement, ceci eu égard à la capacité dont elles auront fait preuve pour la couverture du marché par un produit de bonne qualité et à des prix abordables. Le principal instrument auquel l'Administration devra recourir est la modulation des droits d'entrée des articles importés et, dans la mesure du possible, la réduction de ces derniers par contingentement des licences d'importation. Les dossiers y relatifs en plus des avantages du Code des Investissements devra se faire avec beaucoup de circonspection pour ne pas consolider des entités monopolistiques dans le pays.

Ceci dit, le Ministère des Finances, et le Ministère de l'Economie et du Commerce devraient examiner ensemble les modalités de concrétisation de ces recommandations.

Il convient également de noter que même pour tous les projets actuellement à l'étude, la rentabilité financière ne peut être assurée sans que des mesures d'allégement de la concurrence ne soient prises par l'Administration. On constate même de plus en plus que des investisseurs étrangers posent ce problème comme condition préalable à la poursuite de leurs négociations. Ceci revient à dire que le seul cadre du Code des Investissements en cours ne suffit plus pour attirer les investisseurs étrangers.

9. Les relations avec les Organismes internationaux à caractère commercial et industriel revêtent actuellement une importance telle qu'on ne devrait plus traiter les dossiers y relatifs d'une manière ponctuelle et marginale. Aussi importe-t-il d'intégrer les activités de tels Organismes dans la vie quotidienne des Services du Ministère. Au niveau de la Direction Générale du Commerce, le volume des dossiers en matière des relations internationales commerciales est tel qu'il est souhaitable de créer une Division qui s'occuperait de dossiers y relatifs (Convention ACP-CEE de Lomé, CNUCED, GATT, CEA, OUA, OPEP, ONU, CEPGL etc....)

10. Les missions de prospection commerciale et industrielle se sont avérées utiles à bien des égards. Néanmoins, leur organisation et réussite seraient mieux conçues si le Ministère avait la collaboration d'une Chambre de commerce et d'Industrie fonctionnelle. Aussi importe-t-il de parachever sans tarder la restructuration de la Chambre en cours.

.../...

11. Les lois et réglements sur le Registre de Commerce sont à adapter aux réalités actuelles de l'Economie en général et du Commerce en particulier.

12. Au chapître de l'Inspection et du Contrôle, il faudrait renforcer le staff dont dispose le Ministère actuellement jusqu'à l'affection d'inspecteurs dans les Communes rurales et urbaines. Cet effort devrait aller de pair avec l'acquisition des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement des lourdes tâches confiées aux inspecteurs. Il va falloir commissionner également les Inspecteurs de Préfecture en les hissant au même rang que les autres Chefs de Service dans les Préfectures.

13. Compte tenu de l'importance du carburant dans la vie économique de la Nation, il faudrait, pour garantir les approvisionnements et en stabiliser les prix, faire aboutir le plus tôt possible le programme de construction et remplissage des stocks stratégiques.

14. Mis à part le problème de games de véhicules importés qu'il faudrait limiter compte tenu de l'exiguité du marché, il faudrait élaborer un programme efficace d'importation de véhicules et de pièces de rechange. Les recommandations émeses à ce sujet dans le corps du présent rapport retiendront l'attention des Services du Ministère en vue de mettre fin aux irrégularités qui prévalent encore dans la commercialisation de véhicules et pièces de rechange ainsi que dans la tarification des garages.

15. En ce qui concerne les activités d'assurance au Rwanda, les Services s'emploieront à élaborer et proposer les critères de contrôle et de surveillance du fonctionnement de Sociétés d'assurance au Rwanda pour permettre l'instauration éventuelle d'une structure de concurrence dans le secteur.

16. Les aides alimentaires sont nécessaires, certes, et le pays en aura sûrement encore besoin. Toutefois, la politique du pays dans le secteur doit viser l'autosuffisance.

17. Etant donné que le Rwanda, tout comme les autres pays ACP, ne pourra plus compter sur les facilités financières de la Convention ACP-CEE de Lomé I, lors des participations aux Foires, il faudra que le pays mobilise les moyens nécessaires devant lui permettre de se faire représenter aux Foires et Expositions Internationales à partir de 1981. La création d'un Comité National chargé des Foires s'avère nécessaire.

18. L'assistance du PNUD dans le cadre du projet RAF/77/038/A/010/40 surtout après la déposition des rapports de Messieurs REVECO et De LAVALLE, devrait se poursuivre. Pour ce faire, il revient au Chef du Projet d'affecter au Projet des éléments plus compétents en ramplacement des volontaires retirés du Projet à la demande du Ministre de l'Economie et du Commerce.

.../...

19. L'application du Code des Investissements pose des difficultés d'ordre administratif auxquelles il va falloir trouver des solutions. En effet, quant les questions industrielles étaient encore placées sous un même Ministère chargé des Finances et de l'Economie, l'examen des dossiers relatifs aux avantages du Code des Investissements ne posait aucune difficulté. Mais l'existence d'un Ministère chargé de l'Industrie a fait naître un bicéphalisme qui allonge souvent le processus d'instruction des dossiers relatifs au Code des Investissements.

20. Quant au problème de financement dans le secteur industriel, il y a lieu de souligner qu'au cours de l'année 1980, il a pu être constaté que le montage financier, plus que les protocoles d'accord et diverses conventions, constituent la pierre d'achoppement des dossiers d'investissements. L'exemple du projet "Brasserie" a montré que la vérification de la fiabilité du montage financier proposé par les promoteurs doit constituer la première phase d'investigations.

Au même titre que les garanties exigées de l'Administration par les investisseurs quant aux engagements de l'Etat, celui-ci devra dans l'avenir exiger préalablement des engagements fermes des partenaires étrangers. C'est également le cas pour la SOROA qui, en dépit des engagements pris par cette société dans le cadre de l'acte lui octroyant le régime de l'agrément, vient d'enregistrer plus d'un an de retard dans la réalisation de son projet.

Par ailleurs, deux institutions nouvelles devraient être créées sous l'inspiration d'une telle expérience. Il s'agit :

- <u>d'un Fonds National de Garantie des Investissements étrangers</u>.

La création d'un tel Fonds se justifie par le souci d'épargner l'Etat de l'aval lui exigé par les bailleurs de Fonds et les compagnies d'assurance, aval gratuit pour la plupart des cas et normalement non prévu dans le cadre des opérations budgétaires. Si un Fonds à gestion autonome était créé, il mettrait au point sa politique d'intervention en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs. Il constituerait alors un interlocuteur avisé, avec peu de risques de succomber au chantage de ses clients.

- <u>d'un Fonds National d'Etudes</u> qui aurait pour objet de financer à tout moment les frais d'études préliminaires à l'exécution des projets. La création d'un tel Fonds permettrait d'éviter les contraintes budgétaires car l'expérience montre que dans le domaine industriel, le Rwanda est encore au stade trop embryonnaire pour pouvoir programmer tous les cas en début d'année dans le cadre du Budget de Développement et des négociations bilatérales ou multilatérales. Comme ressources, le fonds jouirait d'une dotation budgétaire annuelle, de financements extérieurs et de marges bénéficiaires éventuelles sur les opérations.

..../...

21. Parmi les problèmes qui handicapent encore les exploitations artisanales il y a lieu de citer les plus importants :

- très souvent l'équipement des exploitations artisanales est incomplet, et parfois même sommaire étant donné que le recours à l'autofinancement rend assez long le processus d'acquisition d'outils en quantité suffisante. Il paraît également presque toujours que les fonds de roulement sont insuffisants pour permettre aux exploitations artisanales de constituer des stocks de matière première nécessaires.
- les moyens limités empêchent les petits fabricants de profiter des réductions offertes à ceux qui effectuent des achats en gros ou en demi gros des produits dont ils ont besoin dans leur fabrication.
- les besoins de crédit des artisans restent insatisfaits, l'accès aux institutions financières étant difficile à cause du manque de garanties exigées par les bailleurs de fonds surtout que la gestion des exploitations artisanales reste inadéquate et continuera à l'être devant un volume d'opérations plus important et une complexité plus grande de gestion si un programme de formation des artisans ne suit pas, faute de moyens.
- l'absence de notoriété constitue un obstacle au progrès des exploitations artisanales.
- il n'y a pas un marché, même peu homogène, des produits d'artisanat; mais une multitude de petites clientères.
- les institutions financières n'ont pas de renseignements sur les connaissances techniques et l'expérience des exploitants, sur leur marché en affaires et sur leur capacité de remboursement.
- l'anarchie du marché des matières premières et des équipements vient s'ajouter à la complexité des problèmes de l'artisanat. Certaines matières premières sont introuvables sur place à certains moments; quant au petit outillage, en plus de raretés occasionnelles, il y en a qu'on ne trouve jamais chez les fournisseurs locaux. S'il est facile pour les entreprises d'un certain niveau de s'approvisionner à l'extérieur, il n'en va pas de même pour de petites unités de production ignorant tout de cette organisation.

Tous ces problèmes devraient faire l'objet des examens approfondis en vue de leur trouver des solutions appropriées.

22. Dans un effort d'organisation et de coordination, l'artisanat rural doit aller de pair avec l'artisanat urbain avec indication nette des objectifs, des moyens et des étapes à franchir progressivement. De là un effort réel de promotion de l'artisanat doit être consenti par le Gouvernement en prévoyant chaque année au profit de ce secteur un budget nécessaire à l'acquisition des moyens de déplacement pour intensifier l'animation et du matériel indispensable pour le véritable lancement de ce secteur.

4. A N N E X E S

4.1. A. Evolution du budget ordinaire alloué au Ministère de l'Economie et du Commerce par rapport au budget ordinaire de l'Etat de 1975 à 1980.

B. Evolution du budget d'équipement alloué au Ministère de l'Economie et du Commerce par rapport au budget d'équipement de l'Etat de 1973 à 1980.

4.2. Relevé des prix de détail sur le marché du Centre Urbain de Kigali de janvier à novembre 1980.

4.3. A. Evolution des importations de 1979 au premier semestre de 1980

B. Importations par groupe d'utilisation de 1979 au premier semestre 1980

C. Importations par principaux Pays Fournisseurs

D. Graphique relatif à l'évolution des importations de janvier à juillet 1980 en quantité et en valeur.

4.4. A. Evolution des exportations de 1979 à 1980;

B. Exportations par principaux clients du Rwanda.

C. Graphique de l'évolution des exportations durant 1980 en quantité et en valeur.

4.5. Tableau des Centres Commerciaux, des Centres de Négoce et des marchés par Commune et par Préfecture.

4.6. Catégories des Commerçants immatriculés au Registre de Commerce jusqu'au 31 décembre par Préfecture, par Commune et par branche d'activités.

4.7. Liste des principales entreprises artisanales en activité en 1980.

* *

*

Année / SERVICES	Année 1973		Année 1974		Année 1975		Année 1976		Année 1977		Année 1
	Budget	%	Budget	%	Budget	%	Budget	%	Budget	%	Budget
Présidence de la République	8.540.000	0,35	57.326.000	1,81	89.377.400	2,40	122.004.515	2,17	288.916.150	4,53	522.421.
Ministère de l'Intérieur	46.763.000	1,95	47.963.000	1,51	50.266.920	1,35	49.997.400	0,96	67.811.296	1,06	77.838.
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	154.480.000	6,45	229.853.000	7,28	313.704.680	8,43	400.779.554	7,75	643.548.220	10.10	649.652.
Ministère de la Justice	101.924.000	4,26	159.169.000	5,04	165.134.120	4,44	316.594.339	6,12	336.568.809	5,28	355.115.
Ministère de l'Education Nationale	639.727.000	26,74	930.714.000	29,47	1.065.574.440	28,65	1.231.892.064	23,83	1.397.477.388	21,94	1.455.249.
Ministère du Plan	16.389.000	0,68	30.064.000	0,95	14.781.480	0,39	30.228.860	0,58	40.628.151	0,63	41.124.
Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi	8.779.000	0,36	15.028.000	0,47	18.540.720	0,49	28.556.824	0,55	39.894.027	0,62	44.213.
Ministère des Postes et des Communications	92.376.000	3,86	125.302.000	3,96	130.424.820	3,50	230.593.751	4,46	268.242.803	4,21	306.058.
Ministère de la Santé Publique	154.148.000	6,44	210.250.000	6,65	256.597.200	6,90	398.709.413	7,71	470.197.692	7,38	533.107.
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	119.342.000	4,98	149.402.000	4,98	149.402.000	4,73	148.348.660	3,98	184.363.082	3,56	267.817.
Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif	57.311.000	2,39	45.749.000	1,44	49.419.600	1,32	53.250.153	1,03	69.500.734	1,09	84.513.
Ministère de la Jeunesse et des Sports	8.965.000	0,37	25.064.000	0,79	35.003.260	0,94	62.003.310	1,20	73.662.653	1,15	94.138.
Ministère de Ressources Naturelles, Mines et Carrières.					9.987.200	0,26	23.905.680	0,46	30.600.397	0,48	41.943.
Ministère de l'Economie et du Commerce	15.654.000	0,65	22.330.000	0,70	23.346.280	0,62	30.944.588	0,59	33.565.961	0,52	34.1142
Ministère des Finances	266.826.000	11.15	222.980.500	7,06	288.789.560	7,76	511.716.416	9,90	559.557.643	8,78	277.923.
Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement	125.823.000	5,25	249.479.500	7,90	323.705.820	8,70	503.236.472	9,73	573.271.481	9,00	525.177.
Cour Suprême	10.252.000	0,42	10.608.000	0,33	14.665.000	0,39	17.101.279	0,33	19.748.353	0,31	19.932.
Assemblée Nationale	25.849.000	1,08									
Ministère des Forces armées Rwandaises	521.824.000	21,81	590.248.000	18,69	702.860.800	18,90	972.265.300	18,81	1.186.571.030	18,63	1.283.665.
Ministère de l'Information	14.495.000	0,60	35.770.000	1,13							
Ministère de la Coord.des Affaires Economiques, Techniques et Financières	1.311.000	0,05									
Ministère de la Coord. des Affaires											

Annexe II B: Evolu

Année	1973		1974		1975		1976		1977		1978	
	Budget	%	Budget	%	Budget	%	Budget	%	Budget	%	Budget	%
résidence de la République	2.795.000	6,866	7.031.500	13,673	12.570.684	18,830	12.477.000	14,615	4.200.000	4,815	4.602.150	6,810
inistère de l'Intérieur	5.551.000	13,637	4.754.000	9,244	3.028.650	4,536	1.533.000	1,795	5.790.000	6,638	2.402.362	3,555
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	310.000	0,761	3.400.000	6,611	17.315.000	25,937	19.757.000	23,143	2.999.000	3,438	2.580.000	3,818
Ministère de la Justice	-	-	3.020.000	5,872	3.957.920	5,928	4.667.400	4,764	5.800.000	6,649	5.425.500	8,029
Ministère de l'Education Nationale	1.858.000	4,564	2.460.000	4,783	2.702.385	4,048	2.337.200	2,737	6.100.000	6,993	3.000.000	4,439
Ministère du Plan	1.938.000	4,761	2.010.000	3,908	2.013.010	3,015	33.000	0,038	2.273.450	2,606	1.356.000	2,006
Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi	1.150.000	2,825	Voir Mininter		412.060	0,617	2.422.750	2,838	3.716.000	4,260	4.180.500	6,186
Ministère des Postes et des Communications	3.930.000	9,655	4.175.000	8,118	3.068.540	4,596	1.369.000	1,603	5.000.000	5.732	3.846.500	5,692
Ministère de la Santé Publique	3.465.000	8,512	4.120.000	8,011	1.154.185	1,729	2.605.000	3,051	5.700.000	6,535	6.689.060	9,898
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	3.640.000	8,942	2.220.000	4,316	1.915.219	2,868	386.000	0,452	4.000.000	4,586	2.152.450	3,185
Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif	1.824.000	4,481	Voir Minisanté		1.116.292	1,672	150.000	0,175	2.999.850	3,439	2.803.150	4,148
Ministère de la Jeunesse et des Sports	3.564.000	8,755	2.160.000	4,200	2.492.048	3,732	934.000	1,094	3.000.000	3,439	1.560.000	2,308
Ministère des Ressources Naturelles des Mines et Carrières	Voir Miniplan		Voir Miniplan		305.000	0,456	6.892.500	8,074	1.569.786	1,799	1.322.000	1,956
Ministère de l'Economie et du Commerce	(5.548.000	16,086	(6.735.000	13,135	(5.985.147	8,965	(3.965.200	4,644	1.944.000 (6.626.700	2,228 7,597	2.736.531 (11.600.000	4,04 17,16
Ministère des Finances			4.720.000	9,178	7.166.063	10,734	26.195.865	30,686	23.500.000	26,943	10.252.000	15,17
Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement	-	-	1.930.000	3,753	1.629.287	2,440	241.000	0,282	2.000.000	2,293	1.065.000	1,57
Cour Suprême	137.000	0,336	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assemblée Nationale	1.375.000	3,378	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	500.000	1,228	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ministère de la Défense Nationale			2.670.000	5,191	-	-	-	-	-	-	-	-

Année 1980

Nature du Produit		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre
1. Pain de Froment	½ Kg	50	50	50	50	50	-	50	50	50	85	75
		100					-				170	150
2. Farine de Froment	Kgs	75	70	69	67	67	-	73	69	-	-	-
		100	93	92	89	89		97	92			
3. Riz	Kg	86	84	91	96	96	-	89	88	89	83	85
		100	97	105	111	111		103	102	103	96	98
4. Arachides	Kgr	185	133	151	120	89	-	131	130	154	183	180
		100	71	81	64	48		70	70	83	98	97
5. Haricots	Kg	34	27	31	33	-	33	32	33	37	35	33
		100	79	91	97		97	94	97	108	102	97
6. Petits pois	Kg	75	40	46	52	-	36	40	45	50	45	43
		100	53	61	69		48	53	60	66	60	57
7. Pomme de terre	Kg	19	17	16	15	-	17	17	17	16	15	57
		100	89	84	78		89	89	89	84	78	73
8. Patates douces	Kg	13	15	14	15	-	15	14	18	15	15	14
		100	115	107	115	-	115	107	138	115	115	107
9. Bananes fraiches	Kg	15	15	16	19	-	33	18	20	14	13	16
		100	100	106	126		220	120	133	93	86	106
10. Viande sans os	Kg	154	160	162	166		160	159	160	160	159	161
		100	103	105	107		103	103	103	103	103	104
11. Viande avec os	Kgr	131	134	130	134		132	134	131	135	134	135
		100	102	99	102		100	102	100	103	102	103
12. Poisson	Kgr	107	95	101	118		170	177	171	143	104	116
		100	88	94	110		158	165	159	133	97	110
13. Oeuf	pce	14	10	11	13	-	12	11	12	12	11	12
		100	71	78	92	-	85	78	85	85	78	85
14. Lait frais	l	60	46	46	46	46	46	46	46	46	48	47
		100	76	76	76	76	76	76	76	76	80	78
15. Lait en poudre	boîte	250	248	250	250	250	254	246	248	248	248	245
		100	99	100	100	100	101	98	99	99	99	98
16. Huile de côton	litre	157	213	194	174	-	190	192	171	188	198	195
		100	135	123	110	-	121	122	108	119	126	124
17. Huile d'arachide	galon	600	500	695	-	-	-	-	-	695	-	695
		100	83	116						116		116
18. Huile de palme	Kg	149	150	145	149	-	151	145	156	147	169	164
		100	101	97	100		101	97	105	99	113	110

22. Sucre	Kgr	80 100	82 103	86 108	88 110	88 110	102 128	96 120	108 135	110 138	113 141	115 144
23. Sel de cuisine	Kg	39 100	36 95	38 97	39 100	39 100	45 115	42 108	41 105	43 110	43 110	44 113
24. Thé noir (Kg)	Kg	158 100	155 98	213 135	194 123	194 123	175 111	216 137	200 127	368 233	217 137	250 158
25. Bière Primus	Kg	69 100	69 100	65 94	73 106	73 106	72 104	72 104	73 106	76 110	73 106	74 107
26. Vin de Banane	Bout.	31 100	27 87	28 90	30 97	-	34 110	36 116	35 113	33 106	32 103	32 103
27. Bière de sorgho	Bout.	12 100	12 100	13 108	12 100	-	12 100	11 92	11 92	11 92	12 100	12 100
28. Cigarette Imp.	paquet	41 100	40 98	37 90	36 88	31 76	35 85	38 93	38 93	37 90	36 88	35 85
29. Americani larg 90 cm.	m.	148 100	148 100	163 110	151 102	151 102	125 84	137 93	131 89	133 90	137 93	133 90
30. Dull Khaki larg 140 cm.	m.	171 100	174 102	187 109	193 113	193 113	200 117	195 114	183 107	186 109	188 110	188 110
31. Couverture Zamu	pièce	457 100	475 104	451 99	455 100	455 100	450 98	490 107	495 108	475 104	493 108	492 108
32. Drap de lit	pièce	1.500 100	1.360 91	1.125 75	1.175 78	1.175 72	1.500 100	1.125 75	988 88	1.171 78	1.100 73	1.215 81
33. Seau en plast. 10 L.	pièce	300 100	300 100	300 100	304 101	304 101	300 100	304 101	304 101	310 103	304 101	315 105
34. Cuiller à souper	pièce	36 100	34 94	33 92	34 94	34 94	32 89	33 92	35 97	35 97	33 92	36 104
35. Lampe à pétrole tempête grende	pièce	645 100	669 104	677 105	669 104	669 104	675 105	691 107	642 100	685 106	698 108	695 108
36. Savon de toilet. Lux	pièce	47 100	47	47	48	48	50	50	50	50	50	50
37. Savon de lessive	pièce	19 100	20 105	19 100	20 105	20 105	20 105	20 105	20 105	20 105	20 105	20 100
38. Charbon de bois	sac	450 100	-	325 72	320 71	-	300 67	300 67	355 79	360 80	440 98	358 80
39. Pétrole	litre	45 100	51 113	51 113	66 147	66 147	77 171	53 118	50 111	51 113	48 107	50 111
40. Allumettes	boîte	6 100	5 83	5 83	5 83	5 83	5 83	5 83	5 83	5 83	5	5
41. Houe.	pièce											

Année 1980

Nature du Produit		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre
1. Pain de Froment	½ Kg	50	50	50	50	50	-	50	50	50	85	75
		100					-				170	150
2. Farine de Froment	Kgs	75	70	69	67	57	-	73	69	-	-	-
		100	93	92	89	89		97	92			
3. Riz	Kg	86	84	91	96	96	-	89	88	89	83	85
		100	97	105	111	111		103	102	103	96	98
4. Arachides	Kgr	185	133	151	120	89	-	131	130	154	183	180
		100	71	81	64	48		70	70	83	98	97
5. Haricots	Kg	34	27	31	33	-	33	32	33	37	35	33
		100	79	91	97		97	94	97	108	102	97
6. Petits pois	Kg	75	40	46	52	-	36	40	45	50	45	43
		100	53	61	69		48	53	60	66	60	57
7. Pomme de terre	Kg	19	17	16	15	-	17	17	17	16	15	57
		100	89	84	78		89	89	89	84	78	73
8. Patates douces	Kg	13	15	14	15	-	15	14	18	15	15	14
		100	115	107	115	-	115	107	138	115	115	107
9. Bananes fraiches	Kg	15	15	16	19	-	33	18	20	14	13	16
		100	100	106	126		220	120	133	93	86	106
10. Viande sans os	Kg	154	160	162	166		160	159	160	160	159	161
		100	103	105	107		103	103	103	103	103	104
11. Viande avec os	Kgr	131	134	130	134		132	134	131	135	134	155
		100	102	99	102		100	102	100	103	102	103
12. Poisson	Kgr	107	95	101	118		170	177	171	143	104	116
		100	88	94	110		158	165	159	133	97	110
13. Oeuf	pce	14	10	11	13	-	12	11	12	12	11	12
		100	71	78	92	-	85	78	85	85	78	85
14. Lait frais	l	60	46	46	46	46	46	46	46	46	48	47
		100	76	76	76	76	76	76	76	76	80	78
15. Lait en poudre	boîte	250	248	250	250	250	254	246	248	248	248	245
		100	99	100	100	100	101	98	99	99	99	98
16. Huile de côton	litre	157	213	194	174	-	190	192	171	188	198	195
		100	135	123	110	-	121	122	108	119	126	124
17. Huile d'arachide	galon	600	500	695	-	-	-	-	-	695	-	695
		100	83	116						116		116
18. Huile de palme	Kg	149	150	145	149	-	151	145	156	147	169	164
		100	101	97	100		101	97	105	99	113	110

IV. EVOLUTION DES IMPORTATIONS 1979 AU 1er SEMESTRE 1980

PRODUITS	1979		1980	
	Poids Net	Valeur	Poids Net	Valeur
01. Volailles vivantes de basse-cour	123	549.947	1112	3.108.839
Autres animaux	1041	369.484	4339	785.370
02. Viandes et abats comestibles	6712	5.089.504	2841	2.180.854
03. Poissons frais ou séchés crustacés et mollusques	21442	10.015.595	4635	4.598.187
04. Lait et crème de lait	526	339.485	136	117.943
Beurre, fromage et caillebote	1641046	118940 237	146.175	147.320.221
05. Autres produits d'origine animale	16541	6970 141	201.228	23.680.219
06. Plantes vivantes et produits de la floriculture	217	376.262	31	139.961
07. Légumes et plantes potagères à l'état frais ou réfrigeré	491	283 947	200	83.035
	5	3 231	-	-
08. Produits frais ou secs	7921	249 452	206.574	6 197 220
	1679	612 252	606	255 142
	41	8 382	100	44 000
	744	577 623	8	7 496
09. Succédannés de thé, de café d'épices	3 094 817	217335 811	4015.928	165 386 736
10. Froment et meteil	1.410 380	82333 387	3481 .070	198 002 800
. Riz entier	1047	595 640	755 .350	52 266 546
Bresures de riz	47	42 718	19 .050	1.076.991
Autres céréales	1.999.502	96.205.619	2448. 395	138.310.254
11. Farine de froment	667.796	37.894.911	567 .866	37.117.412
Autres farines de céréales	3 848 823	268401.322	1434.790	106.267.422
Malt même torréfié	335.549	27751 .999	385.686	27.789.717
Autres produits de la minoterie, malt, amidons et fécules glaten				
12. Graines, spores et fruits à ensemencer	1.284	4.175054	966	2.536.010
Autres graines et fruits oléagineux à usages industriels et médicimaux	1.248	68.766	121	50.503
13. Matières végétales pour la peinture et le tannage	49.862	11891.000	3.031	6.544.549
14. Matières à tresser et à tailler et autres produits d'origine végétale	-	-	-	-
15. Huile d'arachides	130.596	12314.132	-	-
Huile de palme	923.307	65417.848	272.826	10.824.198
Autres graisses et huiles animales et végétales	5.093.837	585177.002	2.395.237	275.969.062
16. Préparation de viandes, de poissons, de crustacés mollusques	86.928	23950.855	89.009	9.489.805

..../...

Nature des Produits		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
42. Machette	Pièce	170 100	177 104	178 105	186 109	186 109	197 116	187 110	189 111	188 111	178 105	183 108
43. Tôle on dulée 36 B.G x 3 m	Pièce	443 100	427 96	420 95	419 95	419 95	415 94	415 94	405 91	405 91	405 91	393 89
44. Ciment	Sac	-	1.600 100	1.700 106	1.738 109	1.738 109	-	1.750 109	1.850 116	1.813 113	1.775 111	1.763 110
45. Piles pour radio	Pièce	25 100	25	25	25	25	25	25	25	25	22	25
46. Farine de manioc	Kg	33 100	35 106	37 112	100	-	34 103	118	100	33 100	33 100	33 100

17. Sucre à l'état solide	4.292.426	221.360	330.134	22.510.403
Autres sucres et sucreries	225.646	21.838.712	14.118	6.252.786
18. Cacao et ses préparations	3.924	2.858.515	3.087	2.101.422
19. Préparations à base de céréales, de farines d'amidons ou de fécules, pâtisseries	83.389	22.691.833	52.353	14.827.634
20. Légumes et plantes potagères préparées ou conservées	193.235	26.921.560	148.766	19.683.483
21. Jus de fruits ou de légumes non fermentés				
Confitures gelées, malmalades + purées et pâte	7.246	1.227.697	3.626	637.417
Préparations alimentaires diverses	134.468	65.171.100	68.348	37.479.173
22. Eaux et limonades	4.558	396.098	2.026	422.55[illegible]
Bières	1.077	155.626	921	141.099
Vins	199.274	62.473.492	100.273	35.763.131
Alcools	122.306	49.912.595	67.461	24.128.119
Vinaigres comestibles	16.403	3.173.101	3.427	700.130
Boissons liquides alcooliques	16	9.419	15	11.269
23. Résidus et déchets alimentaires, aliments préparés pour animaux	228.614	6.439.411	9.000	1.030.016
24. Cigarettes	163.901	91.415.568	104.841	46.624.[illegible]
Cigares et cigarettes	-	-	-	-
Autres tabacs	501.422	275899.600	332.044	187.364.962
25. Sels	10.747.292	217.376.720	6.280.150	130.841.497
Ciment portland	26.850.576	553587.874	13837.550	322.457.805
Autres ciments	1.647.157	59.756.659	2.519.608	82.711.075
26. Minerais métallurgiques, séries et cendres	4	3.915	-	-
27. Essence d'avion	226.335	17.561.561	142.640	13.269.976
Essence pour autos	18.513.354	927.233.081	12181.317	780.163.650
Pétrole lampant	6.316.727	277.458.278	3.495.766	166.447.779
Gaz oils	12.507.574	479.807.158	7.103.748	36.322.721
Autres combustibles minéraux, huiles minérales, matières bitumeuses, cires minérales	5.043.922	220.118.525	19114.730	11.462.634
28. Produits chimiques organiques	1.365.534	102.765.569	850.633	7.449.038
29. Produits chimiques organiques	100.555	45.896.500	49.015	17.447.460
30. Produits pharmaceutiques	812.807	22.044.884	123.139	13.904.594
31. Engrais	325.638	16.435.509	256.057	15.700.458
32. Couleurs, peintures, vernis et mastics	123.535	37.994.651	137.167	47.377.240
Encres				
33. Huiles essentielles et résinoïdes, produits de parfumerie ou de toilette ou cosmétique	46.336	35.122.650	21.500	18.944.444
34. Savons et lessives	307.970	64.112.680	149.894	47.457.871
Préparations lubrifiantes, cires, cirages et bougies	83.197	20.458.753	55.347	15.493.375
35. Matières albuminoïdes et colles	63.154	20.588.727	13.779	6.015.346
36. Allumettes	439.088	7.134.201	841.545	135.589.465
-Poudres et explosifs, articles de pyrotechnie et autres en matières inflammables	79.269	51.300.185	47.798	26.252.515

../..

37. Films cinématographiques impressionnés et développés	4.617	8.140.528	2.286	5.265.792
Produits photographiques	21.658	23.769.862	10.892	134.729.300
38. Désinfectants, insecticides, antiparasitaires et sinitaires	114.197	102.409.366	529.501	50.811.914
Autres produits divers des industries chimiques	224.500	51.314.156	39.666	16.387.569
39. Ustensiles de table et de ménage et articles de fantaisie en matières plastiques	43.222	14.866.956	24.805	8.906.976
Boîtes, sacs, pochettes, pots, cornets et autres emballages en matières plastiques	203.896	62.719.823	52.236	14.947.357
Tubes et accessoires de tuyaurie en matières plastiques	31.572	17.803.467	11.467	6.567 058
Autres produits en matières plastiques	1.511.383	311.147.177	735.723	153.851.014
40. Chambre à air	58.329	23.197.583	40.808	16.599.401
Pneus	493.012	195.102.774	386.059	218.897.227
C.T.C. et autres ouvrages en C.T.C.	99.734	66.588.581	59.913	41.161.780
41. Peaux et Cuirs	367	300.588	283	41.073
42. Articles de voyages en cuir	21.727	16.193.794	9.713	5.692.193
Autres ouvrages en cuir et articles de barreterie	797	1.592.986	164	393.856
43. Bois simplement dégrossis ou sciés	606.796	14.966.363	169.552	2.894.900
Bois plaqués ou contre plaqués	794.612	94.631.896	384.233	42.943.886
Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages en bois	116.133	12.316.853	577.515	45.784.892
Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour bâtiments	6.325	5.440.517	6.000	324.517
Autres produits et ouvrages en bois	72.664	15.963.678	200.873	26.306.894
44. Lièges et ses ouvrages	2.450	948.767	665	574.855
45. Ouvrages des sparterie ou de rannerie	1.267	224.153	-	-
46. Papiers et cartons en rouleaux et en feuilles	781.437	124.801.061	646.314	104.673.586
Papiers et cartons découpés et ouvrages en ces matières	1.254.293	281.984.686	447.778	141.769.210
47. Articles de librairie et produits des arts graphiques	123.107	100.701.272	43.311	38.164.611
48. Soie, bourre de soie, bourrette de soie	5.473	4.012.232	328	1.094.073
49. Tissus de fibres textiles synthétiques et artificielles continue.	205.099	183.078.423	65.699	56.256.684
Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles continue	57.911	7.177.745	11.170	5.444.540
50. Tissus de fils de métal	-	-	1.141	525.530
51. Fils de laine, poils et crins	1.041	1.392.637	135	193.999
Tissus de laine, poils et crins	9.702	8.646.260	91	144.595
52. Lin et ramie	910	805.005	1.522	813.412
53. Tissus de coton	534.970	381.623.381	786.486	310.501.363
Coton et fils de coton	78.711	23.134.051	30.279	17.906.198
54. Tissus de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues	1.400.469	541.622.169	480.668	316.724.423

..../..../....

Fibres et fils de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues	230.367	27.624.234	136.054	15.709.843
55. Fils de fibres textiles végétales	154	70.884	405	588.790
Tissus de fibres textiles végétales	-	-	-	-
56. Tapis et tapisserie, velours, peluches tissus bouclés et de chenilles	14.256	9.374.900	6.018	3.290.165
57. Ouates, feutres, cordages et articles de corderie, tissus spéciaux	48.584	15.495.293	28.755	10.382.615
58. Etoffes de bonneterie non élastique ni caoutchoutée	3	3	3	3
59. Bas, sous-bas, chaussettes, saquettes et similaires	5.006	6.464.451	475	2.945.408
-Sous-vêtements de bonneterie non élastique ni caouthoutée	6.364	6.999.774	3.050	3.093.508
-Vêtements de dessus, accessoires de vêtements et d'autres articles de bonneterie non élastique ni caoutchoutée	13026	21.573.721	121751	155.663.447
Autres bonneteries	4.099	4.479.118	-	-
60. Vêtements de dessus en tissus	18.880	29.885.349	19.408	30.542.231
Vêtements de dessous en tissus	6.359	9.496.815	2.976	4.930.452
Accessoires de vêtements en tissus	3.516	4.855.771	1.920	2.516.638
61. Couvertures	192.228	55.152.077	171.928	41.485.359
Articles d'ameublement confectionnés en tissus	59.140	48.509.918	37.677	20.218.32[illegible]
Autres articles confectionnés en tissus	4.464	4.895.030	2.840	2.705.2[illegible]
Sacs, sachets d'emballages confectionnés en tissus	681.984	72.794.136	122.660	14.729.39[illegible]
Bâches, tentes et articles de campement	8.804	5.213.615	8.774	2.840.524
62. Articles et accessoires d'habillement, chaussures usagées (friperie)	5.532.946	734.922.319	2.144.985	302.487.027
Drilles et chiffons ou articles hors usage	29	3.947	10	110.603
63. Chaussures	192.438	116.474.154	79.250	58.968.706
Parties de chaussures, guêtres et articles analogues	24.348	6.191.304	8.129	2.011.338
64. Coiffures et leurs parties	1.033	1.817.828	1.007	2.570.147
65. Parapluies, parasols et ombrelles, cannes, fouets, cravaches et leurs parties	71.724	26.180.565	18.752	8.209.266
66. Plumes et duvets et leurs articles, ouvrages en cheveux, éventails et écrains, fleurs artificielles	341	107.067	900	382.339
67. Matériaux de constructions, de couvertures pour plafonds et cloisons, ardoises, plaques, planches, panneaux etc...	860.258	55.232.736	921.846	60.803.64[illegible]
Autres ouvrages en pierres, plâtres, ciment, amiante et similaires	184.453	37.492.357	32.555	17.296.64[illegible]
68. Produits calorifuges et réfractaires	113	439.630	2.958	936.679
Autres produits céramiques	272.849	62.543.881	320.212	118.824.839
69. Verre en masse, non travaillé et déchets de verre	73.815	10.222.299	15.182	2.338.011
Verre étiré, coulé et verre à vitres	293.177	27.439.715	142.510	15.822.32[illegible]

-Glaces ou verre de sécurité	11.091	6.841.669	6.055	5.307.058
-Ouvrages en verre	1.396.503	137.121.079	541.602	76.738.758
70. Perles fines, métaux précieux et leurs ouvrages, bijouterie de fantaisie	234	414.633	1.160	1.070.162
71. Fonte, fer, acier	5.458	661.975	50	19.161
Barres en fer ou acier	1.992.540	155.824.934	1.039.975	80.814.265
Tôles de fer ou d'acier	4.935.281	451.786.480	4.928.877	449.111.664
72. Fils de fer ou d'acier, câbles, cordages, tresses et treillis	886.093	85.350.630	158.365	27.013.632
Tubes et accessoires de tuyauterie en fer, fonte, acier	1.488.287	191.188.952	1.006.074	117.018.481
Constructions et parties de construction en fer, fonte, acier	1.227.073	233.549.872	745.548	123.123.488
Réservoirs, foudres, cuves, fûts, tambours récipients et similaires en fer, fonte, acier	106.501	22.554.332	42.058	90.445.281
Pointes, clous, boulons et écrous en fer, fonte, acier	636.458	106.806.017	294.791	54.536.491
Poêles, calorifères et cuisinières	11.055	7.201.013	94	195.881
Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique	490.320	116.355.565	234.339	49.445.996
Autres ouvrages en fer, fonte, acier	1.527.290	183.193.232	542.106	75.105.361
73. Barres, profilés et fils de section pleine en cuivre	694	500.228	313	275.227
Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en cuivre	6.445	5.225.337	996	1.076.453
Câbles, cordages, tresses, chaînes en cuivre	1.409	764.707	690	233.273
Pointes, clous, boulons et écrous en cuivre	197	356.206	2.562	349.544
Réchauds et appareils de chauffage domestiques et leurs parties	3	3.178	43	66.419
Cuivre et autre ouvrages en cuivre	1.934	2.046.723	17	91.509
74. Nickel et ses ouvrages	66	663.280	-	-
75. Barres, profilés et fils de section pleine en aluminium	6.605	7.505.363	1.242	1.134.113
Tôles, planches, feuilles et bandes en aluminium	388.563	62.608.552	215.688	46.819.304
Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en aluminium	40.904	9.944.768	863	475.562
Construction et parties de construction en aluminium	45.876	8.369.667	35.040	26.152.562
Réservoirs, foudres, fûts, tambours et récipients en aluminium	4.617	904.824	6.916	2.823.726
Aluminium et autres ouvrages en aluminium	34.515	16.984.086	114.052	31.582.382
76. Plomb et ses ouvrages	612	271.452	42.098	6.057.649
77. Zinc et ses ouvrages	-	-	118.970	9.403.320
78. Etain et ses ouvrages	2.261	11.366.524	803	1.413.238
79. Autres métaux communs	100	44.046	606	880.916
80. Bêches, pelles, pioches, et pics	99.224	15.114.290	167.885	40.589.164
Houes	1.130.356	177.345.045	688.088	108.982.459

Cuillers, louches, fourchettes et articles similaires	10.162	5.758.617	6.109	3.154.750
Autres outillages, articles de coutellerie en métaux communs,	387.491	185.240.862	193.273	81.084.826
81. Serrures avec clés	44.484	31.047.302	21.100	13.132.426
Cadenas, clés présentées isolément et leurs parties	117.698	23.521.180	26.511	9.171.284
Coffres-forts, portes, classeurs, fichiers en métaux communs	59.445	9.888.220	6.529	1.886.286
Lanternes, tempêtes	19.892	6.985.869	35.947	12.769.894
Autres appareils d'éclairage et leurs parties non électriques en métaux communs	34.875	26.875.916	13.827	11.591.817
Autres ouvrages en métaux communs	490.927	129.239.363	291.423	77.894.597
82. Moteurs à explosion, à combustion interne et à piston	33.438	36.932.243	13.290	53.546.941
Parties et pièces détachées de ces moteurs	62.010	91.968.430	23.724	46.057.660
Appareils complets de pompes, moto-pompes et turbopompes	71.007	88.375.496	34.236	42.235.952
Matériel, machines et appareils pour la production du froid	59.885	45.297.680	15.550	11.957.465
Parties et pièces détachées pour réfrigérateurs et similaires	937	1.658.883	149	442.772
Appareils et instruments de pesage	17.934	16.281.156	10.732	9.153.576
Parties et pièces détachées	160	84.762	15.141	4.275.894
Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre	23.610	26.735.325	3.087	4.424.049
Parties et pièces détachées	12.198	1.194.218	151	679.804
Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement et de manutention	94.165	64.460.788	26.934	24.619.718
Parties et pièces détachées	7.622	10.811.832	22.220	16.002.970
Machines et appareils fixes ou mobiles, d'extraction, de terrassement, d'excavation ou de forage du sol	21.967	12.383.287	43.309	33.324.444
Parties et pièces détachées	104.808	116.652.886	70.475	50.716.909
Machines à planter	-	-	-	-
Charrues	-	-	1.486	689.887
Cultivateurs, scorficateurs et extripateurs	-	-	-	-
Herses	-	-	-	-
Parties et pièces détachées	857	772.772	3.556	1.919.040
Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles	30.187	20.643.828	29.478	7.522.477
Parties et pièces détachées	1.721	3.596.338	56.659	15.405.253
Machines à coudre et leurs meubles	140.320	33.862.909	89.919	19.381.093
Aiguilles pour machines à coudre	162	410.982	727	221.177
Parties et pièces détachées pour machines à coudre	4.881	2.138.140	185	748.132
Machines à écrire ne disposant pas de dispositif de totalisation	5.879	14.384.134	5.433	10.838.608

..../..../....

Machines à calculer	2.715	11.213.011	541	2.280.102
Caisses enregistreuses	-	-	-	-
Autres machines à écrire et à calculer, comportant un dispositif de totalisation	1.161	7.115.552	67	676.380
Autres chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	1.206.712	1043.199.160	355.241	360.341.749
83. Machines génératrices, moteurs et convertisseurs rotatifs, transformateurs et convertisseurs statiques, bobines de réactance et serfs	173.841	134.563.342	99.179	99.978.435
Piles électriques	1.522.448	257.545.598	606.789	114.073.272
Appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie par fil	4.211	25.753.921	2.734	25.685.904
Parties et pièces détachées	613	4.913.854	171	2.471.910
Appareils de transmission et de réception pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie	2.089	13.362.660	2.028	30.290.935
Appareils d'émission et de réception pour la radiodiffusion y compris les récepteurs combinés	25.789	48.802.074	20.503	51.153.569
Autres appareils de transmission, de réception et d'émission pour la radiotéléphonie, radiotélégraphie, radiodiffusion et la télévision	1.332	14.088.233	875	2.095.838
Parties et pièces détachées de ces appareils	17.979	37.086.717	9.191	14.442.182
Fils, tresses, câbles, bandes et similaires isolés pour l'électricité, munis ou non de pièces de connexion	228.217	85.302.050	190.280	89.471.794
Autres machines et appareils électriques et objets servant à des usages électrotechniques	390.279	352.540.406	138.183	200.851.232
84. Wagons et wagonnets pour le transport sur rail des marchandises	-	-	-	-
Autres véhicules et matériel pour voies ferrées	99.959	30.746.965	147.569	24.210.507
85. Tracteurs	49.830	28.302.542	180.057	95.637.462
Voitures particulières	643.862	363.279.826	374.989	211.584.445
Camionnettes et camions	2.186.925	1045.984.244	1.305.767	619.393.442
Voitures automobiles à usages spéciaux	24.745	8.989.780	71.485	38.529.165
Voitures pour le transport en commun	87.670	48.097.926	46.355	25.130.388
Châssis et carrosseries pour véhicules automobiles	44.965	16.972.554	40.039	10.449.705
Parties et pièces détachées pour véhicules automobiles	313.359	367.051.679	133.529	172.684.193
Chariots, chars et autos blindés et leurs pièces détachées	51.444	19.237.383	32.576	17.786.582
Motocycles et vélocipèdes avec moteur	75.600	65.179.006	23.430	18.015.702
86. Vélocipèdes sans moteur	168.602	64.409.180	133.798	46.731.554
Fauteuils et véhicules similaires avec mécanisme de propulsion pour invalides	109	88.105	518	250.896

....//....

Parties et pièces détachées pour motocycles, vélocipèdes et similaires	85.367	29.516.642	60.453	19.488.029
Autres véhicules non automobiles, remorques pour tous véhicules	338.714	124.825.023	315.005	93.478.180
Autres parties et pièces détachées pour véhicules non automobiles	3.398	2.758.193	598	576.010
87. Aérostats, aérodynes, rotochutes, fonctionnant avec machines propulsives, leurs parties et pièces détachées	8.239	27.491.152	63.507	10.954.206
88. Navigation maritime et fluviale	1.158	1.652.090	510	1.271.018
89. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure de vérification de précision, instruments et appareils médicaux-chirurgiaux	84.928	206.962.267	203.987	84.769.348
90. Horlogerie	1.382	9.590.745	975	4.819.471
91. Instruments de musique, appareils pour enregistrement et la reproduction du son et similaires	20.955	40.317.409	9.863	24.238.498
92. Armes et munitions	88	366.001	2.303	2.380.079
93. Meubles, mobilier médico-chirurgical	162.968	127.581.784	53.015	42.473.701
Articles de literie et similaires	129.700	54.875.516	38.292	17.047.320
94. Articles à tailler et à mouler à l'état travaillé	8	40.873	210	50.000
95. Ouvrages de brasserie et pinceaux, balaies, plumaux, houppes et articles de tamiserie	51.310	17.123.811	34.163	9.711.468
96. Jouets, jeux, articles pour divertissement et sports	43.585	15.470.207	3.008	1.635.865
97. Porte-plumes, stylographes et porte-mines, porte-crayons et similaires	12.133	11.682.865	11.614	12.022.114
Plumes à écrire et pointes pour plumes	45	162.465	39	111.279
Crayons(y compris les crayons d'ardoises), mines, pastels et fusains, craies à écrire et à dessiner	26.879	3.939.669	38.229	8.541.110
Ardoises et tableaux pour l'écriture et le dessin encadrés ou non	30.654	4.188.619	18.192	6.429.003
Autres ouvrages divers	30.884	15.866.679	44.106	15.025.930
98. Objets d'art, de collection et d'antiquité	3.977	4.311.069	15	315.704
	157230652	17855466878	95919623	11113632279

IV. Importations par groupes d'utilisation

Unité : Poids= Tonne métrique
Valeur=10^3 FRW

Groupes d'utilisation	1979		1er Semestre 1980	
	P.N.	VALEUR	P.N.	VALEUR
I. BIENS DE CONSOMMATION	91.633	8.886.208,6	57.405,1	5.812.749,1
A. Produits alimentaires	31.162,5	1.717.328,0	22.421,6	1.247.998,3
1.Produits du règne animal	1.773,2	165.305,8	1.444,0	187.590,2
-Viandes, poissons, et crustacés	115,6	39.395,4	96,6	16.381,8
Lait et ses produits	1.657,6	125.910,4	1.347,4	171.208,4
2.Produits du règne végétal	11.807,8	857.801,8	13.599,4	810.840,4
-Légumes, fruits et épices	10,4	1.450,9	207,3	6.503,8
-Céréales, graines et produits de la minoterie	11.360,5	734.805,2	13.109,2	728.804,5
-Préparations alimentaires diverses	436,9	121.545,7	282,9	75.532,1
3.Sels	10.747,3	217.376,7	6.280,2	130.841,5
4.Sucre et sucreries	4.518,1	243.199,2	344,3	28.763,2
5.Graisses et huiles alimentaires	2.162,6	228.811,4	744,7	88.932,9
6.Aliments préparés pour animaux	153,5	4.833,1	9,0	1.030,1
B. Boissons et tabacs	1.009,0	483.535,5	611,0	295.155,0
1.Boissons et alcools	343,7	116.120,3	174,1	61.166,3
-Eaux et limonades	4,6	396,1	2,0	422,6
-Bières	1,1	155,6	0,9	141,1
-Vins	200,1	62.823,8	100,7	36.219,0
-Alcools	121,5	49.571,7	67,0	23.683,5
-Vinaigres alimentaires	16,4	3.173,1	3,5	700,1
2.Tabacs	665,3	367.415,2	436,9	233.988,7
C. Habillement	8.197,2	2.151.683,4	3.955,7	1.171.453,2
1.Textiles	7.978,5	2.025.551,7	3.906,9	1.107.549,0
2.Accessoires	0,4	860,4	0,4	354,0
3.Chaussures	216,8	122.665,5	87,4	60.980,0
4.Coiffures	1,5	2.605,8	1,0	2.570,2
D. Santé et hygiène	1.205,0	322.136,3	294,4	205.441,6
1.Produits pharmaceutiques	850,4	221.820,1	123,1	139.046,0
2.Produits de parfumerie et cosmétiques	46,3	35.122,6	21,5	18.993,9
3.Savons et lessives	308,3	65.193,6	149,8	47.401,7

..../...

E. Energie et lubrifiants	40.491,6	1.847.924,9	24.403,2	1.416.711,8
1.Carburants	37.783,7	1.715.570,0	23.020,0	1.337.010,1
2.Lubrifiants	2.707,9	132.354,9	1.383,2	79.701,7
F. Divers	9.567,7	2.363.600,5	5.679,2	1.475.989,3
1.Autres produits d'origine animale ou végétale	0,7	660,2	0,2	223,0
2.Préparations lubrifiantes, cires et cirages	85,8	20.377,8	55,4	15.549,5
3.Allumettes et autres matières inflammables	441,4	72.757,6	841,8	135.853,6
4.Ouvrages en caoutchouc	577,1	238.009,7	460,7	254.980,6
5.Ouvrages en peau et en cuir	22,3	17.817,5	9,9	6.086,0
6.Ouvrages en bois, liège, de sparterie et de vannerie	132,8	22.877,0	525,7	47.354,2
7.Papiers et cartons, articles de librairie	2.158,8	507.487,0	1.137,4	284.607,4
8.Filés métalliques	-	-	1,1	725,5
9.Tapisseries, ouates et fentres; tissus spéciaux	25,4	11.590,9	8,4	5.007,3
10.Autres articles confectionnés en tissus	754,4	128.672,4	172,0	40.604,1
11.Parapluies et parasols	71,2	25.392,6	18,8	8.209,3
12.Plumes et divet; articles en cheveux	0,3	107,1	0,9	382,3
13.Produits céramiques et ouvrages en verre	1.539,4	178.150,8	619,5	94.957,7
14.Perles fines, bijouterie et métaux précieux	0,2	414,6	1,8	1.070,2
15.Ouvrages en fer et en d'autres métaux communs	1.627,1	468.521,4	901,2	260.412,4

Q en T
V 1000FRW

IV. Principaux Pays Fournisseurs du Rwanda

Pays Fournisseurs	1976		1977		1978		1979		1980 1er Semestre	
	Q.	V.	Q.	V.	Q.	V.	Q.	V.	Q.	V.
1. C.E.E.	32.905,3	4.560.810,0	28.648,3	4.873.317,7	44.598,8	8.126.624,7	42.379,6	8.919.266,7	22.592,9	4.981.364,3
Dont:-France	3.874,8	747.713,7	2.863,9	748.918,3	6.544,0	1.326.877,9	4.445,9	1.423.236,7	3.617,6	945.514,1
-Belgique-Lux	17.742,7	1.900.818,4	17.268,8	2.222.200,7	24.038,3	3.560.415,3	22.123,8	3.593.444,6	12.327,3	1.823.117,3
-Allemagne Fédérale	4.719,3	800.560,2	3.299,7	861.671,5	8.832,3	1.787.912,4	8.343,5	2.034.732,6	8.343,5	1.146.379,.
2. Suisse	183,2	72.337,1	343,7	87.789,9	219,1	99.547,5	260,3	159.324,4	335,3	73.341,7
3. Zaïre	3.238,6	109.326,2	2.037,9	70.307,6	3.252,8	85.010,0	3.768,9	116.480,8	1.238,1	46.858,7
4. Burundi	1.475,7	76.186,4	1.382,3	67.466,1	1.990,1	96.748,0	1.115,2	72.928,4	1.038,5	71.405,1
5. Uganda	4.840,2	95.301,0	1.690,3	48.829,8	3.385,8	110.751,8	3.080,0	108.132,0	1.809,8	58.822,1
6. Tanzanie	759,4	82.488,8	1.096,8	116.071,5	4.130,7	217.518,1	1.495,3	241.583,7	634,4	108.890,
7. Ethiopie	6.848,6	84.018,3	1.752,1	21.684,4	13,0	1.782,2	4.003,4	77.899,8	0,1	13,1
8. Kenya	28.909,3	1.006.842,5	31.437,6	1.167.045,4	34.025,1	1.688.544,0	32.999,0	1.707.895,6	19.113,9	1.060.203,.
9. U.S.A.	4.277,8	373.758,5	7.413,4	560.296,4	7.240,1	723.410,8	5.583,1	623.227,7	3.836,7	470.102,1
10. Iran	26.854,4	716.304,5	28.871,3	833.557,4	33.963,0	1.140.494,3	36.782,9	1.658.307,9	19.648,9	1.151.545,
11. Arabie Saoudite	6.747,6	177.611,4	4.678,4	134.243,9	3.726,3	21.642,1	1.826,2	82.289,9	1.474,0	100.698,
12. Chine	2.476,8	341.811,6	2.974,5	494.911,9	5.495,9	984.918,1	6.276,6	1.117.262,6	7.718,0	970.209,
13. Japon	5.955,0	1.089.169,6	7.736,9	1.224.646,6	11.410,9	1.975.891,1	7.527,0	2.060.058,7	7.267,5	1.321.298,

EVOLUTION des IMPORTATIONS de Janvier à Juillet 1980 - En Quantité

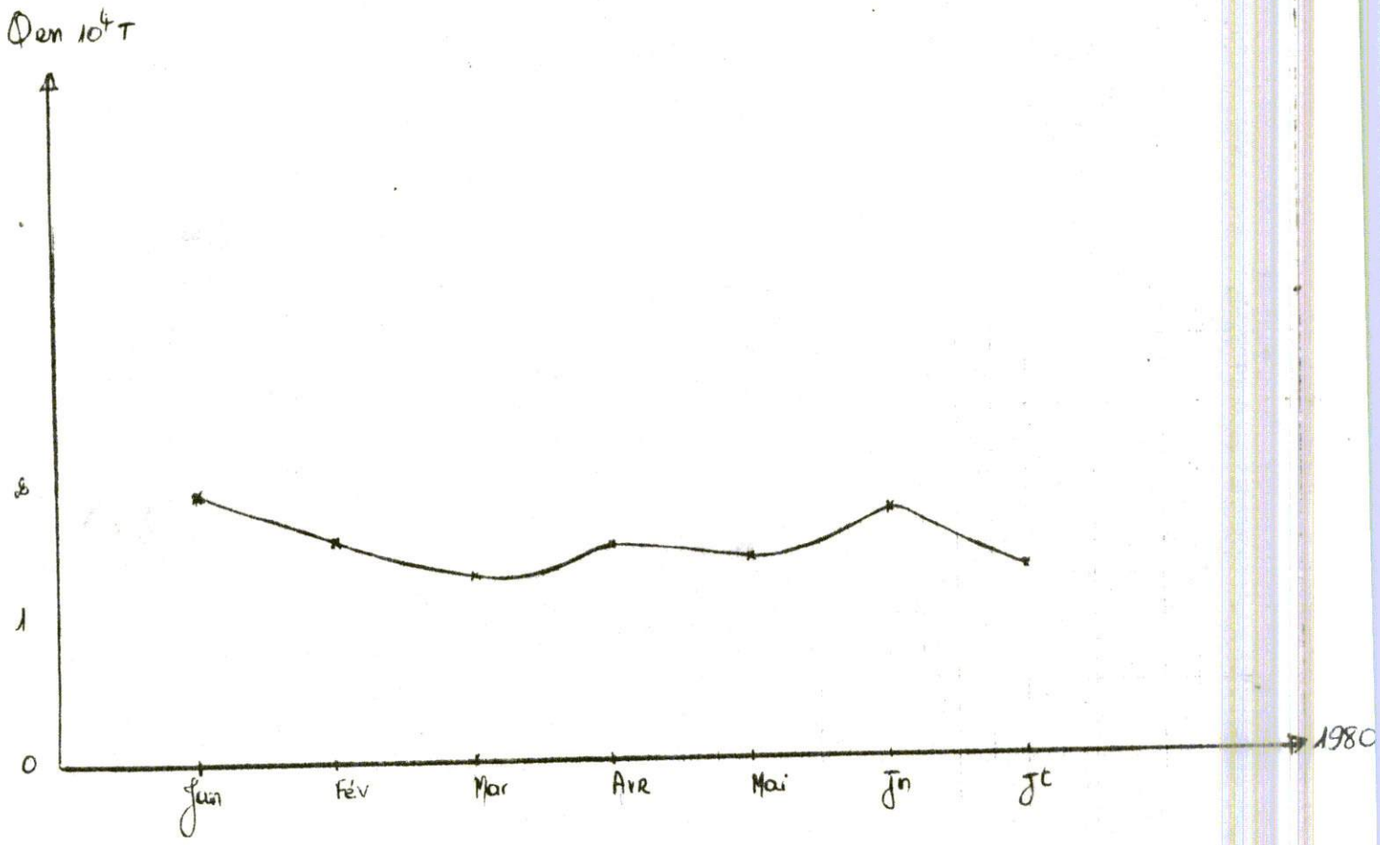

A N N E X E III: VI. EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE 1979 à 1980

PRODUITS	1979 QUANTITES	1979 VALEUR	1980 QUANTITES	1980 VALEUR
1. Produits du Règne Animal TOTAUX	49.539.9	11.136.432.10	34.235.5	7.083.572.361
Animaux vivants de l'espèce bovive	-	-	-	-
Animaux vivants de l'espèce porcine	-	-	-	-
Animaux vivants de l'espèce ovine	e	1000.5	-	43.200
Volailles et pigeons vivants	e	2	-	-
Autres animaux domestiques	0.2	33	0.421	106.700
Cires d'obeilles	-	-	30	7.500
Peaux brutes séchées des bovidés	246	18368.2	235.847	22.509.900
Peaux brutes des chèvres	335.4	141867.2	359.740	156.860.521
Autres peaux	e	16	129	95.250
Ivoires bruts d'éléphants	1.4	654.9	1730.5	920.693
Ivoires et cornes	0.9	227.6	924.5	374.550
2. Produits du Règne végétal				
Autres plantes et produits de la floriculture	240.9	1701.3	458.921	32.115.440
Légumes et plantes potagères	479	51415.6	371.761	47.560.271
Légumes à cosses	-	-	1.180	39.000
Bananes	-	-	-	-
Café arabica non torréfié en fèves	32.271.8	7.559.617.4	13081480	2.438.894.625
Déchets et brisures de café	1456	296.890.3	1797053	403.115.693
Autres cafés	5518.2	1148950 .7	7174992	1.351.716.569
Café torréfié	19	335	517	122.990
Thé	4825.5	965099 .2	6151813	1.153.360.212
Fleurs de pyrèthre	0.7	150	-	-
Ecorses de quinquina	299.4	89820	954400	258.215.786
Autres parties de pyrèthre	-	-	-	-
Extraits de pyrèthre	33.2	127943.4	22.854	106.200.347
Froment et Metéil	-	-	-	-
3. Produits minéraux				
Cassitérite	1938	411154.3	2073020	691.036.410
Colombo-tantalite	329	5915	90408	8.266.416
Beryl	160	4010	110494	3.977.735
Wolfram	750	157504.2	712500	149.625.000
Autres minerais	48.2	2042.2	-	-
• OR	e	7000	10	13.000.000
4. Produits des industries				
Savons	0.1	21.6	120	26.000
Tabacs	-	-	-	-
Casseroles et leurs parties	-	-	-	-
Ponts	-	-	-	-
Outillages en métaux	e	4	70	19.500

...//...

Tableaux, peintures, dessins	0.7	127.7	437	331.850
Productions originales de l'art statuaire et sculpture	14.2	9078.3	22.065	3.616.330
Produits des autres industries	47.6	2332.8	5.300	1.511.254
Pains	-	-	-	-
5. REEXPORTATIONS				
Voitures, Automobiles, Tracteurs	-	-	3.500	310.000
Armes	-	-	-	-
Objets de déménagement	148	70574.9	116.316	185.740.102
Munitions	-	-	-	-
Autres objets ou produits non dénommés	317.7	56619.7	429.487	37.626.932
6. AUTRES PRODUITS SUPPLEMENTAIRES				
Viandes, abâts comestibles	0.6	48	-	-
Miel naturel	0.3	39.7	125	19.840
Lait et crème de lait conservés	-	-	-	-
Maïs	-	-	7.000	70.000
Autres fruits et écorses comestibles	-	-	23	-
Autres fruits et graines des oléagineux	9.5	1027.1	-	-
Eaux	-	-	30	300
Bières Primus	2.8	197	441	6.940
Cigares et cigarillos	0.6	455.4	-	-
Ouvrages en fibres textiles	-	-	-	-
Singes	e	20	-	-
Autres animaux sauvages	-	-	-	-
Peaux brutes de moutons	12.9	3781.7	37.273	12.060.000
Peaux d'animaux sauvages constituants des trephées de chasse	1.5	386.3	13.028.5	2.062.845

ANNEXE V.B.

Principaux pays clients 77-1980 1er Semestre

Q en T

V. 1000 FRW.

Pays Clients	1977		1978		1979		1980 1er Semestre	
	Q	Valeur	Q	Valeur	Q	Valeur	Q	Valeur
1. Belgique Luxembourg	2.690,2	515.788,3	2.154,2	469.561,3	2.058,0	391.505,7	1.509,8	330.1 8,7
2. Royaume Uni	1.453,8	232.796,0	692,0	148.204,0	380,2	117.096,8	10,2	2.3 9,1
3. Zaïre	239,5	8.012,2	148,2	8.179,7	47,6	3.227,1	4,3	1.3 ,4
4. Burundi	10,4	349,0	11,2	343,5	13,1	354,1	19,5	51 ,3
5. Consignation:								
-MOMBASA	2.383,9	6.628162,4	23.944,3	5.067.680,9	41.139,0	9.221.285,8	7771,8	1.4462 3,9
-DAR ES SALAAM	56,0	27602,1	-	-	-	-	-	-
7. Italie	519,2	132.969,7	460,1	123,632,1	525,7	156.290,5	238,9	72.7 4,9

Evolution des Exportations durant l'année 1980 - En Quantité

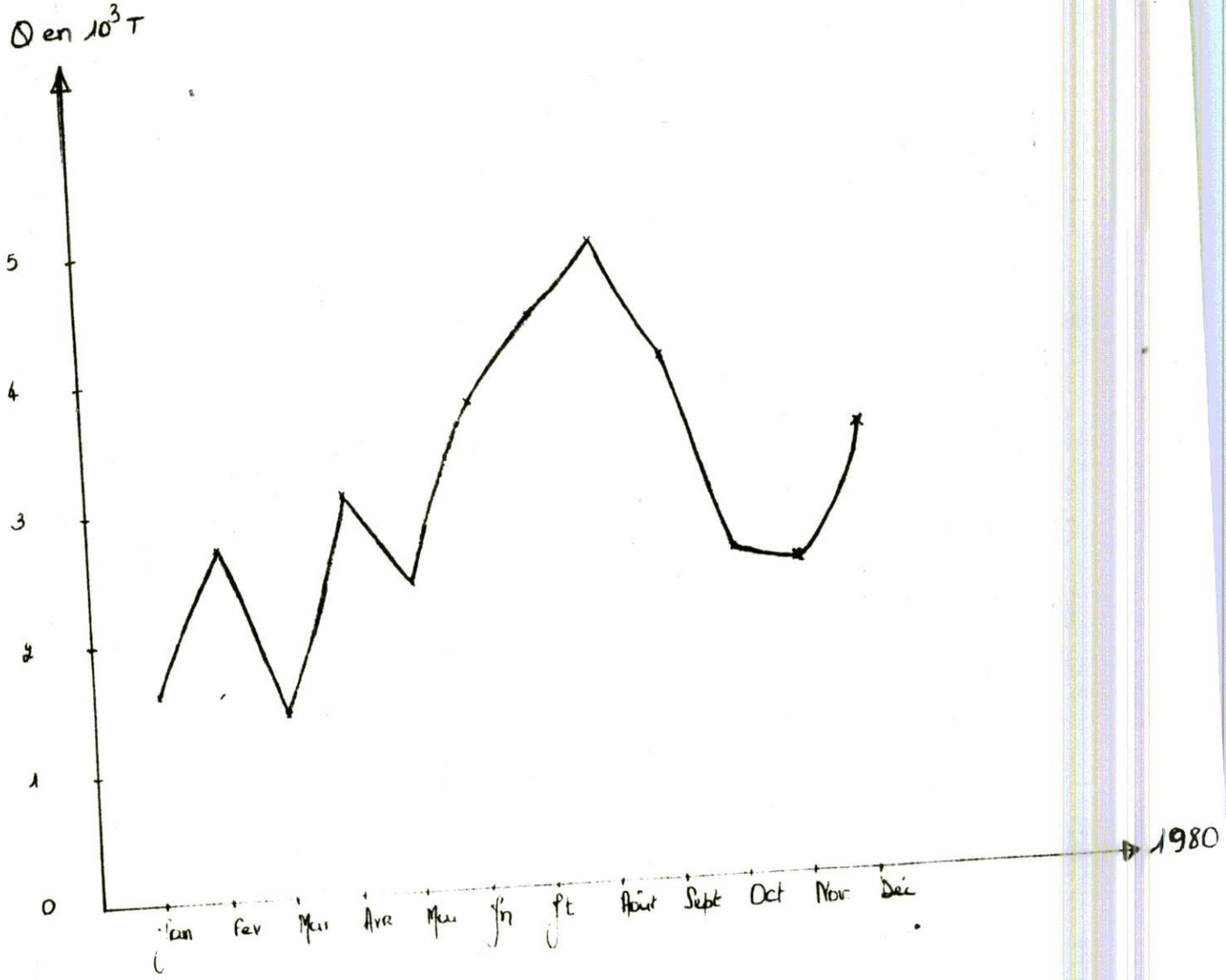

TABLEAU DES CENTRES COMMERCIAUX, CENTRES DE NEGOCE ET DES MARCHES.

ANNEXE VI.

PREFECTURE K I G A L I.

COMMUNE	CENTRE COMMERCIAL	CENTRE DE NEGOCE	MARCHE	JOURS DU MARCHE	DISTANCE
NYARUGENGE	Nyarugenge	- Gikondo -	NYARUGENGE Gikondo Nyabugogo Nyamirambo	Chaque jour Chaque jour Chaque jour Chaque jour	1 km 7 km 2 km 5 km
MUGAMBAZI	Mugambazi	- Kiyanza Rugogwe -	Mugambazi Kiyanza Rugogwe Karambo	Mardi-Samedi Samedi Chaque jour Mercredi	30 km 54 km 29 km -
KANZENZE	Nyamata	- Musenyi - Mwogo	Nyamata Musenyi Murama Mwogo	Mercredi-Samedi Lundi Jeudi Mardi	30 km 52 km 42 km 48 km
NGENDA	-	Nyarugenge (Gihinga) - Ruhuha	Gihinga Nyakayaga Ruhuha	Mardi Jeudi Vendredi	92 km 83 km 90 km
KANOMBE	-	Busanza Kicukiro Gahanga - Gashyushya	Buzansa Kicukiro Gahanga Nyanza Gashyushya	- Mardi-Vendredi - 1er mercredi du mois -	15 km 10 km 16 km - -
BICUMBI	-	Murehe Larenge Ntunga Rubona	Murehe Karenge Ntunga Rubona	Mercredi-Samedi Mardi-Vendredi Lundi-Jeudi Mardi	40 km 60 km 50 km 65 km
RUSHASHI	-	Kinyali Rukura Rutabo	Kinyali Rukura Rutabo	Mercredi-Samedi Jeudi-Dimanche Vendredi	52 km 61 km 59 km
MBOGO	-	Remera Bukoro -	Remera Bukoro Kanyinya	Mercredi-Samedi Mardi-Vendredi Mardi-Vendredi	43 km 50 km -
GIKOMERO	-	Bumbogo Sha Rutunga Gicaca	Bumbogo Sha Rutunga Gicaca	Mercredi Jeudi Vendredi Samedi	25 km 25 km 43 km 36 km
BUTAMWA	-	Butamwa	Butamwa Rugarama	Mardi-Vendredi Mercredi	15 km 6 km
TARE		Gasiza Rulindo Muhondo Gisiza	Gasiza - Muhondo Gisiza	Mercredi-Samedi - Mercredi-Samedi Mardi-Jeudi	51 km - 49 km 60 km
GASHORA	-	Mbuye Rilima Gashora Mwendo	Mbuye Rilima Gashora Mwendo	Jeudi Mardi-Vendredi Mercredi Samedi	102 km 76 km 63 km 70 km

.../...

RUTONGO		Masoro Bweramvura Rubingo	Masoro Nyacyonga Bweramvura Rubingo	Samedi Mardi Mercredi Jeudi	24 Km - 14 Km 17 Km
RUBUNGO	Kabuga-Rusororo Remera	- Musave - -	Kabuga Musave Remera Kinyinya	Mardi-Vendredi Lundi Mercredi-Samedi Vendredi	23 Km 18 Km 10 Km 8 Km
GIKOMERO	-	Rugabano (Duha) Nyagasambu Ntunga	Rugabano (Duha) Nyagasambu Ntunga	Mardi Lundi-Jeudi Samedi	- Km 40 Km -
SHYORONGI	-	Rwahi Shyorongi	Rwahi Shyorongi	- -	24 Km 22 Km

PREFEGITURE G I T A R A M A

COMMUNE	CENTRE COMMERCIAL	CENTRE DE NEGOCE	MARCHE	JOUR DU MARCHE	DISTANCE
NYAKABANDA		Kibangu	- Nyabinoni Rusuli Kibaga		
NYABIKENKE		Mbuye Remera	Mwendo Gasenyi		
BULINGA		Kabadaha	Rwigerero		
KAYENZI		Kayenzi	Karama		
RUTOBWE		Murara	Cyeza		
TABA		Kazirabonde Bugaba Gacurabwenge Kamonyi	Kamonyi		
RUNDA		Runda	Gihara Ruyenzi Rugalika		
MUSAMBIRA		Musambira Kabatsi			
NYAMABUYE	Gitarama	Mbuye	Shyogwe Misizi		
MUSHUBATI		Bunyankungu	Gikomero Kagarama Mwaka		
MUKINGI		Byimana	Gafunzo		
MASANGO		Muremera	Rwankuba Muremera		
MURAMA	Buhanda		Nkomero Rubona Mucubira		
KIGOMA		Butansinda	Murehe Nyarusange		
TAMBWE	Ruhango	- Ntenyo	- Vunga (Muyunzwe)		
NTONGWE		Kinazi - - -	- Kabero Kareba Gako		
MUGINA		Mugina -	Kabuga (Jenda)		

PREFEGITURA B U T A R E.

COMMUNE	CENTRE COMMERCIALE	CENTRE DE NEGOCE	MARCHE	JOURS DU MARCHE	DISTANCE
NGOMA	Butare	- Rango Matyazo	- - -	Tous les jours sauf dimanche Jeudi Jeudi	0 km 4 km
HUYE	-		Mayoboko Gako	Mercredi Jeudi	8 km 10 km
NYABISINDU	Nyabisindu(Nyanza)	-	- Ngorongali	Tous-les jours sauf dimanche Vendredi	40 km -
MBAZI	-	-	Rutunda Karama	Dimanche Dimanche	6 km 10 km
RUHASHYA	-	- Rugogwe	Miruhura Kirwa -	Jeudi-dimanche - Samedi	- - 25 km
MUGUSA	-	Gafumba	- Gasagara Gikonko Kibilizi	- - - -	18 km - 22 km -
MARABA	-	Kizi	- Nyangazi Ntobwe	Mardi-Vendredi - -	15 km - -
MUGANZA	-	-	Muganza Nyirakan-ywero Mwenda	Mardi-Jeudi	25 km
RUSATIRA	-	Kinkanga	- Cyegera Byinza	Mardi-Vendredi Mercredi-Samedi -	22 km -
MUYAGA	-	Musha Gakoma	Musha (bétail) -	Mardi-Vendredi Mercredi-Samedi	25 km 30 km
RUNYINYA	-	- Rugalika	Nyamugali Gatabwe Muyagara -	Mercredi-Samedi - Mercredi-Samedi	- -
MUYIRA	-	Busore Nyamiyaga	- - Mututu Nyakibungo Mulinja	Lundi-Jeudi Mardi-Samedi - - -	95 km 82 km
NYARUHENGERI		Kansi Kibilizi	- - Fubo Gikore	Mercredi-Samedi -	-
NYAKIZU	-	Nyagisozi(viro)	- Maraba Gasaza	Vendredi Samedi Jeudi	41 km 25 km -
GISHAMVU	-		Busoro Kibingo	Mercredi-Vendredi et dimanche Mardi	15 km -

.../...

SHYANDA	-	Save	-	-	5 km
NTYAZO	-	Ntyazo	- Kibilizi Ruyenzi	Mercredi Dimanche Mardi-Samedi	58 km - 12 km
NDORA	-	Gisagara	- Kinazi	- Dimanche	- -
KIGEMBE	-	Nyaruteja	- Nyakaramba	Mercredi et Samedi Vendredi	25 m 30 m
KIBAYI	-	Mugombwa	-	Mercredi et Samedi	25 m

PREFECTURE G I K O N G O R O

COMMUNE	CENTRE COMMERCIAL	CENTRE DE NEGOCE	MARCHE	JOUR DU MARCHE	DISTANCE
NYAMAGABE	Nzega	- Sumba	- Sumba (bétail) Rusasa	Lundi-Mercredi Jeudi-Samedi Samedi	5km - km 13 km
MUDASOMWA	-	Gaserenda Gahira	- Gisanze	Mardi-Vendredi Samedi Mardi	16 km 20 km 15 km
KARAMA	-	Muko Cyogo	- Cyogo (bétail) Uwigiti Batabe	Vendredi Jeudi Jeudi	12 km - -
RUKONDO	-	Murende Rurangazi	- - Mbazi + Munwari	Mercredi-Samedi Lundi Samedi	25 km 30 km -
KINYAMAKARA	-	Karambi Nkenke	- - Nyaruhondo	Lundi-Jeudi Mardi-Vendredi Lundi	7 km 13 km -
RWAMIKO	-	Ruramba Rugengwe	- Nyiramurondi+ Gorwe	Mercredi-Samedi Lundi Lundi	19 km - 33 km
MUBUGA	Kadago	-	- Kamana Mpunge Kamana + Rubona + Runyanzira	Mercredi-Samedi Jeudi jeudi	41 km 49 km 36 km
KIVU	-	Gashinge Kamirabageni	- - Rusuzumiro Mutovu	Lundi Vendredi Jeudi Mercredi	55 km 57 km - 64 km
NSHILI	-	Nkanda Ruheru	- - Rusagara Rugete	Mercredi-Samedi Mardi-Vendredi Mercredi Mardi	- - - -
KARAMBO	KADUHA	- Dusonyi Cyeru Gatega	- - -	Mardi Vendredi Samedi -	42 km - - -
MUSANGE	-	Mazizi Kabuga	- Kibaga	Vendredi Lundi Samedi	58 km - -
RUCEBEYA		Gatovu Gakoma	-	Lundi-Jeudi Samedi	
MUKO	Mushubi	- Jimbu	- -	Mercredi Samedi	40 km -

PREFECTURE C Y A N G U G U

COMMUNE	CENTRE COMMERCIAL	CENTRE DE NEGOCE	MARCHE	JOUR DU MARCHE	DISTANCE
KAMEMBE	Kamembe	-	- Busekanka	Mercredi-Samedi Lundi	6 km -
CYIMBOGO		Bambiro	-	Lundi	22 km
GISUMA		Bushenge	- Giheke Bumazi	Mercredi-Samedi Lundi Lundi	25 km - -
GAFUNZO		Bugarama	- Kamina	Lundi-Jeudi Vendredi	40 km -
KABANO		Rwesero	- Rugenge Gisakura	Mardi-Vendredi Vendredi Fin du mois	48 km
KIRAMBO		Kirambo	- Rangiro Cyato	Mercredi-Samedi Lundi Jeudi	62 km
GATARE		Bitaba	- Cyiya	Mercredi Lundi	70 km
KARENGERA		Mwezi	Butare Rasano Bweyeye	Mercredi Mercredi Mercredi Dimanche	30 km
NYAKABUYE		Nyakabuye	Gitwa	Mardi-Samedi Lundi	60 km
GISHOMA		Mushaka		Mercredi-Samedi	27 km
BUGARAMA		Muganza	Bugarama	Vendredi Mardi	48 km

PREFECTURE K I B U Y E

COMMUNE	CENTRE COMMERCIAL	CENTRE DE NEGOCE	MARCHE	JOUR DU MARCHE	DISTANCE
GISHYITA	-	Gishyita	-	Lundi	25 km
		Ryaruhanga	-	Jeudi	18 km
GISUVU	-	Kwisumo	-	Mardi	48 km
		Rushishi	-	Jeudi	41 km
			Gatare	-	-
GITESI	Kibuye	-	-	Lundi-Mardi-Samedi	0 km
		Gataka	-	Jeudi	
		Gataka	-	Vendredi	-
BWAKIRA	Rugabano	-	-	Mardi	29 km
		Munzaga	-	Lundi	54 km
		Nganzo	-	Jeudi	43 km
KIVUMU	Nyange	-	-	Mercredi et Samedi	-
		Rufungo	-	Jeudi	48 km
		Gashubi	-	Jeudi	45 km
		Bijyojyo	-	Jeudi	85 km
MABANZA	Rubengera	-	-	Mercredi et Samedi	-
		Kibingo	-	Mardi	
MWENDO	Birambo	-	-	Mardi	38 km
		Mutungu	-	Lundi - Samedi	56 km
		Gahunduguru	-	Mercredi	55 km
		-	Gasenyi		30 km
RUTSIRO	-	Muyira	-	Mardi	56 km
		Congo-Nil	-	Vendredi	42 km
			Rubona	Mercredi	-
			Kabona	Jeudi	-
RWAMATAMU	Mugonero KARENGERA	-	-	Mercredi	40 km
				Vendredi	61 km

PREFECTURE DE GISENYI

COMMUNE	CENTRE COMMERCIAL	CENTRE DE NEGOCE	MARCHE	JOUR DU MARCHE	DISTANCE
RUBAVU	GISENYI	-	-	Tous les jours	0 km
		Bikoro	Byahi	-	7 km
		-	-	Mercredi	10 km
RWERERE	-	Gacurabwenge	-	Mardi +Vendredi	25 km
		Byabisige	-	Mercredi + Samedi	16 km
MUTURA	-	Gahenerezo	-	Lundi et Vendr.	25 km
		Kora	-	Samedi	31 km
		Kabatwa	Kabumba	Samedi	31 km
			-	Vendredi	36 km
			Kabali	Vendredi	21 km
KANAMA	-	-	Rasaniro	Lundi et Samedi	26 km
		Mahoko	-	Mardi et Vendr.	14 km
NYAMYUMBA	-	Nyamyumba	-	Mercredi et Sam.	25 km
		Rwenyoni	-	Vendredi	34 km
			Funda	-	11 km
			Nengo	-	1 km
KAYOVE	Gisiza	-	-	-	65 km
	-	Kayove	-	Mardi et Vendr.	55 km
	-	Nkora	-	-	69 km
		-	Gakeli	-	
			Nyagahinika	-	25 km
KARAGO	-	-	Kadahenda	Mercredi et Sam.	44 km
	-	-	Iryamuhima	Mercredi	52 km
	-	-	Burembo	Vendredi	60 km
GASEKE	Kabaya	-	-	Lundi, Mercredi et Samedi	69 km
	-	-	Rubaya	Vendredi	77 km
			Mwendo	Merdi	79 km
GICIYE	-	Gasiza	-	Vendredi	54 km
	-	Vunga	-	Mardi et Samedi	86 km
KATINSYI	-	Ngororero	-	Samedi	120 km
	-	-	Kiziguro	Mardi	123 km
	-	Gatoga	-	Vendredi	90 km
KIBILIRA	Gatumba (Cyome)	-	-	Samedi	120 km
	-	Rusumo	-	Jeudi	135 km
	-	-	Cyanika	Mercredi	123 km
	-	-	Kayenzi	Mardi	151 km
RAMBA	-	Birembe	-	-	-
	-	-	Rutovu	-	-

PREFECTURE DE RUHENGERI

COMMUNES	CENTRES COMMERCIAUX	CENTRES DE NEGOCES	MARCHES	JOUR DU MARCHE	DISTANCE
KIGOMBE	RUHENGERI	1	-	-	0
NYAKINAMA	-	Kabere Kinkware	- -	- -	1[illegible] km 8 km
NYAMUTERA	-	Nyamutera	-	-	-
KINIGI	-	Musanze Bisate	- -	- -	- -
MUKINGO	Busogo	-	-	-	16 km
MUKULI	-	Mukamira	-	-	21 km
NKUMBA	-	Gahunga	-	-	-
KIDAHO	-	Rugarama Muhinga	- -	- -	- -
RUHONDO	-	Remera	- Kabuga	- -	- -
CYABINGO	-	Kivuruga	-	-	-
BUTARO	-	Kinyababa Rusumo	- -	- -	- -
CYERU	-	Kirambo Rugendabare	- -	- -	- -
NYAMUGALI	Base	-	-	-	-
NYARUTOVU	Gakenke	-	-	-	-
NDUSU	-	Mubuga	-	-	-
GATONDE	-	Biziba	-	-	-

PREFECTURE BYUMBA

COMMUNE	CENTRE COMMERCIAL	CENTRE DE NEGOCE	MARCHE	JOUR DU MARCHE	DISTANCE
BUYOGA	-	Buyoga	-	Mardi-Jeudi	23 km
		Kisaro	-	Jeudi	10 km
		Kavumu	-	Vendredi	2 km
		Gaseke	-	Mardi-Jeudi	3 km
		-	Rusumo	Mercredi	14 km
BWISIGE	-	Bwisige	-	Samedi	22 km
		Gihengeri	-	Lundi et Jeudi	7 km
		Nyagahanga	-	Vendredi	38 km
CYUMBA	-	Cyumba	-	Mardi et Samedi	20 km
		-	Rushingami-heto	Vendredi	25 km
		-	Kabura	Mercredi	-
CYUNGO	Miyove	-	-	Mercredi-Samedi	22 km
			Rwili	Lundi et Jeudi	
		Rukozo	-	Mardi	-
			Kinihira	Mercredi	31 km
		Ruhunde	-	-	33 km
GITI	-	Bulika	-	Jeudi	37 km
		-	Bigaga	Mercredi	35 km
			Gasange	Mardi	60 km
GITUZA	-	Mugera	-	Jeudi	62 km
		Rwagitima	-	Lundi	87 km
		-	Kageyo	Samedi	50 km
			Kabarore	Mardi	69 km
KIBALI	Byumba	-	-	Mardi, Jeudi et Samedi	1 km
		Yaramba	-	Vendredi	8 km
		Gabiro	-	Vendredi	-
KINYAMI		Cyuru		Mercredi et Jeudi	12 km
		Rukomo	-	-	8 km
			Bulimbi	Mardi	23 km
KIYOMBE	Rushaki	-	-	Lundi-Vendredi	36 km
		Mulindi	-	Mercredi-Samedi	24 km
			Kabare	Jeudi	-
KIVUYE	Kivuye	-	-	Jeudi	36 km
		Bungwe	-	Mercredi	30 km
MUHURA	Muhura	-	-	Samedi	45 km
		Remera	-	Mardi	58 km
			Bugarura	Dimanche	57 km
MUKARANGE	-	-	Kajyanjyali	Jeudi	20 km
	-	-	Ryaruganzu	Mardi	41 km
MURAMBI	Gakenke	-	-	Mardi-Samedi	75 km
		Gikoma	-	Vendredi	68 km
			Gisenyi	Jeudi	75 km

.../...

MUVUMBA	-	Karama	-	Samedi	64 km
		Muhambo	-	Mardi	75 km
		Rukomo	-	Mercredi et Vendredi	85 km
		-	Rwempasha	Mercredi	145 km
			Kaborogota	-	97 km
			Nyabwisho-ngwezi	-	-
NGARAMA	Gatsibo	-	-	Samedi	45 km
		Ngarama	-	Mardi	52 km
		Nyagatare	-	-	83 km
		-	Nyagahita	-	69 km
RUTARE	Rutare	-	-	Mardi-Samedi	25 km
		-	Nkoto	-	30 km
TUMBA	-	-	-	Mardi - Samedi	50 km
		Rusura	-	Mardi-Vendredi	-
		Kamurundi	-	-	-
		Rukore	-	Jeudi-Dimanche	
		-	Gisha	-	

PREFECTURE KIBUNGO.

COMMUNE	CENTRE COMMERCIAL	CENTRE DE NEGOCE	MARCHE	JOUR DU MARCHE	DISTANCE
BIRENGA	Kibungo	- Rutendeli	- -	Mercredi et Samedi Lundi	-
SAKE	-	Mubuga	- Rubona	Vendredi Mardi	-
MUGESERA	-	Karembo Ngoma Kabuye	- - Kabuye	Jeudi Lundi Samedi	-
RUSUMO	-	Nyakarambi Nyarutunga	- Ruhotora Rwantonde	Mercredi Samedi Mardi -	-
RUKIRA	-	Rukira	- Gituku Cyambwe Rurenge	Jeudi Vendredi Mardi Mardi	-
KABARONDO	Kabarondo	Rubira(Kabura)	- -	Mardi Vendredi	-
KIGARAMA	-	Renera	- Kabare	Vendredi Mercredi	-
RUKARA		Gahini	- Karubamba Nyakabungo	Lundi et Jeudi Mercredi -	-
KAYONZA	Kayonza	-	- Shyogo	Vendredi -	-
RUTONDE	Rwamagana	-	-	Mercredi et Samedi	-
MUHAZI	-	Gishali	- Ruhunda	Lundi Jeudi	-

K I G A L I.	NYARUGENGE	BUTAMWA	RUSHASHI	MUSASA	TARE	SHYORONGI	MUGAMBAZI	RUTONGO	RUBUNGO	GIKOMERO	GIKORO	BICUMBI	KANOMBE	KANZENZE	GASHORA	[illegible]	[illegible]
Population	698.063	22.761	26.743	23.333	28.251	31.566	33.628	42.847	46.458	36.056	33.524	67.890	39.482	57.425	28.942	68.312	25.427
Personne physiques (commerants)	808	35	56	10	48	38	99	47	118	41	17	121	84	99	12	29	32
Personne morales (commercants)	163				1		1	1	2		1		1				
Importateur-grossistes	133																
Exportateurs																	
DEMI-GROS: Bousson (Bière, Limonades liqueurs ect.....	60		2				2		3		1		1	3			
Produits vivriers et alimantaire, habillement, art. de ménage de traite.....	8								6				2	2			
Bars	57	2	2		1		2	4	16	2	1	2	6	4		2	1
Restaurants	47						2	2	1	3				4			
DETAILLANTS : Produits vivriers et alimentaires, habillement, art.de ménage de traite.....	441 1	32	44	9	36	39	40	35	31	81	13	110	60	73	10	21	27
Pharmacies	6																
Abattage de gros et petit bétail	23	2	8		10	3	10	8	4	1	5	16	7	11		4	3
Boulangeries	15																
Transport aérien, maritime et terrestre	22						2		2								
Menuiseries	16																
Confection et coiffure	86																
Entreprises de construction	35																
Agents d'affaires	10																
Studios photographiques et cinématographiques	13																
Garages sans représentation	16																
Garages avec représentation	6																
Stations d'essence	9																
Pièces de rechanges	1																
Imprimerie	1																
Mécanographie	1																

GITARAMA	MASANGO	KIGOMA	NTONGWE	NYAMABUYE	TAMBWE	MUKINGI	MUSHUBATI	MUSAMBIRA	MUGINA	NYAKABANDA	NYABIKENKE	RUTOBWE	KAYENZI	TABA	RUNDA	BULINGA	MURAMA
POPULATION	36.983	45.301	47.939	56.587	33.253	29.469	45.682	31.420	26.008	31.839	33.998	26.757	27.209	39.364	30.524	27.778	32.636
Personnes physiques (commerçants)	8	7	30	129	82	13	17	34	33	27	28	29	14	47	22	18	6
Personnes morales (Commerçants	2			1	1									2	1	1	
Importateurs Grossistes																	
Exportateur																	
DEMI-GROS : Boisson (Bière, limonades liqueurs etc.....				3		2					1						
Produits vivriers et alimentaires, habillement, art.de ménage et de traite etc....		2			2												4
Bars		1	3	18	7	3	2	5	5	4	2	1	1	5	7	1	5
Restaurants				12	1									1			
DETAILLANTS Produits vivriers et alimentaires, habillement, art.de ménage et de traite etc.....	6	3	31	96	64	13	14	29	31	22	21	24	13	43	16	19	59
Pharmacie						1											
Abattage de gros et petit de bétail		3	3	24	6	2	9	21	12	5	19	8	3	8	9	4	2
Boulangeries				1													
Transport aérien, maritine et terreste			1	1	1												1
Menuiseries																	1
Confection et coiffure																	
Entreprises de construction															1		
Agents d'affaires																	
Studios photographiques et cinémégographiques				1													
Garages san représentation																	
Garages avec représentation																	
Station d'essence				2													

BUTARE	NGOMA	HUYE	SHYANDA	RUHASHYA	GISHAMVU	NYARUHENGERI	NYABISINDU	NDORA	MUYIRA	MUGANZA	MUYAGA	RUNYINYA	NYAKIZU	MUGUSA	MARAMBA	NTYAZO	KIGEMBE	KIBAYI	MBAZI	RUSATIRA
POPULATION	24.294	20.061	32.299	23.873	30.405	29.109	29.851	24.412	29.895	29.607	28.328	36.720	44.254	24.533	32.016	41.317	38.145	33.693	20.992	27.361
Personnes physiques	283	9	9	10	10	35	165	51	29	27	22	7	15	22	1	36	26	14	6	12
Personnes morales	13						3													
Importateurs-grossistes																				
Exportateurs																				
DEMI-GROS: Boisson (Bière, limonades, liqueurs etc.....	6			1			2													
Produits vivriers et alimentaires, habillement, art.de ménage de traite etc.....	12				1		7	11	1		3		1	5	1	6	2	3		2
Bars	24	1					8	2	2			1	2	1	3	5	2	1		2
Restaurants	9					1	15													
DETAILLANTS: Produits vivriers et alimentaires habillement, art.de ménage de traite etc.....	171	4	2	8	10	80	130	30	26	2	15	5	12	6	26	14	11	11	6	7
Pharmacies	2						1													
Abattage de gros et petit bétail	19	5	8	2	1	2		8		2	4	1				3	1			
Boulangeries	1							1												
Transport aérien, maritime et terreste	18							5			1									
Menuiseries	1							1												
Confection et coiffure	5																			
Entreprises de construction	2																			
Agents d'affaires (Professions libérales)																				
Studios photographiques et cinématographiques	2							1												
Garages sans représentation	5										1									
Station d'essence	3							2												

GIKONGORO	NYAMAGABE	MUDASOMWA	KARAMA	RUKONDO	KINYAMAKARA	RWAMIKO	MUBUGA	KIVU	NSHILI	KARAMBO	MUSANGE	MUSEBEYA	MUKO	
POPULATION	30646	36244	24716	25006	26261	22635	29431	28669	35626	20409	26486	26826	36936	
Personnes physiques	64	60	26	12	18	10	13	15	23	16	13	23	16	
Personnes morales														
Importateurs Grossistes														
Exportateur														
DEMI-GROS: Boisson (Bière, limonades liqueurs etc.....)	5													
Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc.....														
Bars	8	4	2	1	3		1			1	2		4	
Restaurants	3									1		2		
DETAILLANTS														
Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc.....	50	49	17	11	18	11	11	22	17	19	12	18	12	
Pharmacie														
Abattage de gros et petit de bétail	3	2	5		2	1	2	1		7	1	1	6	
Boulangeries														
Transport aérien, maritime et terreste														
Menuiseries														
Confection et coiffure														
Entreprises de construction	1													
Agents d'affaires														
Studios photographiques et cinématographiques														
Garages sans représentation														
Garages avec représentation														
Station d'essence														

CYANGUGU	KAMEMBE	GAFUNZO	GISUMA	KARENGERA	KAGANO	KIRAMBO	GATARE	NYAKABUYE	CYIMBOGO	GISHOMA	BUGARAMA
POPULATION	30654	32231	32722	34310	27533	27056	35838	25591	29287	27386	28722
Personnes physiques (Commerçants)	84		16	19	9	33	14	20	20	41	83
Personnes morales (Commerçants)	8			1							
Importateurs	5										
DEMIS-GROS: Boisson (Bière, limonade, liqueurs etc...)	1										
Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc...	5	1									
Bars	10		3	3	2	4	2	1	8	7	4
Restaurants	4									1	
DETAILLANTS											
Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc...	67		8	9	3	29	10	10	5	32	20
Pharmacie	10		7	9	4	4	2	8	6	7	8
Abattage de gros et petit de bétail	6		1					1	1		
Boulangeries	2										
Transport aérien, maritime et terreste	2										
Menuiseries										1	
Confection et coiffure	1										
Entreprises de construction											
Agents d'affaires											
Studios photographiques et cinématrographiques											
Garages avec représentation											
Station d'essence	1										

KIBUYE	RWAMATAMU	GISOVU	GITESI	GISHYITA	MWENDO	BWAKIRA	KIVUMU	RUTSIRO	NDANZA
POPULATION	38609	29379	43057	30677	34075	39352	39184	37335	46063
Personne physiques (Commerçants)	49	8	31	29	48	12	15	5	36
Personnes morales (Commerçants)			1						
Importateurs Grossistes									
Exportateur									
DEMI-GROS; Boisson (Bière, limonades liqueurs etc...			2						
Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc...									1
Bars	4		9	3	1				6
Restaurants	3		5	1					6
DETAILLANTS Produits vivriers et alimentaires, habillent, art. de ménage et de traite etc...	43	9	28	29	57	14	18	6	42
Pharmacie									
Battage de gros et petit de bétail	8		3	4	1	1			3
Boulangeries									
Transport aérien, maritime et terreste									
Menuiseries			1						
Confection et coiffure									
Entreprises de construction									
Agents d'affaires									
Studions photographiques et cinématographiques									
Garage sans représentation									
Station d'essence			1						
Carrière									

GISENYI	RUBAVU	GASEKE	MUTURA	KARAGO	RWERERE	KIBILIRA	NYAMYUMBA	KANAMA	GICIYE	SATINSYI	RAMBA	KAYOVE
POPULATION	37612	32190	41531	33505	33768	40703	37954	43154	40778	45875	30659	51057
Personnes physiques	181	47	52	2	12	83	57	29	84	102	15	45
Personnes morales	4	3	2				1					
Importateurs Grossistes												
Exportateurs	1											
DEMI-GROS : Boisson (Bière, limonades liqueurs etc...)	11	2					1	1				
- Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc...	12		1			2	1	1	1		1	
Bars	39	7	14		3	5	4	8	6	5	4	4
Restaurants	8	1	2						1			
DETAILLANTS Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc...	111	49	51	2	9	61	29	22	79	95	14	45
Pharmacie	2											
Abattage de gros et petit de bétail	7	5	3		2	9	6	5	10	12	3	2
Boulangeries	3	2										
Transport aérien, maritime et terreste	7											
Menuiseries	1											
Confection et coiffure	3											
Entreprises de construction	2											
Agents d'affaires	1											
Studios photographiques et cinématographiques	2											
Garages sans représentation	2											
Garages avec représentation												
Station d'essence + Carburant												
Boucherie												
Quincaillerie	1											

RUHENGERI	KIDAHO	NKUMBA	BUTARO	KIGOMBE	NYAMUGALI	CYERU	NYARUTOVU	RUHONDO	GATONDE	CYABINGO	NYAKINAMA	NDUSU	NYAMUTERA	MUKINGO	NKULI	KINIGI
POPULATION	26118	35340	37024	35637	33740	47436	43355	30049	27990	37587	26482	30934	24491	27296	29526	35644
Personnes physiques	30	19	20	118	29	11	48	20	7	23	9	10		56	20	20
Personnes morales				6												
Importateur-Grossistes				3												
Exportateurs				2												2
DEMI-GROS : Boisson (Bière, limonades liqueurs etc...)				9				1							2	2
Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc.....				1		1				1						
Bars	5	4	2	18	1	1	4			3						
Restaurants	2			12			3									
DETAILLANTS																
Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc...	29	17	19	206	29	1	41	19	6	19	9	8		46	37	15
Pharmacie				1												
Abattage de gros et petit bétail	1			10			1		1			2		1		1
Boulangeries																
Transport aérien, maritime et terreste				10	1											
Menuiseries																
Confection et coiffure																
Entreprises de construction																
Agents d'affaires																
Studio photographiques et cinématographiques				3												
Garages sans représentation																
Garages avec représentation																
Station d'essence				2												

RYUMBA	KIYOMBE	BUYOGA	BWISIGE	CYUMBA	CYUNGO	GITUZA	GITTI	KIBALI	KIVUYE	KINYAMI	MUHUMBA u.	MUKARANGE	MURAMBI	MUVUMBA	NGARAMA	RUTARO	TUMBA
POPULATION	28414	34656	22124	27193	30796	28819	30749	38066	22628	30078	32862	26850	54819	36915	23572	28267	22160
Personnes physiques (commerçants)	31	50	12	13	60	41	10	30	14	9	19	1	32	33	12	32	15
Personnes morales (commerçants)	-	1	1		2			1	1								
Importateurs Grossistes	1																
Exportateurs																	
DEMI-GROS: Boisson (Bière, limonades liqueurs etc...)	4				1		1								1	1	
- Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc.....								2	2								
Bars	8		1	1	9	1		11	3	1	2	1	2	2		6	
Restaurants															1		
DETAILLANTS Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc...	29	40	11	13	47	7	9	26	14	6	13	1	25	31	8	28	5
Pharmacie								1									
Abattage de gros et petit de bétail	1	5	1		5	4	1	1		4	3		7	2	4	3	
Boulangeries ..																	
Transport aérien, maritime et terreste								2									
Menuiseries																	
Confection et coiffure																	
Entreprises de construction																	
Agents d'affaires																	
Studios photographiques et cinématographiques																	
Garages sans représentation																	
Garages avec représentation																	
Station d'essence																	

KIBUNGO	RUSUMO	RUTONDE	MUHAZI	KABARONDO	RUKIRA	BIRENGA	KIGARAMA	KAYONZA	MUGESERA	SAKE	RUKARA
POPULATION	45027	27846	32792	27285	26948	39826	38805	26197	34304	29392	32512
Personnes physiques	42	72		10	21	74	8	5	62	8	9
Personnes morales	1	1				3	1		1	1	
Importateurs Grossistes		1									
Exportateurs											
DEMI-GROS : Boisson (Bière, limonades, liqueurs etc....)		4				1					
Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc....		2				1					
Bars	1	7				1		1	1	1	1
Restaurants		3				1			4		
DETAILLANTS											
Produits vivriers et alimentaires, habillement, art. de ménage et de traite etc.....	40	68		10	24	66	6	4	46	5	8
Pharmacie		1									
Abattage de gros et petit de bétail	1	2			1	2	1		1	1	
Boulangeries											
Transport aérien, maritime et terreste											
Menuiseries											
Confection et coiffure											
Entreprises de construction											
Agents d'affaires											
Studios photographiques et cinématographiques											
Garages sans représentation		1									
Garages avec représentation											
Station d'essence	1					1					

A N N E X E .IX

Liste des principales entreprises artisanales en activité en 1980.

a) Préfecture de KIGALI.

1° Entreprises artisanales de construction.

- EMUJECO créée en février 1976 et elle emploie actuellement environ 300 personnes.
- GECICO emploie actuellement 300 personnes.
- Entreprise USENGIMANA Richard
- Entreprise SOGEE de Monsieur SEBERA Antoine
- Coopérative Toit à Toi
- SOCOTRA.
- Coopartisans: c'est une coopérative de constructions qui avait bien démarré, car en 1975 elle employait 313 personnes pour directement après suspendre laplupart des ses ouvriers faute de bonne gestion de la part des gérants.

2°. Entreprises de mécanique générale, d'importation et de réparation des véhicules après vente.

- OLD EAST-RWANDA : Importation et réparation de véhicules marque V.W, VOLVO et LAND-ROVER.
- N.A.H.V. Importation et réparation de véhicule marque PEUGEOT plus importation de machines agricoles et engrins pour travaux publics.
- RWANDA-MOTORS: Importation et réparation de véhicules marque MAZDA, RENAULT et SUZUKI.
- SAR MOTORS: Importation et réparation de véhicules marque HINO, DAIHUTSU. Ce garage a demarré en mars 1977.
- KIGALI MOTORS: C'est un garage de mécanique générale qui compte actuellement 75 ouvriers et qui reçoit les véhicules de toutes marques pour réparation.
- DANIMO : C'est une entreprise qui emploie actuellement 70 personnes sous la Direction de son patron Monsieur Silas MAJYAMBERE. Elle importe et répare les véhicules NISSAN et DATSUN.
- RWAMECA: Garage qui répare les véhicules de toutes marques.
- LA RWANDAISE: Importation et réparation des véhicules marque TOYOTA et MERCEDES-BENZ.
- GARAGE TOMINI G.A.: Garage qui répare les véhicules de toutes marques.
- GARAGE MUHAZI: Garage qui répare les véhicules de toutes marques.

.../...

3°. Ateliers de menuiserie:

- AMGAR: Cet atzlier enploie actuellement près de 100 personnes parce qu'il combine trois services, à savoir: la menuoserie, la soudure et la mécanique générale.
- SOMER: C'est un atelier de menuiserie et d'événisterie qui actuellement a un effectif de 26 personnes.
- COMERWA: C'est une coopérative de menuiserie et d'ébénisterie qui dans ses débuts était prospère, mais qui de plus en plus devient boiteuse faute de bonne gestion.
- A.T.S. C'est un atelier de menuiserie et de soudure. Il emploie un effectif de 40 personnes.
- SOMECORWA: C'est une coopérative de menuiserie et de couture qui a débuté en 1977 et compte actuellement un effectif de 25 ouvriers.
- CIPOR: C'dst un atelier de menuiserie qui a commencé en 1974 et qui continue à faire des progrès.

4°. Atelier de couture:

- SOCORWA: C'est une coopérative de confection des handicapés de GATAGARA. Elle est actuellement chancelante et le Gouvernement Rwandais s'est engagé à l'aider à se relever pour le bien des handicapés qui y travaillent.
- SOPROMODE: Atelier de confection, qui aussi importe des tissus.
- ELITE CONFEXTION: Atelier de confection surtout pour hommes.
- Atelier de KABUYE: Atelier de confection qui emploie une trentaine de jeune fille.
- ATELIER DE RUBUNGO: C'est un atelier de couture qui emploie 25 jeunes filles.
- ATELIER ABATEGANYA DE NYAMIRAMBO: C'est un atelier qui fait la couture, de la broderie et du perlage. Il forme aussi un bon nombre de jeune filles dans la couture.
- OUVROIR DE RUTONGO: C'est un ouvroir qui s'occupe surtout de la broderie.

5°. Atelier de soudure:

- A.C.T.M. (Atelier de Construction Métallique et de Tournage). Cet atelier a commencé en 1980 et emploie 10 personnes.
- AMEGERWA: Atelier qui fournit des matériaux métalliques de construction. Il compte actuellement plus de 32 personnes.
- SOCOMERWA: (Ex. METALUSA)
- MANUMETAL: Entreprise de production des meubles métalliques.
- COMETAR: Atelier de soudure qui emploi 35 ouvriers.

6°. Organisations et boutiques intervenant dans la commercialisation des produits artisanaux.

- UNICOPAR: C'est une union coopérative des artisans rwandais qui a actuellement

.../...

comme fournisseurs d'objets artisanaux 20 ateliers.

- ASPAR: C'est une association pour la promotion de l'artisanat rwandais qui doit se convertir normalement dès 1983 en une société coopérative des artisans.
- ARTS & MODE: Magasin pour commercialisation d'objets d'arts et de vêtements qui a démarré en 1980.
- MAGASIN CARITAS: Magasin pour commercialisation d'objets artisanaux de toutes sortes.
- KARIBU: Boutique pour commercialisation des objets artisanaux.
- LADY STOP: Boutique pour commercialisation de bijoux, d'objets artisanaux en bois, etc...
- LA BOUTIK: Boutique de commercialisation des objets artisanaux et tout genre.
- BIJOUTERIE MODERNE DES PAUS DES GRANDS LACS: Boutique pour vente de bijoux en en or, en argent, etc...

b) Préfecture de GITARAMA

- COFOBU: Coopérative des forgerons de BULINGA.
- COMEBU: Coopérative de ménuiserie de BULINGA
- COFACHABU: Coopérative de BULINGA pour la fabrication des chaussures.
- COJEBU: Coopérative des jeunes de BULINGA pour la briqueterie.
- Atelier de coutrure de MUSHISHIRO.
- Ouvroir de tapisserie et de vannerie de KANYANZA.
- Atelier de tapisserie et de vannerie de KABGAYI.
- Menuiserie de KABGAYI.

c) Préfecture de BUTARE

- Les sculpteurs de RWAZA en Commune RUNYINYA
- La poterie de la commune MUGANZA
- L'atelier de vannerie de NYAMBA en commune GISHAMVU.
- La coopérative des forgerons de GISHAMVU.
- L'atelier de sculpteurs de BUSORO en commune GISHAMVU
- Forgerons de MBAZI
- Atelier du Monastère de GIHINDAMUYAGA pour les objets en or, la vannerie, la broderie et les objets perlés
- Forge de NYABISINDU
- Poterie céramique de GATAGARA
- Précoopérative de briqueterie de NYABISINDU
- Trois ateliers de menuiserie en commune NYAKIZU
- Poterie céramique de SYANDA
- Atelier de vannerie et de broderie chez les soeurs de SAVE

.../...

- Atelier de vannerie et de perlage à Kansi en commune NYARUHENGERI
- Atelier de vannerie de GISAGARA en commune NDORA
- Atelier de couture pour habillements des enfants en commune NDORA

d) Préfecture de GIKONGORO
- Forge de GATYAZO en commune NYAMAGABE
- La forge de la commune MUDASOMWA
- Association Jyambere Munini de poterie en commune MUDASOMWA
- Association dans la tuilerie en commune MUDASOMWA.

e) Préfecture CYANGUGU
- Atelier de menuiserie et de soudure à MUSJAKA en commune GISHOMA
- Atelier de perlage et de couture à SHANGI en commune GAFUNZO
- Atelier de menuiserie en commune KARENFERA
- Centre forestier RANFIRO en commune KIRAMBO
- Précoopérative (COMECOK travail de bois) en commune KIRAMBO

f) Préfecture KIBUYE
- Forge de GASENYI en commune de MWENDO
- Tapisserie de NYARUKELI en commune MWENDO
- Atelier de couture, de vannerie et perlage à BIRAMBO, commune BWAKIRA.

g) Préfecture GISENYI
- Atelier de ménuiserie Rwanda-Meubles
- Atelier de ménuiserie KAPTULA Félix
- Atelier de fabrication de matériaux métalliques (Etablissement GISENYI MOTOR)
- Ouvroi de NYUNDO: vannerie, objets perlés, broderie, et tapisserie.

h) Préfecture RUHENGERI
- Atelier de vannerie, d'objets perlés et de broderie en commune RUHONDO
- Cigarerie de RWAZA
- Atelier de menuiserie en commune RUHONDO
- Sept associations de briquetiers en commune RUHONDO
- Atelier de broderie et d'objets perlés chez les soeurs Dominicaines à NYAKINAMA
- Atelier d'objets perlés chez les soeurs de Saint Vincent de Paul à NKUMBA.

i) Préfecture de BYUMBA
- Association des briquetiers en commune GITUZA
- Atelier de couture à GITI
- Atelier des jeunes menuisiers en commune BWISIGE.

.../...

i) Préfecture de KIBUNGO

- Association de menuisiers du RUHUNDA en commune MUHAZI
- Association de menuisiers de NYAGATOVU en commune MUHAZI
- Atelier de vannerie de NSINDA
- Association des briquetiers de MUSUMBA en commune KAYONZA
- AFAR (Atelier d'art féminin de Rwamagana) pour la broderie et les objets perlés
- Coopérative des briquetiers de RUTONDE
- Atelier de couture de ZAZA.